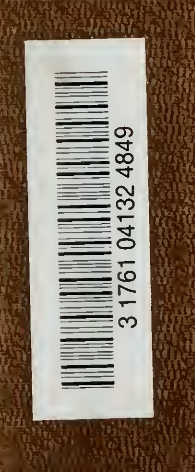

3 1761 04132 4849



HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

DE

1870-71

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

DE

1870-71

F. AUREAU. — IMPRIMERIE DE LAGNY.

HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION
DE
1870-71

PAR JULES CLARETIE

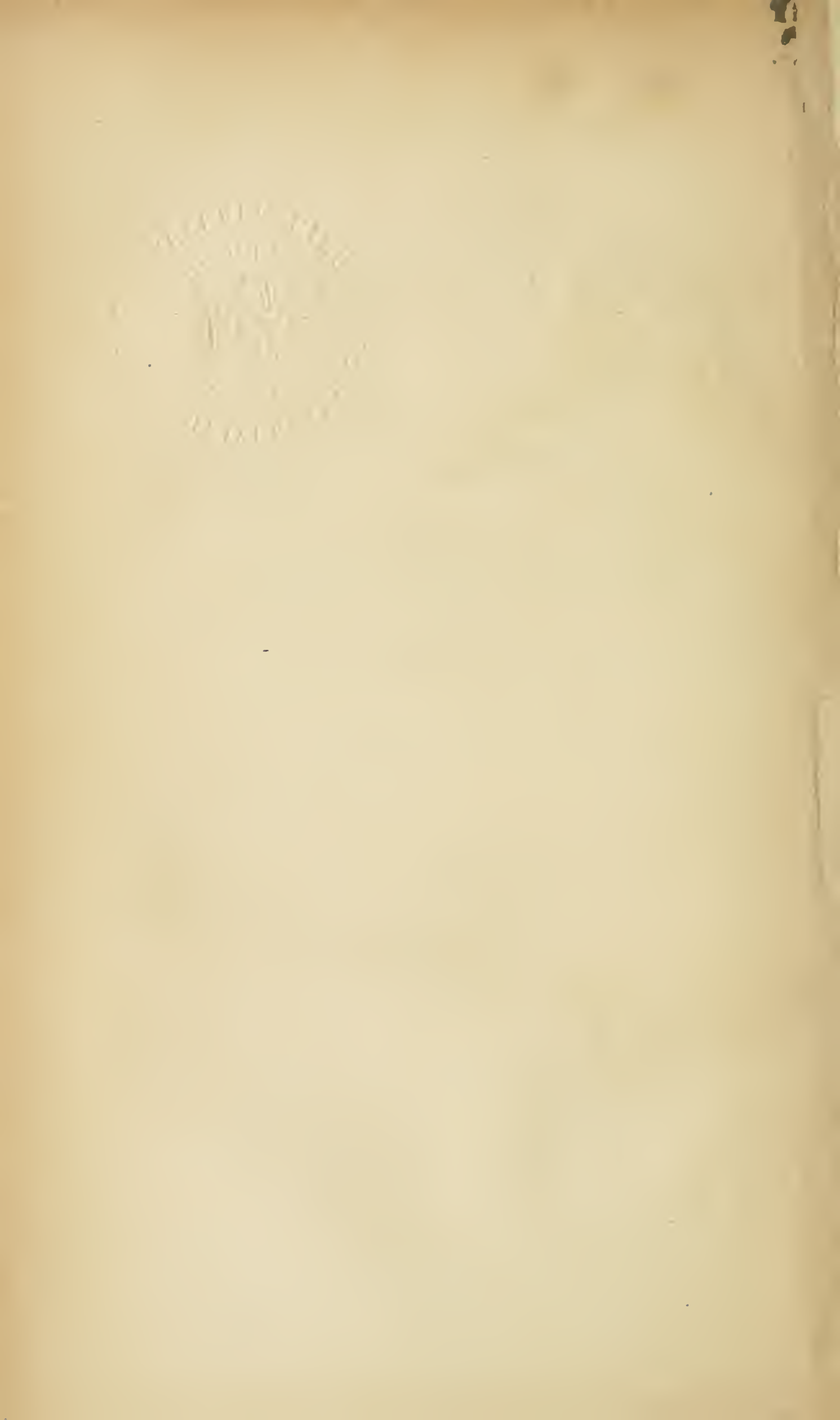
LA CHUTE DE L'EMPIRE. — LA GUERRE.
LE GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE. — LA PAIX.
LA COMMUNE DE PARIS. — LA PRÉSIDENCE DE M. THIERS.
LA PRÉSIDENCE DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON.

ÉDITION ILLUSTRÉE PAR LES PLUS CÉLÈBRES ARTISTES

TOME QUATRIÈME



PARIS
GEORGES DECAUX, ÉDITEUR
7, rue du Croissant, 7
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES



DEUXIÈME PARTIE

LE GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE

LA GUERRE NATIONALE

(SUITE).



CHAPITRE XIX

Les officiers supérieurs, consultés par le gouvernement et les maires, se prononcent à une grande majorité pour la cessation de la lutte. — Premiers bruits de capitulation. — Les négociations sont engagées. — Le bombardement cesse. — Note du gouvernement annonçant les négociations. — M. Jules Favre à Versailles. — Proclamation du gouvernement. — Les bases de la convention d'armistice.

Paris, pris par la faim, souffrant, menacé de manquer de pain, avec sept jours, huit jours, dix jours peut-être de cette pâte brune, faite de chènevis, de pâte et d'avoine qu'il appelait du pain, Paris n'en voulait pas moins résister, malgré le sort, *invitis diis*. Le bilan de la mort était pourtant considérable. Du 14 au 21, le chiffre des décès s'était augmenté de 4.405 à 4.888.

Et ce n'était pas tout. Encore une fois, les vivres allaient manquer. On trouvera, aux *Documents complémentaires* de ce volume, une note officielle sur l'état des

subsistances à cette date. Les municipalités s'étaient déjà occupées en commun avec le gouvernement de cette question vitale.

Dans une réunion tenue le samedi 21, au gouvernement, et à laquelle les maires assistaient, les chefs supérieurs de l'armée avaient déclaré qu'il était impossible de prolonger davantage la résistance, et qu'il fallait songer à capituler. C'est dans cette réunion que le général Trochu fit une longue conférence sur l'organisation de l'armée de l'ancien régime et qu'il s'étendit fort longuement aussi sur l'inconvénient des armées jeunes, mal encadrées. Il fit part à l'assemblée du peu d'espérance que lui faisaient concevoir les opérations de nos armées de province, et ajouta qu'il regrettait que le mouvement de Bourbaki dans l'Est eût été si tardif. Il était persuadé toutefois qu'à ce moment, le siége de Belfort était levé. Après avoir déclaré que l'affaire de Buzenval avait été entreprise pour donner satisfaction aux gardes nationaux qui se plaignaient de n'avoir pas été suffisamment utilisés, il termina en offrant sa démission de général en chef de l'armée de Paris (il ne fut donc pas destitué, comme il le dit dans son discours à l'Assemblée) et en insinuant que les municipalités allaient être appelées à jouer un rôle plus actif et qu'elles auraient à participer aux négociations relatives à la capitulation. Les maires protestèrent énergiquement contre cette tâche qu'on prétendait leur imposer. Ayant été tenus constamment à l'écart dans les décisions prises jusqu'à ce jour, ils déclinèrent toute responsabilité dans les événements douloureux qui se préparaient. M. Tirard, maire du 2e arrondissement, condamna vigoureusement l'inactivité dans laquelle la garde nationale avait été maintenue, affirmant que sa participation tardive aux opérations militaires était une lourde faute suffisamment démontrée par son énergique attitude dans la journée de Buzenval. Beaucoup des assistants civils de la réunion pensaient qu'il était impossible de capituler sans tenter un dernier

et suprême effort ; M. Emmanuel Arago demandait une sortie *formidable et désespérée.* Après diverses propositions, on se sépara sans conclure et il fut décidé qu'une réunion aurait lieu le lendemain, au ministère de l'instruction publique, et dans laquelle on entendrait des officiers supérieurs de divers grades. Le lendemain, 22 janvier, à l'heure même où se passaient les tristes événements de la place de l'Hôtel-de-Ville, plusieurs officiers supérieurs, des membres du gouvernement et des maires de Paris, s'assemblaient au lieu indiqué, sous la présidence de M. Jules Simon. Après un rapide exposé du ministre, chacun des officiers présents fut appelé à faire connaître son opinion sur la possibilité et les chances de succès d'opérations militaires ultérieures. Cette séance solennelle mérite qu'on la raconte en tous ses détails. Elle est pénétrante comme un glas.

Sur l'observation du général Lecomte et ainsi qu'il est d'usage dans les conseils de guerre, la parole fut donnée aux officiers suivant l'ordre hiéarchique, en commençant par les grades les moins élevés. MM. Bourgeois, chef d'escadron, Warnett et Vasseur, colonels, se montrèrent absolument opposés à une grande action qu'ils considéraient comme devant être désastreuse, et dans tous les cas stérile au point de vue du résultat à atteindre. Manque de cohésion de l'armée, confiance insuffisante des soldats dans leurs chefs, nouveaux pour la plupart, tels furent les obstacles sérieux qu'ils signalèrent. Tout en rendant hommage à la valeur déployée par la garde nationale dans la journée du 19 janvier et à son élan, ils constatèrent sa grande inexpérience et déclarèrent ne pas pouvoir compter sur sa solidité dans une grande bataille. Ces trois officiers manifestèrent leur préférence pour les petites attaques simultanées et souvent réitérées, à la condition toutefois qu'on se maintînt dans les positions conquises, afin de ne pas décourager l'armée par ces retraites inexplicables et aussi de familiariser les officiers avec le terrain sur lequel ils opèrent.

Le colonel Boulanger, d'accord avec ses collègues pour repousser toute idée d'une grande action, se sépara d'eux sur la question des petits engagements qui eussent été excellents au début, mais qui lui semblaient trop tardifs.

Le colonel Colonnieu se montra hostile aux petites sorties. Une opération gigantesque, bien conduite et sans rien laisser au hasard, eût pu réussir, selon lui. Il la déclara impossible à tenter dans les circonstances présentes et bonne seulement à amener l'écrasement de l'armée; car, en supposant que l'on parvînt à franchir la double ligne ennemie, les troupes, exténuées par la lutte, auraient à soutenir le choc de la cavalerie prussienne.

Les colonels de Brancion et Germa, de la garde nationale, critiquèrent amèrement la direction des opérations dans la journée de Buzenval. « Aujourd'hui, il il n'y a plus qu'à se faire tuer pour l'honneur, » dit le colonel de Brancion en terminant, tandis que le colonel Germa déclara toute capitulation impossible, tant qu'une vigoureuse sortie n'aurait pas été tentée sous la direction de nouveaux chefs.

Vint le tour du général Lecomte. C'était alors un officier peu connu et estimé de ceux-là seuls qui l'approchaient. Il examina la situation des armées de province, trop éloignées pour nous secourir en temps utile, et rappelant qu'il était Lorrain, et que par conséquent nul ne désirait avec plus d'ardeur que lui la défaite de l'ennemi, il déclara que l'état actuel des choses imposait une prompte capitulation. En présence de la famine à courte échéance, les petits combats ne pourraient qu'affaiblir l'armée sans utilité et entretenir la population dans la pensée d'une prolongation possible de résistance, alors qu'il fallait au contraire l'amener à envisager avec résignation la douloureuse extrémité à laquelle nous en étions réduits. « Pas d'efforts inutiles, dit en terminant le général Lecomte, traitons avec l'ennemi tandis que

nous avons encore la main sur le pommeau de l'épée. » Après ce discours, que le général prononça en proie à une profonde émotion (un moment il pleura), et qui produisit sur l'auditoire une impression des plus vives, le colonel Colonnieu et divers officiers reprirent la parole et confirmèrent leurs précédentes déclarations. « Et pourtant, dit M. Colonnieu, si l'on veut mourir, je suis prêt à marcher à la tête du premier bataillon et à me faire tuer. » Après quoi, la séance fut levée. Ce court résumé ne donne qu'une imparfaite idée de la physionomie de cette réunion.

On sentait que la vie de ceux qui parlaient ne comptait pour rien dans l'opinion qu'ils exprimaient et qu'ils en avaient fait le sacrifice. Ce n'était plus le patriotisme irréfléchi des premiers jours du siége, mais bien un sentiment poignant de la réalité qui, dominant la situation, commandait à tous la résignation et le devoir, dictait les résolutions et courbait les plus braves et les plus indomptés sous le joug de l'inexorable nécessité.

Le secret de ces délibérations ne fut point livré au public, mais il transpira pourtant dans la ville assiégée pendant les jours qui suivirent le 22 janvier.

A partir de ce moment, Paris, qui devine avec une pénétration singulière tout ce qui le menace et tout ce qu'il redoute, Paris ne douta plus que l'heure déchirante ne fût venue. Il comptait avec une anxiété singulière les coups de canon qui l'atteignaient et comme Lincoln durant la guerre de sécession, il s'écriait avec joie à chaque détonation : « Nous vivons encore puisqu'on nous tue. »

Le bombardement continua, en effet, jusqu'au 26 janvier, à minuit. Ce jour-là, il était convenu que le feu cesserait à l'heure dite des deux parts. Les pourparlers étaient commencés et les représentants de la presse, convoqués au ministère de l'intérieur, furent priés de calmer l'opinion déjà si exaspérée. On leur montra la nécessité inévitable et ils s'inclinèrent patriotiquement

malgré leur douleur. Ceux-là mêmes qui avaient fait le plus d'opposition au général Trochu, l'*Avenir national*, par exemple, se turent. Il n'était plus temps de récriminer.

Presque en même temps, le gouvernement, averti que Flourens et ses amis voulaient tenter une nouvelle manifestation, leur envoya M. Dorian, le seul membre du gouvernement qui eût conservé encore quelque popularité. M. Dorian monta à Belleville et trouva Flourens, Millière, etc., réunis. Le projet nouveau des amis de Flourens, — nous tenons ce détail de M. Dorian lui-même, — consistait, non plus à attaquer l'Hôtel de Ville par la force, mais à s'emparer *chimiquement* des ministères, au moyen du feu au besoin. M. Dorian ne fit que sourire de la menace et adjura Flourens et Millière de renoncer à toute aventure de ce genre : « Le pain va manquer, dit-il, des négociations sont entamées, vous pouvez tout faire échouer et vous condamnez ainsi toute une population aux horreurs de la faim. — C'est bien, répondit Millière, nous ferons taire notre ressentiment.» — Et Flourens tendant la main à M. Dorian :—« Citoyen Dorian, je vous aime comme un fils. Le gouvernement a bien fait de vous envoyer vers nous. C'est pour vous donc, pour vous que nous renonçons à continuer la lutte avec le gouvernement qui livre Paris. Nous attendrons. » M. Dorian rapporta cet entretien au gouvernement de la Défense nationale.

Le soir du 26 janvier, les artilleurs prussiens, avides de nous porter les derniers coups, mirent à profit les heures qui leur restaient et, avec une cruauté inouïe, ils redoublèrent de vivacité dans leur tir, comme s'ils eussent regretté de ne pouvoir tout écraser et, comme s'ils eussent voulu faire le plus de victimes possible. De dix heures à minuit, ce fut un bombardement formidable, désespéré, haineux, meurtrier, inutile. Treize personnes furent tuées, assassinées, on peut le dire, gratuitement. Puis, à minuit, le feu cessa et un grand silence, solen-

nel et sinistre, succéda aux grondements incessants des quatre derniers mois [1].

Paris fut attristé, lorsqu'il n'entendit plus le canon. Il éprouva, à coup sûr, plus de terreur le jour où le bombardement cessa que le jour où il fut commencé. Il lui semblait que ce silence glacial était celui de la mort. Et c'était bien, en effet, celui de la mort de nos espérances. La fumée de la dernière gargousse brûlée, a-t-on dit justement, emportait notre dernier espoir.

Le lendemain, plus d'un lut, à travers ses larmes, cette note poignante du *Journal officiel :*

« Tant que le gouvernement a pu compter sur l'arrivée d'une armée de secours, il était de son devoir de ne rien négliger pour prolonger la défense de Paris.

« En ce moment, quoique nos armées soient encore

1. Les Prussiens eurent l'étonnante audace de plaisanter, lourdement, comme toujours, sur le bombardement. Voici ce qu'osait dire leur journal officiel de Versailles :

« Quiconque a lu le rapport du *Journal des Débats* sur les effets produits par le bombardement de Paris, doit supposer que nos obus, au lieu d'être chargés de poudre, sont chargés de matière intelligente et particulièrement cruelle. Qu'est-ce-à-dire? Dans la rue Gay-Lussac, c'est une ambulance qui a été atteinte; dans la rue d'Enfer, c'est un pauvre jardinier qui laisse une veuve de dix-neuf ans avec deux enfants; dans la même rue, une pauvre dame malade; sur l'avenue de l'Observatoire, deux femmes, la mère et la fille; sur le boulevard du Port-Royal, deux nourrissons ont failli être atteints, attendu que le coup a passé entre leurs berceaux; dans la rue de Vanves, encore une femme avec deux jeunes filles. Telles sont les victimes choisies par ces boulets malintentionnés, sans égards et néanmoins peu dangereux.

« La composition de ce tableau ne manque pas de couleur, mais de vérité : deux berceaux, des vieilles dames malades, des mères et des filles innocentes, des ambulances que l'imagination doit peupler de blessés et de malades, évidemment le peintre a voulu toucher le spectateur, mais l'artifice est trop évident pour qu'il ait pu remplir son but. »

(*Moniteur officiel prussien de Seine-et-Oise.*)

Donnons encore ici, comme une curiosité archéologique, la protestation que fit paraître alors un homme que ses serviteurs acharnés s'obstinent à appeler Henri V et qui, dans la vieille tradition de sa famille, ose encore appeler *sa bonne ville* Paris, le Paris de Clotilde, soit; mais celui de Danton surtout et de Camille Desmoulins, le

debout, les chances de la guerre les ont refoulées, l'une sous les murs de Lille, l'autre au delà de Laval, la troisième opère sur les frontières de l'Est. Nous avons dès lors perdu tout espoir qu'elles puissent se rapprocher de nous, et l'état de nos subsistances ne nous permet plus d'attendre.

« Dans cette situation, le gouvernement avait le devoir absolu de négocier. Les négociations ont lieu en ce moment. Tout le monde comprendra que nous ne pouvons en indiquer les détails sans de graves inconvénients. Nous espérons pouvoir les publier demain. Nous pouvons cependant dire dès aujourd'hui que le principe de la souveraineté nationale sera sauvegardée par la réunion immédiate d'une assemblée ; que l'armistice a pour but la convocation de cette assemblée ; que, pendant cet

Paris de l'idée démocratique et nouvelle. Ce document a sa valeur; Louis Blanc y fit allusion lorsqu'il protesta, devant l'Assemblée de Bordeaux, contre l'idée stupide qu'avait la Chambre de *décapitaliser* Paris.

« ..... Il m'est impossible de me contraindre plus longtemps au silence.

« J'espérais que la mort de tant de héros tombés sur le champ de bataille, que la résistance énergique d'une capitale résignée à tout pour maintenir l'ennemi en dehors de ses murs, épargnerait à mon pays de nouvelles épreuves; mais le bombardement de Paris arrache à ma douleur un cri que je ne saurais contenir.

« Fils des rois chrétiens qui ont fait la France, je gémis à la vue de ses désastres. Condamné à ne pouvoir les racheter au prix de ma vie, je prends à témoin les peuples et les rois et je proteste comme je le puis, à la face de l'Europe, contre la guerre la plus sanglante et la plus lamentable qui fut jamais.

« Qui parlera au monde, si ce n'est moi, pour la ville de Clovis, de Clotilde et de Geneviève; pour la ville de Charlemagne, de saint Louis, de Philippe-Auguste et de Henri IV; pour la ville des sciences, des arts et de la civilisation?

« Non! je ne verrai pas périr la grande cité que chacun de mes aïeux a pu appeler : *Ma bonne ville de Paris.*

« Et, puisque je ne puis rien de plus, ma voix s'élèvera de l'exil pour protester contre les ruines de ma patrie; elle criera à la terre et au ciel, assurée de rencontrer la sympathie des hommes et attendant tout de la justice de Dieu.

« HENRI »

6 janvier 1871.

armistice, l'armée allemande occupera les forts, mais n'entrera pas dans l'enceinte de Paris ; que nous conserverons notre garde nationale intacte et une division de l'armee, et qu'aucun de nos soldats ne sera emmené hors du territoire. »

Ainsi donc il fallait traiter ! Ainsi l'épée brisée était impuissante entre les mains de la France ! Écroulement de tous nos songes ! M. Jules Favre s'était rendu à Versailles et, lorsqu'il parut devant M. de Bismarck, le chancelier lui dit ce mot : « *Je vous attendais.* » Paris affamé succombait invaincu, et pouvait s'écrier comme le héros de Shakespeare :

Je cède à la famine et non pas au courage !
I am vainquish'd by famine, not by valour.

Alors commencèrent les humiliations et le vainqueur énuméra les conditions de l'armistice. Ces forts, si fièrement défendus par les marins, il fallait les livrer ; il fallait lui donner les canons, il fallait subir la loi brutale ! Un moment, M. de Bismarck réclama des otages, afin de s'assurer de l'occupation des forts et craignant, par exemple, qu'Issy, Vanves, Montrouge, ne fussent minés. — Ces otages entreront les premiers dans les forts et y demeureront, disait le chancelier, jusqu'à ce que les troupes allemandes s'y soient complétement établies, après avoir visité les casemates. Or, ces otages, que M. Jules Favre refusa, étaient les maires de Paris d'abord, puis les journalistes. Le ministre des affaires étrangères fut stupéfait. Des journalistes ! Mais quels journalistes ? — « Vingt pris au hasard, répondit M. de Bismarck. Sa Majesté l'empereur est indigné contre la presse française tout entière qui l'a calomnié et insulté. »

On fit pourtant comprendre au roi de Prusse que cette demande était à la fois barbare et insensée. Mais, comme on reconnaissait bien là ces gouvernants qui ont procédé, durant toute cette campagne, par l'arrestation des

journalistes libéraux, en Allemagne aussi bien qu'en France, et qui faisaient conduire les écrivains, à pied, dans la neige, les menottes aux mains, le pistolet aux tempes et la crosse aux reins, jusqu'au fond des forteresses!

Sous le coup de la menace de capitulation qui pesait sur Paris, l'*Union républicaine centrale* se réunissait, les clubs étant fermés, sous la présidence de M. Dupont (de Bussac) avec Charles Beslay pour assesseur et examinait la question de savoir si nous avions des subsistances nécessaires pour prolonger la résistance.

Des orateurs, malheureusement mal informés, affirmaient que l'intendance militaire avait trois mois de vivres pour 250.000 hommes, à 750 grammes de pain par jour et par homme, ce qui faisait vingt jours de vivres : 1° pour 400.000 soldats ou gardes nationaux à 750 grammes; 2° pour deux millions de Parisiens à 300 grammes. De plus, disait-on, le ministère du commerce avait déclaré avoir les vivres de *neuf jours* pour la population civile et l'armée. De son côté, l'assistance publique possédait la valeur de deux jours de vivres. Ce qui faisait un total de *trente et un jours* de vivres pour Paris et ses défenseurs, sans compter approximativement dix jours qui pourraient être ajoutés par les perquisitions que l'on faisait si imparfaitement tant à Paris que dans la banlieue. C'étaient, hélas! des illusions encore, auxquelles la vue soudaine des provisions avarement cachées jusque-là par les épiciers et brusquement mises en montre donnaient quelque apparence de fondement.

L'*Union* examinait ensuite la question de la défense. Un ancien capitaine d'artillerie, destitué par le coup d'État, ancien représentant du peuple, M. Jean Brunet, alors en vogue à cause de ses articles militaires du *Siècle*, interrogé par l'assemblée, expliquait que selon lui, dès l'origine de la guerre, la défense avait été conduite d'après une vue fausse. Paris, au lieu d'être con-

damné à une défense inerte, au lieu d'attendre son salut du secours des armées de province, aurait dû prendre une offensive continuelle qui aurait fatigué l'ennemi, et qui aurait permis, au bout de quelques jours, de frapper avec 200.000 hommes un grand coup qui aurait rompu l'investissement et permis de prendre à revers les positions de l'armée prussienne. Ces vérités tardives frappaient l'assemblée, qui demandait alors à M. Brunet s'il prendrait sur lui l'exécution de ce plan, et s'il croyait encore possible de le faire réussir : « Oui, répondit Jean Brunet, et je suis prêt à en prendre l'engagement sur ma tête. »

C'est le même Jean Brunet qui, par une inspiration bizarre, affolée, a demandé depuis à l'Assemblée nationale qu'on érigeât un temple au Trocadéro et qu'on mît la patrie sous la protection du Christ.

La proclamation suivante, publiée par le *Journal officiel*, était affichée le matin du 28 janvier sur tous les murs de Paris :

« Citoyens,

« La convention qui met fin à la résistance de Paris n'est pas encore signée, mais ce n'est qu'un retard de quelques heures.

« Les bases en demeurent fixées telles que nous les avons annoncées hier :

« L'ennemi n'entrera pas dans l'enceinte de Paris ;

« La garde nationale conservera son organisation et ses armes ;

« Une division de douze mille hommes demeure intacte ; quant aux autres troupes, elles resteront dans Paris, au milieu de nous, au lieu d'être, comme on l'avait d'abord proposé, cantonnées dans la banlieue. Les officiers garderont leur épée.

« Nous publierons les articles de la convention aussitôt que les signatures auront été échangées, et nous

ferons en même temps connaître l'état exact de nos subsistances.

« Paris veut être sûr que la résistance a duré jusqu'aux dernières limites du possible. Les chiffres que nous donnerons en seront la preuve irréfragable, et nous mettrons qui que ce soit au défi de les contester.

« Nous montrerons qu'il nous reste tout juste assez de pain pour attendre le ravitaillement, et que nous ne pouvions prolonger la lutte sans condamner à une mort certaine deux millions d'hommes, de femmes et d'enfants.

« Le siége de Paris a duré quatre mois et douze jours; le bombardement un mois entier. Depuis le 15 janvier la ration de pain est réduite à 300 grammes; la ration de viande de cheval, depuis le 15 décembre, n'est que de 30 grammes. La mortalité a plus que triplé. Au milieu de tant de désastres, il n'y a pas eu un seul jour de découragement.

« L'ennemi est le premier à rendre hommage à l'énergie morale et au courage dont la population parisienne tout entière vient de donner l'exemple. Paris a beaucoup souffert; mais la République profitera de ses longues souffrances, si noblement supportées. Nous sortons de la lutte qui finit retrempés pour la lutte à venir. Nous en sortons avec tout notre honneur, avec toutes nos espérances, malgré les douleurs de l'heure présente; plus que jamais nous avons foi dans les destinées de la patrie.

« Paris, le 28 janvier 1871.

« *Les membres du gouvernement.* »

La nouvelle des conditions de l'armistice avait irrité ceux qui ne se résignaient pas facilement à livrer Paris. Des groupes nombreux se formaient sur les boulevards, à Montmartre, à Belleville, à la Villette. On parlait de

résister malgré le gouvernement, de se joindre aux marins, de se mettre sous le commandement de l'amiral Saisset, d'occuper les forts et de les défendre. Des femmes demandaient aux hommes s'ils se résigneraient si facilement à capituler. Des artilleurs de la garde nationale avaient inscrit sur des bannières : *Ne rendons pas les forts!*

L'agitation augmenta dans la nuit du 27 au 28. On alla aux mairies. Le tocsin fut sonné, notamment à l'église Saint-Laurent, où un lieutenant et quelques hommes avaient pénétré. Le colonel Piazza, du 36ᵉ régiment de la garde nationale, et le commandant Brunel, élus au club des Montagnards (concert du *Gaulois*, boulevard de Strasbourg), l'un général en chef, l'autre chef d'état-major, prescrivaient au commandant du 14ᵉ bataillon, posté à l'Hôtel de Ville, de faire armer et réunir toute la garde nationale aux divers secteurs pour les occuper, emprisonner les amiraux, prendre les magasins à poudres, les télégraphes, et organiser une dernière sortie. Les ordres partaient du café des *Deux-Hémisphères*, en face l'église Saint-Laurent. Dans la nuit, des gardes nationaux parcouraient les rues, frappant aux portes, appelant par les rues noires leurs compagnies aux armes. Et tandis que le clairon sonnait le rappel, le lugubre tocsin continuait. Le lendemain, cette manifestation, qui n'aboutit point, provoquait la proclamation suivante du général Clément Thomas :

« La nuit dernière, des officiers de la garde nationale ont tenté de réunir leur troupe et de prendre des dispositions militaires en dehors de tout commandement.

« Le général, tout en ressentant aussi vivement la douleur patriotique qui les a égarés, ne saurait partager leurs illusions, et il a la douleur de prévenir la garde nationale qu'en cédant à de tels entraînements, elle compromettrait un armistice honorable et l'avenir de Paris et de la France entière.

« Quelque douloureux qu'il puisse être pour un chef de calmer les ardeurs de la troupe placée sous son commandement, et de blâmer comme une faute les actes qu'elles inspirent, le commandant supérieur n'hésite pas à le faire dans cette circonstance.

« Il rappelle à la garde nationale que de son attitude, du calme et de la dignité avec lesquels sera supportée la douleur qui nous atteint, dépendent aujourd'hui l'ordre dans Paris dont elle va être la garnison, et le ravitaillement de cette grande ville dont l'éternel honneur sera d'avoir prolongé la lutte au milieu des plus cruelles privations et jusqu'au complet épuisement de ses ressources.

« Paris, le 28 janvier 1871.

« *Le général commandant supérieur*,

« CLÉMENT THOMAS. »

Brunel et Piazza avaient été arrêtés, le matin, boulevard Voltaire, à leur quartier général. Le lieutenant-colonel sous-chef d'état-major de la garde nationale, M. de Mortemart, dit dans un rapport officiel, en parlant de Piazza, dont plus d'un témoin affirma depuis la bravoure devant le conseil de guerre : « Une note, trouvée à la préfecture de police, signale le nommé Piazza comme ayant, en 1869, sollicité un emploi de la faveur des ministres de l'empire. » M. de Mortemart a pris la responsabilité de cette révélation.

Cette affaire fut le dernier effort de résistance et, pour ainsi dire, le dernier mouvement, la dernière secousse de Paris à l'agonie. La grande forteresse allait crouler. Il y eut bien encore des protestations isolées de commandants ou d'officiers de la garde nationale, de marins, de soldats, de francs-tireurs, le marin Salicis, le commandant Poulizac, etc., protestations publiées par les journaux ; il y eut, à l'Élysée, où l'état-major de la garde nationale, primitivement à la place Vendôme,



M. DE BISMARCK

avait été transporté, une manifestation des officiers des gardes nationaux réclamant une sortie encore. M. Clément Thomas leur répondit que l'honneur était sauf, que la garde nationale avait payé sa dette à la patrie, et qu'on élèverait par souscription un monument à l'endroit même où côte à côte on avait enterré les morts inconnus de Montretout et de Buzenval. Paris, pour défendre son vieux renom, n'avait plus à compter que sur la justice de l'histoire.

Le 29 janvier, à dix heures du matin, les défenseurs de Paris durent évacuer les forts et les avant-postes. « Sur la demande de l'amiral La Roncière, les forts occupés par la marine ne furent pas rendus directement à l'ennemi par leurs commandants. Ce fut l'officier de l'armée, faisant fonction de commandant de place, qui servit d'intermédiaire [1]. » A peine abandonnait-on les cantonnements, dit un témoin, que, débouchant des tranchées ennemies, les colonnes allemandes s'avancèrent comme de longs serpents noirs. Le drapeau de deuil, l'aigle noir de Prusse allait remplacer sur nos remparts l'étendard tricolore. Les Prussiens, Bavarois, Saxons ou Wurtembergeois, les soldats de la Confédération entraient, l'arme au bras, dans ces retranchements auxquels ils n'avaient osé donner l'assaut. Leurs cuivres jouaient orgueilleusement des airs de triomphe. Le spectacle de cette humiliante prise de possession dura de onze heures à trois heures de l'après-midi.

C'est en poussant des hourrahs que les Prussiens pénétrèrent sur les ponts-levis, et, à peine entrés, ils hissèrent immédiatement leur drapeau. Pour empêcher toute occasion de conflit, on avait donné sévèrement, à toutes les portes de Paris, la consigne de ne laisser sortir personne, fût-on muni d'un permis ou d'un laissez-passer.

1. *Le Siége de Paris, journal d'un officier de marine* (M. Garnier), livre fort remarquable.

Les marins, ces héros disciplinés, que le siége de Paris avait pour toujours mis en pleine lumière, étaient si indignés, que plusieurs brisèrent leurs armes et jetèrent sur la route les sacs et provisions de bouche qu'on abandonnait encore dans les forts. On les voyait, tout en traînant des charrettes chargées de leurs bagages, essuyer de grosses larmes qui leur roulaient sur les joues. Les routes étaient couvertes de troupes marchant à la débandade, de chevaux attelés à des chariots et des fourgons, et lancés au grand trot. Dans l'après-midi de la journée du 28, bon nombre de matelots, qui faisaient le service des forts ou des bastions, s'étaient réunis pour protester contre la capitulation. Cette réunion s'était tenue en plein vent, dans les environs du Mont-Valérien, et l'assemblée s'était dispersée au cri de « Vive la République! » pendant que les marins entonnaient le refrain du *Vengeur* :

Les marins de la République
Montaient le vaisseau le *Vengeur*.

Ces mêmes scènes, déchirantes par leur émotion, consolantes par leur énergie, se reproduisirent dans la zone de l'ouest et du sud.

Les bruits populaires, répandus dans Paris, parmi les groupes qui stationnaient sur les boulevards, devant la porte Saint-Denis ou la mairie de la rue Drouot, affirmaient que l'amiral Saisset, dont les Prussiens avaient tué le fils, voulait faire sauter le fort qu'il commandait. Il n'en fut rien, mais dans le fort de Montrouge où trois capitaines de frégate avaient déjà été tués par les obus prussiens, un quatrième, M. Larret de Lamalignie, capitaine de frégate, commandant en second du fort, et qui jusqu'alors avait échappé aux obus ennemis, se brûla la cervelle, la dernière heure venue, pour ne pas voir, lui vivant, son fort occupé par les ennemis. Tombé avec une balle dans la tête et une dans la poi-

trine, et transporté à l'ambulance de la marine, il expira bientôt, victime de sa patriotique et sublime douleur. Le capitaine Larret était, je crois, originaire du Limousin.

Ce suicide, comparable à celui des stoïciens qui s'ouvraient les veines devant le monde romain croulant, ne fut pas le seul.

Un Américain, M. Nathan Sheppard, dans un livre anglais où il raconte le siége parisien, sous ce titre : *Bloqué dans Paris*, nous a laissé de ces journées de deuil un souvenir qui nous rend quelque fierté. « Je veux, dit-il, rappeler ici le nom d'un de ces braves canonniers de la marine, un Breton d'environ soixante-dix ans... Il était pointeur de grosses pièces, et c'était plaisir de voir l'affection du brave homme pour son canon. Il l'aimait comme un chauffeur aime sa locomotive ou un fermier sa charrue. Il ne l'avait point quitté depuis quatre mois. Peu de pointeurs peuvent se vanter d'un coup d'œil plus juste, et il avait envoyé plus d'un boulet destructeur aux avant-postes prussiens. Quand le feu cessait on voyait le vieux François Deldroux fourbir et astiquer son canon, ou, le coude appuyé sur le bronze étincelant, fumer tranquillement sa pipe près de son ami. S'il pleuvait, il ôtait sa vareuse pour l'en couvrir, et semblait jaloux des rayons de soleil qui miroitaient sur le métal. Le jour de deuil vint enfin. Le vieux brave s'appuyait sur son fidèle ami, tout en écoutant l'horrible nouvelle. La tête dans ses mains, il pleurait. Il lui fallait quitter les remparts et dire adieu à son vieil ami. — Mais, mon canon, disait-il. — Laissez faire, on en aura soin, lui répondait-on. — Non ! je ne veux pas le quitter, reprenait-il sourdement. — Alors, vous serez porté déserteur. — Eh bien ! soit ! j'aime mieux mourir que de le voir prendre par l'ennemi. — On le laissa. Quelques minutes après, on entendit la détonation d'un pistolet. Le vieux brave était étendu près de son canon. Il n'était pas tout à fait mort, mais il expira quelques heures

après. Inscrivons parmi ceux des braves qui ont illustr le siége de Paris le nom du vieux François Deldroux. »

Il représente en effet ces marins héroïques, fusiliers et canonniers, mâles, simples, forts et doux, combattants d'Avron et du Bourget, que le siége de Paris fera légendaires dans l'avenir[1].

Paris, réduit par la faim, commençait, comme on disait alors, à se *ravitailler*. Les chemins de fer étaient coupés, la Seine obstruée, le ravitaillement fut long. La cité de Londres envoya à titre de don pour deux millions de denrées qui furent distribuées par les municipalités. La ville était lugubre. On pillait, aux Halles, les boutiques des revendeurs qui spéculaient sur la faim. Les Prussiens aux barrières vendaient, quelle honte! des vivres aux Parisiens. Les uniformes des gardes nationaux avaient comme disparu dans les rues; on rentrait, comme de lugubres *accessoires* devenus inutiles,

1. J'aurais voulu, dans ce livre, donner place à la marine ou plutôt marquer cette place par une page bien due certes à ces hommes qui avaient su conserver et surent montrer à l'ennemi les vieilles qualités françaises, l'intrépidité chevaleresque unie à l'attachement au devoir, la résolution virile et le sans-souci dans le péril, l'alacrité joyeuse et l'amour du danger, l'habitude du sacrifice stoïque. Devant les marins prisonniers, les Prussiens faisaient le salut militaire. Ils avaient raison. La marine française a conquis, en cette funeste guerre, un renom impérissable. Partout où furent les marins, là furent le dévouement et l'honnêteté. Officiers instruits, soldats disciplinés. Les canonniers, les pointeurs étaient admirables, les fusiliers intrépides jusqu'à la témérité. Ils se lançaient contre les fusils Dreysse avec la hache d'abordage. La marine, séparée du continent, où s'agitait la désorganisation, la marine, fille de la mer, avait su garder intacte la vertu française : elle vint à terre et montra aux soldats ce qu'est le Devoir.

Et plus d'une fois, loin du pays, elle combattit. Dans les eaux de la Chine, la *Vénus*, frégate française, coulait la *Hertha* après un combat de deux heures. Le commandant prussien avait adressé un défi à l'amiral Duperré qui le releva. Lorsque l'armistice interrompit les hostilités, la corvette l'*Augusta*, qui avait capturé plusieurs de nos petits navires marchands, était tenue en respect dans la baie de Vigo, par un navire français qui la voulait couler. L'armistice la sauva. Encore une fois la marine ou plutôt les marins français ont sauvé l'honneur du pavillon.

les sacs, les équipages, les brancards tachés de sang. On rencontrait, errant par bandes, désarmés, accablés, sordides, les soldats et les mobiles de province. Toute discipline semblait avoir cessé. Paris, le 30 janvier, enveloppé d'un brouillard intense, jaune et malsain, avec ses toits ourlés de neige, semblait porter le deuil de sa chute. Une espèce de manteau de plomb tombait en même temps sur les épaules et sur les âmes. Pourtant (consolation amère !) le drapeau aux trois couleurs flottait encore sur la cité abattue. Et on pouvait se dire encore que le vaisseau de la ville de Paris n'avait pas amené son pavillon.

Déjà on s'occupait des élections futures. Les candidats partaient pour la province, s'échappaient de Paris, munis de laissez-passer signés à la fois par l'état-major français et par l'état-major prussien. Les gens de la banlieue se précipitaient dans Paris, apportant des vivres. Les Parisiens s'échappaient, naïvement étonnés de voir du pain blanc dans les auberges de village. De nouveaux journaux paraissaient : le *Mot d'ordre*, de M. Henri Rochefort, le *Vengeur*, de M. Félix Pyat, qui succédait au *Combat*. Les 12.000 hommes de l'armée de Paris que le vainqueur laissait, par la convention, à la disposition du gouvernement (voyez le *texte* de la Convention) étaient comme fondus, noyés dans la garde nationale, nombreuse et bien équipée. Nul ne faisait attention à la clause dernière de l'article 2 de cette convention qui condamnait pourtant toute une armée à la destruction et une ville assiégée à la chute :

« Les opérations militaires sur le terrain des départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or, ainsi que le siége de Belfort, se continueront *indépendamment de l'armistice...* »

Paris traitait ainsi pour toute la France. Faute impardonnable dont nous verrons les conséquences. Mais, à cette heure, tout semblait étouffé sous l'immense fracas de la capitulation de Paris. Le monde retentissait pro-

fondément du bruit de cette chute. « Voilà, s'écriait, dans son style mystique, l'empereur Guillaume, écrivant à l'impératrice et reine, voilà la première récompense, riche en bénédictions, pour notre patriotisme, notre héroïsme et nos lourds sacrifices. Je rends grâces à Dieu de cette nouvelle faveur. Puisse la paix suivre bientôt. »

La chute de Paris marque le point suspensif, funèbre, de la guerre franco-allemande. Là s'arrête le drame le plus douloureux dont la France ait jamais été le théâtre. La Prusse triomphe, le militarisme s'impose, la nation française est vaincue par l'armée allemande. Est-ce pourtant la fin de la lutte entre les deux peuples ou, pour mieux dire, entre les deux races, la race latine, avec tous ses défauts que rachètent les plus sympathiques qualités, la race saxonne, avec toutes ses qualités que gâtent les plus haïssables défauts? Non, le duel n'est point terminé. Le dénoûment de 1871 n'est qu'une halte. La lutte continue et durera longtemps. Peut-être se déplacera-t-elle, changera-t-elle de terrain, et la verrons-nous se terminer dans le domaine des idées. C'est le secret de l'avenir. Mais la lutte n'aura point de fin que la nation française ne se lave de tant d'abaissement et ne rachète tant de honte.

Peu de jours avant la capitulation, un homme qui n'eût dû cependant chercher que l'oubli dont il n'était pas digne, M. Émile Ollivier, croyant, avec sa vanité habituelle, qu'une parole de lui désarmerait la Prusse, avait écrit, assurent les bien informés, à M. de Bismarck une lettre où il lui parlait beaucoup de Dieu et de sa haute justice. Que si Sa Majesté Guillaume croyait en Dieu, M. Ollivier la conjurait de s'arrêter, disant, sur le ton d'une homélie, que Dieu pourrait bien aussi donner à la France la victoire et la revanche. M. de Bismarck, que M. Ollivier traitait d'*Excellence*, lui répondit à peu près en ces termes :

« Monsieur,

« Puisque vous croyez en Dieu, comme vous me le dites, prosternez-vous dans votre solitude et demandez-lui pardon de tous les maux que vous avez attirés sur votre patrie.

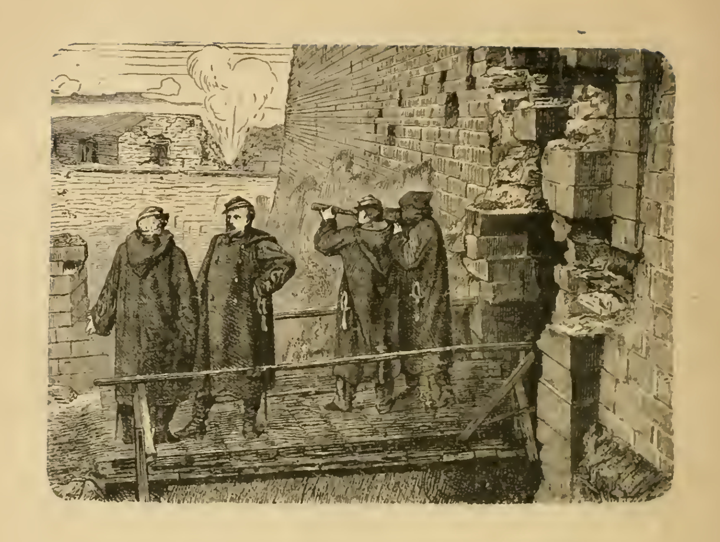
« VON DE BISMARCK. »

M. de Bismarck eût pu écrire semblable lettre à l'ex-empereur qui contemplait, de loin, notre ruine et ne désespérait pas de la compléter un jour par quelque coup d'État nouveau et quelques fusillades nouvelles.

Au moment où Paris succombe, nous devions évoquer le fantôme de ceux qui avaient amené ainsi l'étranger sous ses murs, dans son sein. N'oublions jamais les noms de ceux qui nous ont ainsi précipités dans l'abîme, empereur et valets, et de ceux qui, dès l'abord, ont désespéré de la patrie, regardant comme une *folie* ce qui était simplement *le devoir*.

Réapprends donc le devoir, ô France, et retrempe-toi dans ces amertumes passées. Se souvenir des maux soufferts est salutaire aux nations qui veulent se purifier et revivre.





CHAPITRE XX

La France se retrouve. — Antagonisme de Paris et de la province. — La nouvelle de la capitulation arrive à Bordeaux. — Dépêches de Jules Favre et de Gambetta. — Continuation des hostilités dans l'Est. — Le général Clinchant remplace Bourbaki dans le commandement. — La retraite en Suisse. — Généreuse hospitalité de la Suisse. — Belfort résiste encore. — Les derniers jours du siége. — Le colonel Denfert reçoit du gouvernement l'ordre de rendre la place. — La dernière place française dans l'Est : Bitche. — Reddition de la forteresse. — Le colonel Tessier. — La guerre est terminée.

La capitulation de Paris, qui allait remettre en présence les uns des autres les assiégés de la capitale et les combattants de la province, devait aussi faire ressortir davantage les différences d'idées, d'opinions, et, si je puis dire, de température patriotique qui existaient

entre des compatriotes séparés les uns des autres depuis de longs mois. Durant le siége de Paris, une population de deux millions d'êtres humains avait été comme mise au secret, éloignée du reste du monde. Hommes, femmes, enfants vivaient d'une vie nouvelle sur cet immense radeau qui s'appelait la grande cité. Point de nouvelles, point de consolations, point de secours. On savait vaguement, au moment de la capitulation, que 418.000 (chiffre officiel) de nos soldats étaient prisonniers en Allemagne, que toute l'armée de Bourbaki, moins le corps de Bressolles, s'était, disait-on, réfugiée en Suisse, et que Belfort, vaillamment défendue par le colonel Denfert, résistait encore. C'était tout; c'était assez, hélas! Lorsque l'armistice fut conclu, Paris se précipita avidement vers la vérité ignorée.

Jamais, je crois, peuple ne ressentit une émotion pareille à celle qui agita la France lorsque après la capitulation de Paris et la conclusion de l'armistice, il fut donné au pays coupé en deux tronçons, à Paris isolé de la France, et à la France décapitée de Paris, de se retrouver, de se serrer dans une étreinte que la communauté des souffrances eût dû rendre fraternelle et que la rivalité de la province et l'exaspération de Paris rendirent aigre et douloureuse. Après tant de jours de lutte, après des mois de souffrance et de séparation, on allait donc reprendre la vie commune, jeter un regard sur cette chère France qu'on ne connaissait plus, apprendre enfin, apprendre la vérité tout entière sur ce qui s'était passé dans le pays durant le blocus.

La province surprise, irritée de la capitulation de Paris, ne pardonnait point un tel dénoûment à ce long siége. Les uns, qui eussent voulu la paix, même honteuse, reprochaient, le croirait-on? à Paris d'avoir, par sa résistance, fait durer la guerre; les autres, partisans de la guerre à outrance, lui faisaient un grief d'avoir, par sa chute, rendu la paix nécessaire. Tous étaient vaguement jaloux de ce Paris dont les dépêches officielles

avaient si longtemps et si haut célébré les louanges et dont, par exemple, M. Clément Laurier disait, dans une de ses dépêches : « Paris est magique, régénéré, antique. Si quelqu'un osait y parler de capitulation, il serait fusillé sur place. Paris peut tenir largement jusqu'à la fin de février. »

Or, Paris succombait avant la fin de janvier et la province, déçue, le midi surtout, ne lui pardonnait pas cette déception. Gambetta, dans ses dernières dépêches au gouvernement de Paris, s'était d'ailleurs fait l'écho des sentiments d'une partie du pays [1]. Le soir du 27 janvier, la délégation de Bordeaux communiquait aux journaux, relativement à la capitulation de Paris, la note suivante :

Bordeaux, 27 janvier, à quatre heures.

« La délégation du gouvernement est informée par ses agents à l'étranger que le *Times* publie, sur la foi de ses correspondants, que des négociations avaient été entamées entre Paris et Versailles au sujet du bombardement de Paris et d'une prétendue reddition éventuelle de la capitale.

1. *Gambetta à Jules Favre.*

Le 14 Janvier 1871.

« Je ne peux pas me lasser de vous le redire et chaque fois avec plus d'insistance : il faut sortir, sortir tout de suite, sortir à tout prix ; sortez aussi nombreux que possible, sortez sans espoir de retour. Près de trois cent mille hommes vous ont abandonnés, pendant cinq jours, pour courir, les uns sur Chanzy, les autres sur Bourbaki. Nous les retiendrons le plus possible. Mais n'attendez pas qu'ils reviennent pour sortir, ne les laissez pas remonter sur Paris.

« Votre dépêche du 10 janvier, reçue et déchiffrée aujourd'hui, m'a causé autant de douleur que de colère. Comment se fait-il que, voyant et jugeant aussi clairement les hommes et les choses, vous puissiez subir un joug sous lequel Paris, la France et la République vont succomber ?

« Il n'est nulle convenance, nulle relation, nul intérêt qui puisse vous faire fléchir ni hésiter. Votre dépêche est un arrêt rendu contre lui et contre vous également.

« La délégation du gouvernement n'accorde aucun crédit à ces allégations de correspondants du *Times*, car il est impossible d'admettre que des négociations de cette nature et de cette importance aient été entamées au préalable. Les ballons arrivés jusqu'à présent n'ont fait prévoir rien de semblable.

« Un ballon est signalé aujourd'hui près de Rochefort sans qu'on sache encore s'il a atterri. Aussitôt que de nouvelles dépêches lui seront parvenues, le gouvernement s'empressera de les faire connaître.

« *Le directeur général délégué.*

« C. LAURIER. »

Trois jours après, le 30 janvier, à une heure, l'affiche suivante paraissait sur les murs de Bordeaux :

GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

« La délégation du gouvernement établie à Bordeaux, qui n'avait jusqu'ici sur les négociations entamées à

« Que diront la France et l'histoire quand elles connaîtront la vérité écrite par vous-même ?

« Quand je pense que le 8, suivant ce que vous dites, tout était préparé, ordonné, et que sans motifs rien ne s'est exécuté, je me demande si vous mesurez bien l'étendue de telles fautes et l'étendue de nos responsabilités, car je ne me sépare jamais de vous. Je vous remercie d'ailleurs de toutes les facultés politiques que vous avez obtenues pour moi, mais je n'ai pas le courage de traiter pour le moment ces questions, et je termine comme j'ai commencé, en vous criant : Sortez, sortez si vous ne voulez pas laisser périr la France, et je ne saurais me lasser de le redire.

« Vous n'avez autour de vous qu'un simple cercle de feu, derrière lequel nos audacieux et habiles ennemis dérobent tous leurs mouvements.

« La province fait d'ailleurs écho au cri unanime de Paris, et se demande, à son tour, pourquoi cette persistante inaction. Chanzy s'est remis de son échec d'hier, et nos affaires dans l'Est ont bonne tournure.

« Salut fraternel,

« *Signé* : GAMBETTA. »

Versailles que des renseignements fournis par la presse étrangère, a reçu cette nuit le télégramme suivant, qu'elle porte à la connaissance du pays dans sa teneur intégrale :

Versailles, 28 janvier, 11 h. 15 m. du soir.

M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, à délégation de Bordeaux.

« Nous signons aujourd'hui un traité avec M. le comte « de Bismarck.

« Un armistice de vingt et un jours est convenu.

« Une assemblée est convoquée à Bordeaux pour le « 15 février.

« Faites connaître cette nouvelle à toute la France ; « faites exécuter l'armistice, et convoquez les électeurs « pour le 8 février.

« Un membre du gouvernement va partir pour Bor- « deaux.

« JULES FAVRE. »

« Un décret qui sera ultérieurement publié fera connaître les mesures prises pour assurer l'exécution des dispositions ci-dessus.

« Pour copie conforme :

« C. LAURIER. »

A ce moment, Gambetta, qui, disait-on à Paris, s'était suicidé à la suite de la défaite du Mans, adressait à M. Jules Favre une longue dépêche, attristée et superbe, où il résumait en traits rapides la situation du pays. Il faut lire ces pages qui contiennent comme le testament du patriotisme écrasé.

« ... Nous ignorons encore, disait cette dépêche, quelle est la vérité officielle, et, jusqu'à ce que nous ayons reçu de vous l'assurance que vous êtes décidés à une si lamentable fin, nous tenons les bruits anglais pour mal

fondés, et nous y voyons une nouvelle manœuvre de M. de Bismarck. Toutefois la situation intérieure de Paris apparaît comme fortement troublée ; l'expulsion du général Trochu de toutes ses fonctions et commandements militaires et sa conservation, dès lors inexplicable, à la tête du gouvernement, le choix ridicule d'un sénateur de soixante-quinze ans pour présider aux suprêmes efforts de l'héroïque capitale, la suppression du droit de réunion et des journaux révolutionnaires, ainsi que les tentatives faites sur Mazas et l'Hôtel de Ville, tout accuse clairement que dans la population, comme dans le gouvernement, il n'y a plus ni accord, ni fermeté, ni clairvoyance.

« Je ne puis croire cependant que ces négociations pour la reddition de notre capitale aient pu être entamées sans qu'on ait fait ce gigantesque et puissant effort qu'on promet et qu'on annonce depuis quatre mois, et qui n'a pu être retardé, incessamment ajourné, que par incapacité ou esprit de méfiance, mais qu'il faut faire, pour pouvoir arborer avec honneur, s'il échoue, le drapeau parlementaire. L'initiateur de la révolution et le premier moteur de la défense de la France ne peut être supprimé qu'en appelant la province au devoir, comme à l'honneur de le venger, et cet appel ne peut être adressé au pays et écouté par lui qu'à la condition que Paris, comme c'est sa tradition et son rôle, se sera réellement sacrifié pour la patrie et pour la république. Mais si, au contraire, cette province, qui depuis trois mois prodigue son sang et son or, supporte l'invasion et l'incendie de ses villes, apprenait, — ce qui paraît être la triste et cruelle vérité, — que Paris a été systématiquement amolli, énervé, découragé par ceux qui le gouvernent, et dont le mandat n'était sacré que parce qu'il avait pour but d'organiser et d'employer les forces militaires et révolutionnaires de Paris, c'est l'indignation chez les uns, la défaillance chez les autres, qui feraient place à l'enthousiasme qu'excitait parmi eux le gouvernement du 4 Septembre. Que dira

cette province, si surtout elle apprend que ce chef militaire introduit dans le gouvernement civil, et doté de la prépotence, n'était qu'un discoureur infatigable et un militaire irrésolu, que ses collègues le connaissaient sous cette double face et qu'ils ont préféré, pour ne pas blesser cette présomption personnelle, laisser capituler Paris et compromettre la France; qu'ils ont poussé l'inertie, la culpabilité, par leur solidarité avec ce chef, jusqu'à ce point de rester sourds aux réclamations unanimes de l'opinion parisienne ;... et c'est ainsi que vous vous êtes laissé conduire jusqu'aux derniers jours, subissant, vous républicains, un pouvoir personnel, méconnaissant la première règle de la tradition révolutionnaire qui est de subordonner les chefs militaires, quels qu'ils soient, à la magistrature politique et civile. A ces fautes, vous allez en ajouter une autre, et, après vous être laissé traîner en longueur par le général Trochu, vous allez, si les renseignements anglais sont véridiques, vous laisser mener jusqu'à vos derniers grains de blé par les lenteurs habiles et calculées de notre ennemi le plus redoutable, M. de Bismarck. Mais non, ces renseignements sont faux ; je n'y crois pas, n'y veux pas croire : vous changerez les généraux qui manquent de cœur, et ce ne sera qu'après une grande bataille perdue que vous vous résignerez sous la force.

. . . .

« Quant à la guerre et à la situation militaire où nous sommes placés depuis nos derniers revers, je n'ai que peu de choses à vous dire; dans le nord, Faidherbe, dont la contenance et le patriotisme, ainsi que les talents militaires, sont au-dessus de tout éloge, répare ses pertes et refait ses troupes, en couvrant d'ailleurs les places du nord ; il ne pourra guère rien tenter avant le 1er février. J'ai fait passer au général Chanzy, dont la situation est un peu dégagée, les nobles paroles que vous me chargez de lui transmettre ; elles seront la plus belle récompense due au plus intrépide et au plus confiant de nos chefs militaires;



DE MOLTKE

il a reçu des renforts, et pourra, je pense, sortir bientôt de ses positions de retraite. Les lignes de la Loire et du Cher sont actuellement le théâtre d'une opération militaire confiée au 20e corps et qui pourra permettre à Chanzy une offensive plus prompte. Nous réoccupons avec les forces tirées de Nevers, une partie d'Auxerre et Laval. Garibaldi a remporté une véritable victoire en avant de Dijon, dans une bataille qui a duré trois jours et qui a mis plus de 10.000 Prussiens hors de combat. Un drapeau ennemi, pour la première fois, est resté entre nos mains. Malheureusement l'armée de l'Est est dans une situation critique. A la suite de cette marche glorieuse, marquée par cinq journées et cinq succès : Villersexel, Arcey, Montbéliard et Lizaine, Bourbaki est venu le deuxième jour devant Héricourt. Accablé par le nombre, il s'est vu forcé de reculer. Il aurait promptement perdu l'esprit, sa tête s'est égarée, et se voyant poursuivi et presque cerné, il s'est tué d'un coup de pistolet. Un jour avant ce douloureux événement, il avait demandé à être remplacé, et désigné pour son successeur le général Clinchant. C'est lui qui vient de prendre le commandement de l'armée et qui cherche à la sauver des étreintes de l'ennemi et de la mauvaise situation où elle se trouve. Certes, le tableau est sombre, et la fortune nous est bien contraire. Cependant il ne faut pas se laisser aller au découragement, car plus que jamais j'ai la conviction que la prolongation de la lutte, en nous ramenant la fortune, épuisera nos envahisseurs, et, s'ils savaient bien qu'il faudra arroser de sang allemand chaque motte de terre française pour la conquérir et la garder, ils sentiraient l'impossibilité de s'acharner à la lutte, à l'extermination de la France.

« Donnons-leur, à force de constance dans les revers et d'activité dans l'organisation de nos forces, la conviction que nous resterons inflexibles dans la politique de la guerre à outrance, et nous aurons gagné sur eux une grande victoire. Le printemps viendra, et ils n'auront

pas réalisé le fruit de leur conquête ; et, au milieu de l'Europe inquiète et jalouse, ils n'auront pas obtenu de sanction pour l'œuvre de la force. Nous les condamnons à une occupation aussi ruineuse pour eux que pour nous, et nous n'aurons pas compromis l'intégrité de la France, et à la première occasion de trouble ou de conflit européen, nous serons l'allié nécessaire de tous ceux qui auront à se venger des prétentions germaniques... Au moment de finir, nous recevons à l'instant une dépêche de Londres qui annonce votre retour de Versailles à Paris avec les conditions de la capitulation. La précision de la dépêche ne laisse guère de doute dans mon esprit, et je reste muet devant une telle catastrophe. Le ballon que vous avez lancé ce matin, 27 janvier, est passé au-dessus de Niort, de Rochefort, vers le milieu du jour ; il est probablement allé à l'Océan, et nous sommes sans nouvelles officielles de vous. Tout, jusqu'à la nature, conspire contre la France. L'expiation est rude, le châtiment démesuré ; seul, le souffle de la révolution française peut encore nous sauver. C'est lui que j'appelle et que j'invoque. C'est par lui seul que je compte vivifier ce qui reste encore dans le pays de vitalité et d'énergie.

« Vive la France ! Vive la République !

« LÉON GAMBETTA. »

M. Gambetta devait accentuer la politique contenue dans cette dépêche, lorsque, le 28 janvier, à Lille, où il était allé trouver le général Faidherbe pour voir si le centre de la résistance ne devait pas être cette fois, non la Loire, mais le Nord, il disait, dans un dernier discours :

« Pour le pays tout entier, de quoi s'agit-il ? D'être ou de ne pas être. Voilà la raison de la guerre. La paix, ne l'oubliez pas, c'est la cession et la mutilation de la

patrie. Avons-nous le droit de sacrifier trois millions de Français à cette avide Allemagne? n'aurions-nous pas honte d'abandonner ces milliers d'Alsaciens s'échappant de leur patrie pour protester contre cet abominable attentat d'une annexion repoussée par le vœu national, et venant se serrer autour de l'étendard de la nation française, au mépris des proscriptions et sans souci des persécutions et des fusillades du roi Guillaume? Il n'appartient à personne, minorité, majorité, unanimité même, de céder la France. Celui-là viole le droit de tous et de chacun qui croirait pouvoir céder une partie de notre pays comme le maître cède une partie de son troupeau. La France est le bien commun de tous les Français, et chaque motte de terre que la France couvre de son drapeau m'appartient comme elle vous appartient, comme elle appartient à tous. Le sentiment de solidarité et de nationalité nous impose donc notre politique, c'est celle de la résistance à outrance! »

L'Assemblée que le pays allait nommer devait être appelée à décider si la guerre serait continuée. Dans sa ferveur patriotique, M. Gambetta tranchait par avance la question : il voulait encore, il voulait toujours la guerre. Les désastres pourtant étaient aussi complets que possible et imposaient au pays une résignation douloureuse et une morne et profonde tristesse.

L'aspect désolé, ruiné de la France envahie plaidait cruellement en faveur de la paix. Les réquisitions avaient épuisé le pays, les batailles l'avaient comme éventré. Sur les routes de l'Orléanais, à travers la Beauce, la terre piétinée, les villages effondrés, les maisons incendiées, les murs crénelés, les haies brisées, les fosses creusées, les squelettes de chevaux blanchissant dans la plaine, les vols funèbres de corbeaux, présentaient les spectacles éternels des désolations qui tant de fois, depuis août, depuis Forbach, s'étaient offerts aux regards ; les scènes cruelles et les vestiges de l'invasion apparaissaient sur une terre désolée, que les cultivateurs,

un peu entardés, à cette heure, se décidaient timidement à labourer.

Après Orléans, jusqu'à la Motte-Beuvron, où se trouvaient, du côté du Midi, les avant-postes prussiens, le paysage était farouche, la terre en friche, les plaines peuplées de corbeaux. Il semblait que, dès le Loiret, commençait la Sologne ; ce pays abandonné par la main de l'homme faisait peur. De temps à autre, aux murailles des fermes, des traces de balles ou d'obus apparaissaient. C'est la guerre qui avait passé là ! Et ces mêmes tableaux se retrouvaient du côté du Mans, vers le nord, à l'est, partout, excepté dans le midi, qui ne connaissait de la guerre que ses féroces et lointaines ardeurs.

Le jour même de la signature de l'armistice, nos armes semblaient, il est vrai, retrouver du côté de Blois, comme un regain de victoire. A l'heure même où Paris succombait, le général Pourcet, marchant sur Blois, emportait le faubourg de Vienne, chassait les Prussiens qui, battus, faisaient sauter le pont reliant le faubourg à la ville. Mais ce petit avantage était malheureusement effacé par l'accumulation de désastres qui fondaient en ce moment sur notre armée de l'Est.

Grâce à l'ignorance où se trouvaient les signataires français de l'armistice de l'état de nos armées du dehors, il avait été stipulé, à la demande de M. de Bismarck, qu'en dépit de la convention du 28 janvier les opérations militaires se continueraient, *indépendamment de l'armistice*, dans les départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or. En outre, le siége de Belfort serait continué par les Allemands. Conçoit-on que M. Jules Favre ait consenti à signer une telle clause et que, l'ayant fait, il n'ait point, en annonçant l'armistice à la délégation de Bordeaux, fait connaître cette restriction imposée par l'ennemi ? Le télégramme de M. Favre disait, nous l'avons vu : « *Un armistice de vingt et un jours est convenu, faites-le exécuter.* » Il en résulta que l'ordre fut donné à Garibaldi et à Bourbaki, comme à tous les

généraux, de cesser les opérations militaires, et que cet ordre fut suivi par nos chefs, tandis que les armées prussiennes, instruites des conditions stipulées à Versailles, continuèrent, malgré les protestations de nos généraux, leurs opérations vers Besançon et Dijon, et même vers le Havre, qu'elles menaçaient sérieusement et que le général Loysel était chargé de couvrir.

L'ignorance dans laquelle le gouvernement de Paris laissa, pendant deux jours, les autorités militaires, est, convenons-en, un des griefs les plus graves que lui adressera l'histoire. Les Prussiens étaient décidés à anéantir notre malheureuse armée de l'Est, qui leur avait causé une certaine inquiétude et, chose triste à reconnaître, pour arriver à ce but ils trouvèrent un aide involontaire dans l'impardonnable oubli de notre ministre des affaires étrangères.

Après l'échec complet d'Héricourt, le général Bourbaki, menacé maintenant par les troupes de Manteuffel, venues en chemin de fer par détachements et qui occupaient la gare de Mouchard, point central de toutes les communications de notre armée, Bourbaki s'était replié sur Besançon tandis que l'ennemi, s'emparant du plateau de Bondeval, manœuvrait pour couper à nos troupes toute communicatîon avec Lyon. Les francs-tireurs de Bourras essayaient de défendre Blamont, mais, par tous les défilés, les Prussiens nous débordaient. Il n'y avait qu'à battre en retraite. Le général Cremer, se rabattant sur Besançon, livrait deux combats à trois jours de distance, à Villers-la-Ville, le 20 janvier, à Dannemarie, le 23. Les marches étaient horriblement pénibles, les vivres manquaient. Le général Bressolles, chargé de défendre avec le 24e corps les défilés du Lomont, n'ayant plus de provisions, se repliait déjà sur Pontarlier.

Les soldats épuisés de Bourbaki se massaient autour de Besançon. Il fut un moment question de s'arrêter dans cette place et de s'y défendre. Au conseil de guerre, tenu à Château-Farmé, Cremer, qui avait un moment

voulu enlever, par une surprise de nuit, l'artillerie allemande[1], Cremer voulait résister dans Besançon. Mais les munitions manquaient et Bourbaki répondit en faisant connaître l'état des vivres : on n'en possédait que pour sept jours. Après sept jours, il eût fallu capituler. La retraite sur Pontarlier fut donc aussitôt décidée. Mais, pendant les trois jours de repos forcé que les troupes de Bourbaki avaient pris sous Besançon, les soldats de Werder, franchissant les défilés du Lomont, abandonnés par Bressolles, prenaient position le long de la frontière de Suisse et, pour un peu, coupaient tout à fait à notre armée le passage en Suisse, notre dernier espoir de salut matériel.

Ce fut alors que Bourbaki, effaré de sa défaite, reculant devant la responsabilité suprême, désolé et éperdu, voulut tenter d'abord de se jeter, à la tête d'une poignée d'hommes, sur les Prussiens; puis haussant les épaules : « Et s'ils ne me tuent pas, dit-il, s'ils me cassent seulement une jambe, je serai inutilement estropié et on dira peut-être que j'ai passé à l'ennemi ! » Alors il arma un pistolet et se frappa au front. Le bruit de sa mort se répandit, mais le général n'était que blessé. Le commandement de l'armée de l'Est échut alors au général Clinchant, qui commandait le 20e corps après avoir, à l'armée de Metz, commandé une brigade. Bourbaki l'avait désigné lui-même pour son successeur.

Le général Clinchant, officier distingué, brillant, était aimé de ses soldats depuis le Mexique, où il avait eu Cremer pour aide de camp. Jeune encore et énergique, il essaya de réunir, au delà de Pontarlier, devant Mouthe, les débris, les bandes affamées de l'armée de l'Est. C'était le 28 janvier. Attaqué à Chaffois et à Mouthe, le général Clinchant, apprenant la nouvelle de l'armistice, laissa occuper, sur la route de Lyon à Mouthe,

1. Voy. l'*Invasion dans l'Est*, *le général Cremer*, par un officier d'état-major. (C'est M. le colonel Poulet.)

des positions importantes qu'il eût certainement défendues s'il eût été informé que l'armistice ne regardait aucunement notre armée de l'Est [1]. Voyant que Manteuffel continuait les hostilités, Clinchant lui dénonça l'armistice, et télégraphia en même temps à Bordeaux :

Pontarlier, 30 janvier, 5 h. 35.

Clinchant à guerre.

« Je n'ai pas encore de réponse officielle du général Manteuffel, mais d'après une lettre apportée par un parlementaire prussien pendant une conférence près de Frasne, il paraîtrait que le général Manteuffel ne voudrait pas reconnaître cet armistice pour l'armée de l'Est, disant qu'il ne concerne que les armées du Nord et de Paris. »

Peu après, comme Manteuffel lui apprenait que l'armistice ne le concernait pas, le général voulut au moins sauver son matériel et les débris de son armée. Il télégraphiait alors à la délégation :

Verrières-Françaises, 1er février.

Général Clinchant à guerre.

« Tout ce que vous écrivez à J. Favre, je l'ai tenté

1. « ... Cependant les armées prussiennes, sans doute mieux instruites des termes de la convention, ont continué leurs mouvements et pris des positions malgré la résistance et les protestations de nos chefs de corps. La délégation qui n'a, on le voit, reçu sur la convention de Versailles d'autre document officiel français que le télégramme de Versailles signé Jules Favre, a le droit et le devoir de porter ces faits à la connaissance du pays, afin de rapporter à qui de droit la responsabilité qui incombe à ceux qui n'ont pas fait connaître la convention dans toute sa teneur et ont entraîné des erreurs d'interprétation dont les conséquences, au point de vue de notre héroïque armée de l'Est, peuvent être irréparables pour la France.

« LÉON GAMBETTA. »

inutilement près de Manteuffel. Il m'a refusé suspension d'armes de trente-six heures pour que le gouvernement puisse élucider la question. L'ennemi ayant continué les hostilités, malgré nos protestations et menaçant de couper ma retraite même vers la Suisse, ce qui entraînerait la perte de l'armée et de tout le matériel, j'ai dû me rendre à la dure nécessité de franchir les frontières.

« Le matériel a presque effectué son passage à l'heure qu'il est. Le général Billot couvre la retraite avec trois divisions du 18e corps. Je vous enverrai aujourd'hui le texte de la convention que j'ai conclue avec la Suisse.

« *Signé :* CLINCHANT. »

Le 1er février, une convention signée entre le général Clinchant et le général suisse Herzog permettait à l'armée française de se réfugier sur le territoire helvétique avec armes et bagages. 85.000 hommes, 11.000 chevaux, 202 pièces de canon furent ainsi sauvés. Cremer avait fait enclouer son artillerie qu'il avait été forcé d'abandonner. Chère petite république suisse, plus grande dans ton œuvre d'humanité que d'autres dans leurs insolents triomphes, quelle reconnaissance tout cœur français ne te doit-il pas? Les petits furent les plus grands, d'ailleurs, en cette épouvantable aventure. Comme la Suisse, la Belgique, après Sedan, s'était montrée admirable et fraternelle.

On dit que les Suisses veulent élever à Neufchâtel une colonne commémorative de l'entrée de nos troupes sur leur territoire. Cette colonne devrait être faite du bronze ami des canons français.

Pauvre armée en lambeaux, pauvres soldats en haillons! Lorsque les Suisses les virent, pâles, exténués, mourants, tous pleurèrent. Une immense pitié s'empara de ces cantons qui se saignèrent pour fournir vivres, argent, vêtements, aux vaincus et aux exilés. Quelles plaies et quelles douleurs roulait cet immense flot de

l'armée en déroute! Des fourgons de fiévreux, des voitures de malheureux aux pieds gelés. Des femmes se précipitaient sur ces hommes et, de leurs mains, lavaient, réchauffaient ces pieds glacés. Elles donnaient tout. Le gouvernement suisse avait demandé 15 millions; — le seul canton de Zurich en apporta en quelques heures 27, la Suisse entière 106. Il fallait par jour 30.000 pains de 3 livres, 150 bœufs, 600 quintaux de paille, 500 quintaux d'avoine. On trouva, on donna tout cela. Et quand de pauvres blessés disaient à des paysans aussi misérables qu'eux : « Mais vous, vous ne gardez rien, pas de provision pour vous, » — les braves gens de Suisse répondaient : « Ne craignez rien, Dieu y pourvoira! »

Savez-vous ce que fut la Suisse tout entière pour cette France vaincue? Elle fut une nourrice, elle fut une mère. Que la Suisse soit bénie dans ses citoyens et dans ses enfants à venir!

Et comme les journaux allemands raillaient la Suisse de sa compassion, et comme le *Journal d'Ulm* disait : « Tant mieux pour la Suisse, si la *canaille* de l'armée de Bourbaki est chez elle, la Suisse verra comment il est facile de traiter de telles gens et ce qui lui en coûtera; » le journal *l'Helvétie* répondait, insolent et brave, en républicain parlant à un esclave : « Que les rédacteurs du pays des Sept Souabes se rassurent : les quatre-vingt mille Français (et davantage s'il le fallait!) seront mieux traités dans notre libre et riche Suisse que ne le sont les mangeurs de saucisses et de choucroute de Knodel et de Nudel, dans leur propre pays! [1] »

Pendant ce temps, le 18e corps, celui du général Billot, avait été chargé de couvrir la retraite. Une arrière-

1. Depuis, la sympathie de la Suisse ne s'est pas plus démentie que la reconnaissance de la France. Il y a eu, le 7 janvier, une grande manifestation en mémoire des soldats français décédés à Lausanne pendant leur internement. Environ 6.000 personnes, précédées de la musique et de drapeaux tricolores voilés d'un crêpe.

garde postée au col de la Cluse et aux environs du fort de Joux protégeait, avec la plus grande bravoure, le défilé de l'armée et défendait pied à pied les derniers échelons du Jura. On ne lira pas sans intérêt, disait alors le *Journal de Genève*[1], le récit suivant que nous adresse l'un des acteurs de ce petit drame militaire, qui s'est terminé par une retraite d'une hardiesse toute chevaleresque :

« La retraite de la première armée et le défilé de l'artillerie et des bagages sur les Verrières ont été couverts, le 1er février, par la réserve générale et par le 44e de marche, du 18e corps. L'action s'est engagée vers onze heures au col de la Cluse et a duré jusqu'à la nuit. On se fusillait à vingt pas, près de la cabane du chemin de fer qui marque le tournant du col. La lutte a eu un caractère particulier de ténacité qui a justifié le cas que le général Clinchant faisait de cette réserve qu'il avait formée et sur laquelle il comptait. L'armée du général Manteuffel, engagée presque entièrement dans la trouée de Pontarlier et sur les crêtes, a perdu une centaine de prisonniers et plus de cinq cents hommes tués ou blessés. Le terrain, au tournant du col, était couvert de cadavres prussiens.

« Le général Palu de la Barrière, qui commandait la réserve générale, n'est pas entré en Suisse. Il s'est jeté, le 2 février, dans les montagnes du Jura avec onze officiers et une troupe composée d'hommes du 38e de ligne, du 29e de marche et de l'infanterie de marine. Pendant le jour, ce débris d'un corps de 9.000 hommes s'établissait dans des positions très-fortes où, malgré son petit nombre, il pouvait résister, et où ses lignes de retraite étaient toujours soigneusement observées. Pendant la nuit, la colonne usait de ruse et défilait en vue des fac-

ont pris part, ainsi qu'une délégation du Conseil d'Etat, à l'inauguration du monument funèbre dans le cimetière de Montoie. Quelques orateurs ont pris la parole, et rendu hommage aux malheureux soldats et mobiles de l'armée du général Bourbaki.

1. Voy. les articles de M. Marc Debrit réunis en volume.

tionnaires ennemis, à 400 mètres souvent du gros des troupes prussiennes. Les hommes, enrhumés, étouffaient leur toux. Les marches forcées, les chemins impraticables, les amoncellements de neige, la privation de sommeil ne lassèrent pas le courage de cette petite troupe qui, après huit jours de dures fatigues et bien des chances diverses, put déboucher sur la vallée de la Valserine. Leurs armes, qu'ils conservèrent, leur restaient comme un drapeau. »

Dans ce dernier combat de la Cluse, un heros était tombé, dont l'histoire ne doit pas oublier le nom. C'est le colonel Achilli du 44e de marche. Chargé de défendre les derniers défilés et voyant que quelques-uns de ses soldats murmuraient : « Qu'avez-vous donc? dit-il, vous restez en France, les autres passent en Suisse et vous vous plaignez? — C'est que, ici, nous allons nous faire tuer, colonel ! — *Eh bien! c'est ce que je vous disais! Vous resterez en France!* » — Le mot est sublime. Une heure après, le colonel Achilli tombait, frappé d'une balle au ventre.

Blessé à quatre heures du soir, il expira quelques heures après. Il mourut avec deux blessures encore saignantes, outre sa blessure mortelle : il avait reçu la première, au pied, à Juranville ; la seconde, à la cuisse, à Villersexel, et, quoiqu'elles ne fussent point guéries, il combattait encore.

Le 44e de marche avait d'ailleurs eu déjà à sa tête un brave, c'était le colonel Robert, qui le commandait avant le colonel Achilli. A Juranville, le 28 novembre, le colonel Robert marchait en même temps à la tête de la 1re brigade de la 1re division du 18e corps. Il n'était alors que chef de bataillon. Fait colonel après Juranville, il passa général après Villersexel. Le 1er février à la Cluse, il guidait au combat sa brigade, la dernière qui résistât.

Vers trois heures, le feu cessa du côté des Prussiens. Les Français s'arrêtèrent en même temps, par instinct. Un officier supérieur allemand se détache alors et s'avance. Le général Robert en fait autant et, lorsque ces

deux hommes sont l'un près de l'autre : « Général, dit le Prussien, vous êtes cernés, il ne vous reste plus qu'à vous rendre. — Pardon, monsieur, répondit simplement le général Robert, il nous reste encore à mourir honorablement. »

Le feu recommença avec furie, et ce fut peu après que le colonel fut blessé à mort. A huit heures seulement, l'arrière-garde du 18e corps entrait en Suisse. Le 2 février au soir, la dépêche signée du commandant en chef du 18e corps, publiée à Bordeaux, contenait l'extrait suivant :

« ... *Nous avons à regretter la perte du brave colonel Achilli, du 44e, qui, avec deux blessures ouvertes reçues depuis longtemps, n'a pas cessé un seul jour de conduire son régiment au feu.*

« *Signé* : BILLOT. »

Ce sont de pareils traits et de tels sacrifices qui vengent, aux yeux de l'avenir, l'honneur meurtri des nations vaincues.

Pendant qu'en dépit de l'armistice, notre armée de l'Est était ainsi rejetée sur la Suisse, Belfort continuait à être impitoyablement bombardée [1]. Ce siége de Bel-

1. Neufchâtel, le 1er février 1871, 4 h. 30 m. soir.

Les Prussiens continuent à tirer des bombes avec force sur Belfort, et prétendent que l'armistice ne profite ni à cette brave forteresse, ni à l'armée de Bourbaki.

Ils continuent à diriger des troupes sur Belfort; hier, ont passé à Mulhouse plus de 50 wagons militaires.

Neufchâtel, 1er février 1871, 7 h. soir.

La Prusse profite du traité de Paris pour diriger force troupes sur l'héroïque Belfort; préparatifs ardents nuit et jour; parlementaire prussien est venu à Belfort annoncer la capitulation de Paris, disant que la France n'a plus d'armée, plus de gouvernement. Le colonel Denfert a répondu : « C'est possible, mais, ici, les soldats républicains ne se rendront pas. »

fort est une des pages les plus belles pour nous et les plus consolantes de l'histoire de cette douloureuse guerre. Nous avons vu les efforts qu'avait tentés Bourbaki pour débloquer la ville. Belfort, dès le 10 novembre, était investi à quatre kilomètres autour de sa citadelle; le 16, les ouvrages allemands étaient déjà à 1.300 mètres. Dans la nuit du 16 au 17, 3.000 de nos soldats faisaient une sortie et bouleversaient, il est vrai, tous les ouvrages. Mais, du 18 au 30, les Prussiens ouvraient deux parallèles. Le 2 décembre, leurs batteries, établies sur la côte du Salbert, commençaient le bombardement, et, le 6, l'état-major prussien télégraphiait à Berlin : *Belfort peut tenir cinq jours au plus.* Deux mois après, Belfort tenait encore.

Vers la fin de janvier, le 26, les Prussiens établis devant les Perches qu'ils voulaient prendre et de là bombarder le château placé sur le roc, se risquèrent à enlever la position de vive force. L'assaut fut livré pendant la nuit : à huit reprises consécutives, les bataillons de la landwehr désignés revinrent à la charge; à huit reprises, l'attaque fut repoussée. Un seul bataillon défendait les Perches; il eut une trentaine d'hommes mis hors de combat. Au lever du jour, l'ennemi, décimé, battit en retraite, abandonnant ses blessés sur le champ de bataille. Les Allemands ont dit que *l'assaut* fut renouvelé le 8 février. Cela n'est pas exact. Ils n'occupèrent les Perches que parce que leur artillerie bouleversant nos canons, nos travaux, rendait la position intenable.

Belfort donc résistait victorieusement, défiant le bombardement et les assauts. Les Allemands laissaient autour de ces murailles des morts par monceaux. Le chiffre a été grossi comme toujours, et on a dit, par exemple, que, dans une seule attaque, lors du dernier assaut, les Prussiens virent tomber 18.000 morts autour de la ville. Cela est faux. Mais la vérité est que les Allemands donnaient avec terreur un nom sinistre à ce coin de terre où bataillons et régiments allaient s'engouffrer, d'où ils

revenaient écrasés et décimés. Ils l'appelaient *le Trou de la mort* ou *Todten fabrik*, fabrique de morts.

La population de Belfort tout entière, au surplus, était vraiment héroïque. Elle haïssait la Prusse. Elle espérait la victoire. Ces deux forces la soutenaient pendant les longs jours de siége, où nulle nouvelle que de faux bruits de victoires impossibles qui rendaient la réalité plus sinistre, n'entrait dans la ville. Le maire, M. Mény, se multipliait avec un courage digne de tout éloge. Le colonel Denfert, que des gens ont osé appeler un *colonel de casemates*, dirigeait, ordonnait toutes choses. Un matin de janvier, quelle fut la joie, quelle fut l'ivresse de la pauvre ville! Denfert avait envoyé à toutes les batteries de la place un ordre ainsi conçu : *Tirez à blanc jusqu'à la nuit, en signe d'allégresse, cinq coups par pièce. L'armée française s'avance*[1]. En effet, on entendait, là-bas, du côté d'Héricourt, le canon, les mitrailleuses, les feux des tirailleurs. Les Français! C'étaient les Français! Quelle fièvre! « Le bruit se rapproche. Les nôtres ne reculent donc pas! » On comptait les heures aux battements de son cœur. Le soir, la bataille cessait pour reprendre le lendemain 16 janvier, plus furieuse. Ce jour-là, — quelle émotion! — on aperçoit du haut de la Miotte les batteries françaises installées au mont Vaudois. L'action se rapproche. Le bruit court que les Prussiens enclouent déjà leurs canons. Un bataillon sort aussitôt de Belfort, se porte sur Essert et décime les artilleurs allemands. Cependant le soir vient, et Belfort n'est point délivrée. Le 17, après une nuit d'anxiété, le bruit semble s'éloigner. On n'entend plus le canon. Que se passe-t-il? Ce ne sont plus que des escarmouches. La pluie tombe, froide, mêlée de neige fondue.

Quelles angoisses! Les Français seraient-ils repoussés? Ils sont repoussés, hélas! et la lugubre retraite de Bourbaki commence.

1. Le *Siége de Belfort*, par L. Belin, pages 119 et suiv.



PRINCE ROYAL DE PRUSSE

On se souvient que, ce même soir à Paris, le général Trochu disait, joyeux, dans la réunion des maires, dont nous avons parlé à sa date : « Je suis certain qu'à cette heure, Belfort débloquée est libre ! »

Belfort était perdue. Le 26 janvier avait lieu l'assaut infructueux contre les Perches dont nous avons parlé, puis l'ennemi commençait et poursuivait très-activement des travaux d'approche devant ces ouvrages, dont il n'était éloigné, le 5 février, que de 80 mètres environ[1].

Le tir ennemi était formidable, tant par le nombre que par la nature et les dimensions des projectiles lancés. La place ne pouvait y répondre que très-faiblement et d'une manière peu efficace, par l'envoi de boulets pleins de 16 et de bombes, réservant les obus oblongs de 12 et de 24 qui lui restaient (environ 18,000 en tout) pour les jours d'attaque.

Et les maladies, la variole, faisaient des victimes nombreuses ! L'*Echo des Affiches de Thann* donnait naguère la liste des morts d'après les registres de l'état civil.

« La liste en a été longue, disait ce journal, et elle l'eût été encore plus si tous les décès arrivés dans les postes avancés et aux grand'gardes avaient été déclarés. Les épidémies, plus que le feu ennemi, ont contribué à étendre la mortalité, qui s'est accrue par la maladie connue sous le nom de *pourriture d'hôpital*, espèce de gangrène qui survient aux plaies des blessés. Nos ambulances perdaient 95 malades sur 100; aussi ne faut-il pas s'étonner que, sur la fin des hostilités, les planches aient manqué pour la confection des cercueils. Les rats en ont fait leur profit en dévorant les cadavres entassés avant leur inhumation et dont on rencontrait les débris sur la voie publique. »

Enfin, le 8 février, les Perches étaient abandonnées

1. Voyez sur le siége de Belfort un très-remarquable livre : *Impressions et souvenirs du siége de Belfort*. C'est un des récits les mieux faits qu'on puisse rencontrer.

et bientôt le colonel Denfert recevait du gouvernement l'ordre de rendre Belfort. La reddition de Belfort permettait la prolongation de l'armistice dont on avait besoin pour traiter de la paix. Le 13 février, le feu était suspendu de part et d'autre. A huit heures trente-cinq minutes du soir le dernier coup de canon de cette guerre de 1870-71 était tiré dans une pièce de 24, du château, par le vieux maréchal des logis Huyghes. « Le siége de Belfort était par là terminé au bout de cent trois jours, dont soixante-treize d'un bombardement sans trêve, qui avait jeté sur la place plus de cinq cent mille projectiles, alors que Strasbourg, fameux par ses malheurs, n'en avait pas, sur une superficie dix fois aussi grande, reçu plus de cent cinquante à deux cent mille, c'est-à-dire les deux cinquièmes[1]. » Denfert adressait aussitôt à la population cette proclamation dernière :

« Citoyens et soldats,

« Le gouvernement de la Défense nationale m'a donné, en vue des circonstances, l'ordre de rendre la place de Belfort. J'ai dû en conséquence traiter de cette reddition avec M. le général de Treskow, commandant en chef de l'armée assiégeante.

« Si les malheurs du pays n'ont pas permis que la résistance vigoureuse offerte par la garnison, la garde nationale et la généralité de la population reçût la récompense qu'elle méritait, nous avons pu du moins avoir la satisfaction de conserver à la France notre garnison, qui va rallier, avec armes et bagages et libre de tout engagement, le poste français le plus voisin.

« Connaissant l'esprit qui anime les habitants de la ville au milieu desquels je demeure depuis plusieurs années, je comprends mieux que personne l'amertume

1. *La défense de Belfort*, par E. Thiers et S. de la Laurencie, p. 453.

de la situation qui leur est faite. Cette situation est d'autant plus pénible qu'on prétend nous faire craindre qu'au mépris des principes et des idées modernes, le traité de paix que nous allons subir ne consacre une fois de plus le droit de la force et n'impose à l'Alsace tout entière la domination étrangère.

« Mais je reste convaincu que la population de Belfort conservera toujours les sentiments français et républicains qu'elle vient de manifester avec tant d'énergie. En consultant du reste l'histoire même du siècle présent, elle y puisera la légitime confiance que la force ne saurait prévaloir contre le droit.

« Vive la France! Vive la République!

« *Le colonel-commandant*,

« DENFERT-ROCHEREAU.

« Belfort, le 16 février 1871. »

Puis, le 18 février, à midi, il sortait, à la tête de la dernière colonne de la garnison de la ville qu'il avait si bien défendue. Comme le capitaine du navire en détresse, le gouverneur, après avoir tant fait pour prolonger la résistance, être demeuré dans cette *casemate*, comme le dit Changarnier, casemate où palpitait du moins l'âme de la ville qui eût été rendue si le colonel eût été tué, le gouverneur quittait son bord le dernier.

Alors Belfort devenait comme un lieu de pèlerinage. De Porrentruy, du vallon de Saint-Imier, des Franches-Montagnes, les gens venaient pour contempler les ruines de la malheureuse cité. « Le cœur se serre, disait un témoin, à l'aspect de ces maisons sans toiture, dégarnies de fenêtres, lézardées, de ces murailles écroulées. Partout, dans la ville, on ne voit que boulets, éclats d'obus et même des projectiles qui n'ont pas fait explosion. »

Mais Belfort devait avoir, dans cet écroulement sinistre de tous les espoirs de la patrie, cette consolation, cette

joie : la cité restait à la France, à la France qui en est fière et qui l'aime comme elle aime toute cette Alsace dont on l'a amputée comme de la chair de sa chair.

Avec Belfort tomba une autre forteresse d'Alsace, devant laquelle les Allemands étaient venus échouer et qu'ils avaient punie en brûlant, rasant en quelque sorte la ville. Cette forteresse, que les Prussiens n'ont pas prise, c'était Bitche que défendait le 54e de ligne. Les écrivains allemands nomment eux-mêmes ce siége un *insuccès*. La ville brûlée ne se rendit que sur un ordre du gouvernement français. Du haut d'un roc le drapeau français domina jusqu'à la fin la citadelle et défia les assiégeants. Les étages superposés des ouvrages rendaient la forteresse imprenable. Les Bavarois, qui l'investissaient, durent renoncer à tout espoir. En revanche, ce furent, je le répète, les maisons particulières qui reçurent leurs coups. Le siége fini, il ne restait pas dans la malheureuse ville *trois* maisons habitables. Le 21 septembre, après onze jours de bombardement, l'ennemi, se sentant impuissant, abandonna le siége et se contenta d'observer la citadelle. De temps à autre cependant, le bombardement reprenait comme si les Bavarois cantonnés sur les routes de Sarreguemines, de Lomberg et de Niederbronn eussent éprouvé le sauvage besoin de tirer quelque meurtrier feu d'artifice. Ils eurent un moment la tentation d'employer les gros canons de Metz contre cette héroïque petite ville qui se défendit pendant *sept mois*.—Sept mois de siége, de lutte, d'espoir, de courage, et cela pour aboutir à la reddition, fière, il est vrai, comme on en peut juger par cette clause :

« La garnison de Bitche sortira immédiatement de cette place avec les honneurs de la guerre. Elle emportera avec elle ses armes, bagages, matériel, et les archives se rapportant à la forteresse même. La garnison sera transportée en chemin de fer à Lunéville, et de cette ville au delà des districts occupés par l'armée allemande. »

Mais lorsqu'on apprit, à Bitche, ce dénoûment, « chacun, dit un témoin, s'abordait dans les rues, les larmes aux yeux; l'aspect de la ville était navrant. Les femmes surtout se faisaient remarquer par l'excès de leur douleur patriotique; aussi voulurent-elles donner à l'admirable garnison un souvenir de gratitude.

« Elles convinrent de broder un drapeau qui serait confié au commandant de la place, chargé de le remettre au chef de l'État, avec prière de le déposer au musée d'artillerie jusqu'au jour où il pourra être rapporté à Bitche par une armée française triomphante. »

Le 15 mars, un ordre du colonel Tessier, commandant la place de Bitche, était porté à la connaissance de la garnison :

« Officiers, sous-officiers et soldats de la garnison, vous êtes appelés à vous réunir aujourd'hui, à une heure de l'après-midi, au camp retranché, pour recevoir des délégués de Bitche un drapeau qui vous est offert par les habitants de la ville, et que leurs filles ont voulu broder de leurs mains.

« Ce drapeau, glorieux témoignage de votre courage et de votre patience pendant les sept mois de siége ou de blocus de la place, sera présenté au chef de l'État, auquel je demanderai qu'il soit déposé au musée d'artillerie, jusqu'au jour où il pourra être rapporté ici par une armée française valeureuse et triomphante.

« C'est un gage que la France voudra restituer un jour à une population aussi malheureuse, aussi dévouée et si éminemment française de cœur et d'âme sur laquelle le joug de l'étranger va s'appesantir.

« Conservons tous le souvenir de cette cérémonie touchante, pour le faire passer au besoin comme une tradition vivante et ineffaçable dans le cœur de nos enfants.

« N'oublions jamais que nous allons laisser ici des Français, des frères malheureux, dont le cœur reste plein d'espérance et de foi dans l'avenir. »

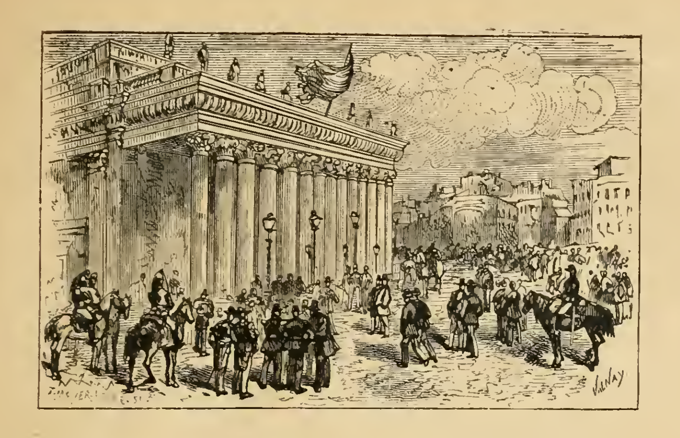
En conformité de cet ordre, toute la garnison était sous les armes à une heure. M. Lamberton, chef de la municipalité, arriva avec le drapeau, suivi de la garde nationale, des mobilisés de la ville, et le remit entre les mains du colonel Tessier. « Je vous offre ce drapeau, dit M. Lamberton, travail de nos enfants. En vous serrant les mains au nom de toute notre population si française par le cœur, je ne vous dis pas adieu, mais au revoir. » En prononçant ces paroles, M. Lamberton sanglotait.

Le colonel Tessier remercia la population de Bitche au nom de la garnison, puis le défilé commença aux cris de : « Vive Bitche! Vive la République! » Toute la garnison était là et pleurait. Sur le drapeau offert à la garnison de Bitche se lit cette simple inscription :

« *La ville de Bitche à ses défenseurs*, 5 *août* 1870, 12 *mars* 1871. »

Après Bitche, il ne restait plus en Alsace et en Lorraine une seule place sur laquelle flottât le drapeau tricolore.





CHAPITRE XXI

Caractère des élections. — Paris et la province. — Dissentiment entre le gouvernement de Paris et la délégation de Bordeaux. — Proclamations de Gambetta. — Intervention de M. de Bismarck. — Démission de Gambetta. — Élections parisiennes. — Élections de province. — M. Thiers. — L'Assemblée se réunit à Bordeaux. — Première séance. — Le gouvernement de la Défense nationale et les ministres déposent leurs pouvoirs entre les mains de l'Assemblée. — Démission de Garibaldi. — M. Grévy est élu président de l'Assemblée. — M. Thiers est nommé chef du pouvoir exécutif de la République française. — Composition du nouveau ministère. — L'Assemblée nomme une commission chargée de négocier avec la Prusse. — Négociations à Versailles. — État moral de Paris. — Le Comité central. — Anniversaire du 24 février. — Manifestations sur la place de la Bastille. — Fédération de la garde nationale. — Le bruit de l'entrée prochaine des Prussiens se répand. — La garde nationale s'empare des canons du parc de la place Wagram. — Les préliminaires de paix sont signés. — Le gouvernement annonce à la population parisienne l'entrée des Prussiens. — Attitude des journaux. — L'entrée des Prussiens. — Aspect de la ville et des quartiers occupés. — L'Assemblée ratifie les préliminaires de paix. — Les Prussiens évacuent Paris. — La séance de l'Assemblée. — Les députés alsaciens. — M. Conti. — L'Assemblée vote la déchéance de l'empereur et de sa dynastie. — Mort de M. Küss, maire de Strasbourg et député. — Ses funérailles. — Les femmes d'Alsace et de Lorraine.

Les élections des députés à l'Assemblée nationale, d'abord annoncées pour le 5 février 1870 à Paris, et le 8 en province, puis fixées au 8 février pour toute la France,

allaient mettre tout à fait en lumière ou, pour dire juste, à nu, les différences d'opinions, le chaos des idées, la débâcle même des esprits. Jamais des élections aussi graves, faites à un moment aussi solennel, aussi critique de notre histoire, ne furent plus abandonnées au hasard et au vent de la passion. M. Beulé devait dire plus tard à la tribune de l'Assemblée nationale, que ces élections furent faites *en un jour de malheur*. Ce qui les caractérise d'un mot, c'est le décousu ou le désarroi. A Paris, on vota surtout contre le gouvernement de la Défense nationale; en province, presque partout, on vota contre la continuation de la guerre. D'ailleurs, nul autre mandat donné aux députés que celui de conclure ou de ne pas conclure la paix. Les pouvoirs de l'Assemblée nationale qui, après avoir été l'Assemblée de Bordeaux, devint l'Assemblée de Versailles, ne furent pas indiqués dès l'origine, ni par le gouvernement qui convoquait les électeurs, ni par les électeurs eux-mêmes, et là encore nous avons à constater quel trouble ne pouvait manquer de jeter dans le pays une Assemblée dont la durée et le mandat n'étaient point parfaitement, nettement délimités.

En réalité, l'Assemblée n'était nommée que pour traiter avec la Prusse. Le débat, dans les élections départementales, ne porta que sur un point. Doit-on, oui ou non, traiter avec l'ennemi? Et comme, dans l'esprit des populations de la campagne, des paysans, les candidats républicains semblaient personnifier plus que tous les autres le parti de la guerre, — ce qui n'était point toujours juste, — les paysans votèrent, en général, sans réfléchir autrement, pour les candidats qui paraissaient leur apporter la paix. La lutte, dans la plupart des départements, on ne le niera point, eut lieu sur ce seul terrain. Beaucoup de légitimistes par exemple furent élus, quoique les électeurs fussent absolument opposés à la légitimité, mais parce que ces candidats protestaient contre la formule absolue de Gambetta : *la guerre à ou-*

trance. Sur un seul point, les électeurs se trouvèrent d'accord, c'est lorsqu'il s'agit de repousser les candidats bonapartistes. Au surplus, fort peu des partisans de la dynastie justement tombée osèrent affronter les chances du scrutin. Il n'y eut guère que la Corse, pays séparé de la France par sa langue, ses mœurs, sa situation géographique, qui pardonnât à la famille de Napoléon les maux causés à la patrie française, en souvenir des faveurs spéciales dont cette famille comblait la patrie corse.

Quant à Paris, il vota, je le répète encore, contre le gouvernement dans lequel il avait eu une si grande confiance au lendemain du 31 octobre, et qui avait fini par la capitulation. La bourgeoisie, irritée de ce dénoûment, froissée, navrée de voir s'écrouler ses rêves, abandonna la partie ou se tourna du côté de ceux qui lui avaient signalé les premiers la faiblesse du gouvernement. Chose bizarre, plus d'un comité conservateur porta sur ses listes des noms comme ceux de Félix Pyat ou de Delescluze. On les voulait, pour ainsi dire, récompenser de nous avoir prédit nos malheurs! Au fond, l'anarchie intellectuelle et morale était évidente. Paris n'avait plus que des nerfs; toute sa raison était devenue de la colère. D'ailleurs, dégoûtés et attristés, bien des gens avaient hâte de s'enfuir, de retrouver, hors de ces murailles dégarnies de canons, une femme, des enfants dont on ignorait le sort. Pendant ce temps, les comités fonctionnaient. L'un était composé de républicains modérés et de parlementaires orléanistes, et siégeait au Grand-Hôtel sous la présidence de M. Dufaure; son mot d'ordre apparent était la fusion des partis sous le drapeau républicain, et ce comité plaçait, par un étrange compromis, sur la même liste, un homme qui a écrit les *Misérables*, et un autre qui a voté l'expédition de Rome. Ce comité s'appelait *Comité libéral républicain*. Pas un d'ailleurs n'eût osé arborer le programme de la monarchie. D'autres s'appelaient *Comité central républicain*, *Comité radical*, *Comité catholique*, *Comité de la Chambre fédérale des asso-*

ciations ouvrières, de *l'Association internationale des travailleurs*, de *l'Alliance républicaine*, de *l'Union républicaine*, des *Défenseurs de la République*. La liste des candidats de ces quatre comités fusionnés fut celle qui, à la dernière heure, emporta la majorité [1]. Les sections ouvrières se multiplièrent pour assurer le succès de leurs candidats. Jamais, au surplus, on ne vit tant de noms à la fois soumis au scrutin. Aussi bien ces élections se faisaient dans le brouillard et se traitaient d'ailleurs selon la tradition des candidatures de l'opposition, sous l'empire. On prenait le mandat de député comme une sorte de *décoration*. Tel qui s'était fait remarquer par une belle action ou un bruyant scandale, était choisi sans qu'on s'inquiétât de sa valeur intellectuelle ou morale, de sa science politique, des services qu'il pouvait rendre au pays. Des chefs de bataillon semblaient avoir posé leur canditature sous les balles. On voyait surgir des ambitions, des compétitions singulières. L'étonnante élection d'un homme médiocre comme M. Jean Brunet, à la fois excentrique et habile, explique l'état psychologique où l'on se trouvait. La sympathie des électeurs semblait d'ailleurs se porter toujours vers les réputations vieilles ou veillies, et les jeunes gens, dont l'ardeur confiante, l'honnêteté généreuse et la foi pourraient refaire la France, étaient comme écartés avec défiance. La France vieillie, dédaignant un sang nouveau, semblait volontairement se livrer à des vieillards.

A Paris, en dehors des réunions publiques qui furent tumultueuses — et où l'on vit, par exemple, Millière accusé par l'ancien gérant de la *Marseillaise*, Barberet, — le journal qui eut le plus d'influence sur le vote, fut le *Mot d'ordre*, de Rochefort. M. Rochefort avait dit dans son premier numéro : « Nous avons appelé notre journal

1. Au dernier moment, les délégués de l'*Association internationale* protestèrent contre cette fusion, à laquelle ils se déclarèrent étrangers. Ils publièrent d'ailleurs une liste différente, patronnée également par la *Chambre fédérale des associations ouvrières*.

le *Mot d'ordre*, mais on en pensera ce qu'on voudra, je ne me serais fait aucun scrupule de l'appeler le *Régicide.* »

L'antagonisme intellectuel et politique de la province et de Paris allait d'ailleurs éclater dans tout son jour, à propos de ces élections. Quand nous disons antagonisme entre Paris et la province, ce n'est point exact, l'espèce de rivalité ou du moins la différence d'idées et de sentiments existait et existe plutôt entre les villes et les campagnes. Tandis que les cités allaient affirmer leur républicanisme, les villages devaient persister dans leur attachement pour les vieilles formules et subir les influences locales des hobereaux. Mais, à vrai dire, je le répète, on ne vota guère que sur la question de *guerre* ou de *paix*.

Une complication nouvelle, née d'un décret de M. Gambetta, vint un moment montrer dans toute son étendue ce qu'on pourrait appeler la *dualité* de la France. Le 31 janvier, Gambetta avait adressé de Bordeaux une *Proclamation* au peuple français dont je crois devoir donner les traits principaux :

« Citoyens,

« L'étranger vient d'infliger à la France la plus cruelle injure qu'il lui ait été donné d'essuyer dans cette guerre maudite, châtiment démesuré des erreurs et des faiblesses d'un grand peuple. Paris, inexpugnable à la force, vaincu par la famine, n'a pu tenir en respect plus longtemps les hordes allemandes. Le 28 janvier il a succombé. La cité reste intacte, comme un dernier hommage arraché par sa puissance et sa grandeur morale à la barbarie : ses forts seuls ont été rendus à l'ennemi.

« Toutefois, Paris, en tombant, nous laisse le prix de ses sacrifices héroïques. Pendant cinq mois de privations et de souffrances, il a donné à la France le temps de se reconnaître, de faire appel à ses enfants, de trouver des armes, et de former des armées jeunes encore, mais

vaillantes et résolues, auxquelles il n'a manqué jusqu'à présent que la solidité qu'on n'acquiert qu'à la longue.

« Grâce à Paris, si nous sommes des patriotes résolus, nous tenons en main tout ce qu'il faut pour le venger et nous affranchir. Mais, comme si la mauvaise fortune tenait à nous accabler, quelque chose de plus sinistre et de plus douloureux que la chute de Paris nous attendait : on a signé à notre insu, sans nous avertir, sans nous consulter, un armistice dont nous n'avons connu que tardivement la coupable légèreté, qui livre aux troupes prussiennes des départements occupés par nos soldats, et qui nous impose l'obligation de rester trois semaines au repos, pour réunir, dans les tristes circonstances où se trouve le pays, une Assemblée nationale.

« Nous avons demandé des explications à Paris et gardé le silence, attendant, pour vous parler, l'arrivée promise d'un membre du gouvernement, auquel nous étions déterminés à remettre nos pouvoirs.

« Délégation du gouvernement, nous avons voulu obéir, pour donner un gage de modération et de bonne foi, pour remplir ce devoir qui commande de ne quitter le poste qu'après en avoir été relevé, enfin, pour prouver à tous, amis et dissidents, par l'exemple, que la démocratie n'est pas seulement le plus grand des partis, mais le plus scrupuleux des gouvernements.

« Cependant, personne ne vient de Paris! Et il faut agir ! Il faut, coûte que coûte, déjouer les perfides combinaisons des ennemis de la France. La Prusse compte sur l'armistice pour amollir, énerver, dissoudre nos armées ; la Prusse espère qu'une assemblée réunie à la suite des revers successifs, et sous l'effroyable chute de Paris, sera nécessairement tremblante et prompte à subir une paix honteuse.

« Il dépend de nous que ses calculs avortent, et que les instruments mêmes qui ont été préparés pour tuer l'esprit de résistance le raniment et l'exaltent.

« De l'armistice faisons une école d'instruction pour

nos jeunes troupes ; employons ces trois semaines à préparer, à pousser avec plus d'ardeur que jamais l'organisation de la défense et de la guerre.

« A la place de la Chambre réactionnaire et lâche que rêve l'étranger, installons une Assemblée vraiment nationale, républicaine, voulant la paix si la paix assure l'honneur, le rang et l'intégrité de notre pays, mais capable de vouloir aussi la guerre, et prête à tout plutôt que d'aider à l'assassinat de la France.

« Français ! songeons à nos pères, qui nous ont légué une France compacte et indivisible : ne trahissons pas notre histoire ; n'aliénons pas notre domaine traditionnel aux mains des barbares !

« Qui donc signerait ? Ce n'est pas vous, légitimistes, qui vous battez si vaillamment, sous le drapeau de la République, pour défendre le sol du vieux royaume de France ; ni vous, fils des bourgeois de 1789, dont l'œuvre maîtresse a été de sceller les vieilles provinces dans un pacte d'indissoluble union ; ce n'est pas vous, travailleurs des villes, dont l'intelligent et généreux patriotisme s'est toujours représenté la France dans sa force et dans son unité comme l'initiatrice des peuples aux libertés modernes ; ni vous enfin, ouvriers, propriétaires des campagnes, qui n'avez jamais marchandé votre sang pour la défense de la révolution à laquelle vous devez la propriété du sol et votre dignité de citoyens !

« Non, il ne se trouvera pas un Français pour signer ce pacte infâme. L'étranger sera déçu ; il faudra qu'il renonce à mutiler la France, car tous, animés du même amour pour la mère-patrie, impassibles dans les revers, nous reviendrons forts, et nous chasserons l'étranger.

« Pour atteindre ce but sacré, il faut y dévouer nos cœurs, nos volontés, notre vie, et, sacrifice plus difficile peut-être, laisser là nos préférences ; il faut nous serrer tous autour de la République, faire preuve surtout de sang-froid et de fermeté d'âme. N'ayons ni passions ni faiblesses ; jurons simplement, comme des hommes li-

bres, de défendre envers et contre tous la France et la République. Aux armes ! aux armes !

« *Vive la France! Vive la République une et indivisible!* »

« LÉON GAMBETTA. »

Cette proclamation au peuple était accompagnée d'une circulaire aux préfets et sous-préfets dans laquelle le ministère de Bordeaux s'écriait : « *Guerre à outrance! Résistance jusqu'à complet épuisement!*[1] » Cet acte de patriotisme exacerbé était la suite de la politique nouvelle que suivait M. Gambetta. Après avoir rêvé la conciliation des partis sur le terrain de la lutte *pro patria*, il avait, à la fin de décembre, agi révolutionnairement, en décrétant la dissolution des conseils généraux (26 décembre), dissolution qui avait amené la retraite de plusieurs préfets excellents républicains, comme M. P. Le-

1. Voici, d'après les *dépêches télégraphiques* de Rouen, une partie du texte de cette circulaire :

Bordeaux, 31 janvier, 12 h. 35 matin.

Intérieur à préfets et sous-préfets.

« ... La politique soutenue et pratiquée par le ministre de l'intérieur et de la guerre est toujours la même.

« Guerre à outrance ! résistance jusqu'à complet épuisement !

« Employez donc toute votre énergie à maintenir le moral des populations.

« Le temps de l'armistice va être mis à profit pour renforcer nos trois armées en hommes, en munitions, en vivres.

« ... Ce qu'il faut à la France, c'est une Assemblée qui veuille la guerre et soit décidée à tout pour la faire.

« Le membre du gouvernement qui est attendu arrivera, sans doute, demain matin.

« Le ministre s'est fixé un délai, qui expire demain à trois heures.

« Vous recevrez demain une proclamation aux citoyens, avec l'ensemble des décrets et des mesures qui, dans sa pensée, doivent parer aux nécessités de la situation actuelle.

« Donc, patience! courage! fermeté! union! discipline!

« Vive la République!

« *Signé :* C. LAURIER. »

grand dans le Nord, et d'autres encore. Cet acte était le prélude de la résistance que Gambetta essaya d'opposer aux décisions du gouvernement de Paris. La proclamation au peuple, vraiment éloquente, et la circulaire où se trouvait ce mot si fort exploité par la réaction : « la guerre jusqu'à *complet épuisement*, » furent bientôt suivies d'un décret qui souleva une grande opposition, qu'on appela un véritable coup d'Etat, mais qui, en somme, englobant beaucoup trop de gens dans une sorte de mise hors la loi, n'en était pas moins juste lorsqu'il voulait atteindre les auteurs des maux que nous supportions tous. Ce décret, signé de tous les noms de la délégation de Bordeaux, était ainsi conçu :

« Les membres du gouvernement de la Défense nationale délégués pour représenter le gouvernement et en exercer les pouvoirs,

« Considérant qu'il est juste que tous les complices du régime qui a commencé par l'attentat du 2 décembre pour finir par la capitulation de Sedan, en léguant à la France la ruine et l'invasion, soient frappés momentanément de la même déchéance politique que la dynastie à jamais maudite dont ils ont été les coupables instruments ;

« Considérant que c'est là une sanction de la responsabilité qu'ils ont encourue en aidant et assistant avec connaissance de cause l'ex-empereur dans l'accomplissement des divers actes de son gouvernement qui ont mis la patrie en danger ;

« DÉCRÈTENT :

« Article 1er. Ne pourront être élus représentants du peuple à l'Assemblée nationale les individus qui, depuis le 2 décembre 1851 jusqu'au 4 septembre 1870, ont accepté les fonctions de ministre, sénateur, conseiller d'Etat et préfet.

« Art. 2. Sont également exclus de l'éligibilité à l'As-

semblée nationale les individus qui, aux assemblées législatives qui ont eu lieu depuis le 2 décembre 1851 jusqu'au 4 septembre 1870, ont accepté la candidature officielle, et dont les noms figurent dans les listes des candidatures recommandées par les préfets aux suffrages des électeurs et ont été au *Moniteur officiel* avec les mentions :

« Candidats du gouvernement;

« Candidats de l'administration;

« Candidats officiels.

« Art. 3. Sont nuls, de nullité absolue, les bulletins de vote portant les noms des individus compris dans les catégories ci-dessus désignées.

« Ces bulletins ne seront pas comptés dans la supputation des voix.

« CRÉMIEUX, GAMBETTA, GLAIS-BIZOIN, FOURICHON. »

Ce décret, juste dans son essence, avait un grand tort, c'est qu'il donnait à des gens, que le suffrage universel repoussait, le droit de crier à l'illégalité et à l'arbitraire. Il avait un bien autre danger encore, celui d'attirer l'intervention de l'ennemi vainqueur jusque dans nos affaires du gouvernement intérieur et d'amener une humiliation nouvelle, M. de Bismarck apparaissant tout à coup pour diriger jusqu'à nos élections.

Voici, en effet, les deux lettres que le chancelier de l'empire allemand expédiait en même temps de Versailles, l'une (qu'on remarque la suscription) à *Son Excellence* M. Jules Favre, l'autre à *Monsieur* Léon Gambetta :

A Son Excellence monsieur Jules Favre, ministre des affaires étrangères du gouvernement de la Défense nationale, à Paris.

Versailles, le 3 février 1871.

« On me communique d'Amiens le contenu d'un dé-

cret émanant de la délégation du gouvernement de la Défense nationale de Bordeaux, qui exclut formellement de la faculté d'être nommés députés à l'Assemblée tous ceux qui ont servi l'empire en qualité de ministres, sénateurs, conseillers d'Etat ou préfets, ainsi que toutes les personnes qui ont figuré comme candidats du gouvernement au *Moniteur* depuis 1851. Un extrait de la circulaire se trouve joint en copie.

« J'ai l'honneur de demander à Votre Excellence si Elle croit que l'exclusion décrétée par la délégation de Bordeaux est compatible avec les dispositions de l'article 2 de la Convention, d'après lequel l'Assemblée doit être *librement* élue.

« Permettez-moi de vous rappeler les négociations qui ont précédé la Convention du 28 janvier. Dès le début, j'exprimai la crainte qu'il serait difficile, dans les circonstances présentes, d'assurer la liberté entière des élections et de prévenir toutes tentatives contre la liberté des élections. Inspiré par cette appréhension, à laquelle la circulaire de M. Gambetta semble donner raison aujourd'hui, j'ai posé la question, s'il ne serait pas plus juste de convoquer le Corps législatif, qui représente une autorité légalement élue par le suffage universel. Votre Excellence déclina cette proposition en me donnant l'assurance formelle qu'aucune pression ne serait exercée sur les électeurs, et que la plus entière liberté resterait assurée aux élections.

« Je m'adresse à la loyauté de Votre Excellence pour décider si l'exclusion prononcée en principe par le décret en question contre des catégories entières de candidats est compatible avec la liberté des élections, telle qu'elle a été garantie par la Convention du 28 janvier. Je crois pouvoir espérer avec certitude que ce décret, dont l'application me paraîtrait se trouver en contradiction avec les stipulations de la Convention, sera immédiatement révoqué, et que le gouvernement de la Défense nationale adoptera les mesures nécessaires pour garantir l'exécu-

tion de l'article 2, en ce qui concerne la liberté des élections. Nous ne saurions reconnaître aux personnes élues sous le régime de la circulaire de Bordeaux, les privilèges accordés aux députés à l'Assemblée par la convention d'armistice.

« Veuillez agréer, monsieur le ministre, etc., etc.

« *Signé :* BISMARCK. »

A M. LÉON GAMBETTA. — *Bordeaux.*

Versailles, le 3 février 1871.

« Au nom de la liberté des élections stipulée par la convention d'armistice, je proteste contre les dispositions émises en votre nom pour priver du droit d'être élus à l'Assemblée des catégories nombreuses de citoyens français. Des élections faites sous un régime d'oppression arbitraire ne pourront pas conférer les droits que la convention d'armistice reconnaît aux députés librement élus.

« *Signé :* BISMARCK. »

Le gouvernement de Paris, prévoyant que des complications pourraient survenir à Bordeaux, y avait d'ailleurs envoyé déjà un de ses membres, chargé de ses pouvoirs, M. Jules Simon. A la lecture de ce décret de la délégation, M. Jules Simon avait d'abord protesté [1], et un moment il avait été question de le faire arrêter, lorsque, le 5 février, MM. Emmanuel Arago, Garnier-Pagès et Pelletan arrivaient à Bordeaux, apportant un décret signé des membres du gouvernement de la Défense, qui annulait le décret de Bordeaux et maintenait, dans leur

1. « Mutiler le suffrage universel, disait-il, c'est renoncer au principe républicain. Je ne puis ni ne le dois. » Sa lettre se terminait par un éloquent appel à la concorde, « au nom de la patrie déchirée, au nom de l'honneur. »

intégrité, les décrets datés de Paris, du 29 janvier 1871, et portant l'éligibilité de tous les citoyens non privés de leurs droits civils. A ce décret, M. Gambetta répondit par une démission. Ceux-là mêmes qui l'accusent le plus vivement doivent reconnaître qu'il ne céda qu'à une pensée patriotique. Il descendit du pouvoir, et, pour éviter toute complication nouvelle qui, en pareille circonstance, n'eût point manqué d'ajouter en France la guerre civile à la guerre étrangère, il se démit de ses fonctions, et adressa, comme une sorte d'adieu, cette dépêche aux préfets et sous-préfets :

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES.

« Malgré les objections graves et les résistances légitimes que soulevait l'exécution de la convention de Versailles, je m'étais résigné, pour donner, comme je le disais, un gage incontestable de modération et de bonne foi, et pour ne pas quitter le poste sans en avoir été relevé, à faire procéder aux élections.

« Vous connaissez, monsieur le préfet, par les divers documents qui vous ont été transmis, quels devaient être la nature et le caractère de ces élections : je persiste à croire qu'il en peut sortir, malgré les difficultés matérielles de toutes sortes dont nous accable l'ennemi, une Assemblée fière et résolue. Le décret qui, selon moi, satisfaisait à la fois à un besoin de justice à l'égard des coopérateurs responsables du régime impérial et à un sentiment de prudence vis-à-vis des intrigues étrangères, a excité une injurieuse protestation de M. de Bismarck. Depuis lors, à la date du 4 février 1871, les membres du gouvernement de Paris ont, par une mesure législative rapporté notre décret; ils ont de plus envoyé à Bordeaux MM. Garnier-Pagès, Eugène Pelletan, Em. Arago, cosignataires du décret d'abrogation, avec mandat de le faire appliquer. Le gouvernement de Paris

avait d'ailleurs passé directement des dépêches à plusieurs préfets de différents départements pour l'exécution du décret du 4 février. Il y a là tout à la fois un désavœu et une révocation du ministre de l'intérieur et de la guerre.

« La divergence des opinions sur le fond des choses, au point de vue extérieur et intérieur, se manifeste ainsi de manière à ne laisser aucun doute. Ma conscience me fait un devoir de résigner mes fonctions de membre du gouvernement, avec lequel je ne suis plus en communion d'idées ni d'espérances. J'ai l'honneur de vous informer que j'ai remis ma démission aujourd'hui même. En vous remerciant du concours patriotique et dévoué que j'ai toujours trouvé en vous pour mener à bonne fin l'œuvre que j'avais entreprise, je vous prie de me laisser vous dire que mon opinion, profondément réfléchie, est que, à raison de la brièveté des délais et des graves intérêts qui sont en jeu, vous rendrez un suprême service à la République en faisant procéder aux élections du 8 février, et vous réservant, après ce délai, de prendre telles déterminations qui vous conviendraient.

« Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments fraternels,

« LÉON GAMBETTA [1]. »

1. M. Emmanuel Arago, qui succédait à M. Gambetta, adressait à son tour cette dépêche aux préfets :

Le ministre de l'intérieur à MM. les préfets.

« Je porte à votre connaissance que je viens d'être appelé par mes collègues au poste de ministre de l'intérieur. Je me joins à Gambetta pour vous dire que le premier intérêt de la République en ce moment est de procéder aux élections le 8 février avec le plus grand calme. Rien n'est changé aux instructions que vous avez reçues. Faites seulement savoir que le suffrage universel peut agir dans la plénitude de son droit, sans aucune exclusion ni catégorie. — Vive la République !

« *Le membre du gouvernement de la Défense nationale, ministre de l'intérieur,*

EMMANUEL ARAGO.

Bientôt le résultat des élections fut connu et, tandis qu'en province la légitimité et la monarchie obtenaient des élections inespérées, à Paris le radicalisme absolu triomphait, et la liste bizarre et mêlée qui sortait du scrutin dénotait bien l'effarement des esprits [1] :

1.	Nombre des électeurs inscrits	547.858
	Dont le huitième est de	68.482
	Nombre de votants	328.970
	Absences ou *abstentions*	218.888

CANDIDATS ÉLUS :

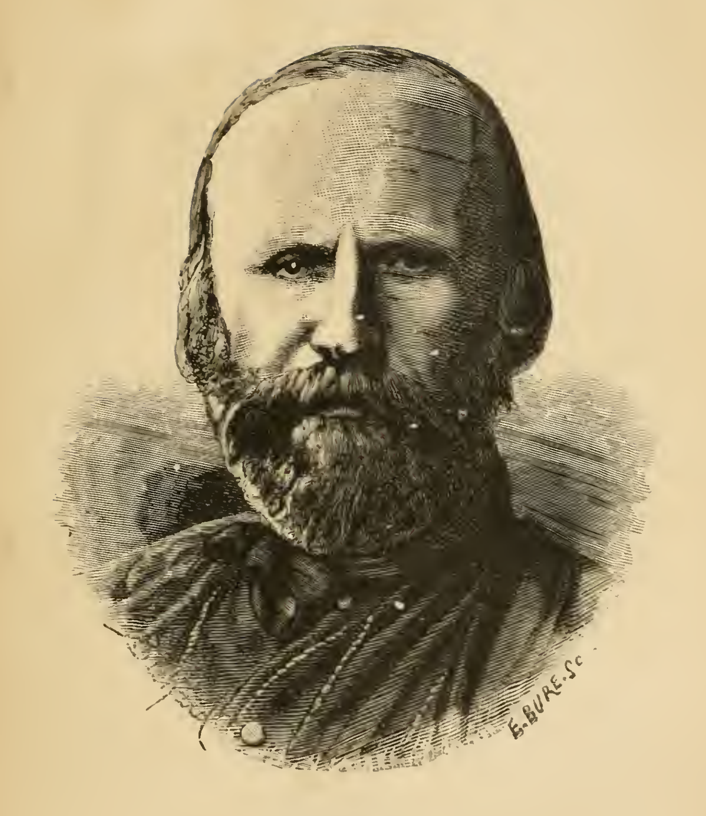
1.	Louis Blanc	216.530
2.	Victor Hugo	213.686
3.	Gambetta	202.399
4.	Garibaldi	200.239
5.	Edgar Quinet	199.472
6.	Rochefort	165.670
7.	Saisset	154.379
8.	Delescluze	154.142
9.	Joigneaux	153.265
10.	Schœlcher	149.994
11.	Félix Pyat	145.872
12.	Henri Martin	139.420
13.	Pothuau	139.280
14.	Gambon	136.249
15.	Lockroy	134.583
16.	Dorian	128.480
17.	Ranc	126.533
18.	Malon	117.483
19.	Brisson	115.594
20.	Thiers	103.226
21.	Sauvage	102.672
22.	Martin Bernard	102.366
23.	Marc Dufraisse	101.688
24.	Greppo	101.018
25.	Langlois	95.851
26.	Frébault	95.322
27.	Clémenceau	95.144
28.	Vacherot	94.621
29.	Floquet	93.579
30.	Jean Brunet	91.914
31.	Cournet	91.656
32.	Tolain	89.132
33.	Littré	87.868
34.	Jules Favre	81.722
35.	Arnaud (de l'Ariège)	79.955

On remarquera les étranges rapprochements du scrutin et l'amalgame bizarre qui mettait un homme de génie comme M. Michelet bien après MM. Assi et Johannard. Lorsque M. Dubail, maire du dixième arrondissement, annonça ces résultats à l'Hôtel de Ville, il y eut des grognements à l'appel de quelques noms et des bravos au nom de Blanqui, qu'on voulait faire répéter deux fois à M. Dubail. On remarquera encore que, de tout le gouvernement de la Défense nationale, M. Jules Favre seul était nommé à Paris.

En province, M. Jules Favre était élu dans quatre départements, l'Aisne, le Rhône, l'Ain et Seine-et-Oise; M. Jules Simon passait dans la Marne, et M. Pelletan dans les Bouches-du-Rhône; M. Picard dans la Meuse; M. Em-

36. Léon Say	76.675
37. Ledru-Rollin	75.784
38. Tirard	75.207
39. Razoua	74.415
40. Ed. Adam	73.245
41. Millière	73.121
42. Peyrat	72.480
43. Farcy	69.968

Venaient ensuite, en négligeant les centaines, MM. Asseline, Tridon et Corbon, avec 65.000 voix; Arthur Arnould, avec 64.000; Roger du Nord et André Murat, 63.000; Lefrançais et Vitet, 62.000; Oudet, Krantz, 61.000; Desmarest, Chanzy, Regnard, Jules Miot, 60.000; Solacroup, Jaclard, 59.000; Assi. Denormandie, Varlin, 58.000; Salicis, 57.000; Johannard, 56.000; Claparède, 55.000; Vinoy, 54.000; Sebert et Uhrich, 53.000; Blanqui, Guéroult, 52.000; Grévy, 51.000; Alfred André, Courbet, Bouruet-Aubertot, 50.000; Vaillant, Theisz, 49.000; Dereure, Hébrard, 47.000; Cochin, Coquerel, 46.000; Chalain, 45.000; Faidherbe, Breslay, Pernolet, 44.000; Lamothe-Tenet, Vautrain, Léo Meillet, 43.000; G. Flourens, 42.000; Ranvier, 40.000; d'Haussonville, Ernest Picard, 39.000; de Pressensé, Lanfrey, 38.000; Michelet, H. Sainte-Claire Deville, Fleuriot de Langle, Dietz-Monin, 37.000; Hauréau, 36.000; Albert, La Roncière Le Noury, 35.000; Dupont de Bussac, 34.000; Eudes, Poulizac, 33.000; de Beaurepaire, Madier, de Montjau, Pothier, 32.000; Jules Simon, 31.000; Berthelot, Bonvalet, Pindy, 30.000; Carnot, Despois, 29.000; Amouroux, Havard, Tony Révillon, Tenaille-Saligny, 28.000; Cail, Barthélemy Saint-Hilaire, docteur Robinet, 26.000; J. de Lasteyrie, John Lemoinne, 25.000; de Crisenoy, 24.000; Briosne, Dufaure, Mégy, 23.000; Jacques Durand, Émile Duval, 22.000; Cluseret, 21.000.



GARIBALBI

manuel Arago dans les Pyrénées-Orientales; M. Jules Ferry dans les Vosges; M. le général Trochu passait à la fois dans la Loire, le Morbihan, la Vendée, les Côtes-du-Nord, les Bouches-du-Rhône et le Tarn; M. Gambetta était élu dans dix départements, le Bas-Rhin, la Meurthe, la Moselle, le Var, la Côte-d'Or, les Bouches-du-Rhône, Seine-et-Oise, à Oran et à Alger; Garibaldi était nommé à Nice, à Alger, dans la Côte-d'Or et dans la Loire. La Haute-Marne et la Manche envoyaient à l'Assemblée le prince de Joinville; la Loire y députait le duc d'Aumale; la Corse seule avait élu des bonapartistes, entre autres l'ex-sénateur, secrétaire de l'empereur, M. Conti.

Mais le plus grand succès électoral était acquis à l'homme dont le coup d'œil prévoyant avait signalé à l'empire, lors de l'entrée en campagne, les dangers d'une telle aventure. Devenu populaire parce qu'il avait voulu la paix, après avoir été traité *d'agent prussien* pour ce même fait par les journaux bonapartistes, M. Thiers était élu dans plus de vingt départements. Son nom signifiait clairvoyance et patriotisme. On lui tenait compte de ses avertissements et de ses discours passés. Exempt de responsabilité dans la première comme dans la seconde partie de la guerre que le pays venait de soutenir, il était tout désigné pour accepter la tâche de liquider cette lourde situation, et son nom était alors le seul qui eût une véritable influence sur les chancelleries étrangères et même sur l'ennemi avec lequel il fallait traiter. Les électeurs, avec l'instinctif bon sens des gens intéressés, le comprirent, et non-seulement Paris, mais plus d'un million d'électeurs provinciaux envoyèrent M. Thiers à l'Assemblée.

L'Assemblée nationale devait se réunir à Bordeaux, devenu, pour un moment, la capitale de la France. Quel spectacle attendait, là-bas, les assiégés de Paris!

Bordeaux était en fête. Bordeaux, la ville coquette, semblait mieux attifée encore et plus provocante. Quel

tableau et quels étonnements! Imaginez une ville américaine, une cité de Californie, quelque chose d'exotique à la fois et de parisien, le boulevard des Italiens à San-Francisco. Tout s'y coudoyait et s'y rencontrait. C'était un amalgame de gloires diverses. Des costumes hybrides, des uniformes étincelants, des képis effroyablement galonnés, une cohue de généraux et de colonels. Les simples capitaines foisonnaient. Tout cela sémillant, doré sur toutes les coutures, paradant, brossé, lustré, ciré, pimpant, bien cravaté, bien chaussé, bien peigné, charmant et stupéfiant. D'où sortaient tous ces uniformes, ces casques de fantaisie, ces chapeaux à plumes de héron, ces vestes de flanelle, ces ceintures rouges vertes, bleues, ces décorations, ces constellations, ces soleils ambulants?

On retrouvait, parmi les fuyards de Paris, des gens qui insultaient Paris après avoir, durant le siége, loin de tout danger, bien vécu. On les retrouvait tous à Bordeaux, accablés des malheurs de la patrie, et répétant que Paris n'aurait pas fini comme il a fini *s'ils avaient été là?* Pauvre pays, chère patrie, ainsi livrée aux charlatans de toutes sortes, à ce que nos aïeux nomment le *paroistre*, et à ce que nous appelons la surface et la parade!

On avait fait du Grand-Théâtre l'Assemblée. Le mot *théâtre* était effacé du fronton du monument. On avait jeté un plancher sur la scène. La tribune, haute, majestueuse mais en bois blanc, occupait la place du souffleur. Une toile de fond coupait la scène et faisait décor. L'orchestre, les fauteuils, le parterre appartenaient aux députés. On les lorgnait du haut des loges. Les couloirs servaient de salle des Pas-Perdus, et les bureaux se réunissaient au foyer.

Et c'était là pourtant, dans cette ville où l'homme qui venait durant vingt ans de jouer la France, avait solennellement prononcé l'historique parole : « *L'empire c'est la paix;* » c'est dans ce même lieu que la destinée a

voulu que l'empire, qui avait été la guerre, nous imposât le plus douloureux et le plus affreux des sacrifices, la perte de deux provinces françaises et la nécessité de les livrer pour sauver le pays entier.

Si bien que le destin peut répondre comme un écho railleur, à vingt ans de distance : L'empire c'est la paix, mais la paix qui est inutile et qui ruine, qui vend Strasbourg pour racheter Bourges, Metz pour sauver le Havre ; l'empire c'est la paix la plus triste qui ait été imposée au pays de France ; *l'empire c'est la paix de Bordeaux.*

Le 13 février, l'Assemblée se réunit pour la première fois et, dès cette séance préparatoire, elle laissa percer l'esprit qui devait l'animer jusqu'à la fin. Tandis que les députés de Paris arrivaient, pleins encore de la fièvre du siége, la majorité se présentait animée contre la grande ville et contre les idées qu'elle représentait, d'un sentiment d'hostilité étroite et de rancune vraiment injuste. Nous montrerons mieux encore ce que nous ne faisons qu'indiquer ici, lorsque nous aurons à faire connaître les causes de la révolution du 18 mars.

Contentons-nous de souligner cet esprit qui ne fera que s'accroître dans les jours qui vont suivre et qui se manifesta, dès la première séance, lorsque Garibaldi se montra dans l'Assemblée. La séance s'était ouverte, à deux heures, sous la présidence de M. Benoist-d'Azy, doyen d'âge. Le président donnait lecture d'une lettre de Garibaldi qui déclarait renoncer au mandat de député dont l'avaient honoré plusieurs départements, puis M. Jules Favre montait à la tribune pour déposer les pouvoirs du gouvernement de la Défense nationale entre les mains des représentants du pays. En même temps, chacun des ministres déposait également sa démission. Pendant cette séance, Garibaldi, qui, par mesure de santé (les députés l'ignoraient sans nul doute), reste toujours couvert, avait gardé son chapeau de feutre et quelques mots avaient été prononcés en sourdine : *A*

bas le chapeau! lorsque, à la fin de la séance, après s'être entendu traiter de partisan de la guerre parce que la guerre lui rapportait, après s'être vu accuser de ne s'être jamais battu, le général demanda la parole : ce fut alors, sur les bancs de la majorité, un indescriptible désordre, un bruit assourdissant, une sorte de duel d'injures que domina un moment la voix perçante d'un jeune méridional cravaté de blanc et qui, se penchant sur le rebord de la loge qui servait de tribune aux journalistes, jeta à la droite cette appellation qui fit fortune : *majorité rurale!*

Cet interrupteur était un avocat de Marseille, dont le nom se retrouvera bientôt sous notre plume et qui devait avoir une tragique destinée. Il s'appelait Gaston Crémieux.

Cependant Garibaldi, calme, grave, descendait l'escalier du théâtre, et acclamé par la foule, passait devant les gardes nationaux dont les tambours battaient aux champs et qui lui présentaient les armes. Puis il gagna l'hôtel de Nantes, d'où il ne sortit que pour partir pour Caprera.

Cet accueil injuste de l'Assemblée fit à Paris, où l'incident arriva grossi par la distance, le plus déplorable effet.

Peu de jours après la démission de Garibaldi, la Chambre devait recevoir, à la veille de la paix, une lettre de M. Ledru-Rollin, nommé par les électeurs de trois départements, et qui résignait, lui aussi, son mandat en ces termes :

Paris, le 18 février 1871.

« Sous la main de l'ennemi, au milieu des nécessités désastreuses, inéluctables où nous a jetés une série de perfidies et de trahisons, le vote des dernières élections ne pouvait et n'a pu présenter les conditions d'indépendance et de spontanéité qui sont l'essence même du suffrage universel.

« Puisqu'il m'a été donné de présider à son organisation première, il m'était imposé de faire, en son nom, cette réserve qui, isolée aujourd'hui, sera, contre ce qui va s'accomplir de déchirant et de funeste, la protestation unanime de l'avenir.

« Cette réserve, c'est pour la mieux caractériser, pour la rendre plus saisissable et plus tangible, c'est pour dégager plus irrémissiblement la grande et tulélaire institution du suffrage universel, que je n'ai pas hésité à immoler une fois de plus l'homme au principe.

« Il ne me reste donc, après avoir préalablement refusé toute candidature, qu'à donner ma démission de député, pour les départements des Bouches-du-Rhône, de la Seine et du Var.

« Ce que je fais ici.

« J'ai l'honneur, etc.

« *Signé :* LEDRU-ROLLIN. »

Le 14, le 15 et le 16 février, l'Assemblée procédait à la vérification des représentants élus, réservant l'élection des princes d'Orléans. Le 17, M. Grévy était nommé président de la Chambre à une grande majorité, 519 voix sur 538. M. Jules Grévy, du Jura, était surtout connu et respecté pour son amour du droit, de la légalité, de la justice. Combattant de 1830, il avait toujours, à travers nos diverses assemblées politiques, montré cette modération ferme, intelligente et prévoyante qui fait le véritable homme politique, l'homme du gouvernement. Sa fameuse *proposition* qui eût mis l'armée, le pouvoir entre les mains de la représentation nationale et non du président de la République, eût empêché le coup d'État de Louis Bonaparte. On lui savait gré, depuis longtemps, de cette proposition désormais historique à laquelle les événements de Décembre avaient durement donné raison. Élu en 1868 député du Jura, réélu en 1869, hostile à la guerre de 1870, partisan acharné de la légalité pendant les di-

verses phases de la lutte, M. Grévy représentait bien, pour l'Assemblée, l'homme de la loi et du droit. A ce titre, les suffrages des représentants allèrent justement à lui.

Dans cette même séance, une proposition signée d'un certain nombre de députés demandait à la Chambre de nommer M. Thiers *chef du pouvoir exécutif de la République française, président du conseil des ministres*[1]. Cette proposition fut adoptée le lendemain 18, à l'unanimité. L'extrême gauche s'abstint de voter. Immédiatement après le vote de l'Assemblée, les ambassadeurs d'Angleterre, d'Italie et d'Autriche venaient apporter à M. Thiers, au nom de leurs cours, la reconnaissance du gouvernement que la France s'était donné. Peu de jours après, pareille reconnaissance était faite par la Russie, la Suisse, l'Espagne, le Portugal, la Belgique et la Turquie.

La République de fait existait de droit.

Le ministère que formait aussitôt M. Thiers était ainsi composé :

Affaires étrangères :	M. Jules Favre;
Intérieur :	M. Picard ;
Justice :	M. Dufaure;
Guerre :	Le général Le Flô ;
Marine :	Vice-amiral Pothuau ;
Commerce :	M. Lambrecht;
Travaux publics :	M. de Larcy ;
Instruction publique[2] :	M. Jules Simon.

L'Assemblée chargeait MM. Thiers, Jules Favre et E. Picard de se rendre à Versailles pour traiter avec M. de Bismarck. Les trois négociateurs seraient accompagnés d'une commission de quinze membres ainsi composée : MM. Benoist-d'Azy, Teisserenc de Bort, de Mé-

1. Proposition Dufaure-Grévy. Rapporteur : M. Victor Lefranc.

2. Ce n'est que quelques jours après que M. Pouyer-Quertier accepta le poste de ministre des finances.

rode, Deseiligny, Victor Lefranc, Laurenceau, Lespérut, Saint-Marc Girardin, Barthélemy Saint-Hilaire, d'Aurelles de Paladines, La Roncière Le Noury, Pouyer-Quertier, Vitet, Batbie et Saisset. L'Assemblée ne donnait aucun mandat impératif à ses commissaires. Elle s'en rapportait à la sagesse des négociateurs et s'ajournait jusqu'à leur retour [1].

Mais, avant de partir, M. Thiers prononçait, comme chef du pouvoir exécutif, une allocution où il exposait son programme politique et où l'on applaudissait de patriotiques sentiments : « Le pays, disait-il, doit être d'autant plus aimé, d'autant mieux servi qu'il est plus malheureux ; » — puis, adjurant l'Assemblée de renoncer aux questions irritantes, de songer à pacifier, organiser, relever le travail : « Consacrons nos forces à la conclusion rapide d'une paix qui ne sera acceptée que si elle est honorable. » Le fait de l'acceptation de ce programme par l'Assemblée prit le nom de *Pacte de Bordeaux*.

La redoutable question était donc posée : la France allait choisir entre la paix ou la guerre. Pouvait-elle même choisir? La paix ne lui était-elle pas imposée par les dures nécessités du présent?

Le 19 février, l'Assemblée nommait une commission chargée de l'éclairer sur l'état des forces militaires de la France. Cette commission partagea les études dont elle avait à s'occuper en trois branches principales : *le personnel*, *le matériel*, *les services administratifs*, et chacune de ces divisions fut confiée à une sous-commission. Le rapport, terminé dès le 26, fut présenté à l'Assemblée par l'amiral Jauréguiberry. Nous allons reproduire les points principaux de ce document peu connu et dont les chiffres ont une navrante éloquence.

D'après les revues passées le 3 février, les divers corps

1. Voyez les résumés fort bien faits de ces séances dans le journal *l'Illustration*.

prêts à être opposés à l'ennemi, au nombre de douze, présentaient un effectif total de 534.452 hommes. Sur les 354.000 hommes comprenant les troupes existant dans les divisions territoriales, dans les dépôts, en Algérie, dans les camps d'instruction (gardes mobilisés), 53.087 seulement pouvaient entrer en ligne; les autres n'étaient ni armés, ni équipés, ni instruits.

La France ne pouvait donc compter, dans ce moment, que sur les troupes entrant dans la composition des armées actives, troupes formées, pour l'infanterie, de régiments de marche provenant des dépôts et des restes des divers régiments d'infanterie, des régiments de garde mobile, des légions de gardes nationaux mobilisés, enfin de quelques bataillons de chasseurs à pied de formation récente. « Tous ces corps, dit l'amiral Jauréguiberry, ont des cadres pour la plupart nouveaux, dont la capacité et l'expérience laissent trop souvent à désirer. Cependant, si une fois amenés au feu, les bataillons de mobiles se battent généralement avec autant de vigueur que les régiments de marche, il faut reconnaître que ces derniers résistent mieux aux fatigues de la guerre et savent se plier plus facilement aux exigences de la vie de campagne.

« Quant aux gardes nationaux mobilisés, dont tous les cadres sont le produit de l'élection, on est malheureusement forcé d'admettre qu'ils n'ont généralement rendu presque aucun service, et que leur ignorance du métier de la guerre, leur indiscipline et leur manque de fermeté en présence de l'ennemi, ont fréquemment été la cause d'échecs sérieux. Quelques glorieuses exceptions doivent être cependant signalées...

« Nous possédons encore, il est vrai, dans nos armées 14.474 marins ou soldats d'infanterie de marine et quelques centaines de zouaves remarquables par leur courage et par leur fermeté. *Reste glorieux de* 55.000 *combattants, ce petit nombre témoigne hautement de la valeur et du dévouement de ces troupes d'élite.* »

La cavalerie et l'artillerie, dont l'effectif, pour la première de ces deux armes, dépassait 20.000 hommes, et pour la seconde 33.931, y compris 2.931 artilleurs de la marine, étaient dans un état assez satisfaisant. Les chevaux cependant, et particulièrement ceux de l'artillerie, souffraient du froid et de la rareté des fourrages.

Il devenait, de plus, presque impossible d'augmenter le nombre des batteries existant déjà, par suite de la difficulté que présentait le recrutement du personnel indispensable; à peine en pressant l'instruction des batteries de mobilisés, aurait-on trouvé quelques canonniers; quant aux officiers et aux cadres, on ne pouvait obtenir que des résultats médiocres.

« En résumé, conclut le rapporteur, notre matériel d'armement et d'équipement, nos approvisionnements de vivres et de munitions de guerre sont dans un état satisfaisant, et le gouvernement est en mesure de les accroître...

« Le personnel de nos armées laisse, au contraire, beaucoup à désirer. Sur les 888.000 hommes dans ce moment sous les drapeaux, 534.000 seulement ont pu être incorporés dans les armées actives, et, dans ces dernières, 250.000 mobilisés n'offrent encore aucune garantie sérieuse. Il ne nous reste donc, en dehors des armes spéciales, que 220.000 hommes d'infanterie capables d'opposer quelque résistance.

« Cette résistance sera-t-elle couronnée du succès que nous désirons si ardemment? *Nous n'osons même pas l'espérer*, car il ne faut pas se le dissimuler, pour vaincre des armées aussi nombreuses, aussi bien organisées que le sont, à tous égards, celles contre lesquelles nous sommes appelés à lutter, il est indispensable que nos troupes soient, non-seulement instruites et bien armées, mais surtout animées d'un esprit de ténacité indomptable, d'un mépris du danger, d'un sentiment exalté de patriotisme que malheureusement toutes ne possèdent pas.»

Ainsi, le héros de Villepion et de Loigny, Jauréguiberry

le reconnaissait lui-même. Il fallait traiter, il fallait subir le joug, baisser le front, se courber. Quelle âpre douleur et quelle génération sacrifiée que celle qui subit de telles destinées! Mais comment, dans quelles conditions allait-on traiter?

M. de Bismarck avait déjà affirmé, dans une note diplomatique, que la France ne serait pas diminuée parce que sur 38 millions d'hommes, elle en perdrait 700.000. Il se montra aussi sévère, aussi roide dans les négociations de Versailles que dans ses notes diplomatiques. Les exigences de l'Allemagne étaient extrêmes au début des négociations et dépassaient toute prévision. M. Thiers fut forcé de disputer pied à pied, et comme par lambeaux, l'Alsace et la Lorraine que les Allemands revendiquaient tout entières. Au début, les Prussiens avaient demandé, comme indemnité de guerre, *dix milliards*. Le chiffre paraîtra exagéré, impossible; il est pourtant exact. Ainsi l'Allemagne prétendait nous ruiner tout à fait. Depuis, cette population allemande, pauvre et rapace, a fait un grief à M. de Bismarck de n'avoir pas exigé les dix milliards.

Au point de vue du territoire, M. de Bismarck demanda, au début, la Lorraine, avec Metz et Nancy, notre colonie de Pondichéry, une partie de notre flotte; en outre, un traité de commerce et l'entrée à Paris sans conditions. M. Thiers, indigné, répondit que la Prusse voulait donc continuer la guerre puisqu'elle demandait à la France des choses que jamais négociateur français ne consentirait à signer. Cette première entrevue entre M. Thiers et M. de Bismarck avait duré quatre heures. La seconde dura neuf heures, et M. Thiers plaida énergiquement la cause de la France. Pour éviter l'entrée des Prussiens à Paris, M. de Bismarck demandait la cession définitive de Belfort. M. Thiers n'accepta pas. Les Prussiens réclamèrent, nous l'avons dit dans le précédent chapitre, l'occupation de Belfort pour consentir à prolonger l'armistice de quinze jours.

Lorsqu'il s'agit de discuter l'indemnité, M. Thiers ayant refusé les dix milliards, M. de Bismarck demanda sept milliards cinq cents millions, se basant, pour soutenir sa réclamation, sur le revenu de la France et produisant des chiffres auxquels M. Thiers opposa vigoureusement les siens La discussion un moment s'envenima. M. de Bismarck fit alors appeler deux banquiers allemands qui se trouvaient là tout prêts et qui essayèrent de prouver que le chancelier prussien avait raison. M. Thiers essaya de leur démontrer leur erreur ou plutôt leur mauvaise foi et, à bout d'arguments, écœuré et irrité, il déclara que, pour lui, les négociations étaient rompues[1].

M. de Bismarck le rappela alors et l'indemnité fut abaissée de sept milliards cinq cents millions à cinq milliards. Enfin, les demandes de colonies et d'une partie de la flotte furent tout aussi radicalement repoussées que la question de Nancy et de la Meurthe.

A la fin, les préliminaires de paix furent signés sur les bases de la cession de l'Alsace, moins Belfort, d'une grande partie de la Lorraine, y compris Metz et le payement de cinq milliards d'indemnité. Un milliard au moins payé en 1871, le reste de la dette acquitté dans l'espace de trois ans. Après la ratification de ces préliminaires, les troupes allemandes devaient quitter l'intérieur, les forts de la rive gauche de la Seine, puis l'Orne, le Calvados, la Sarthe, l'Eure et-Loir, le Loiret, le Loir-et-Cher, l'Indre-et-Loire et l'Yonne, plus tous les départements du N.-O. jusqu'à la rive gauche de la Seine. Après le premier versement d'un demi-milliard, la Somme, l'Oise, les parties des départements de la Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne situées sur la

1. Il faut lire dans l'ouvrage que M. Jules Favre a consacré à ces tristes souvenirs la page éloquente où nous voyons M. Thiers aller jusqu'à l'imprudence patriotique pour plaider la cause même de la patrie. De telles heures de dévouement rendraient glorieuse toute une vie.

rive droite de la Seine, ainsi que les forts de la rive droite seraient évacués.

« Après le payement de deux milliards, ajoutait le traité, l'occupation allemande ne comprendra plus que les départements de la Marne, des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meuse, des Vosges, de la Meurthe, ainsi que la forteresse de Belfort avec son territoire *qui serviront de gage pour les trois milliards restants.* »

Une clause du traité voulait que les troupes françaises se retirassent derrière la Loire et qu'elles ne pussent dépasser le fleuve avant la signature du traité de paix définitif.

On remarquera cette clause qui fut bientôt annulée de fait, lors des événements de la Commune.

La plus humiliante condition était l'entrée des Prussiens à Paris. Cette ville, condamnée à tant de souffrances, allait connaître un dernier affront.

Paris, depuis quelques jours, depuis le 24 février surtout, était en proie à une indescriptible émotion. La garde nationale, inquiétée par les bruits du désarmement, était agitée et manifestait tout haut ses craintes, son mécontentement. Le Comité central, composé des comités de vigilance des vingt arrondissements de Paris, apparaissait déjà et semblait vouloir diriger la population. Le 8 février, une affiche était apposée contenant un réquisitoire contre le gouvernement de la Défense, et concluant à la mise en accusation de ce gouvernement par la prochaine Assemblée : « laquelle devra demander la guerre et donner sa démission plutôt que de traiter des conditions de paix. » L'affiche était signée : *Pour le comité, le président :* Raoul Rigault ; *les assesseurs :* Lavalette et Tanguy ; *le secrétaire :* Henri Verlet. Mais ce n'était, après tout, qu'une affiche électorale contenant un programme et les noms des candidats. Il fut décidé plus tard, dans les réunions publiques, que de grandes manifestations auraient lieu, le 24 février, sur la place de la Bastille. A deux heures, trois mille

personnes, des députations nombreuses portant des couronnes se pressaient autour de la couronne de Juillet. Les 206e, 65e et 137e bataillons de la garde nationale étaient arrivés des premiers. Avec la foule, des soldats et des marins, des gardes mobiles prenaient part à la manifestation. Les couronnes s'amoncelaient autour de la colonne. A chaque couronne apportée, les clairons, installés au faîte du monument, sonnaient aux champs et la foule poussaient de grands cris : « Vive la République ! » Le 26, à midi, un marin montait sur le faîte et couronnait le génie de la Liberté; puis, peu à peu, sur la colonne de Juillet, cette colonne qui rappelle à tous le retour du drapeau tricolore, on arborait le drapeau rouge.

Pendant ce temps, sur le conseil de M. Chalain (de l'Internationale), des gardes nationaux du quinzième arrondissement rédigeaient un appel adressé aux divers bataillons parisiens, les invitant à nommer des délégués qui prendraient part à une réunion où l'on devait discuter un projet d'association de tous les bataillons, association pour laquelle ils avaient adopté la forme fédérative [1]. Cette réunion, qui était la deuxième (une première réunion avait été convoquée le 15 février) eut lieu au Waux-Hall, le 24 février. Là fut adoptée à la grande majorité la résolution que voici :

« La garde nationale proteste, par l'organe de son Comité central, contre toute tentative de désarmement et déclare qu'elle y résistera au besoin par les armes. »

Puis on avait décidé qu'on résisterait à l'entrée des Prussiens à Paris.

La ville, qui se ravitaillait péniblement et recevait les secours en vivres que lui avait fraternellement adressés la cité de Londres, prévoyait avec effroi et surtout avec horreur l'entrée possible des Prussiens dans Paris.

1. Voy. l'*Histoire de la révolution du* 18 *mars*, par P. Lanjalley et P. Corriez, livre très-bien renseigné et plein de faits.

C'était moins la lutte sanglante qu'elle redoutait que la présence même de l'étranger.

Les Prussiens eux-mêmes pendant l'armistice continuaient, autour de Paris, leurs déprédations et, dans toute la partie de la France qu'ils occupaient, leurs réquisitions. Ils accablaient la ville de Saint-Denis, qu'ils appelaient le *petit Paris*, de demandes d'argent. Ils faisaient pis. Ils brûlaient Saint-Cloud, méthodiquement, savamment, laissant, comme une suprême et haineuse injure, leurs excréments sur les débris inondés de pétrole. Ils ont eu beau nier, depuis, cette dévastation organisée et officielle, insérer dans leur *Moniteur officiel de Seine-et-Oise* la liste des objets d'art *sauvés* par leurs soldats; le brasier éteint de Saint-Cloud les accuse, cette ruine barbare et préméditée les maudit. Sur quelques rares maisons restées debout dans la ville incendiée, on a relevé des inscriptions tracées en allemand, comme celle-ci : *Cette maison sera respectée jusqu'à nouvel ordre. 28 janvier. Jacobi, major général.* Cette simple phrase accuse et condamne à jamais l'autorité prussienne coupable d'un aussi cruel et d'un aussi inutile forfait [1].

Lorsque le bruit se répandit de l'entrée prochaine des Prussiens, l'émotion de Paris fut à son comble. Déjà le général Trochu avait ajouté à la colère parisienne en conseillant une inutile démonstration dans la lettre que voici :

Paris, le 19 février 1871.

« Vous me demandez mon sentiment au sujet du bruit qui se répand de plus en plus de l'entrée prochaine de l'armée allemande dans Paris. Je vous le dirai tout entier.

« Après quatre mois et demi de siége; après huit combats et quatre batailles, dont l'initiative a toujours appartenu à l'assiégé; après le bombardement, qui a fait tan

1. Voyez sur cette inscription les *Tableaux de siége*, de Théophile Gautier.

d'innocentes victimes; après la convention, que la famine a pu seule dicter, l'ennemi devait à Paris les honneurs de la guerre, à moins qu'il n'eût aucun souci des traditions et des règles qui sont, devant l'opinion, les titres de noblesse des vainqueurs et des vaincus.

« Pour Paris, les honneurs de la guerre, c'était le respect de son enceinte et le respect de son deuil

« L'ennemi veut pénétrer dans Paris, alors qu'il n'a forcé aucun des points de l'enceinte, pris d'assaut aucun des forts détachés, enlevé aucune des lignes extérieures de défense! S'il en est ainsi, que le gouvernement de la cité lui soit remis, pour qu'il ait l'odieux et les responsabilités de cette violence. Que, par une muette et solennelle protestation, les portes soient fermées, et qu'il les ouvre par le canon, auquel Paris désarmé ne répondra pas. . . . .

« Général TROCHU. »

Le 26 février, la foule enleva, le soir, les pièces de canon du parc d'artillerie de la place Wagram, rapprochée de l'endroit par où les Prussiens devaient entrer; les gardes nationaux voulaient, disaient-ils, porter ces canons place Royale, hors de la vue de l'ennemi. On tirait les pièces à bras, on battait le rappel, on prenait les armes. Une fièvre intense faisait palpiter toutes les artères de la cité. Le soir, la réunion publique de la *Marseillaise* avait résolu d'opposer la force à l'entrée des Prussiens, et elle attendait les ordres du Comité central, qui siégeait place de la Corderie-du-Temple.

Dans la nuit du dimanche 26 au lundi 27, sur la nouvelle de l'entrée des Prussiens, près de 50.000 gardes nationaux se rendaient dans les Champs-Élysées, prêts à défendre l'avenue contre l'ennemi. Un coup de feu, un seul, eût amené une boucherie. C'était une fausse alerte. L'ennemi n'entra pas. Ce ne fut, en effet, que le 26 que fut signée entre M. de Bismarck et MM. Thiers et Jules

Favre la prolongation de l'armistice qui portait pour condition : « *La partie de la ville de Paris, à l'intérieur de l'enceinte comprise entre la Seine, la rue du Faubourg-Saint-Honoré et l'avenue des Ternes, sera occupée par les troupes allemandes dont le nombre ne dépassera pas* 30.000 *hommes.* »

Le lendemain, le gouvernement expliquait ainsi à la population de Paris cette nécessité :

« Le gouvernement fait appel à votre patriotisme et à votre sagesse ; vous avez dans vos mains le sort de Paris et de la France elle-même. Après une résistance héroïque, la faim vous a contraints de livrer vos forts à l'ennemi victorieux.

« Les armées qui pouvaient venir à votre secours ont été rejetées derrière la Loire. Ces faits, incontestables, ont obligé le gouvernement et l'Assemblée nationale à ouvrir des négociations de paix. Pendant six jours, vos négociateurs ont disputé le terrain pied à pied. Ils ont fait tout ce qui était humainement possible pour obtenir les conditions les moins dommageables.

« Ils ont signé des préliminaires de paix qui vont être soumis à l'Assemblée nationale. Pendant le temps nécessaire à l'examen de ces préliminaires, les hostilités eussent recommencé et le sang aurait inutilement coulé, sans une prolongation d'armistice.

« Cette prolongation n'a pu être obtenue qu'à la condition d'une occupation partielle et très-momentanée d'un quartier de Paris. Cette occupation sera limitée au quartier des Champs-Élysées. Il ne pourra entrer dans Paris que trente mille hommes, et ils devront se retirer dès que les préliminaires de la paix auront été ratifiés, ce qui ne peut exiger qu'un petit nombre de jours.

« Si cette convention n'était pas respectée, l'armistice serait rompu.

« L'ennemi, déjà maître de nos forts, occuperait de vive force la cité tout entière. Vos propriétés, vos chefs-d'œuvre, vos monuments, garantis aujourd'hui par la convention, cesseraient de l'être. Ce malheur atteindrait

toute la France. Les affreux ravages de la guerre, qui n'ont pas encore dépassé la Loire, s'étendraient jusqu'aux Pyrénées.

« Il est donc absolument vrai de dire qu'il s'agit du salut de Paris et de la France. N'imitez pas la faute de ceux qui n'ont pas voulu nous croire lorsque, il y a huit mois, nous les adjurions de ne pas entreprendre une guerre qui devait être funeste.

« L'armée française, qui a défendu Paris avec tant de courage, occupera la rive gauche de la Seine pour assurer la loyale exécution du nouvel armistice.

« C'est à la garde nationale à s'unir à elle pour maintenir l'ordre dans le reste de la cité.

« Que tous les bons citoyens qui se sont honorés à sa tête et se sont montrés si braves devant l'ennemi reprennent leur ascendant, et cette cruelle situation d'aujourd'hui se terminera par la paix et le retour de la prospérité publique.

« Paris, le 27 février 1871.

« THIERS, *chef du pouvoir exécutif de la République française;* JULES FAVRE, *ministre des affaires étrangères;* ERNEST PICARD, *ministre de l'intérieur.* »

L'ordre du jour suivant du gouverneur de Paris était en même temps affiché sur les murs de la ville :

« Le rappel a été battu cette nuit, sans ordre.

« Quelques bataillons, la plupart trompés, ont pris les armes, et ont servi, à leur insu, de coupables desseins.

« Il n'en est pas moins constant que l'immense majorité de la garde nationale résiste à ces excitations, et qu'elle a compris les devoirs imposés en ce moment à tout bon citoyen, tout Français digne de ce nom.

« Le gouvernement lui confie sans hésitation la garde

de la cité; il compte sur son dévouement et son intelligence pour maintenir dans ses quartiers un ordre scrupuleux dont elle comprend plus que jamais la nécessité.

« La moindre agitation peut fournir des prétextes et amener d'irréparables malheurs. La garde nationale aidera ainsi la ville de Paris à traverser une crise douloureuse, et elle la préservera de périls que le calme et la dignité peuvent seuls conjurer.

« Les auteurs des désordres seront recherchés activement et mis dans l'impuissance de nuire. Le gouvernement s'est adressé à la population tout entière, et il lui a fait connaître la situation générale.

« Le général commandant supérieur fait appel à la garde nationale, et, au nom des intérêts les plus sacrés de Paris et de la France, il attend d'elle un concours actif, dévoué et patriotique.

« Général VINOY. »

Ainsi, les Allemands allaient venir! L'attitude de la ville fut, dès cette heure, belle et résignée. La grande Babylone, comme disent les Allemands, ressembla à une martyre.

Les journaux de toutes nuances signèrent, d'un même accord, la résolution suivante :

« Au moment où l'entrée des Prussiens dans Paris est officiellement annoncée, les directeurs des journaux soussignés, confondus dans un même sentiment de patriotisme, croient devoir insister de nouveau auprès de la population parisienne pour qu'elle conserve, en face de la situation cruelle qui lui est faite, le calme et la dignité que les circonstances commandent impérieusement.

« Ils ont résolu, pour leur part, de suspendre la publication des feuilles qu'ils dirigent pendant l'occupation prussienne. »

La plume se taisait devant le sabre ennemi.

L'heure pénible, effrayante, approchait. Le mardi 28, dans l'après-midi, une affiche non signée, émanant de l'initiative privée, adjurait tous les citoyens d'avoir le plus grand calme. Le *Comité central de la garde nationale*, après avoir excité le peuple à prendre les armes pour s'opposer à l'entrée de l'ennemi, déclarait dans une proclamation se ranger à l'avis de la majorité de la population et renoncer à toute tentative de résistance[1].

Cependant la place de la Pépinière vit se produire une manifestation significative. Nous laissons ici la parole à l'amiral La Roncière le Noury qui l'a décrite dans son intéressant ouvrage, *la Marine au siége de Paris :*

« Lors de la manifestation populaire du 28 février, des groupes, grossissant vers le soir, s'accumulèrent devant l'Ecole militaire et surtout devant la caserne de la Pépinière, conviant les marins à prendre part à un banquet préparé à la Bastille. A l'Ecole militaire, les tentatives de la foule sont infructueuses. A la Pépinière, les grilles de

1. Voici l'affiche par laquelle s'affirmait ce pouvoir nouveau dont l'influence occulte s'accroissait chaque jour :

COMITÉ CENTRAL DE LA GARDE NATIONALE.

« Citoyens,

« Le sentiment général de la population paraît être de ne pas s'opposer à l'entrée des Prussiens dans Paris. Le Comité central, qui avait émis un avis contraire, déclare qu'il se rallie à la résolution suivante :

« Il sera établi, tout autour des quartiers que doit occuper l'ennemi, une série de barricades propres à isoler complétement cette partie de la ville. *Les habitants de la région circonscrite dans ces limites devront l'évacuer immédiatement.*

« La garde nationale, de concert avec l'armée formée en cordon tout autour, veillera à ce que l'ennemi, ainsi isolé sur un sol qui ne sera plus notre ville, ne puisse, en aucune façon, communiquer avec les parties retranchées de Paris.

« Le Comité central engage donc toute la garde nationale à prêter son concours à l'exécution des mesures nécessaires pour arriver à ce but et éviter toute agression qui serait le renversement immédiat de la République. »

la caserne sont brisées par les émeutiers, auxquels nos marins, réunis à leurs postes, leurs officiers en tête et dépourvus d'armes, ne peuvent opposer aucune résistance sérieuse. La foule se précipite dans l'intérieur de la caserne et se jette au milieu de leurs rangs. Malgré les exhortations de leur commandant, quelques marins sont entraînés. Mais ceux-ci même ne tardent pas à comprendre le rôle qu'on veut leur faire jouer, et à l'appel du soir, il n'y a que huit absents sur 1.800 hommes. »

Dans la soirée, les groupes étaient moins nombreux dans les rues. Une angoisse poignante étreignait tous les esprits, tant on redoutait les effroyables malheurs que pouvait faire naître l'effervescence des exaltés. La nuit cependant fut calme.

Le lendemain matin, le temps était froid et sec. Peu de monde dehors. Les édifices publics, la Bourse même, étaient fermés. Toutes les boutiques (excepté celles de provisions de bouche, ouvertes le matin), tous les cafés et restaurants avaient clos leurs portes. Une affiche jaune, adressée *aux Parisiens*, recommandait le calme[1].

Tous les bataillons de la garde nationale se tenaient sous les armes dans leurs quartiers respectifs, leurs guidons portant un nœud de crêpe à la hampe. Les drapeaux noirs flottaient aux mairies et à beaucoup de fenêtres; les drapeaux tricolores étaient voilés de crêpe.

1. On pouvait lire sur les murs une autre affiche, anonyme et manuscrite et dont voici la teneur bizarre :

« Une convention a permis aux Prussiens d'occuper les Champs-Elysées, de la Seine au faubourg Saint-Honoré jusqu'à la place de la Concorde.

« Soit! plus grande sera l'injure, plus terrible sera la vengeance.

« Cependant si quelque pandour ose sortir du périmètre de notre honte, qu'il soit aussitôt déclaré traître; qu'il devienne à l'instant cible pour nos balles, mèche pour notre pétrole, but pour nos *orsiniennes*, gaine pour nos poignards!

« Qu'on se le dise!

« Par décision des Horaces,

« *Le Scribe :* Populus. »

Çà et là des inscriptions : *Fermé pour cause de deuil national* ou *Fermé pour cause de deuil public.*

Sur le boulevard, à la hauteur du nouvel Opéra et de la rue de la Paix, ainsi qu'à toutes les voies donnant accès sur la place de la Concorde et aux Champs-Elysées, un cordon de gardes nationaux empêchait de passer toute personne revêtue d'un uniforme ou même d'une partie d'uniforme, képi ou pantalon à bande rouge. On s'arrachait le *Journal officiel*, le *Cri du peuple* de la veille et la *Patrie en deuil*, de Gromier.

Les éclaireurs du corps d'occupation, commandé par le général de Kamecke, débouchèrent sur le rond-point de l'Etoile à huit heures trente-cinq minutes, et cela, après avoir pris les plus minutieuses précautions contre une attaque possible. De neuf à dix heures de fortes avant-gardes prirent possession des Champs-Elysées, mais l'entrée du gros des troupes ne se fit que vers trois heures, après la revue que passa le roi à Longchamps. Dans l'après-midi, le soleil se montra. La physionomie de Paris apparut, hélas! sensiblement différente de celle du matin. La population emportée par une curiosité malsaine, et sachant que l'entrée de l'ennemi n'avait occasionné aucun désordre, se décidait à sortir.

La rue Royale était barrée au milieu par des caissons d'artillerie et la plupart des curieux s'arrêtaient là. Quelques-uns, en très-petit nombre, traversaient nos lignes et s'aventuraient sur la place de la Concorde et dans les Champs-Elysées. Dans la rue et le faubourg Saint-Honoré, de fortes patrouilles de chasseurs d'Afrique et de gendarmes à cheval allaient et venaient. Le jardin des Tuileries était désert et de plus, grâce à la fermeture des grilles et à de grandes draperies tendues aux portes, la place du Carrousel était complétement isolée de la ville. Les vainqueurs, parqués dans leur zone, regardaient, étonnés, la grande ville indomptée dont les monuments superbes se profilaient à l'horizon. Ceux qui se montraient aux fenêtres étaient hués. Tous les gamins

de Paris étaient accourus aux Champs-Elysées et poursuivaient de leurs lazzis les lourds soldats prussiens. On fouetta des femmes accusées d'avoir souri à l'ennemi. De malheureuses honnêtes femmes qui avaient le tort d'habiter les quartiers occupés, ou peut-être d'être curieuses, subirent le même sort que les rôdeuses. La férocité de la population commençait à se faire jour.

On remarqua beaucoup que les officiers allemands avaient tous des costumes neufs, et que tous tenaient à la main un plan de Paris. Leurs soldats, affreusement sales, faisaient la cuisine en plein vent, pendant que les bruyantes fanfares de leur musique militaire étaient accueillies par les huées et les sifflets des spectateurs.

Les statues de pierre de la place de la Concorde, voilées de noir par des mains inconnues, ne virent pas la souillure de Paris. L'Arc de triomphe de l'Etoile avait été barricadé et obstrué de telle façon que les Allemands n'y purent défiler. Le monument triomphal resta vierge de cette souillure.

Le soir, Paris prit l'aspect prodigieux, étrange, d'une ville endormie. De lumières nulle part, de rares passants, ni omnibus, ni voitures. Le pas d'une patrouille qui retentissait, sonore et rhythmé, dans le lointain, et le « *Qui vive ?* » des sentinelles venaient seuls rompre le morne silence qui planait sur la capitale. La longue ligne des boulevards, noire et sombre, portait le deuil de la cité. Paris fut superbe dans sa souffrance.

Il demeura occupé jusqu'à l'acceptation des préliminaires de paix par la Chambre. Alors la nasarde du gamin de Paris accompagna le vainqueur qui sortait, furieux d'avoir si piteusement triomphé[1].

Dans la journée du 2, une clause *verbale* de la convention qui stipulait le droit pour les Allemands de visiter,

1. Nous avons cependant vu des gravures, fort populaires en Allemagne, et qui représentent les Parisiens *apportant sur un coussin les clefs de Paris à l'empereur Guillaume.*



M. LOUIS BLANC

par détachements et sans armes, le Louvre et les Invalides, faillit faire éclater le conflit tant redouté entre la population et les soldats ennemis. La présence d'officiers prussiens sur la colonnade du Louvre et aux fenêtres du musée produisit une émotion indescriptible. Quelques soldats ayant pénétré à cheval et en armes dans la cour du Carrousel, le général Vinoy saisit avec empressement ce prétexte pour prévenir le général de Kamecke que les termes de la convention étant violés, il s'opposait à ce que la visite du Louvre continuât, et il l'informait en même temps qu'il ne répondait pas de la tranquillité de la ville si le droit de visite aux Invalides était maintenu. Sur ces représentations, le général prussien y renonça. La visite du Louvre, commencée vers midi, n'avait duré que deux heures et demie [1].

La paix devait être votée le 1er mars 1871. La veille, au début de la séance, M. Thiers avait rendu compte brièvement du résultat de sa mission et demandé à la Chambre l'urgence : « Les ratifications, dit-il, seront le signal du retour de nos prisonniers et de l'évacuation d'une grande partie de notre territoire, Paris compris. » Puis M. Barthélemy Saint-Hilaire avait lu les conditions de la paix et on avait laissé aux députés une carte où se trouvait bien exactement délimité ce qu'on arrachait, ce que la conquête dérobait à la France.

Le lendemain, il fallut voter sur le projet de loi que voici :

PROJET DE LOI.

« Le chef du pouvoir exécutif de la République française propose à l'Assemblée nationale le projet de loi dont la teneur suit :

« L'Assemblée nationale, subissant les conséquences

1. Pour tous les détails de ces journées voir le très-curieux livre de M. Charles Yriarte, *les Prussiens à Paris et le* 18 *mars*.

de faits dont elle n'est pas l'auteur, ratifie les préliminaires de paix dont le texte est ci-annexé et qui ont été signés à Versailles, le 26 février 1871, par le chef du pouvoir exécutif et le ministre des affaires étrangères de la République française, d'une part;

« Et d'autre part, par le chancelier de l'empire germanique, M. le comte Otto de Bismarck-Schœnhausen, le ministre d'État et des affaires étrangères de S. M. le roi de Bavière, le ministre des affaires étrangères de S. M. le roi de Wurtemberg, et le ministre d'État représentant S. A. R. le grand-duc de Bade;

« Et autorise le chef du pouvoir exécutif et le ministre des affaires étrangères à échanger les ratifications. »

C'était le 1er mars 1871 ! Date sinistre et navrante qui restera dans notre souvenir comme un des jours néfastes de l'histoire de cette noble France, condamnée par la destinée à la douleur et à la honte.

C'est le 1er mars 1871 qu'une Assemblée française a voté, le couteau prussien sur la gorge, l'amputation, la séparation de l'*Alsace* et d'une partie de la *Lorraine*, le démembrement de la patrie, la fin de cette unité française que nos pères de 92 avaient cimentée de leur sang. Vous êtes morts, héros d'il y a cinquante ans; vous êtes tombés, mais dignes et fiers, sur les champs de bataille ou sur l'échafaud, pour que vos fils, après avoir subi vingt ans de despotisme, s'inclinent devant six mois d'invasion triomphante, et pour que la Prusse que vous battiez, la Prusse maintenant victorieuse, impose à la patrie que vous aimiez jusqu'à la rage, la honte et la plaie du plus affreux traité de notre histoire.

Dès la veille, on connaissait à Bordeaux les dures conditions imposées par le vainqueur. Et tandis que M. Barthélemy Saint-Hilaire les apprenait à l'Assemblée, un bataillon de la garde nationale bordelaise passait, musique en tête et jouant une marche triomphale, devant le Grand-Théâtre où siégeaient les députés. La foule heureusement fit cesser la fanfare.

Le lendemain il y avait de la fièvre et de la souffrance dans l'air. Les abords de l'Assemblée étaient occupés par des troupes plus nombreuses que de coutume, soldats de la ligne et de l'infanterie de marine, avec un escadron de cuirassiers en réserve sur les Quinconces, et dont le soleil faisait scintiller les armes et les casques.

Au dehors, la foule et l'inquiétude. Au dedans, le spectacle irritant et attristant d'une Assemblée qui se ruait vers la paix et qui cédait, abandonnait des milliers de citoyens français sans avoir la douleur qui convient devant une telle catastrophe.

Les tribunes étaient pleines de dames en toilettes élégantes. On se montrait M. Gambetta, debout, appuyé contre une colonne de la salle, au fond du parterre, l'air soucieux et dédaigneux; M. Trochu souriant avec amertume, Louis Blanc tout ému.

Au début de la séance, M. Victor Lefranc, rapporteur de la commission des Quinze, expose les cruelles nécessités de la situation qui nous met dans l'obligation d'apposer la signature de la France au bas de ce traité douloureux. Il conclut, en exprimant sa confiance dans l'avenir et, demandant l'adoption du projet de loi : « On souffrira, dit-il, mais on verra la vérité et on ira à elle! » M. Edgar Quinet rejette les conditions de la Prusse, et déclare que l'Assemblée doit repousser le traité de paix, parce qu'il détruit à la fois le présent et l'avenir de la France. Après lui, M. Victor Hugo prend la parole. « L'empire, dit-il, a commis un double parricide : le premier en 1851 et le deuxième en 1871. » Il montre Paris saigné aux quatre membres, fier comme Rome, stoïque comme Sparte, et chargeant ses représentants de voter contre le démembrement de la patrie. Puis évoquant l'avenir, il montre l'heure où la France ressaisira la Lorraine et l'Alsace. « Est-ce tout? s'écrie-t-il emporté par les ressouvenirs de son livre *le Rhin,* est-ce tout ? Non, elle ressaisira Trèves, Mayence, Coblentz, Cologne, toute la rive gauche du Rhin. » (Murmures.) Elle criera :

« C'est mon tour ! Allemagne me voilà. Sommes-nous ennemis? Non ! Je suis ta sœur. Les peuples ne feront plus qu'un seul peuple, une seule république unie par la fraternité.

« Soyons les États-Unis d'Europe, la liberté et la paix universelle. Et que la France dise à l'Allemagne : Nous sommes amies. Je n'oublierai pas que tu m'as débarrassée de mon empereur, moi je viens te débarrasser du tien. » (Mouvement.)

C'était le discours d'un poëte. M. Louis Blanc allait prononcer ensuite un discours d'homme d'État.

« Il est impossible, dit-il, que sur certains points nous ne soyons pas tous, comme Français, complétement d'accord.

« Qui de nous pourrait ne pas désirer passionnément la fin des maux qui déchirent notre pays, et qui de nous pourrait se plaindre de les voir finir par une paix durable, c'est-à-dire juste, attendu qu'il n'y a ici-bas de vraiment durable que la justice! (Marques d'approbation.) La paix, telle que je viens de la définir, est-elle celle qu'on nous propose? »

Et l'orateur repoussait la paix.

Bien d'autres discours encore éloquents et passionnants allaient être entendus; Millière, de sa voix claire et mordante, en appelait à l'avenir, disant : « Je proteste contre le prétendu traité qu'on nous impose et je revendique pour la France le droit de le déchirer aussitôt qu'elle le pourra! » M. Georges, député des Vosges, offrait encore le sang de tous ses compatriotes à la patrie; le général Changarnier s'écriait : « On ne tue pas une nation. Napoléon Ier a voulu détruire la Prusse. Aujourd'hui, nous payons les crimes de Napoléon Ier. » M. Keller tout à coup demanda la parole au nom de l'Alsace.

« Celui qui devait parler à ma place, dit-il au milieu d'une inexprimable émotion, le maire de Strasbourg, le doyen de notre députation, à l'heure où je parle, se

meurt de douleur et de chagrin; son agonie est le plus éloquent des discours. (Mouvement.) Notre honneur à nous reste entier; pour rester Français, nous avons fait tous les sacrifices, et nous sommes prêts à les faire encore; nous voulons être Français, et nous resterons Français, il n'y a pas de puissance au monde, il n'y a pas de signature, ni de l'Assemblée ni de la Prusse, qui puisse nous empêcher de rester Français. »

Puis après avoir comparé l'Alsace à un navire dont on céderait non-seulement le bois, le fer, mais l'équipage, la chair et l'âme des matelots :

« Je n'ai pas, à l'heure qu'il est, s'écrie-t-il, la prétention de changer les dispositions trop arrêtées dans un grand nombre d'esprits; seulement j'ai tenu, avant de quitter cette enceinte, à protester, comme Alsacien et comme Français, contre un traité qui, à mes yeux, est une injustice, un mensonge et un déshonneur, et si l'Assemblée devait le ratifier, d'avance j'en appelle à Dieu, vengeur des justes causes, j'en appelle à la postérité qui nous jugera les uns et les autres, j'en appelle à tous les peuples qui ne peuvent pas indéfiniment se laisser vendre comme un vil bétail; j'en appelle enfin même à l'épée de tous les gens de cœur qni, le plus tôt possible, déchireront ce détestable traité. »

Après avoir, aux applaudissements de la gauche, jeté ces derniers mots avec vigueur, M. Keller descendait de la tribune lorsque M. Thiers, passant devant lui pour y monter, lui dit : « Donnez-nous les moyens; » — puis, M. Keller ne répondant point : « Alors, il ne faut pas nous donner des paroles! »

A la tribune, le chef du pouvoir exécutif de la République résume alors, avec une émotion qui parfois va jusqu'aux larmes, la situation douloureuse où la France est placée. Sa parole simple et nette, cette éloquence sans phrases, bourgeoise et pratique, s'impose par l'évidence des faits et des chiffres. Il montre l'organisation militaire de la France brisée, les soldats pleins de bra-

voure, mais depuis Sedan et Metz, absolument privés de cadres d'officiers ; sur 120 régiments que possédait la France au début de la guerre, 116 entre les mains de l'ennemi.

Au programme de M. Louis Blanc : la *guerre au couteau*, à l'espagnole, il oppose la question de savoir comment un pays désorganisé peut lutter contre des armées régulières. « Ce n'est pas, ajoute-t-il, la faiblesse de la France que je viens plaider devant vous. Je mourrais plutôt que de la plaider. Je veux conserver l'espérance... Ce n'est pas la France qui est brisée, qui est impuissante, c'est son organisation qui, par suite d'une imprudence sans égale, a été détruite dès le début de la guerre. »

Enfin, parlant de ses déboires en présence du vainqueur, essayant de ramener le pays au culte simple de la clarté, il conjure l'Assemblée de renoncer aux mots, d'étudier les faits, d'apprendre : « J'ai fait valoir, dit-il mélancoliquement, les considérations de l'avenir, les haines implacables qu'on allait soulever dans le cœur d'une grande nation. Mais, messieurs, je sais le dire, la victoire n'est pas toujours plus sensée que la défaite. »

Douloureuse séance! L'Alsace et la Lorraine, par la voix de leurs représentants, s'écriaient : « Un même pacte nous unit! La France monarchique nous avait acquis! Mais nous nous sommes librement donnés à la France de 89 et de 90. Donnés à vous, et nous ne nous reprenons pas! Gardez-nous! Défendez-nous! Nous avons encore du sang à verser pour vous! Faut-il nous ouvrir les veines? Allons, un signe, un mot, frères, frères de France, les Alsaciens, les Lorrains, les paysans des Vosges sont prêts! »

Y a-t-il eu rien de plus poignant dans l'histoire que ce terrible débat? La France répondait : « Je suis trop faible, je suis vaincue, terrassée, désarmée. » La mère répliquait à ses fils : « Soyez esclaves, je n'ai ni or, ni sang, ni fer pour vous racheter! »

Tour à tour, cependant, on supplia et menaça; la majorité de l'Assemblée nationale vota l'abandon de l'Alsace et de la plus grande partie de la Lorraine: 546 voix contre 107 répondirent : « Vous n'êtes plus des nôtres, la fatalité nous sépare. Nous nous courbons sous le talon prussien. Tout est dit, tout est fini. Adieu! »

Ah! que la patrie payait cher les années de hontes, d'affaissement et de courtisanerie qu'elle a traversées, qu'elle payait cher ces vingt ans de césarisme et d'empire! Elle a eu, du moins, le courage de jeter hors la loi, comme on le jetterait à la voirie, le gouvernement qui lui a trop longtemps pesé sur la poitrine. Elle a voté d'acclamation, d'un cri sorti du cœur même de la patrie, la déchéance de l'empereur et de la dynastie impériale, et elle l'a votée, comme par un instinctif et irrésistible mouvement de justice, deux heures avant de voter la perte passagère de la Lorraine et de l'Alsace. Elle a voulu, eût-on dit, flétrir le criminel avant d'expier le crime. Elle a marqué au front le coupable avant d'accepter la responsabilité de la faute. C'est M. Conti qui l'a voulu. L'ex-secrétaire de l'ex-empereur a été au-devant de ce verdict. Il s'est dressé, blême et insolent, devant la nation entière, réclamant, revendiquant des droits qui soulevaient la fureur d'une Assemblée contrainte à la honte par la lâcheté du gouvernement impérial. Il a osé, devant cette nation que frappe le malheur, parler de la famille d'aventuriers qu'atteint enfin le châtiment. Il a parlé des Bonapartes, et soudain l'Assemblée entière s'est dressée furieuse, terrible, et elle a rejeté au néant la *réclame* impériale faite par un serviteur trop dévoué et assez maladroit pour ne pas comprendre que le silence et le remords sont les seuls refuges des grands coupables.

M. Bamberger, député de la Moselle, venait de s'écrier qu'un seul homme était capable de signer un tel traité, c'est Napoléon III, dont le nom sera éternellement cloué au pilori de l'histoire. Les bravos unanimes de l'Assemblée lui répondaient, lorsque M. Conti s'élance à la tri-

bune. Il veut parler, on l'interrompt; un épouvantable bruit s'élève.

« Dans un débat si douloureux, si poignant, dit-il, je ne m'attendais pas à ce qu'il y eût place à des diversions passionnées, à des allusions blessantes pour un passé auquel se rattache un certain nombre d'entre vous qui, comme moi, ont prêté serment à l'empire [1]. »

Jamais peintre, jamais habile metteur en scène ne rêva un pareil tableau. Toute l'Assemblée, debout, soulevée par un mouvement irrésistible de la conscience révoltée; sept cents représentants vociférant, agitant leurs chapeaux, fiévreux, indignés, résolus, et criant : *Déchéance!* A la tribune, impassible et livide, le lorgnon sur le nez, maigre, à la fois sinistre et comique comme un tortionnaire de *Conseil des Dix* d'opérette, M. Conti, bravant la juste colère de l'Assemblée, et demeurant glacé et immobile devant cet orage; les cris se croisant, se heurtant, les invectives passant par-dessus la tête du secrétaire intime pour aller atteindre le maître : *Hors la loi le Deux Décembre! Plus de lâche! plus de traître!*

1. M. Conti est mort en Corse (12 février 1872). C'était un homme médiocre, que les adulateurs, à propos des paroles citées plus haut, n'ont pas craint de comparer à de Malesherbes et à de Sèze, défenseurs de Louis XVI. Quel ignorant abus des noms historiques! Je trouve ces détails dans un journal bonapartiste :

« Après avoir fait des études très-sérieuses dans son pays, Conti vint prendre ses inscriptions de droit à Paris, où, concurremment avec Cujas et Toullier, il cultiva les Muses.

« Il publia, dans diverses revues, des poésies remarquées, qu'il signa E. C., puis le *Docteur Lovingar.* »

En somme, écrivain stérile, homme politique douteux.

« A la mort du duc de Reichstadt, il fut désigné par les suffrages unanimes de la population corse, et prononça l'oraison funèbre du fils de Napoléon Ier dans la cathédrale d'Ajaccio. Il profita de l'occasion pour se livrer à une sortie des plus violentes contre le régime de 1830.

« Au retour des cendres de Napoléon Ier, Conti livra à la publicité un poëme inspiré par la circonstance, et qu'il dédia au prince Louis, alors détenu à Ham.

« Ce fut l'origine de ses relations avec celui qui devait régner en France sous le nom de Napoléon III. »

La fureur augmentant, les vociférations devenant farouches, les poings crispés, les yeux injectés : *A bas les Bonapartes!* Et tout à coup, dans ce tumulte, dans cette foule et cette tempête, un front se dressant, comme par hasard, à la tribune, à côté de la maigre face de M. Conti, un visage apparaissant, rouge, sanguin, la barbe et les cheveux blancs, le visage de Victor Hugo, l'auteur de *Napoléon le Petit*, à côté du secrétaire de l'homme de Sedan et du Deux Décembre, et comme si le même cri partait de toutes les poitrines, on entendait sortir, jaillir des lèvres ce mot : *Châtiments! Voilà le Châtiment!*

Alors M. Bethmont propose de clore l'incident en votant formellement la déchéance de Napoléon III. La séance interrompue est reprise et M. Target donne lecture de la proposition suivante :

« L'Assemblée nationale clôt l'incident et, dans les circonstances douloureuses que traverse la patrie, et en face de protestations et de réserves inattendues, confirme la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, déjà prononcée par le suffrage universel, et le déclare responsable de la ruine et du démembrement de la France. »

Les acclamations alors sont unanimes. M. Gavini, député de la Corse, essaie de prononcer quelques mots, mais les protestations redoublent et M. Thiers monte à la tribune. Il demande qu'on proteste contre le passé qui se redresse et la proposition Target est mise aux voix. Tous les députés se lèvent, d'un élan spontané. On applaudit partout. A la contre-épreuve, quatre ou cinq députés se lèvent seuls et l'Assemblée applaudit encore.

A cette heure même, un manifeste de l'ex-empereur était publié par quelques journaux et des exemplaires de cette protestation impériale étaient saisis, par ballots, à la frontière. Cet acte inqualifiable provoqua, il faut bien le dire, plus d'indignation encore dans la presse étrangère que dans la presse française, tout occupée, l'une de ses rancunes, l'autre de ses haines. Napoléon III osait déclarer, dans ce manifeste, qu'il n'était point res-

ponsable de la guerre et il s'élevait contre le gouvernement de la Défense « qui s'était substitué à un pouvoir nommé par le suffrage universel. » Quel Français, disait le *Daily News*, lira sans colère un tel manifeste? Et le *Times* trouvait inouï que l'ex-empereur déclinât la responsabilité de nos maux, lui, disait ce journal, *dont l'administration corrompue et corruptrice a anéanti l'esprit public et perverti jusqu'à l'armée.*

Du moins le vote de l'Assemblée châtiait les prétentions du César tombé. Oui, voilà ce qui, dans l'écroulement de nos espérances, dans la chute profonde de la patrie, dans le désespoir de ceux qui comprennent, savent, aiment le pays, redoutent l'avenir, voilà ce qui consolait et ce qui vengeait. L'auteur de tant de maux était exécuté par la conscience publique au moment où il fallait s'incliner devant les effroyables désastres qu'il avait causés.

Le spectacle de ces représentants montant l'un après l'autre à la tribune pour déposer dans l'urne le bulletin qui disait la guerre ou qui consentait à la paix, n'en fut pas moins navrant. Quel défilé sinistre, et quel tableau! Tous groupés au pied de la tribune attendaient leur tour. Chacun montait, tenant en main son vote. Le bulletin *blanc* signifiait la paix avec la cession de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine, le bulletin *bleu* signifiait la guerre. Et qu'ils tombaient pressés, fréquents, l'un après l'autre, ces bulletins blancs! Ils montaient, les députés, ils jetaient dans l'urne verte ce morceau de carton qui voulait dire : « Strasbourg est à l'Allemagne! Le drapeau blanc et l'aigle noir s'étendront sur Colmar! Nos soldats alsaciens porteront le casque prussien dans deux mois! »

Il le fallait pourtant. Des patriotes comme M. Henri Martin et M. Vacherot l'avaient dit avec des larmes. La dure nécessité parlait. La pauvre France courbait le front. 546 voix votèrent la paix, 107 protestèrent [1]. « La

1. Voici les noms des 107 :
Adam (Edmond), Albrecht, Amat, Ancelon, André (docteur), Au-

tristesse de ceux qui subissent, disait M. Jules Simon dans sa dépêche, est égale à la tristesse de ceux qui protestent. »

A la fin de cette poignante séance, M. Grosjean, député de l'Alsace, monte à la tribune, et, d'un ton très-simple et très-digne :

« Messieurs, dit-il, je suis chargé par tous mes collègues des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, présents à Bordeaux, de déposer sur le bureau, après en avoir donné lecture, la déclaration suivante :

« Les représentants de l'Alsace et de la Lorraine ont déposé, avant toute négociation de paix, sur le bureau de l'Assemblée nationale, une déclaration affirmant de la manière la plus formelle, au nom de ces provinces, leur volonté et leur droit de rester françaises.

« Livrés, au mépris de toute justice et par un odieux abus de la force, à la domination de l'étranger, nous avons un dernier devoir à remplir.

« Nous déclarons encore une fois nul et non avenu un pacte qui dispose de nous sans notre consentement. (Très-bien ! très-bien !)

« La revendication de nos droits reste à jamais ouverte

drieu, Arago (Emmanuel), Arnaud (de l'Ariége), Bamberger, Barbaroux (docteur), Bardon, Berlet (Meurthe), Bernard (Martin), Billot (général), Billy, Blanc (Louis), Bœll, Bœrsch, Brice, Brisson, Brun (Ch.), Brunet, Carion, Carnot fils, Chaix, Chanzy (général), Chauffour, Claude (Meurthe), Claude (Vosges), Clémenceau, Colas, Cournet (Seine), Delescluze, Deschange, Dorian, Dornès (Léon), Dubois, Duclerc, Ducoux, Durieu, Esquiros, Farcy (lieutenant de vaisseau), Floquet (Charles), Gambetta, Gambon, Gent, George, Girerd (Cyprien), Grandpierre, Greppo, Grosjean, Guiter, Hartmann, Humbert (Haute-Garonne), Humbert (Louis-Amédée), Jaubert (comte), Joigneaux, Jouvenel (baron de), Kable, Keller, Kœchlin, Laflize, Lamy, Langlois, Laserve, Laurier (Clément), Lefranc (Pierre), Lepère, Lockroy, Loysel (général), Lucet, Mahy (de), Malens, Malon, Marc-Dufraisse, Mazure (général), Melsheim, Millière, Monteil, Moreau, Noblot, Ostermann, Peyrat, Pyat (Félix), Quinet (Edgar), Ranc, Rathier, Razoua, Rencker, Rochefort, Saglio, Saisy (Hervé de), Scheurer-Kestner, Schnéegans, Schœlcher, Taberlet, Tachard, Teutsch, Tirard, Titot, Tolain, Tridon, Varroy, Victor Hugo, Villain, Viox.

à tous et à chacun dans la forme et dans la mesure que notre conscience nous dictera.

« Au moment de quitter cette enceinte, où notre dignité ne nous permet plus de siéger, et malgré l'amertume de notre douleur, la pensée suprême que nous trouvons au fond de nos cœurs est une pensée de reconnaissance pour ceux qui, pendant six mois, n'ont pas cessé de nous défendre, et d'inaltérable attachement à la patrie dont nous sommes violemment arrachés. (Marques d'émotion et applaudissements.)

« Nous vous suivrons de nos vœux et nous attendrons avec une confiance entière dans l'avenir, que la France régénérée reprenne le cours de sa grande destinée.

« Vos frères d'Alsace et de Lorraine, séparés en ce moment de la famille commune, conserveront à la France, absente de leurs foyers, une affection filiale, jusqu'au jour où elle viendra y reprendre sa place. (Nouveaux applaudissements.)

« Bordeaux, le 1er mars 1871.

« *Signé* : L. CHAUFFOUR, E. TEUTSCH, PR. ANDRÉ, OSTERMANN, SCHNÉEGANS, E. KELLER, KABLÉ, MELSHEIM, BŒLL, TITOT, ALBRECHT, ALFRED KŒCHLIN, V. REHM, A. SCHEURER-KESTNER, ALP. SAGLIO, HUMBERT, KUSS, RENCKER, DESCHANGE, BŒRSCH, A. TACHARD, TH. NOBLOT, DORNÈS, ED. BAMBERGER, BARDON, LÉON GAMBETTA, FRÉDÉRIC HARTMANN, JULES GROSJEAN. »

Cette lettre lue, les députés de l'Alsace et de la Lorraine quittèrent cette Assemblée française où leur place est marquée encore et sera réoccupée un jour.

Chose étrange, à cette heure même, M. Küss, le dernier maire français de Strasbourg, mourait à Bordeaux, comme allait mourir bientôt M. Félix Maréchal, le dernier maire français de Metz. Deux jours après, devant le cercueil de l'intègre M. Küss, patriote admirable dont la

nation doit conserver le souvenir, M. Gambetta, qui avait opté pour l'Alsace et quittait la Chambre avec les députés alsaciens et lorrains, M. Gambetta rappelait devant tous que la force ne saurait déchirer ce qui est attaché par la reconnaissance et l'amour, et, parlant au cadavre de l'intègre docteur Küss, il le chargeait, ce mort, de porter à Strasbourg et aux Alsaciens l'ardente expression de nos vœux : « Dites à vos compatriotes, s'écriait éloquemment le tribun, dites qu'ils soient et qu'ils demeurent républicains. Etre républicain, c'est avoir en soi, avec la science de la justice, l'esprit d'immolation et le mépris de la mort. L'Alsace républicaine, c'est l'Alsace en lutte morale avec l'Allemagne, c'est l'annexion empêchée à son point de départ, c'est le césarisme allemand limité dans sa puissance, c'est le maintien de toutes les affinités sociales qui unissent le membre amputé au tronc sanglant de la patrie, ce sont les deux mains tendues l'une vers l'autre jusqu'au jour où la revanche permettra l'étreinte suprême... »

Oui, ce jour reviendra, et Strasbourg ne sera pas, comme disent les Allemands, le *joyau de la couronne germanique*. 17.000 volontaires alsaciens avaient rejoint nos armées pendant la guerre. Plus de 17.000 combattront un jour avec nous. Ce sentiment français se fait jour en toute occasion. Il éclata surtout le jour des funérailles de M. Küss, à Strasbourg.

« Au cimetière, raconte M. A. Dumont, un membre de l'Assemblée de Bordeaux, M. Teutsch, rappela le patriotisme du mort ; quand il acheva son discours, un cri immense de « Vive la France ! » s'échappa de toutes les poitrines. En rentrant en ville, la milice bourgeoise, qui avait accompagné le cortége, rencontra à la porte une sentinelle prussienne, et fut arrêtée par le « *Qui vive ?* » habituel. L'officier, s'avançant, répondit à haute voix : « *France !* » La foule répéta ce mot sacré. »

Un jour, Strasbourgeois, et vous, Messins, un jour vous l'entendrez encore ce nom, ce grand nom d'un

pays tombé qui se relèvera. Un jour la sentinelle prussienne dira à une foule accourue sous les murs de la ville : « *Wer da?* » Qui vive, et « qui êtes-vous? » Et la foule répondra « *France!* » Ce jour-là, le drapeau tricolore ne sera pas loin, et les échos de la forêt entendront encore les chansons françaises.

Mais ne poussons point trop tôt ni follement les cris de *revanche!* N'en appelons pas encore aux armes. Soyons libres, devenons forts par la vertu et le caractère. Refaisons des hommes pour avoir un peuple.

En attendant, je compte sur les femmes de Lorraine et d'Alsace pour maintenir là-bas l'amour de la France dans les âmes.

Les Prussiens, paraît-il, ont trouvé en Alsace des magistrats, hier Français, mais qui n'ont pas rougi de passer d'un serment prêté à un empereur par droit de coup d'État, à un serment vendu à un empereur par droit de force et de conquête. L'Allemagne est fière d'avoir rencontré ces dévouements soudains. Elle en a trouvé parmi les magistrats, elle n'en trouvera point parmi les femmes. La France doit, au contraire, son tribut de louanges et de reconnaissance à ces femmes d'Alsace et de Lorraine qui se promènent à cette heure devant les soldats allemands, leur cocarde tricolore au chapeau ou leur bouquet de fleurs tricolores à la ceinture. Celles-là, les dolentes et les martyres, loin de se perdre dans les vaines aspirations vers un cosmopolitisme bizarre, s'attachent invinciblement à la patrie déchirée, au souvenir étroit de ce passé qui date de la veille. Devant le droit outragé, elles pratiquent le devoir avec une ardeur vaillante. Elles demeurent, en quelque sorte, au chevet de la France, hier agonisante, convalescente aujourd'hui. Elles ont juré fidélité à la nation qui saigne. Le sacrifice les enfièvre, le dévouement les attire. Les femmes de Lorraine et d'Alsace restent debout, pâles, tristes, mais résolues à entretenir dans le cœur de leurs fils l'âpre et violent amour de la France

qui fit l'Alsace et la Lorraine libres et transforma en citoyens les paysans des bords de la Moselle et les serfs des rives du Rhin.

Cela est admirable, en vérité, et superbe, cette constance virile, rencontrée ainsi dans ces jeunes filles, dans ces jeunes femmes, dans ces pauvres vieilles si près du tombeau. Toutes, celles-là mêmes qui ne connaissent point le doux parler de la patrie, savent ce nom et le répètent avec amour : *La France*. C'est par elles que l'idée française durera dans ces villes, dans ces bourgades, dans ces chaumières. Elles ne parlaient qu'allemand jadis ; depuis la conquête elles ont toutes appris pour la plupart une phrase en français, et elles la répètent au premier mot dit par un Prussien : « Je n'entends pas, je ne comprends pas l'allemand, je parle français. » Avec quel accent elles prononcent ces mots, cela est touchant et naïf ! Mais c'est qu'elles l'aiment de toute leur âme cette patrie qu'on leur arrache et que leurs pères avaient, après 89, lors du pacte entre les provinces, librement choisie, à jamais adoptée, et depuis, noblement servie. Elles l'aiment, et tous leurs souvenirs, toutes leurs joies, toutes leurs espérances se retournent vers ce temps, si loin déjà ! les années de malheurs comptent pour des siècles, — où le drapeau français flottait sur Strasbourg, sur Colmar, sur Mulhouse, sur Bitche, sur Phalsbourg, sur Thionville, sur Metz !... Elles demeureront attachées de toutes les fibres de leur être à ce cher passé qui fut si glorieux et que la défaite présente semble avoir rendu plus superbe encore et plus doux, car ces cœurs sont ainsi qu'ils battent plus vite pour la patrie humiliée que pour la patrie triomphante.

Aussi bien, elles apprendront à leurs enfants, les femmes d'Alsace et de Lorraine, la légende de la patrie française. Elles élèveront ces jeunes esprits dans le culte de la tradition nationale. Elles diront Kléber, Merlin de Thionville, elles diront Desaix traversant le

Rhin, Strasbourg bombardé par Werder, Metz succombant sans avoir reçu un boulet dans ses murailles. Elles diront Belfort foudroyée par *cinq cent mille projectiles* — et demeurant ville française ; si bien que ce coin de terre alsacienne suffit pour qu'un jour le reste de l'Alsace s'y rattache. Elles diront tout cela. Et que la Prusse essaie ensuite d'introduire dans ces provinces la caporalisation et la dure administration des bords de la Sprée, elle y usera sa patience et sa ruse !...

L'Alsace restera française, la Lorraine nous reviendra. Pourquoi ? Parce que les femmes lorraines et alsaciennes sont et demeureront à la fois les fiancées et les veuves de la France.

En attendant, n'oublions jamais la date sinistre du 1er mars 1871, date de la paix la plus désastreuse qu'ait subie notre pays, pendant le cours de son histoire, et n'oublions pas surtout les noms de ceux qui ont déchaîné tous ces maux et toutes ces hontes sur notre malheureux pays.



TROISIÈME PARTIE

LA PRÉSIDENCE DE M. THIERS

LIBÉRATION DU TERRITOIRE



CHAPITRE PREMIER

Les manifestations de la place de la Bastille. — Meurtre de Vicentini. — Le drapeau rouge. — Le *Comité central.* — Le *Comité général républicain.* — La Fédération républicaine de la garde nationale. — Proclamation du *Comité central.* — Les Comités d'arrondissement. — Nomination du général d'Aurelles de Paladines au commandement en chef de la garde nationale de Paris. — L'Assemblée veut *décapitaliser* Paris. — Démission de quelques-uns des députés de Paris. — La loi sur les échéances et l'absence d'une loi sur les loyers augmentent le mécontentement de la population parisienne.—Le gouvernement des buttes Montmartre.—Suppression de six journaux radicaux. — Condamnation à mort par contumace de Flourens et de Blanqui (Affaire du 31 octobre). — Le 18 mars. — Proclamation du gouvernement, annonçant qu'il a résolu de s'emparer par force des canons détenus par les gardes nationaux. — L'entreprise, bien conduite au début, échoue. — La troupe faiblit. — Le général Lecomte, plusieurs de ses officiers et de ses soldats sont faits prisonniers par la foule. — Arrestation du général Clément Thomas. — La foule a soif de sang. — Assassinat des généraux Clément Thomas et Lecomte. — Le gouvernement et l'armée évacuent Paris dans la soirée. — Le Comité central reste maitre de la situation.

La paix était signée. La France, réduite à traiter, s'avouait vaincue. La patrie humiliée se demandait si

elle pourrait jamais effacer la souillure faite à son honneur, et, tandis qu'elle baissait le front devant sa honte, les nations, étonnées de la résistance opposée par un peuple sans organisation à une armée formidable, les nations, frappées d'un sentiment d'admiration réelle et de sympathie, se tournaient vers nous, trop tard, il est vrai, pour nous sauver, mais assez tôt pour nous consoler. En Europe, des sociétés se fondaient pour fournir aux cultivateurs de France les grains qui leur manquaient pour ensemencer la terre. Les Anglais souscrivaient pour offrir à nos pauvres quelques soulagements. Et c'était un Anglais encore, un écrivain, Harrisson, qui plaidait devant le monde la cause de la pauvre France humiliée : « Qu'on me trouve, disait-il, une nation qui ait eu un si vaillant réveil ! Est-ce la Prusse après Iéna? Est-ce l'Autriche après Sadowa? Ah! si l'Angleterre voyait tout à coup aux portes de Londres un million d'ennemis après qu'on aurait livré ses armées, si elle avait dans sa capitale un gouvernement traître qui paralyse la défense, — comme l'empire avant septembre, — et fasse perdre un mois dans cette crise suprême, ah ! que l'Angleterre alors ait ce réveil héroïque de la France, je le souhaite, je le désire, je le veux croire et je l'espère ! »

L'écrivain anglais met en effet en lumière la véritable cause de tous nos désastres, ce long mois d'inaction et de mensonge (du 6 août au 4 septembre), mois pendant lequel la nation française leurrée, jouée, trompée, se fia au ministère qui la trompait, à l'empire qui lui mentait jusqu'à la fin et ne s'éveilla, ne secoua le joug, ne proclama la République, ne commit cette *sublime imprudence,* selon l'expression de Gambetta [1], que lorsqu'il fut trop tard.

Nous avons, en montrant la chute de la dynastie im-

1. Discours de Gambetta au Cercle républicain de la rue de Valois (24 février 1872).

périale, raconté comment toute énergie fut, en août 1870, officiellement retirée à la France et, plus tard, en énumérant les efforts du pays harassé et pris au dépourvu, nous avons montré qu'il restait encore bien des âmes dans notre patrie capables d'un élan inattendu et d'un généreux soubresaut. Ce qui nous manqua, encore une fois, ce fut la fortune, ce fut l'organisation à laquelle le courage le plus mâle ne saurait suppléer, ce furent les cadres d'officiers, les soldats exercés, ce fut aussi, chez la plupart des chefs, à quelques nobles exceptions près, la confiance dans leurs jeunes troupes, la foi dans le succès, la résolution du sacrifice. La plupart auront à rendre compte de leur inqualifiable mollesse devant l'histoire. D'autres relèvent des conseils de guerre qui devraient se montrer impitoyables pour leurs trahisons. A ce prix seul, on affermirait dans l'armée le double sentiment de la discipline et de la responsabilité.

Au lendemain de tous ces maux subis, la patrie, effarée, accablée, mettait la main sur ses blessures saignantes encore et semblait s'efforcer de retenir le peu de vie qui restait dans son sein. Paris, au contraire, était fiévreux, irrité, désespérément humilié de la reddition, et il semblait se consoler depuis le 24 février par des manifestations autour de la colonne de la place de la Bastille. Nous avons dit déjà quelques mots de ces chaudes et sulfureuses journées. Avec un art infini, la colonne de Juillet avait été garnie de couronnes d'immortelles qui descendaient en guirlandes ou en grappes jusqu'à mi-hauteur, et de drapeaux rouges qui flottaient aux pieds et au-dessus du génie de la Liberté. Des bataillons défilaient devant la colonne, jouant la *Marseillaise*, tandis que des orateurs, montant par une échelle sur le soubassement de la colonne, jetaient à cette foule remuée par tous les sentiments de colère et de déception aigrie, des paroles enflammées. Le soir, la colonne de Juillet était illuminée de verres de couleur et de lanternes. C'était un spectacle à la fois étonnant et émou-

vant [1]. On ne comprenait point, à vrai dire, ces sortes de cérémonies funèbres en présence des Prussiens qui n'illuminaient que pour célébrer nos désastres et fêter leurs victoires. Mais la douleur de Paris affectait cette forme particulière, qui convenait au tempérament démonstratif de ce peuple essentiellement artistique. Le gouvernement de la Défense avait même commis la faute de ne point satisfaire à ce besoin de spectacles qui forme le fond même de l'humeur du Parisien. Les cinq mois de siége n'avaient offert, dans la rue, d'autre distraction que la vue des bataillons manœuvrant ou défilant. Paris maintenant prenait bruyamment sa revanche et se consolait avec du bruit.

Malheureusement, ces manifestations dégénéraient parfois en scènes attristantes. Ce qu'il y a de fauve dans l'homme apparaissait alors à fleur de peau, et l'on vit un jour un des assistants, accusé d'avoir noté sur un calepin les numéros des bataillons qui passaient, appréhendé au corps et noyé par la foule.

Le journal *le Temps* racontait ainsi cette lugubre scène : « C'est un Prussien ! » criaient mille voix ! D'autres : « C'est un sergent de ville déguisé ! » Puis, de toutes parts : « A l'eau ! à l'eau ! Ne le conduisez pas au poste ; c'est trop bon pour lui. A l'eau ! à l'eau ! » Les baïonnettes cependant protégeaient l'homme, et il put

1. Le *Rappel* décrivait ainsi la manifestation du 24 février :

« Bataillons de garde nationale, délégations des clubs, de l'Internationale, de toutes les sociétés ouvrières, de toutes les corporations, c'est à qui viendra affirmer sa foi républicaine. Les drapeaux qui flottent, les airs patriotiques joués par les fanfares militaires, les acclamations, la multitude innombrable, les remous de ces vagues humaines, la colonne pavoisée, les fenêtres fourmillantes de têtes, disent à ceux qui en auraient douté quelle fête c'est pour Paris que l'anniversaire de la République.

« Quand la nuit est venue, le spectacle a été encore plus émouvant. La colonne s'est illuminée. Cette grande clarté dominant les fleurs funèbres et le drapeau noir du piédestal, était comme l'image matérielle d'une consolation et d'une promesse, et comme le rayonnement de l'avenir sur le deuil du présent. »

arriver au poste adossé au canal. En une minute, toute la foule avait couru de ce côté. Les cris sauvages retentissaient dans l'air comme ces clameurs poussées au printemps ou à l'automne par des millions d'oiseaux changeant d'habitacle. Jusqu'à la Seine, les deux parapets du canal s'étaient bordés de spectateurs impatients. Des soldats y couraient comme les autres. Un certain nombre de mobiles faisaient la soupe sur le trottoir; ils se levèrent pour ne pas manquer l'événement. Des enfants, des femmes, mais quelles femmes! avaient la joie dans les yeux : « Il ne l'a pas volé. . l'eau! à l'eau! »

Chose incroyable, il y avait là, sur cette place, vingt mille personnes peut-être; ceux qui réclamaient la mort de cet homme n'étaient pas plus de cinq cents, et pourtant on laissa faire. Des chasseurs à pied demandaient à la foule si elle permettait au prisonnier, qu'ils tenaient au collet, *de se brûler la cervelle avec son revolver?* « Non! non! à l'eau! » On garrotta l'homme sur le quai Henri IV et, jambes et bras attachés, on le jeta, on le lança dans la Seine. Le courant emportait le corps. On lui jetait des pierres. Des pilotes de bateaux-mouches voulaient sauver le malheureux. On les menaça à leur tour. Cette agonie dura deux heures et le corps ne fut point retrouvé. Cet homme s'appelait Vicentini.

Nous n'hésitons pas à rappeler ces souvenirs lugubres afin d'en éviter, s'il se peut, le retour. Ce que nous voulons, c'est que la vie de tout homme soit sacrée, sa liberté assurée, c'est que la foule comprenne enfin que la fureur et la barbarie du nombre sont des despotismes aussi haïssables que celles d'un despote, et que la justice, la pitié, l'humanité doivent régner seules en souveraines absolues dans ce monde où la haine et la guerre ont prévalu trop longtemps.

Cet état de fièvre dans lequel se trouvait Paris ne laissait pas que d'inquiéter le gouvernement. M. Jules Ferry signalait le danger à Bordeaux, tandis qu'on essayait de faire arracher le drapeau rouge qui flottait

sur la colonne de Juillet. Trois marins, dont un quartier-maître, avaient gravi dans ce but l'escalier intérieur de la colonne, avec l'intention de planter sur la plate-forme un drapeau tricolore, sur lequel étaient inscrits ces mots : « Vive la République ! » Les gardes nationaux qui veillaient à ce poste de confiance laissèrent les marins monter. Quand ceux-ci furent arrivés au haut de la colonne, l'un des marins, à l'aide d'un filin, jeta autour du génie de la Liberté le drapeau national. A ce moment, les gardes nationaux voulurent intervenir. L'un des plus furieux tira un revolver :

— Si vous n'enlevez pas immédiatement votre drapeau, vous êtes morts !

Les marins essayèrent de protester, de tenir bon, mais, entourés bientôt, ils durent arracher eux-mêmes le drapeau qu'ils avaient planté. Ces troupes de la marine allaient d'ailleurs quitter bientôt Paris, sauf les engagés volontaires parisiens qu'on renvoyait dans leurs foyers. Le 8 et le 9 mars, les matelots de Cherbourg, de Brest et de Rochefort, rejoignaient leurs ports, et ceux de Toulon allaient se mettre en route le 15. Le 17 au soir, les derniers contingents marins avaient quitté Paris.

Cependant l'organisation fédérative de la garde nationale, après s'être montrée au moment de l'entrée des Prussiens, semblait maintenant désagrégée. Le but apparent de la fédération n'existait plus, puisque les Prussiens s'étaient éloignés. Le Comité central ne donnait plus signe d'une existence permanente. Ce fut alors qu'à l'instigation de ceux des membres de l'*Association internationale des travailleurs* qui faisaient partie du Comité central de la garde nationale, une nouvelle assemblée générale des délégués des compagnies fut convoquée pour le 3 mars [1].

A partir de ce moment, les membres des comités d'arrondissement se mirent constamment en rapport avec

1. Lanjalley et Corriez, *Histoire de la Révolution* du 18 mars.

le Comité central, et l'organisation était achevée, lorsque les délégués apprirent qu'une autre organisation parallèle avait pris naissance dans la garde nationale sous ce titre : *Comité fédéral républicain*. Ce groupe, composé dans le principe des chefs de bataillon disposés à s'occuper de la question de la solde de leurs hommes, avaient fini par s'occuper aussi de politique.

Un de ces aventuriers étranges, sortis on ne sait d'où, Raoul du Bisson, dit comte du Bisson, ancien légitimiste, ancien aide de camp du maréchal Bourmont, cousin du docteur Conneau, protégé par la cour impériale, signant des livres ennuyeux de ce titre imprévu : Du Bisson, *hedjaz d'Abyssinie*, bonapartiste au moins de relations, et qui devait bientôt porter le titre de général et caracoler, la poitrine bardée de cordons multicolores, avait été élu président de ce *Comité fédéral républicain*, qui tint sa première séance chez Lemardelay. Dans cette séance, trois délégués du Comité central, les citoyens Arnold, Bergeret et Viard, chargés par leur comité de s'entendre avec le Comité fédéral, n'eurent point de peine à faire comprendre l'inconvénient, pour la garde nationale, d'une double direction. Une commission dite de *fusion* fut alors nommée avec M. Raoul du Bisson pour président, et la fusion eut lieu, en effet, quelques jours après.

Le 3 mars, la Fédération républicaine de la garde nationale publiait ses statuts, élaborés par le Comité central. Elle revendiquait pour la garde nationale le droit absolu de nommer *tous ses chefs et de les révoquer*. Elle entendait procéder immédiatement à toutes les réélections, et le citoyen Boursier engageait alors les délégués à mettre à l'étude la question que voici : *Dans le cas où le siége du gouvernement viendrait à être transporté ailleurs qu'à Paris, la ville de Paris devrait se constituer immédiatement en République indépendante*. La forme républicaine était placée par le Comité « au-dessus du suffrage universel qui est son œuvre. »

On ne peut guère comprendre la portée de la proposition de Boursier qu'en se reportant à la date à laquelle elle était faite Paris, sortant, à son honneur, de la dure et longue épreuve du siége, s'attendait, il faut le rappeler, à un tout autre accueil qu'à celui qui lui était alors réservé par la province. Navré dans son patriotisme (je parle de la grande majorité saine et excellente de la population), Paris se voyait encore calomnié dans ses actes, inquiété dans ses droits. Les représentants de la province prétendaient, disait-on, lui enlever son titre de capitale, comme si Paris, capitulant devant les Prussiens, avait aussi capitulé devant la France. L'Assemblée de Bordeaux, souverainement injuste, semblait s'attacher à surexciter l'amour-propre bien naturel de la grande ville. Les soupçons, les défiances, les récriminations de la province rendaient plus vive encore et plus acerbe l'exaspération de Paris, de ce Paris énervé par le siége, malade, ayant vécu depuis des mois de toutes les fables, de toutes les chimères, de ce Paris convalescent dont la France, ingrate, paraissait se détourner brusquement. On a parlé d'état pathologique; on a eu raison. Une ville qui a tant souffert est une ville malade. Paris au moins attendait qu'on lui rendît justice. On la lui refusait : on l'affola.

Les inqualifiables attaques de l'Assemblée donnèrent une puissance inattendue aux fédérations des bataillons. On avait entendu, à Bordeaux, un député de la majorité crier à un député de Paris, le colonel Langlois, fidèle à son devoir pendant le siége : « *Allez à Charenton!* » La rivalité s'accentuait chaque jour et par la faute de l'Assemblée qui semblait trembler devant l'idée de regagner Paris.

Aussi, combien habilement le Comité central de la garde nationale exploitait cette situation! A peine reconstitué, le 4 mars, il faisait acte d'existence en publiant une proclamation à la garde nationale, signée de tous ses membres :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Égalité, Fraternité.

COMITÉ CENTRAL DE LA GARDE NATIONALE.

« Le Comité central de la garde nationale, nommé dans une assemblée générale de délégués représentant plus de 200 bataillons, a pour mission de constituer la fédération républicaine de la garde nationale, afin qu'elle soit organisée de manière à protéger le pays mieux que n'ont pu le faire jusqu'alors les armées permanentes, et à défendre, par tous les moyens possibles, la République menacée.

« Le Comité central n'est pas un Comité anonyme; il est la réunion de mandataires d'hommes libres qui connaissent leurs devoirs, affirment leurs droits et veulent fonder une solidarité entre tous les membres de la garde nationale.

« Il proteste donc contre toutes les imputations qui tendraient à dénaturer l'expression de son programme pour en entraver l'exécution. Ses actes ont toujours été signés; ils n'ont eu qu'un mobile, la défense de Paris. Il repousse avec mépris les calomnies tendant à l'accuser d'excitation au pillage d'armes et de munitions, et à la guerre civile.

« L'expiration de l'armistice, sur la prolongation duquel le *Journal officiel* du 26 février était resté muet, avait excité l'émotion légitime de Paris tout entier. La reprise des hostilités, c'était en effet l'invasion, l'occupation et toutes les calamités que subissent les villes ennemies.

« Aussi la fièvre patriotique qui, en une nuit, souleva et mit en armes toute la garde nationale ne fut pas l'influence d'une commission provisoire nommée pour l'élaboration des statuts : c'était l'expression réelle de l'émotion ressentie par la population.

« Quand la convention relative à l'occupation fut officiellement connue, le Comité central, par une déclaration affichée dans Paris, engagea les citoyens à assurer, par leur concours énergique, la stricte exécution de cette convention.

« A la garde nationale revenaient le droit et le devoir de protéger, de défendre ses foyers menacés. Levée tout entière spontanément, elle seule, par son attitude, a su faire de l'occupation prussienne une humiliation pour le vainqueur.

« Vive la République !

« Paris, le 4 mars 1871.

« ARNOLD, JULES BERGERET, BOUIT, CASTIONI, CHAUVIÈRE, CHOUTEAU, COURTY, DUTIL, FLEURY, FRONTIER, GASTEAU, HENRY FORTUNÉ, LACORD, LAGARDE, LAVALETTE, MALJOURNAL, MATTÉ, MUTTIN, OSTYN, PICONEL, PINDI, PRUDHOMME, VARLIN, HENRY VERLET, VIARD. »

Les paroles contenues dans cette affiche semblaient absolument modérées et les sentiments en étaient légitimes; mais, à vrai dire, le Comité, par son existence même, et, avec la force considérable dont il disposait, constituait déjà un gouvernement de fait placé à côté et même en face du gouvernement de droit. Le premier des signataires de cette proclamation, M. Arnold, dans une lettre à l'*Opinion nationale* se défendait de faire partie « *d'un gouvernement* ». « Nous ne sommes pas plus un gouvernement, disait-il, que tel groupe d'écrivains défendant une même cause... En un mot, la garde nationale forme une grande famille, et le Comité central constitue son grand conseil de famille. »

En toute sincérité, le Comité eût reconnu pourtant que, tout en se donnant comme l'élu de la généralité des bataillons de la garde nationale, il n'avait été constitué que par une minorité sans mandat et sans auto-

rité. Les vingt délégués qui le composaient se traçaient pour mission de nommer le général en chef des gardes nationales parisiennes. Mais, pour procéder légalement, ou du moins légitimement à cette nomination, les délégués représentaient-ils l'opinion de la moitié ou seulement du quart de la garde nationale? Aucun d'entre eux ne pouvait sérieusement l'affirmer. D'ailleurs nous verrons plus tard que le Comité prétendait avoir accepté une tout autre mission que celle de faire ou de défaire des généraux.

Le général en chef de la garde nationale n'était pas élu encore, mais des généraux d'arrondissement existaient déjà. Dans le quatorzième arrondissement, un dessinateur-lithographe, nommé Henry, commandait et portait ce titre. Un ouvrier fondeur, jeune et d'une singulière énergie, Duval, avait sous ses ordres les gardes nationaux du treizième arrondissement et établissait son quartier général à *son secteur*, avenue d'Italie, 76. Les soldats, errant à travers Paris, désarmés, assistaient à cette formation d'un pouvoir nouveau; quelques-uns, comme les mobiles du 10e bataillon, allaient même jusqu'à arrêter et menacer leur commandant, comme ils le firent, rue de Laval [1].

Montmartre était déjà armé de canons, lorsque, dans la nuit du 8 au 9 mars, la moitié des canons d'ancien modèle qui garnissaient, au nombre de vingt-six, le petit tertre entourant la mairie des Gobelins, furent emmenés sans tumulte, dans le bâtiment de l'école des Frères du quartier de la Maison-Blanche, rue du Moulin-des-Prés. Le transport se fit avec précaution : on craignait d'attirer l'attention des mobiles et des soldats qui campaient dans les baraquements des environs, mais qui, après tout, je le répète, n'eussent peut-être point défendu les pièces.

Le lendemain l'affiche suivante était apposée sur les murs de l'arrondissement.

1. Charles Yriarte, *les Prussiens à Paris et le 18 mars.*

FÉDÉRATION DE LA GARDE NATIONALE

ÉTAT-MAJOR DU 13e ARRONDISSEMENT

« Gardes nationaux du treizième arrondissement,

« Vous nous avez choisis pour vous représenter auprès du Comité de la fédération de la garde nationale, au moment où l'on vous imposait pour général en chef d'Aurelles de Paladines.

« Le général a été destitué de son commandement par Gambetta, après la prise d'Orléans par les Prussiens. Pourquoi???...

« Il importe de préciser notre programme. Le voici :

« 1. *La République est au-dessus du droit des majorités, en conséquence nul n'a le droit de la mettre en discussion ;*

« 2. *Nous voulons que nos chefs supérieurs, général et état-major, soient pris dans la garde nationale et nommés par elle ;*

« *La garde nationale ne doit dépendre que d'elle-même.*

« 3. *Nous voulons que le pouvoir militaire soit subordonné au pouvoir civil. Citoyens hors de service, nous dépendons de la municipalité. Citoyens armés, nous devons appuyer la municipalité, dans les mesures qu'elle peut prendre pour la sécurité et l'indépendance de tous, et nous ne faillirons pas à notre devoir.*

« Citoyens, on parle de pillage d'armes et de munitions, *calomnie!* On nous amena des canons et nous les entourons de nos faisceaux pour empêcher qu'on les tourne contre nous. C'est notre droit.

« Oui, nous voulons être forts pour empêcher l'effusion du sang, en vertu de cet axiome : « Pour avoir la paix, il faut être prêt à la guerre, » car tant que le gouvernement armera, nous devons rester armés nous-mêmes.

« Citoyens, nous ferons tous nos efforts pour arriver



M. JULES GRÉVY

à l'union fraternelle qui seule peut cicatriser les plaies de la patrie.

« *Le chef de la Commission du XIIIe arrondissement*,

« E. DUVAL.

« *Les commissaires-adjoints*,

« JOLIVET, DENIS-BENOIT, DELAGE, BRULEFER, E. PATY, DUCOUVRAI, FAVRE, DUCROC, FERDINAND BAUDEL. »

Le gouvernement avait bien sans doute, depuis quelques jours, protesté contre tous ces actes par cette affiche de M. Picard, alors ministre de l'intérieur :

« Les faits les plus regrettables se sont produits depuis quelques jours et menacent gravement la paix de la cité. Des gardes nationaux en armes, obéissant, non à leurs chefs légitimes, mais à un Comité central anonyme, qui ne peut leur donner aucun ordre sans commettre un crime sévèrement puni par les lois, se sont emparés d'un grand nombre d'armes et de munitions de guerre, sous prétexte de les soustraire à l'ennemi dont ils redoutaient l'invasion. Il semblait que de pareils actes dussent cesser après la retraite de l'armée prussienne. Il n'en a rien été : ce soir le poste des Gobelins a été forcé et des cartouches ont été pillées.

« Ceux qui provoquent ces désordres assument sur eux une terrible responsabilité ; c'est au moment où la ville de Paris, délivrée du contact de l'étranger, aspire à reprendre ses habitudes de calme et de travail, qu'ils sèment le trouble et préparent la guerre civile. Le gouvernement fait appel aux bons citoyens pour étouffer dans leurs germes ces coupables manifestations.

« Que tous ceux qui ont à cœur l'honneur et la paix de la cité se lèvent ; que la garde nationale, repoussant de perfides instigations, se range autour de ses chefs, et

prévienne des malheurs dont les conséquences seraient incalculables. Le gouvernement et le général en chef sont décidés à faire énergiquement leur devoir, ils feront exécuter les lois; ils comptent sur le patriotisme et le dévouement de tous les habitants de Paris.

« ERNEST PICARD. »

C'était fort bien dit, mais, à cette heure, la population de Paris, après tant de promesses si cruellement démenties, après la catastrophe de la reddition, cette population, en proie au désespoir et à l'énervement, n'avait certes aucune envie d'agir. Elle abandonnait le gouvernement à sa fortune, bonne ou mauvaise. D'ailleurs, nous l'avons montré déjà, une grande partie des gardes nationaux dits *de l'ordre* avaient quitté Paris depuis l'ouverture des portes. Le pouvoir n'avait donc à compter, pour se défendre, que sur les 40.000 hommes de troupes de garnison que la ratification du traité de paix laissait à sa disposition. Il dut regretter beaucoup alors de n'avoir pas, comme la réaction le lui a depuis tant de fois reproché, et avec une si profonde injustice, désarmé, en capitulant, la garde nationale? Mais, à coup sûr, il était alors impossible, absolument impossible, de désarmer la garde nationale sans exposer Paris à une catastrophe.

Devant la *Commission d'enquête sur les événements du 18 mars*, le général Le Flô a déposé ainsi :

« Lorsqu'après son entrevue avec M. de Bismarck, M. Jules Favre est revenu à Paris de Versailles, en nous apportant les éléments de la capitulation, et qu'il a annoncé que la garde nationale ne serait pas désarmée, cela a été pour tous les membres du gouvernement un suprême soulagement, et j'avoue que je l'ai partagé. Il était impossible de se faire illusion sur les conséquences plus ou moins prochaines du maintien de la garde nationale armée; il devait aboutir forcément à quelque chose comme ce que nous avons vu; mais si nous avions voulu

désarmer la garde nationale au moment de la capitulation, nous n'y serions certainement pas parvenus. La garde nationale était parfaitement résolue à ne pas se laisser désarmer... »[1].

L'opinion de MM. Jules Favre et Le Flô a été, disons-le, combattue dans le sein de la commission par l'amiral Pothuau, mais nous pensons, nous, qu'on ne pouvait absolument pas arracher leurs fusils aux gardes nationaux sans déchaîner, dès la fin de janvier, la guerre civile que, devant l'ennemi, tout parti devait avoir à cœur d'éviter.

On a beaucoup reproché encore, depuis ces terribles événements, au pouvoir qui veillait alors sur Paris, d'avoir laissé grandir l'insurrection, et le *Rapport* de M. Delpit, que nous venons de citer, fait retomber sur le gouvernement d'alors le poids de la responsabilité. M. Cresson, préfet de police à Paris en mars 1870, et qui fit preuve alors d'une remarquable faiblesse, avait dit devant la Commission d'enquête sur ces événements :

« J'ai toujours été en face d'une conspiration qui s'étalait publiquement dans les clubs tout haut. Cette conspiration avait son programme et ses membres ; tous étaient chefs ; elle se subdivisait en plusieurs comités qui se réunissaient, délibéraient et nommaient des chefs qui se consultaient entre eux... »

Le rapport de M. Delpit ajoute, en invoquant le témoignage de M. Cresson, que non-seulement le gouvernement n'agissait pas contre les coupables qui lui étaient dénoncés par le préfet de police, mais encore qu'il intervenait pour les faire mettre en liberté.

Avons-nous besoin de dire, entre parenthèses, que le rapport n'est pas autrement indulgent pour le gouvernement du 4 Septembre en général? C'est, dit-on, à M. Daru, président de la commission, qu'il faut attribuer ces duretés. Au reste, de toutes parts des protestations

1. Rapport fait par M. Martial Delpit à l'Assemblée nationale.

souvent indignées se sont élevées contre ces rapports et ces enquêtes, faits dans un but essentiellement politique et pour enlever toute autorité à l'origine du pouvoir républicain actuel.

A vrai dire, le gouvernement, à la veille du 18 mars, était impuissant à contenir toutes les passions soulevées dans Paris et comme à fleur de peau. Le bruit courait chaque jour à Bordeaux, dans les couloirs de l'Assemblée, que la guerre civile était déchaînée dans Paris. Trois des députés de Paris, qui remplissaient en même temps les fonctions de maires, MM. Henri Martin, Tirard et Clémenceau, furent même mandés par M. Picard, pour aviser à prendre quelques mesures dans la situation présente. Les municipalités de Paris avaient été réunies, le 6 mars, au ministère de l'intérieur. D'accord avec le ministre, M. Picard, on convint que les maires consacreraient tous leurs efforts à décider la garde nationale à rendre les canons qu'elle avait enlevés pour les parquer et les garder. En ce qui concernait le dix-huitième arrondissement (Montmartre), dont la position stratégique et le nombre des canons préoccupaient particulièrement l'autorité, la municipalité ne doutait pas d'arriver à ce résultat, à la condition d'agir avec beaucoup de prudence, un grand esprit de modération, et de ne rien cacher à la garde nationale de ses démarches aussi bien que des désirs du gouvernement. M. Picard déclara qu'il s'en rapportait absolument au maire et à ses adjoints, et qu'il était décidé à ne rien faire sans leur assentiment et sans leur concours.

Ce résultat fut, un instant, sur le point d'être obtenu. Les délégués d'un bataillon de la garde nationale de Montmartre apportèrent le 11 mars, à la mairie, une déclaration dans laquelle se trouvait la phrase suivante :

« Le 61e bataillon, certain d'être en cela l'interprète de toute la garde nationale du dix-huitième arrondissement, offre de rendre, sans exception, les canons et les

mitrailleuses à leurs véritables possesseurs, sur leurs réclamations. »

Cette déclaration fut envoyée par la municipalité en trois originaux revêtus des signatures, à M. le ministre de l'intérieur, à M. le général commandant la garde nationale de la Seine, et à M. le membre du gouvernement de la Défense nationale, délégué à la mairie centrale.

Ce dernier était M. Jules Ferry qui, apprenant la nomination du général d'Aurelles de Paladines au commandement des gardes nationales de Paris, avait télégraphié à M. Jules Simon, à Bordeaux : « *D'Aurelles est arrivé, c'est un grand point. Je ne crois plus au péril.* » Le péril n'était pourtant pas écarté parce que le vainqueur de Coulmiers, qui, pour les Parisiens, était surtout le vaincu d'Orléans, prenait le commandement des gardes nationaux. Ce choix était mauvais, le général n'étant point populaire. Bien des dissidents, qui se fussent ralliés autour d'un officier aimé, entouré de prestige, du général Faidherbe, par exemple, ne voulurent point reconnaître l'autorité du commandant en chef. Une lettre provocatrice du général Cluseret, datée de Bordeaux, et publiée par les journaux parisiens, aviva les méfiances en parlant injustement de *l'ineptie* ou de *la trahison* du soldat de Coulmiers. « Il n'y a pas, s'écriait Cluseret, il n'y a pas un *honnête homme* en France, qui puisse servir sous les ordres d'un Paladines [1] » .

Malgré cette provocation à l'indiscipline, bien des chefs de bataillon s'étaient rendus à l'état-major de la garde nationale, et même le général d'Aurelles avait réussi à conquérir la confiance d'un certain nombre. Ce qu'on redoutait le plus en lui, c'était un adversaire de la République ; ses antécédents autorisaient le soupçon. Mais, un matin, les chefs du bataillon du 2e secteur (Belleville, Ménilmontant, Charonne), plus ceux des dix bataillons

1. Voyez cette lettre aux *Documents complémentaires.*

du troisième arrondissement se rendirent auprès de lui. Les chefs de bataillon étaient au nombre de cinquante, accompagnés de M. Bonvalet, maire du troisième arrondissement.

M. d'Aurelles de Paladines commença par s'excuser de n'être pas dans la tenue de général de la garde nationale. Puis il s'adressa individuellement à chaque chef de bataillon, s'informant avec soin de l'état moral des hommes. Il commença par le colonel Bondonneau, commandant du 58e, officier de la Légion d'honneur, qui affirma que la garde nationale tout entière était prête à assurer son concours au gouvernement, s'il prenait l'engagement de maintenir la République.

— Lisez l'*Officiel* de ce matin, messieurs, répondit le général. Vous y verrez que le gouvernement y fait une déclaration républicaine.

Un commandant qui arrivait de province interrompit le général :

« — Les réactionnaires, dit-il, travaillent beaucoup les départements en ce moment, et persuadent aux paysans que la République est impossible en France. Vous-même, général, en province vous passez pour n'être rien moins que républicain, et la garde nationale a le droit de concevoir de justes craintes à cet égard. Nous voulons tous le maintien de notre chère République, et nous prétendons ne pas la laisser escamoter.

Tous les chefs de bataillon crièrent :

— Oui, oui, nous la maintiendrons envers et contre tous. Vive la République!

— Messieurs, dit le général de Paladines en se tournant vers une statuette de la Liberté qui se trouvait dans la pièce, je suis un vieux soldat qui n'ai jamais, entendez-vous bien? *jamais* manqué à ma parole. Eh bien, je vous donne ma parole d'honneur que, si j'ai accepté la lourde tâche que m'a confiée la République française, c'est que je veux la défendre et la maintenir comme vous. La République est le seul gouvernement honnête

qui puisse nous tirer de l'impasse où nous sommes, et je lui suis absolument dévoué. »

Plusieurs commandants demandèrent que le général voulût bien reproduire ces paroles dans une proclamation; mais il s'excusa, en disant que le gouvernement allait faire paraître prochainement un Manifeste, et qu'il ne pouvait le faire avant que le gouvernement eût parlé.

Sur ce point donc, l'autorité et la garde nationale pouvaient réussir à s'entendre, et la défiance qu'avait fait naître la nomination du général commençait à se dissiper, lorsque l'attitude de l'Assemblée de Bordeaux vint faire renaître les justes susceptibilités de Paris. Paris était bien véritablement, comme il le craignait, menacé de ce que les représentants de la province appelaient une *décapitalisation*. L'Assemblée, encore un coup, lui gardait on ne savait quelle rancune jalouse. Elle le redoutait ou elle l'enviait; peut-être aussi y avait-il, en elle, de ces deux sentiments à la fois. Parmi les députés de Paris, chargés de plaider devant l'Assemblée les droits de la capitale, quelques-uns avaient cru de bonne politique de donner leur démission, de se retirer, MM. Henri Rochefort, Ranc, Malon, Delescluze, Razoua, Cournet. Félix Pyat avait motivé la sienne par une lettre violente. Tridon, député de la Côte-d'Or, avait suivi ses collègues, et M. Victor Hugo, à son tour, sortait bruyamment d'une assemblée qui, disait-il, refusait de l'écouter.

Ces démissions successives avaient, au point de vue politique, un tort considérable. Les députés de Paris n'allaient pas pouvoir, en effet, défendre la grande cité. En outre, ces démissions grossissaient la légitime émotion que ressentait Paris à qui l'on déniait maintenant le titre de capitale. Ce fut d'ailleurs l'erreur de la partie avancée de la représentation de Paris; elle ne lutta point pour la République, elle abandonna la partie. Elle crut naïvement que son départ amènerait la dissolution de l'Assemblée. Elle n'apporta, elle aussi, à Bordeaux,

comme la droite de la Chambre qu'un âpre désir de représailles. Lorsque Delescluze et Millière demandèrent, par exemple, la mise en jugement des gouvernants du 4 Septembre, ils servirent à souhait les haines de la réaction qui allait, dès ce moment, s'acharner sur cette date et accuser, les uns le gouvernement de Paris, les autres la délégation de Tours et de Bordeaux sous Gambetta. Chose étrange et tout à fait impolitique, Millière et Delescluze voulaient qu'on mît aux voix une proposition qu'eussent formulée volontiers les monarchistes et les cléricaux! Ils marchaient au-devant des vœux des partisans secrets de l'Empire.

D'un autre côté, en menaçant Paris de n'être plus la capitale de la France, la majorité de l'Assemblée encourageait virtuellement Paris à revendiquer sa liberté absolue. Elle engageait elle-même le combat. Elle s'étonna plus tard d'avoir récolté la tempête, et cependant elle avait littéralement semé le vent. M. Thiers, chef du pouvoir exécutif d'un gouvernement qui, par la nécessité de la situation plus encore que par le consentement des partis, s'en tenait au provisoire depuis ce qu'on avait appelé le *pacte de Bordeaux*, M. Thiers qui se déclarait, dans l'intimité, le partisan *« d'une République habitable*, » était résolu sans doute à forcer la main à l'Assemblée pour la décider à retourner à Paris. Mais la commission nommée pour discuter la question s'étant prononcée, par l'organe de M. Beulé, son rapporteur, pour le transfert de l'Assemblée à Fontainebleau, la Chambre, malgré la harangue très-éloquente de M. Louis Blanc, qui défendit Paris au point de vue moral et le discours convaincant de M. Thiers qui plaida sa cause au point de vue pratique, résolut de se transporter à Versailles et s'ajourna au lundi 20 mars 1871.

Mais, comme s'il était dit qu'elle n'éviterait pas une faute, dans cette même séance où elle refusait de rentrer à Paris, où sont les ministères, les services publics, et aussi où bat le cœur même du pays, l'Assemblée vota

une loi sur les échéances qui devait irriter profondément les commerçants parisiens, si fort éprouvés par la guerre. Ce qu'il fallait voter alors, c'était une loi sur les loyers, celle que proposait Millière, et non une loi sur les échéances ; ou si on votait celle-ci, il fallait tenir compte des observations spéciales de M. Ducuing qui démontrait que forcer les négociants à payer trop vite, c'était en condamner un grand nombre à la faillite. Vain avertissement. Cette Assemblée de gentilshommes ou de gros propriétaires s'inquiétait médiocrement de l'industrie. Elle décida que les effets de commerce souscrits avant ou après la loi du 13 août 1870 et venant à échéance après le 12 avril 1871, ne jouiraient d'aucune prorogation de délai et seraient exigibles d'après les règles du droit commun. En outre, elle décréta que les effets de commerce échus du 13 août au 13 novembre seraient exigibles *sept mois*, date pour date, après l'échéance inscrite aux titres *avec les intérêts depuis le jour de cette échéance*. Or, c'était le 13 mars que l'échéance tombait et la loi allait être seulement promulguée ce jour-là. « Du 13 au 17 au matin, il y eut dans Paris, dit M. Yriarte, près de *cent cinquante mille protêts* à un moment où il était à peu près impossible à un homme d'honneur de faire face à ses engagements. « L'Assemblée reconnut bientôt, mais trop tard, l'impardonnable faute qu'elle avait commise.

« La loi sur les échéances, dit M. Martial Delpit, dans son *Rapport* déjà cité sur les *Causes du* 18 *mars*, cette loi fournit à Paris un nouveau prétexte d'irritation... Les échéances fixées au 13 mars plaçaient une grande partie du commerce de Paris en présence d'une faillite inévitable, c'est-à-dire de la ruine et du déshonneur... et les commerçants les plus honnêtes, se détachant d'un gouvernement qui ne les sauvait pas de la faillite, se désintéressaient de la chose publique et se laissaient dévoyer aux idées les plus étranges.

« On ne peut s'expliquer autrement la différence qui existe entre le mouvement spontané de la garde natio-

nale au 31 octobre et son apathie au 18 mars. Les 150.000 hommes qui se portèrent sur l'Hôtel de Ville, dans la soirée du 31 octobre, pour appuyer le général Trochu, n'étaient pas devenus des partisans de la Commune du 18 mars. Mais, inquiets de l'avenir pour leur situation commerciale, mécontents d'une loi qui ne les protégeait pas à leur gré, ils s'abstenaient de prendre leurs fusils et de descendre dans la rue, comme déjà ils s'étaient abstenus au 8 février de prendre leurs bulletins et de voter. »

Si le rapport avait intercalé dans ce passage une phrase comme celle-ci : « Mortellement blessés de l'injure faite à Paris au lendemain du siége, ils s'abstinrent de prendre parti dans la lutte et de défendre une Assemblée qui insultait gratuitement Paris, » le rapport eût été complet. Ajoutons que l'Assemblée n'avait nullement à se préoccuper de faire une loi sur les échéances. Ne devait-elle pas laisser aux commerçants la faculté de s'arranger à l'amiable? Le Tribunal de Commerce ne pouvait-il statuer sur ces cas de force majeure? Liberté pleine et entière, voilà ce qu'il fallait laisser aux négociants. Mais, en revanche, ce que l'Assemblée devait voter, c'était une loi sur les loyers, cette loi que réclamait la nécessité même, et qui, non votée, mettait plus de cent mille petits ouvriers, marchands, chambrelans, à la merci d'une dette qu'on les avait, pendant le siége, autorisés à ne point payer. L'aveugle Assemblée ne comprit pas la situation. Elle s'aliéna Paris tout entier et le gouvernement allait se trouver bientôt terriblement isolé quand il allait faire appel à la force.

Les comités de la garde nationale, qui siégeaient dans la salle de la *Marseillaise*, rue de Flandre, ou rue Basfroi, et qui s'étaient mis en rapport avec les représentants des fédérations ouvrières, siégeant place de la Corderie-du-Temple, étaient maintenant très-puissants dans Paris. En dehors de cette fédération et du Comité central, un comité spécial s'était formé à Montmartre qui se chargeait plus particulièrement de la défense de l'arrondisse-

ment et avait fait placer, sur les buttes, dans des tranchées, des canons tournés vers la ville. Un ex-commandant des cavaliers de la République, Dardelles, avait été nommé commandant en chef des forces de Montmartre. Le Comité, qui siégeait rue des Rosiers, n° 6, était présidé par Landowski, frère du membre de l'Internationale Landeck[1]. En même temps, une réunion de citoyens de Montmartre votait, au contraire, dans la salle Robert, qu'on devait rendre les canons au gouvernement. Les gardes nationaux qui émettaient ce vœu, appartenaient au 61e bataillon; ils furent, disent les auteurs de l'*Histoire de la révolution du* 18 *mars*, « unanimement blâmés. »

Les comités de la garde nationale disposaient alors d'une artillerie vraiment considérable, dont voici le total, que nous croyons absolument exact :

Buttes-Chaumont, 22 pièces de 12 ancien modèle; 24 pièces de 7 nouveau modèle; 3 pièces de 16 ancien modèle; une pièce de 24 courte; deux obusiers; en tout 52 pièces.

Buttes Montmartre, 91 pièces nouveau modèle; 76 mitrailleuses et 4 pièces de 12; en tout, 171.

1. J'extrais ce qui suit du règlement de ce Comité central :

« Le Comité central du dix-huitième arrondissement, composé des délégués de chaque bataillon, sera chargé de faire appel aux gardes de bonne volonté, dont ils prendront les noms, pour faire régulièrement et à tour de rôle, de concert avec les artilleurs, le service que comporteront la garde et la défense de l'artillerie placée sur les hauteurs de Montmartre.

« Les résolutions du Comité central seront transmises à chaque bataillon par son représentant. Nous n'avons pas besoin de vous dire, citoyen commandant, que de l'union des bataillons de la garde nationale dépend l'avenir de la République.

« *Les membres du Comité :*

« LANDOWSKI, *président;* NOTREAUT, *vice-président;* JOSSELIN, *secrétaire;* ÉTIENNE GODARD, D. LAPIE, J. GROLARD, A. DIANCOURT, A. BERTHAUT, MAYER, CHATELET, SABRIER, GOUGELIN, BRAS, PANIER, DARDELLES, VIVIER, DUVAL, BERNICOT, HENRION, BAVOIS. »

Salle de la Marseillaise, 31 pièces ancien modèle, calibre 12 et 16, provenant des remparts.

La Chapelle, 12 pièces nouveau modèle; 8 mitrailleuses; en tout, 43 bouches à feu.

Clichy, 8 pièces et 2 mitrailleuses.

Belleville, 16 mitrailleuses; 6 pièces transformées.

Ménilmontant, 22 mitrailleuses; 8 pièces de 12; 6 pièces transformées: total, 42.

Place des Vosges, 12 mitrailleuses; 6 pièces de 12; 12 pièces nouveau modèle; total, 30.

Total général des pièces, 417.

Le chiffre est, pour ainsi dire, formidable, mais à tout prendre, cette artillerie pouvait, d'un moment à l'autre, par suite d'une transaction, revenir à l'autorité, et déjà les gardes nationaux se lassaient de passer des journées et des nuits à monter la garde autour des canons. La question de la solde qui les inquiétait bien un peu, pouvait être résolue. On proposait d'ouvrir dans chaque mairie une sorte de registre où patrons et ouvriers eussent inscrit leurs demandes, et tout ouvrier rentré à l'atelier eût renoncé à la solde. D'autre part, le général d'Aurelles de Paladines proposait que chaque bataillon de la garde nationale de Paris fût préposé, à tour de rôle, à la garde des canons, et que ce fût la garde nationale elle-même qui les escortât quand on les enlèverait. La situation en était là lorsque, le dimanche 12 mars, au matin, un arrêté paru à l'*Officiel* décréta la suspension de six journaux : *le Vengeur* (de Félix Pyat), *le Cri du Peuple* (de Jules Vallès), *le Mot d'ordre* (rédacteur en chef Henri Rochefort, qu'on avait un moment cru mort à Bordeaux d'un érysipèle), *le Père Duchêne* (de Vermersch), *la Caricature* (de Pilotell) et *la Bouche de fer* (sorte d'imitation de la *Lanterne*, entreprise par Paschal Grousset). La plupart de ces journaux affectaient, il faut le reconnaître, un air de menace qui dépassait étrangement les bornes de la discussion sensée. La *Caricature*, par exemple, n'hésitait pas à menacer certaines gens de la

guillotine. D'autres provoquaient directement à l'insurrection. Mais la suspension n'en était pas moins inopportune, maladroite, et cette mesure, blâmée par la grande partie de la presse, nuisit encore à l'autorité du gouvernement. On l'accusa de préparer un coup d'État et il fallut que, quelques jours après, il protestât contre « ce bruit absurde. » Les journaux que j'ai cités n'avaient pas tous une grande influence et quelques-uns avaient fort peu de lecteurs. Mais la suppression leur donna une puissance et une valeur inattendues. Est-il donc écrit que les gouvernements tomberont toujours tous dans les mêmes erreurs?

Une autre cause d'irritation était encore venue agiter Paris. Les conseils de guerre avaient prononcé les condamnations des inculpés dans l'affaire du 31 octobre et, à la fin des débats, Gustave Flourens et Blanqui avaient été condamnés par contumace à la peine de mort. Cet arrêt, qu'on n'eût pas exécuté, car les peines prononcées par contumace sont toujours plus lourdes que celles qu'on prononce contre les accusés présents, cet arrêt exaspéra la population faubourienne. Blanqui et Flourens publièrent aussitôt des réponses à cette sentence, et le pouvoir en reçut une nouvelle atteinte. Cependant, malgré toutes ces causes de conflit, les gardes nationaux ne montaient plus la garde dans leurs parcs d'artillerie qu'avec lassitude, et on vit un moment où le comité de Montmartre eut quelque peine à décider les gardes sédentaires du 125e bataillon à relever ceux du 142e qui, depuis quarante-huit heures, se morfondaient autour des mitrailleuses.

Mais le jour approchait où le chef du pouvoir exécutif, fidèle à la promesse donnée par lui à l'Assemblée, voulait prouver aux députés, lorsqu'ils se réuniraient à Versailles, le lundi 20 mars, que l'ordre n'avait pas été troublé, que les menaces des canons n'existaient plus, et que, pour répondre à un représentant de la droite, la Chambre pouvait délibérer sans craindre *les canons de*

l'ennemi ou les pavés de l'émeute. M. Thiers tenait à apporter cette nouvelle à l'ouverture de la séance, et certes, il en avait le droit. Aussi bien une tentative fut-elle faite pour s'emparer des canons par surprise.

Cinq ou six cents personnes étaient réunies dans une salle, rue de Charonne, pour traiter différentes questions d'intérêt général importantes. La présidence de la réunion avait été décernée à Millière, représentant de Paris. M. Mottu, maire du onzième arrondissement, venait d'expliquer à l'assemblée, après une interpellation, les *motifs très-graves* qui l'avaient obligé à interdire pour son arrondissement toutes les réunions publiques ouvertes précédemment dans les salles d'écoles. Tout à coup, plusieurs personnes font irruption dans la salle et y provoquent une certaine agitation en annonçant que des gardes municipaux viennent de se présenter place des Vosges et ont voulu s'y emparer des canons de l'artillerie de la garde nationale. « Les sentinelles, ajoute-t-on, ont dû croiser la baïonnette pour les contraindre à se retirer. » Beaucoup de citoyens présents se lèvent et se disposent à partir. Millière arrêta l'effervescence et les gardes nationaux de la place des Vosges, après avoir reçu du renfort, veillèrent avec plus de soin sur les canons en criant aux curieux : « Passez au large ! » Le lendemain, les pièces de la place des Vosges étaient transportées rue Basfroi et à Belleville.

Cette tentative avortée sur un point devait être suivie d'une opération d'ensemble dont le plan fut concerté le 17 mars, à une heure du matin, dans un conseil de guerre tenu au Louvre. Les 40,000 hommes de l'armée de Paris, répartis en quatre divisions, aux ordres des généraux de Susbielle, Faron, Barry et de Maud'huy devaient agir simultanément, et, tandis qu'on occuperait les boulevards et les lignes stratégiques, enlever les parcs et les arsenaux établis dans Paris sur *dix-sept points* différents [1]. Le général de Susbielle, ayant sous ses

1. Voy. le livre de M. Yriarte.

ordres les généraux Lecomte et Paturel, devaient enlever Montmartre, et le général Faron s'emparer de Belleville avec le général La Mariouse. Le matin du 18 mars, les Parisiens purent lire sur leurs murailles cette affiche signée de tous les membres du gouvernement :

« Habitants de Paris,

« Nous nous adressons encore à vous, à votre raison et à votre patriotisme, et nous espérons que nous serons écoutés.

« Votre grande cité qui ne peut vivre que par l'ordre est profondément troublée dans quelques quartiers, et le trouble de ces quartiers, sans se propager dans les autres, suffit cependant pour y empêcher les élans du travail et de l'aisance.

« Depuis quelque temps des hommes malintentionnés, sous prétexte de résister aux Prussiens, qui ne sont plus dans vos murs, se sont institués les maîtres d'une partie de la ville, y ont élevé des retranchements, y montent la garde vous forçant de la monter avec eux par ordre d'un comité occulte qui prétend commander seul à une partie de la garde nationale, méconnaît ainsi l'autorité du général d'Aurelles, si digne d'être à votre tête, et veut former un gouvernement en opposition au gouvernement légal, institué par le suffrage universel.

« Ces hommes, qui vous ont déjà causé tant de mal, que vous avez dispersés vous-mêmes au 31 octobre, affichent la prétention de vous défendre contre les Prussiens, qui n'ont fait que paraître dans nos murs et dont ces désordres retardent le départ définitif; braquent des canons qui, s'ils faisaient feu, ne foudroieraient que vos maisons, vos enfants et vous-mêmes; enfin, compromettent la République au lieu de la défendre, car s'ils établissaient dans l'opinion de la France que le désordre est la conséquence nécessaire de la République, la Ré-

publique serait perdue. Ne les croyez pas et écoutez la vérité que nous vous disons en toute sincérité.

« Le gouvernement institué par la nation tout entière aurait déjà dû reprendre ces canons dérobés à l'État et qui en ce moment ne menacent que vous, enlever ces retranchements ridicules qui n'arrêtent que le commerce, et mettre sous la main de la justice les criminels qui ne craindraient pas de faire succéder la guerre civile à la guerre étrangère; mais il a voulu donner aux hommes trompés le temps de se séparer de ceux qui les trompent.

« Cependant, le temps qu'on a accordé aux hommes de bonne foi pour se séparer des hommes de mauvaise foi, est pris sur votre repos, sur votre bien-être, sur le bien-être de la France tout entière. Il faut donc ne pas le prolonger indéfiniment. Tant que durera cet état de choses, le commerce est arrêté, vos boutiques sont désertes, les commandes, qui viendraient de toutes parts, sont suspendues; vos bras sont oisifs, le crédit ne renaît pas; les capitaux, dont le gouvernement a besoin pour délivrer le territoire de la présence de l'ennemi, hésitent à se présenter.

« Dans votre intérêt même, dans celui de votre cité comme dans celui de la France, le gouvernement est résolu à agir. Les coupables qui ont prétendu instituer un gouvernement à eux vont être livrés à la justice régulière. Les canons dérobés à l'État vont être rétablis dans les arsenaux, et pour exécuter cet acte urgent de justice et de raison, le gouvernement compte sur votre concours.

« Que les bons citoyens se séparent des mauvais; qu'ils aident à la force publique au lieu de lui résister. Ils hâteront ainsi le retour de l'aisance dans la cité, et rendront service à la République elle-même, que le désordre ruinerait dans l'opinion de la France.

« Parisiens, nous vous tenons ce langage parce que nous estimons votre bon sens, votre sagesse, votre pa-

triotisme ; mais cet avertissement donné, vous nous approuverez de recourir à la force, car il faut à tout prix, et sans un jour de retard, que l'ordre, condition de votre bien-être, renaisse entier, immédiat, inaltérable.

« Paris, 17 mars 1871.

« A. THIERS, président du Conseil, chef du pouvoir exécutif ;

« DUFAURE, ministre de la justice ; PICARD, intérieur ; POUYER-QUERTIER, finances ; FAVRE, affaires étrangères ; général LE FLO, guerre ; amiral POTHUAU, marine ; SIMON, instruction publique ; DE LARCY, travaux publics ; LAMBRECHT, commerce. »

Pendant qu'on affichait cette proclamation sur les murailles, les troupes, mises en mouvement, commençaient leurs opérations. Au point du jour, le général Lecomte, tournant Montmartre par le cimetière du Nord et la rue Marcadet, gravissait cette pente, tandis que le général Paturel prenait de front les buttes par les boulevards extérieurs. Les deux colonnes se rejoignirent autour des canons. Les gardes nationaux étaient surpris et enveloppés. Il n'y avait eu qu'un échange de rares coups de feu, tirés par les gardes nationaux, disent les rapports officiels, par les gendarmes et les gardiens de la paix, placés en tête de la colonne, disent les historiens du mouvement. Les gardes nationaux faits prisonniers furent enfermés rue des Rosiers, n° 6, dans la maison occupée par le Comité, puis le général Lecomte fit procéder au recensement des pièces d'artillerie et à la destruction des retranchements. Il attendait les chevaux d'attelage pour faire enlever les canons. Les chevaux n'arrivaient pas. La troupe, le croira-t-on? demeura ainsi pendant quatre heures, l'arme au pied, attendant ces attelages. Pendant ce temps, Montmartre éveillé prenait les armes. On battait le rappel dans les

rues. Des femmes accouraient, et, montant de la place Saint-Pierre où s'amassait la foule, s'approchaient des soldats, tantôt les insultant, tantôt les conjurant de ne point tirer sur le peuple. Ces soldats, ceux du 88e de marche, venus de province, démoralisés par la défaite, respectueux et inquiets devant les Parisiens, semblaient hésitants déjà. Se voyant entouré par la foule, et sentant sa situation compromise, le général Lecomte veut commander à ses chasseurs à pied de s'ouvrir un passage en croisant la baïonnette contre la mêlée humaine qui entoure l'état-major. Tout est impuissant. Les soldats ont déjà mis, pour la plupart, la crosse en l'air. Débordés, ils rendent leurs chassepots et laissent entraîner leur général au Comité de la rue des Rosiers. Au Comité, on délivre les gardes nationaux prisonniers, et on demande au général Lecomte de signer un ordre qui prescrive aux troupes de se retirer. Le général refuse [1]. On le conduit, au milieu des huées de la foule, au Château-Rouge où commande le capitaine Simon Mayer. Pendant ce temps on transférait à la mairie du dix-huitième arrondissement une soixantaine de gendarmes faits prisonniers. Ce sont ces soldats que nous verrons fusiller comme otages dans les derniers jours de Mai.

Après avoir consigné le général et quelques-uns de ses officiers au Château-Rouge, les gardes nationaux descendirent la chaussée Clignancourt en criant : « *Vive la ligne!* » Puis se grossissant en chemin des soldats qu'on rencontre et qui rendent leurs armes ou passent à l'insurrection, les gardes nationaux remontent les boulevards extérieurs vers le cimetière Montmartre. Ils sont un moment arrêtés par le général de Susbielle qui se tient place Pigalle, avec des chasseurs, des gendarmes et des soldats de ligne. Un coup de feu, parti

1. MM. Lanjalley et Corriez ont écrit (Voy. leur *Histoire du 18 mars*) que *le général donna à sa troupe l'ordre d'évacuer*. Les débats ont prouvé le contraire.

de l'angle de la rue Houdon, abat aux côtés du général un officier de chasseurs. Les soldats, au lieu de charger, passent du côté de la foule ou évacuent la place. Le général de Susbielle est alors forcé de se retirer poursuivi par les balles. Presque au même moment, le général Paturel, placé vers Clignancourt, était aussi obligé à la retraite. Toute cette partie de Paris se trouvait au pouvoir des Comités, et les soldats se répandaient en désordre, comme après une déroute, dans l'intérieur de Paris.

Du côté de Belleville, le général Faron avait enlevé les positions assignées et les canons. Mais sa position devint, à la suite des événements de Montmartre, quelque peu périlleuse, et il dut se replier sur le centre de Paris, en faisant du moins bonne contenance et en traversant, « tour à tour conciliant ou menaçant, » la foule et les barricades subitement élevées par elle.

A cette heure, le général Lecomte était toujours détenu rue des Rosiers. Le capitaine Simon Mayer, qui le gardait, allait bientôt le livrer à un autre capitaine porteur d'un ordre revêtu de quatre signatures inconnues. A travers les insultes de la foule, le général fut reconduit au Comité de la rue des Rosiers, dans cette maison d'aspect bourgeois et tranquille, dans le jardin de laquelle les lilas commençaient à fleurir, et qui allait être le théâtre du plus cruel des drames. Là, enfermé dans la maison par le lieutenant Lagrange, le général, entouré d'une foule hurlante de soldats déserteurs, de francs-tireurs, de gardes nationaux, de garibaldiens, d'étrangers, dut subir les injures et les menaces, pendant qu'un lieutenant de la garde nationale faisait, pour le protéger et le sauver, les efforts les plus énergiques. N'oublions pas son nom : il s'appelait Meyer. Et tandis que pour pouvoir toucher et frapper le général dans la pièce où il se tenait assis, prisonnier, les femmes, les enfants, au dehors, brisaient en criant les vitres des fenêtres, on cherchait, sans le trouver, le Comité qui devait statuer

sur le sort des prisonniers. A cette heure, Bergeret, investi du commandement de Montmartre, était le véritable chef de ces hommes. Mais où se tenait-il? Quelques individus, un Polonais, Kadanski, entre autres, assemblés au premier étage de la maison, délibéraient sur ce qu'on devait faire, lorsque, vers trois heures et demie, on amena rue des Rosiers un homme pâle, à barbe blanche, vêtu d'un paletot gris, en bourgeois, et qui, marchant lentement au milieu de la foule pleine de courroux, avait été arrêté, près de la place Pigalle, par le capitaine Aldenoff, et se trouvait ainsi conduit rue des Rosiers par le capitaine Ras.

Ce nouveau venu, qu'on poussa dans la maison, était l'ex-commandant en chef des gardes nationales de Paris, le général Clément Thomas.

Il fut enfermé avec le général Lecomte, bousculé et frappé. On disait dans la foule (ô crédulité sinistre!) qu'on l'avait pris au moment *où il dessinait le plan des barricades de Montmartre*. Poussé par l'instinct de la curiosité, peut-être par l'espoir d'user de son influence pour ramener les égarés, Clément Thomas était allé se jeter en pleine fournaise, sans comprendre que son nom, depuis 1848, appelait la rancune, et que des ordres du jour vigoureux, rendus dans les derniers temps, le désignaient à la haine de bien des gens.

Lorsqu'il fut là, un officier garibaldien, Herpin Lacroix [1], montant sur une marquise, au premier étage,

1. Herpin Lacroix, condamné à mort et exécuté avec le sergent Verdaguer et le lieutenant Lagrange, écrivait de sa prison, trois heures avant d'être exécuté, la lettre qui suit à un ami :

« Trois heures et demie.

« Mon cher ami,

« L'heure est arrivée où je vais mourir pour un crime qui n'est pas le mien.

« Après avoir fait tous mes efforts pour empêcher un crime que Dieu et l'humanité réprouvent, je suis condamné à mort, pendant que les véritables assassins se promènent libres et sans s'inquié-

fit faire un roulement par le tambour Porcin, et demanda à la foule de former une *Cour martiale* pour juger les prisonniers. Réclamant ainsi un jugement, peut-être ce Lacroix croyait-il trouver une porte de salut pour les prisonniers. On ne l'écouta pas. On voulait la mort de ces hommes sur-le-champ, sans discussion, sans délai. Quels regards, chargés d'une terrible éloquence, ces deux hommes, Lecomte et Clément Thomas, durent échanger en entendant grossir du dehors la clameur de mort qui les poursuivait! C'était une fièvre de massacre, un prurit de sang qui s'étaient emparés de cette foule, de ces milliers de spectateurs ou d'acteurs anonymes qui apparaissent, déchaînés dans leur furie, à de certaines dates de l'histoire. On voulait tuer et voir tuer. Kadanski essaie de demander un sursis : on lui arrache ses galons. Une poussée formidable empêche le lieutenant Meyer de protéger plus longtemps la porte de la pièce où sont enfermés les généraux. La foule entre. Elle est entrée. On saisit Clément Thomas, d'abord ; on le pousse à coups de poing, dans le jardin, contre la muraille. On le fusille tandis qu'il marche; des coups de feu l'atteignent, son sang rougit le collet de son paletot gris ; il avance et se tient debout, le dos au mur. Puis, là, tenant son chapeau de la main droite, essayant de garantir son visage avec le bras gauche, il baisse

ter des victimes de leur acte odieux. X, — X — et X se promènent, le premier dans les rues de Paris, les autres à Londres.

« Je meurs sans haine. Je pardonne à mes juges, comme je prie Dieu de leur pardonner. Plus tard, je l'espère, ma mémoire sera réhabilitée : ce sera ma récompense. Je voudrais que mon corps fût transporté à Paris; si cela ne se peut, venez à Versailles, faites-vous indiquer l'endroit où ma dépouille sera déposée : vous y placerez une petite croix de bois noir.

« Adieu, mon bon et excellent ami. Embrassez tous ceux qui m'ont connu et assurez-les que je meurs comme j'ai vécu, en honnête homme, en honnête citoyen. J'aurais voulu pouvoir vous presser la main.

« Adieu, ami! au revoir dans un monde meilleur!

« HERPIN LACROIX. »

ce bras bientôt, regarde ses meurtriers en face, et, de cette belle tête blanche, un grand cri sort, celui qui fut le mot d'ordre de toute la vie de cet homme qui va mourir : « Vive la République! »

Il tomba, sous les coups de feu redoublés, abattu sur le côté droit, la tête au mur, le corps plié en deux. Secoués par cette luxure atroce que Dante a appelé la *luxure du sang*, des gens de cette foule frappaient encore le cadavre du vieillard, à coups de talon et à coups de crosse.

Le général Lecomte entendait le bruit de la tuerie. Un compagnon d'armes, prisonnier comme lui, était là, le commandant Poussargues. Le général lui remit son argent, lui parla des cinq enfants qu'il laissait, et sortit dans le jardin. Certains historiens de la *Révolution du 18 mars* n'ont pas craint d'écrire en parlant de lui : *Il fléchissait sur ses jambes, il tremblait.* La vérité est qu'en voyant passer ce soldat marchant vers la mort, des officiers le saluèrent; il leur rendit leur salut. Tout à coup, par derrière, un coup de feu l'atteint aux jambes. Il tombe sur les genoux. On le relève, on le pousse vers le cadavre de Clément Thomas. Dix coups de feu l'achevèrent. Clément Thomas fut plus mutilé : on retrouva *soixante-dix balles dans son corps* [1].

Quelle rage avait donc saisi cette foule qui frappait ainsi, frappait encore et frappait toujours? La réaction allait d'ailleurs s'opérer bientôt, et les meurtriers, une fois ces hommes exécutés, éprouvèrent une stupeur étrange. Montmartre se fit silencieux. L'effroi commença, on remit en liberté les autres prisonniers. Les morts de

1. Ce crime fut, on le voit, à la fois anonyme et multiple. Quelqu'un a dit : « Clément Thomas a été tué par *des balles de Juin!* » Le conseil de guerre, dans son audience du 18 novembre 1871, a rendu sur ces faits l'arrêt suivant :

Verdagner, Lagrange, Simon Mayer, Masselot, Aldenoff, Herpin Lacroix, Leblond, condamnés à mort; Gobin, aux travaux forcés à à perpétuité; Porcin et Arthur Chevalier, à dix ans de la même peine; Kadanski, à la déportation; François Chevalier, à dix ans de réclusion.

la rue des Rosiers avaient sauvé la vie aux autres. Le général Lecomte, soldat, était mort en soldat. Mais de quelles réflexions déchirantes dut être saisi Clément Thomas, l'exilé, le républicain frappé à mort par des mains qui prétendaient servir cette République pour laquelle il donnait sa vie et qu'ils souillaient de tant de sang?

Au reste, la nature humaine a des heures de crise où tout ce qui reste de bestialité dans l'homme apparaît à nu. Dans le procès de Letellier, maire de Montreuil, accusé d'avoir livré à la Commune de Paris un gendarme égaré dans la zone de Montreuil, neutralisée par le traité, une parole est surtout caractéristique au milieu de la déposition du gendarme Poncet : « J'étais entouré par la foule, dit-il; elle criait : *Tuons le gendarme et mangeons le cheval!* » Pour qui n'a point traversé les journées affamées du siége, ce cri semblerait n'avoir pas de sens. Il est d'une éloquence terrible pour nous qui savons ce que la faim avait fait de malheureux. Les ventres affamés parlaient seuls. Les pauvres gens, pris aux entrailles, devenaient farouches, féroces. On se battait pour un peu de viande. L'âpre envie de mordre dans de la chair saignante les poussait. Réellement, les instincts fauves s'éveillaient. On vit, dans ces jours de détresse et de famine, des chevaux dépecés en pleine rue. Devant l'Hôtel de ville, un cheval s'abat. La foule se précipite comme des chiens à la curée. Elle coupe, taille, scie, emporte, dévore. Les êtres humains revenaient à la brutalité primitive. La faim allumait des ardeurs sinistres. Le matin du 18 mars, un officier d'artillerie avait été tué place Pigalle, et la même décharge abat son cheval. Des femmes, des enfants accourent leurs couteaux à la main, des filles en jupes de soie, en chignons défaits, rôdeuses de cafés du quartier, se jettent sur le cheval et taillent en pleine chair. Cette curée avait lieu en plein soleil. On semblait revenu aux sombres journées de famine du moyen âge.

Nous n'avons rappelé, à propos de Clément Thomas et de Lecomte, ces autres épisodes sanglants, que pour faire comprendre l'aveuglement effroyable et le déchaînement de passion des terribles affolés du 18 mars. De pareilles journées sont plutôt encore, nous le répétons, pathologiques que politiques. Elles pèsent d'ailleurs d'un sombre poids, et ce sont les républicains surtout qui les doivent haïr, car elles inspireraient l'horreur de certaines idées si la République idéale et sereine n'était la négation même de toute barbarie, de toute violence, et l'ennemie du meurtre et du sang.

L'exécution ou plutôt l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas jeta la stupeur dans Paris [1]. A Versailles, le soir du 18 mars, M. Thiers, qui avait quitté Paris vers cinq heures, n'y voulait point croire. Cependant, tandis que le Comité organisait ses forces et ordonnait aux gardes nationaux de s'emparer des mairies, les ministres, présents à Paris, retirés le soir, rue Abattucci, chez M. Calmon, se demandaient quelle conduite ils tiendraient. MM. Jules Favre, Jules Simon, Picard, Dufaure et Le Flô étaient présents. Ce qui restait de l'armée avait été réuni au Champ de Mars, à l'Ecole militaire. Quelques maires et députés de Paris avaient proposé, pour calmer les esprits, de nommer le colonel Langlois commandant en chef de la garde nationale, en remplacement du général d'Aurelles. M. Jules Favre télégraphia à M. Thiers, lui demandant s'il ratifiait cette nomination. La réponse arriva lorsqu'il était trop tard, et lorsque le général Vinoy eut déclaré qu'il se *retirait à Versailles avec son dernier soldat.* A une heure du matin, cette manœuvre fut exécutée. Toutes les rues débouchant sur les quais et sur la route de Versailles étaient gardées par la gendarmerie à cheval qui protégeait la retraite. Le général Le Flô partit le premier, en voiture,

1. Voyez aux *Documents complémentaires* une page très-significative de M. Lockroy sur cette journée. C'est un récit à la fois très-nouveau et très-dramatique.

et, vers trois heures du matin, dans cette nuit sombre, MM. Dufaure et d'Aurelles de Paladines dans une voiture, et M Jules Simon dans une autre, le suivirent. Ces voitures étaient escortées par de la troupe. La gendarmerie à pied fermait la marche. Le général Vinoy, à cheval, dirigeait la retraite. *Vingt mille hommes sortirent ainsi de Paris sans que Paris s'en doutât.*

L'insurrection était donc maîtresse de Paris. Après avoir voulu défendre l'Hôtel de Ville, M. Ferry l'abandonna, sur un ordre formel, et sortit avec son frère, quand tout fut évacué. A onze heures, Charles Lullier, nommé commandant en chef de la garde nationale par le Comité central triomphant, faisait occuper l'Hôtel de Ville et la caserne Napoléon par le commandant Brunel; à minuit, il s'emparait de la préfecture de police ; à une heure des Tuileries ; à deux heures, de l'état-major de la place de Paris. Les partisans de la Commune l'ont accusé, et M. Lissagaray dans son histoire des *Journées de mai* l'accuse d'avoir « laissé échapper l'armée et les ministres qu'il pouvait envelopper. » Il a déclaré ne l'avoir point fait, à cause de M. Jules Favre.

Ainsi, Paris appartenait au Comité central. Paris allait s'éveiller sous un pouvoir nouveau. La loi émigrait à Versailles. On a beaucoup reproché, depuis ce jour, à l'autorité militaire son manque de précaution, et on lui a demandé comment, s'étant emparée des canons, elle ne les avait pas aussitôt enlevés. Mais pour transporter les 171 pièces de Montmartre (et il y en avait beaucoup ailleurs), il était nécessaire d'employer, avec les avant-trains correspondants, *quatre* chevaux par pièce de 4, et *six* chevaux par pièce de 12, soit un total de *huit cent cinquante chevaux*. Cela pour Montmartre seulement. La vérité sur les déplorables événements qui ont précédé et amené le 18 mars 1871, a été dite, à l'Assemblée nationale elle-même, dans cette séance où le président du Conseil municipal de Paris, M. Vautrain, s'est écrié, s'adressant à la Chambre :

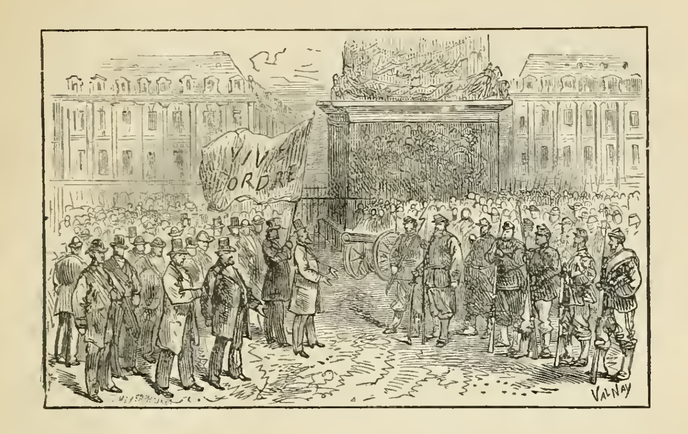
« *Que si l'Assemblée s'était trouvée à Paris le 15 mars, ce que nous déplorons tous n'aurait vas eu lieu.*

« Quand je demandais, a ajouté M. Vautrain, la remise des canons et la dissolution du Comité central, je suis certain que j'aurais obtenu ce que je demandais. Tous les maires de Paris se sont rassemblés chez le ministre de l'intérieur. Dès le 15 mars, l'insurrection était patente. Il y avait plus d'un homme qui prévoyait le mouvement et qui le sentait,

« Mais le ministre avait une responsabilité terrible : il pouvait se trouver devant un échec ; il pouvait avoir le succès, si l'affaire était menée avec une vigueur désirable ; mais devant une lutte terrible, il le prévoyait, il n'a pas pu prendre de parti, *parce que vous n'étiez pas là !* (Applaudissements réitérés à gauche.) »

L'Assemblée de Bordeaux avait voulu décapitaliser Paris. Paris répondait en s'affranchissant, ou plutôt, hélas ! en croyant s'affranchir, car il nous faut montrer, maintenant, à quel pouvoir nouveau il allait être tenu d'obéir





CHAPITRE II

Le lendemain d'une révolution. — Le 19 mars. — Premières proclamations du Comité central. — La résistance. — L'amiral Saisset. — Le général Cremer. — Premiers actes du Comité. — Premières séances de l'Assemblée à Versailles. — La loi sur les élections municipales. — Manifestation de la place Vendôme. — La résistance s'organise et s'accentue. — Les maires à l'Assemblée. — Le Comité central remet les élections au 26. — Les généraux du Comité. — Premiers pourparlers. — La convention. — L'accord est rompu. — Nouvelle convention. — Le Comité central triomphe. — Les élections de la Commune.

Ce n'est pas sans une certaine émotion qu'on doit aborder le récit des événements qui ont suivi la journée du 18 mars. Jusqu'à cette date, nous avions eu à raconter l'histoire douloureuse mais patriotique de la résistance nationale; à cette heure, c'est le récit de la guerre civile, c'est le spectacle de nos déchirements qui commence. Au seuil de cette narration, qui ne se sentirait pris d'une mélancolie profonde? Mais l'histoire n'admet pas qu'on hésite et elle demande qu'on dise toute la vérité. Nous la dirons. Nous sommes de ceux qui croient que la meilleure façon de parler au peuple est de lui

parler franchement, sans arrière-pensée, avec la conviction qui tient lieu d'éloquence. Le peuple a soif de *vrai*, j'espère. Toujours trompé, toujours vaincu, il doit rechercher d'où viennent ses défaites. Nous allons, en toute sincérité, essayer de le lui dire.

Le matin du dimanche 19 mars 1871, Paris se réveilla, ignorant peut-être qu'une révolution venait de s'accomplir. Le gouvernement régulier n'avait plus cependant d'autres représentants à Paris que les municipalités élues en novembre 1870 et, comme on l'a vu, les services administratifs avaient été transportés brusquement à Versailles.

Un moment, le gouvernement avait eu l'idée d'accorder les élections municipales afin de donner satisfaction à Paris; mais, sur l'avis de M. Thiers, il avait préféré sortir de la ville pour y rentrer plus tard et par la force. Sur ce point, *l'Enquête sur les événements du* 18 *mars*, publiée par l'Assemblée, donne, quelque partiale et mal faite qu'elle soit, de curieux renseignements. M. Thiers, en agissant ainsi, reprenait une idée personnelle qu'il avait eue vingt ans auparavant, lorsque l'insurrection de Juin semblait devoir, un moment, devenir victorieuse. Toujours est-il que Paris était complétement abandonné à lui-même, lorsque parurent sur les murs les premières affiches du Comité central.

Elles étaient signées de noms la plupart inconnus et sortaient des presses de l'Imprimerie nationale. L'émeute de la veille prenait dès lors un caractère officiel.

La première de ces proclamations était ainsi conçue :

AU PEUPLE.

« Citoyens,

« Le peuple de Paris a secoué le joug qu'on essayait de lui imposer.

« Calme, impassible dans sa force, il a attendu, sans crainte comme sans provocation, les fous éhontés qui voulaient toucher à la République.

« Cette fois, nos frères de l'armée n'ont pas voulu porter la main sur l'arche sainte de nos libertés.

« Merci à tous, et que Paris et la France jettent ensemble les bases d'une République acclamée dans toutes ses conséquences, le seul gouvernement qui fermera pour toujours l'ère des invasions et des guerres civiles.

« L'état de siége est levé.

« Le peuple de Paris est convoqué dans ses sections pour faire ses élections communales.

« La sûreté de tous les citoyens est assurée par le concours de la garde nationale.

« Hôtel de Ville, Paris, ce 19 mars 1871.

« *Le Comité central de la garde nationale :*

ASSI, BILLIORAY, FERRAT, BABICK, ED. MOREAU, C. DUPONT, VARLIN, BOURSIER, MORTIER, GOUHIER, LAVALETTE, FR. JOURDE, ROUSSEAU, CH. LULLIER, BLANCHET, GROLLARD, BARROUD, GÉRESME, FABRE, POUGERET. »

Une autre proclamation adressée *aux gardes nationaux* disait :

« Vous nous aviez chargés d'organiser la défense de Paris et de vos droits.

« Nous avons conscience d'avoir rempli cette mission. Aidés par votre généreux courage et votre admirable sang-froid, nous avons chassé ce gouvernement qui nous trahissait.

« A ce moment, notre mandat est expiré et nous vous le rapportons, car nous ne prétendons pas prendre la place de ceux que le souffle populaire vient de renverser.

« Préparez donc et faites de suite vos élections communales et donnez-nous pour récompense, la seule que nous ayons jamais espérée, celle de vous voir établir la véritable République.

« En attendant, nous conservons au nom du peuple l'Hôtel de Ville.

« Paris, 19 mars 1871. »

(*Suivent les mêmes signatures.*)

Enfin, par une troisième affiche, « considérant qu'il y a urgence de constituer immédiatement l'administration communale de la ville de Paris », les élections du *Conseil communal* étaient fixées au mercredi 22 mars. Le vote devait se faire au scrutin de liste et par arrondissement, chaque arrondissement ayant à nommer un conseiller par chaque vingt mille habitants ou fraction excédante de plus de dix mille.

La foule s'arrêtait devant ces affiches blanches avec une impression d'étonnement et à la fois de résignation. Çà et là, quelque mot ironique s'échappait bien des groupes de lecteurs, mais la plupart des gens demeuraient silencieux et semblaient, il faut bien le reconnaître, indifférents. Il faisait beau : les boulevards étaient remplis de promeneurs, et tandis que les services publics et plusieurs mairies étaient envahis, que Raoul Rigault et Duval prenaient possession de la préfecture de police, que Varlin s'installait au ministère des finances, que le drapeau rouge flottait sur l'Hôtel de Ville dont la place était convertie en parc d'artillerie, Paris, indifférent, humait le premier soleil, le capiteux soleil de mars.

Il y avait bien sans doute quelques irritations, quelques velléités de résistance, mais il faut convenir que Paris laissa faire et que la partie sensée de la garde nationale abdiqua, ce jour-là, pour se redresser le lendemain, il est vrai, mais trop tard. C'est ainsi que le vice-amiral Saisset, rencontré sur le boulevard, fut acclamé



MONSEIGNEUR DUPANLOUP

et engagé par la foule à prendre le commandement de Paris et à organiser la résistance au Comité central. Il déclara ne pas vouloir agir sans un ordre exprès du gouvernement. (Le *Journal officiel* de Versailles du 20 mars contenait un arrêté nommant l'amiral Saisset commandant supérieur des gardes nationales de la Seine.) En même temps, les maires [1] et les députés de la Seine présents à Paris se réunissaient à la mairie du deuxième arrondissement, dont le maire, M. Tirard, fit dès lors comme le centre de la légalité. Une commission, composée de trois membres, MM. Tirard, Dubail et Héligon, fut désignée par les maires pour s'occuper de la défense, ordonnancer les dépenses, etc.

A trois heures eut lieu, à la mairie du troisième arrondissement, une réunion des chefs de bataillon de la garde nationale, à laquelle se rendirent les maires et les députés. Au milieu de la discussion, un délégué du Comité central vint annoncer que le Comité était disposé à évacuer l'Hôtel de Ville, ainsi que les mairies en son pouvoir. MM. Tolain, Bonvalet, André Murat et Malon, accompagnés du délégué, se rendirent immédiatement à l'Hôtel de Ville pour en prendre possession. Ils trouvèrent plusieurs membres du Comité qui prétendirent leur imposer des conditions préalables et, après une discussion qui dura plusieurs heures, il fut convenu que le Comité enverrait dans la soirée des délégués à la mairie du deuxième arrondissement pour résoudre la question. Vers minuit, MM. Jourde, Varlin, Ant. Arnaud et Moreau furent introduits auprès des maires et des représentants. Les pourparlers furent longs et animés et donnèrent lieu à de virulentes apostrophes de Jourde, que Varlin fut obligé de calmer et d'excuser auprès de l'assemblée. On convint enfin d'un commun accord

1. M. Émile Labiche, secrétaire général du ministère de l'intérieur, venait d'apporter aux maires un décret signé Ernest Picard, leur déléguant, « vu les circonstances », etc., l'administration provisoire de la ville de Paris.

qu'une affiche allait être faite, annonçant à la population qu'un projet de loi concernant les élections municipales serait déposé par les députés de Paris sur le bureau de l'Assemblée nationale, et qu'alors, le lendemain 20 mars, à dix heures du matin, l'Hôtel de Ville serait rendu aux délégués des municipalités légales.

L'affiche fut rédigée de suite par M. Louis Blanc et signée par les députés, les maires et les adjoints présents. « ... Nous avons résolu, disaient-ils, de demander aujourd'hui même à l'Assemblée nationale l'adoption de deux mesures qui, nous en avons l'espoir, contribueront, si elles sont adoptées, à ramener le calme dans tous les esprits.

« Ces deux mesures sont : l'élection de tous les chefs de la garde nationale et l'établissement d'un conseil municipal élu par tous les citoyens... »

Le lendemain, à dix heures, MM. Bonvalet, André Murat et Denizot se présentèrent à l'Hôtel de Ville, réclamant l'exécution de la convention conclue dans la nuit. Il leur fut répondu par Viard que les comités de vigilance des vingt arrondissements, réunis dans la salle de la Corderie, venaient de décider que l'Hôtel de Ville resterait au pouvoir du Comité central et que les élections se feraient au jour dit, sans le concours des maires. Prévenus de cette fin de non-recevoir, les députés de Paris rédigèrent immédiatement leur projet de loi sur l'élection du conseil municipal en réclamant l'urgence, qui fut adoptée. C'était la première séance de l'Assemblée à Versailles. A Paris, la situation restait à peu près la même et le Comité central s'occupait de l'organisation militaire de la ville. Le général Cremer, qui se trouvait depuis quelques jours à Paris, ayant été reconnu, le 19 mars, au moment où il se rendait chez son frère, s'était vu accompagné depuis les boulevards extérieurs jusqu'à l'Hôtel de Ville par une foule qui l'acclamait. Le Comité central lui avait alors aussitôt offert de prendre le commandement des forces de Paris. L'ex-

général a tracé lui-même le tableau des séances de l'Hôtel de Ville auxquelles il lui a été donné d'assister en spectateur. « C'était, dit-il, un spectacle navrant de voir ces salles pleines de gardes nationaux ivres [1]. » Ailleurs, il parle d'un membre du Comité qui, lorsqu'il parlait, « à chaque phrase prenait son chassepot, vous tenait en joue et, quand la phrase était finie, remettait son chassepot sur l'épaule [2]. » Assi, tout en discourant, gardait un poignard à la main. Tous avaient des revolvers. M. Cremer s'était donné pour tâche d'obtenir l'élargissement des généraux Chanzy et Langourian qui avaient été arrêtés la veille, ainsi que M. Ed. Turquet, député de l'Aisne, au moment où ils descendaient de chemin de fer. L'ordre d'élargissement que Babick, membre du Comité central, aida beaucoup à faire accorder, fut présenté à Duval, délégué à la police. Duval voulait le déchirer. Ce fut encore Babick, un illuminé, mais d'humeur clémente, qui insista pour la mise en liberté. Menacés du sort des généraux Clément Thomas et Lecomte, les captifs purent enfin sortir de Paris.

Le *Journal officiel* de l'insurrection s'occupait d'ailleurs de faire connaître au public les sentiments dans lesquels le Comité central entendait administrer Paris. Il abolissait les conseils de guerre de l'armée permanente, quitte à les réinstaller bientôt, comme il abolissait la conscription pour décréter avant peu une sorte de levée en masse. Il accordait amnistie pleine et entière pour tous les crimes et délits politiques. Dans une note adressée *à la presse*, il déclarait que « les autorités républicaines de la capitale, tout en étant décidées à faire respecter la liberté de la presse, espéraient que tous les journaux comprendraient que le premier de leurs devoirs était le respect dû à la république, à la vérité, à la justice et au droit. » A ce moment même, des gardes

1. Déposition du général Cremer devant la Commission d'enquête.
2. *Idem.*

nationaux avaient envahi des bureaux de journaux et des imprimeries, tantôt pour empêcher d'imprimer un journal, tantôt pour contraindre l'imprimeur d'en mettre un autre sous presse. Sur deux points surtout, le Comité central se dégageait brusquement d'une responsabilité terrible.

Après avoir profité de l'exaspération ou de la lassitude de Paris déçu dans son espoir et vaincu par l'ennemi, après avoir bénéficié de l'accablement patriotique des uns et de la colère des autres, le Comité s'empressait de déclarer qu'il était *fermement* décidé à *respecter* les conditions de la paix (*Journal officiel* du Comité, numéro du 21 mars). Ainsi, après avoir protesté contre la capitulation, le Comité capitulait à son tour. Il s'inclinait devant l'étranger, il *respectait* les conditions de la paix, il contresignait le vote de cette Assemblée contre laquelle il s'insurgeait. Spectacle attristant. On aurait compris certes que cette poignée d'inconnus, s'emparant du pouvoir dans une heure de suprême effarement, poussés par l'âpre besoin de combattre l'étranger, usassent follement, mais héroïquement, des armes qu'ils avaient dans les mains. On eût compris que, saisi d'une ivresse de patriotisme farouche, le Comité se précipitât dans une lutte insensée à coup sûr, mais du moins grandiose.

Certes, le monde stupéfait, mais ému, eût applaudi à cette folie d'une ville n'acceptant point la défaite d'un peuple. Mais, à dire vrai, le Comité central abaissait ce rêve tragique jusqu'à une réalité attristante. Loin de se rebeller contre la paix, il faisait une révolution devant le vainqueur, il l'acceptait à son tour, et dans quelles conditions ! Il s'avilissait devant l'ennemi, devant le bourreau de Paris [1].

1. Le Comité central a publié lui-même dans sa feuille officielle les communications échangées entre les Prussiens et lui.

Citoyens,

Le Comité central a reçu du quartier général prussien la dépêche suivante :

L'autre point sur lequel le Comité voulait qu'on le trouvât irresponsable, était l'assassinat des généraux Clément Thomas et Lecomte.

Et qu'on ne dise pas que la révolution du 4 Septembre avait été accomplie de même en présence de l'étranger. Le mobile du 4 Septembre c'était, au contraire de celui du 18 Mars, la haine de l'ennemi; c'était le désir, c'était l'espoir de le chasser et de le vaincre.

COMMANDEMENT EN CHEF DU 3e CORPS D'ARMÉE

Quartier général de Compiègne, le 21 mars 1871.

« *Au commandant actuel de Paris.*

« Le soussigné, commandant en chef, prend la liberté de vous informer que les troupes allemandes qui occupent les forts du nord et de l'est de Paris, ainsi que les environs de la rive droite de la Seine, ont reçu l'ordre de garder une attitude amicale et passive tant que les événements dont l'intérieur de Paris est le théâtre ne prendront point, à l'égard des armées allemandes, un caractère hostile et de nature à les mettre en danger, mais se maintiendront dans les termes arrêtés par les préliminaires de la paix.

« Mais, dans le cas où ces événements auraient un caractère d'hostilité, la ville de Paris serait traitée en ennemie.

« Pour le commandant en chef du 3e corps
des armées impériales,

« *Le chef du quartier général,*

« Signé : VON SCHLOTHEIM,
« Major général. »

Le délégué du Comité central aux relations extérieures a répondu :

Paris, le 22 mars 1871.

« *Au commandant en chef du* 3e *corps des armées impériales prussiennes.*

« Le soussigné, délégué du Comité central aux affaires extérieures en réponse à votre dépêche en date de Compiègne, 21 mars courant vous informe que la révolution accomplie à Paris par le Comité central, ayant un caractère essentiellement municipal, n'est en aucune façon agressive contre les armées allemandes.

« Nous n'avons pas qualité pour discuter les préliminaires de la paix votés par l'Assemblée de Bordeaux.

« *Le Comité central et son délégué
aux affaires extérieures.* »

Le Comité central déclara simplement que *ces actes* étaient *regrettables*. Regrettables, rien de plus. Il ajoutait que, le général Lecomte ayant commandé le feu à ses troupes et Clément Thomas ayant été arrêté au moment où, en vêtements civils, il *levait le plan des barricades de Montmartre* (ce qui était faux, Clément Thomas fut arrêté, nous le répétons, près de la place Pigalle, en descendant de voiture), ces deux hommes avaient *subi la loi de la guerre*, qui n'admet ni l'*assassinat des femmes*, ni l'*espionnage*. Ce meurtre devenait, sous la plume des rédacteurs du Comité, une *exécution*, un fait de *justice populaire*.

Peuple généreux, peuple laborieux, peuple vaillant, que de crimes des scélérats qui ne sont pas du peuple, commettent en ton nom !

Cette façon d'agir, d'apprécier des événements qui avaient soulevé d'indignation les consciences honnêtes, encouragea à la résistance les maires de Paris, qu'une note anonyme du *Journal officiel* de l'insurrection représentait comme ralliés à la cause du Comité. «... Les municipalités des arrondissements, disait cette proclamation mensongère, animées du même zèle et du même patriotisme que la garde nationale et l'armée, se sont unies à elles pour assurer le salut de la République *et préparer les élections du Conseil municipal qui vont avoir lieu...* » Le Comité, en annonçant que les élections municipales ou plutôt communales auraient lieu le 22 mars par ses soins, affirmait qu'il se retirerait devant les élus du suffrage universel, mais on devinait une arrière-pensée dans sa déclaration même. En réalité, le Comité central était à la fois embarrassé de sa situation et désireux de la conserver. Il avait le pouvoir en mains et ne savait s'en servir. D'un autre côté, il lui eût répugné de le déposer. Le pouvoir enivre et captive ceux qui y ont touché, fût-ce pendant une heure.

Les chefs de bataillon du deuxième arrondissement avaient déjà organisé, d'accord avec l'administration mu-

nicipale, un noyau de résistance, sous le commandement supérieur du lieutenant-colonel Quevauvilliers, chef du 149e bataillon. Actif, bouillant, désolé en devinant les maux qui pouvaient atteindre la République après de tels événements, M. Tirard énergiquement s'était mis, avec toute sa vigueur, à la tête de ce mouvement. Le premier arrondissement, sur l'initiative de l'un des adjoints, un homme jeune et honnête M. J. Méline, aujourd'hui député des Vosges, avait bientôt suivi l'exemple du deuxième. Les officiers des bataillons de l'arrondissement signaient une affiche proclamant que l'Assemblée était le seul pouvoir régulier et que la garde nationale était indépendante du Comité central. Le commandant Barré, du 1er bataillon, était chargé de garder la mairie de Saint-Germain-l'Auxerrois, que menaçaient les gardes du Comité, maîtres en ce moment du Louvre[1]. Paris était déjà divisé comme en deux camps. La garde nationale fidèle au pouvoir issu du suffrage universel, tenait le centre même de Paris, et occupait la gare Saint-Lazare, mais le tunnel des Batignolles, sur la route de Versailles, était au pouvoir des gardes du Comité ou, comme on disait, des *fédérés*, qui arrêtaient et visitaient les trains. Le reste de Paris appartenait au Comité, qui tenait l'état-major de la place Vendôme, dont quelques-uns voulaient le chasser. On avait même offert de pénétrer sur la place avec quelques hommes résolus en entrant par la porte de derrière du ministère de la justice et, une fois là, d'enlever l'état-major. L'espèce d'abdication de la population qui avait été évidente le lendemain du 18 mars, n'existait plus, et déjà les velléités de résistance étaient devenues des faits. Les gardes nationaux arrêtaient les estafettes, les aides de camp du Comité, dont les costumes fantaisistes, polonais ou

1. « Le général Bonnetoud, qui revenait de captivité en Prusse, montait sa faction en képi de général, un fusil sur l'épaule. »
F. Damé, *la Résistance.*

italiens, faisaient le triste étonnement de Paris. Les journaux, dont on ne saurait trop louer l'attitude, déclarèrent, que, « la convocation des électeurs étant un acte de souveraineté nationale, et l'exercice de cette souveraineté n'appartenant qu'aux pouvoirs émanés du suffrage universel, par suite, le Comité installé à l'Hôtel de Ville n'avait ni droit, ni qualité pour faire cette convocation, les représentants de journaux considéraient la convocation affichée pour le 22 courant comme nulle et non avenue, et engageaient les électeurs à n'en pas tenir compte. » C'était protester en toute netteté contre la vieille doctrine qui consiste à déclarer que pour gouverner, il faut, non pas défaire des lois, ou refaire des mœurs, mais qu'il suffit de mettre la main sur le ressort du gouvernement. C'était protester contre toutes les conspirations, tous les coups d'État, de quelque côté qu'ils viennent, coups d'Etat et conspirations qui font les empires voués au despotisme. C'était revendiquer le droit du suffrage universel principe absolu qui nous a fait tant de mal qu'il nous amènera peut-être enfin le bien. « Il y a, dit M. Michel Chevalier, une grande roue qui tourne et dont tout suit servilement la rotation, des rives du Var aux rochers du Finistère. Qu'on soit maître de la roue et l'on est maître de la France. » La protestation des journaux et la résistance de beaucoup de bons citoyens montraient, cette fois, qu'on était las d'obéir à la rotation de cette roue centrale.

Cependant les députés de Paris, dont l'action fut beaucoup moins effective que celle des maires, et qui se contentèrent de publier des manifestes, les députés avaient déclaré que l'Assemblée nationale ayant voté, dans sa séance du 20 mars, l'urgence d'un projet de loi relatif aux élections du Conseil municipal de Paris, Paris devait attendre les décisions qui allaient être prises par l'Assemblée. La Chambre, comprenant en effet que la revendication de Paris était juste et que Paris avait le droit de se montrer peu satisfait, regrettait peut-être

déjà les déplorables mesures prises à Bordeaux. Elle les regrettait, il faut l'avouer, un peu tard. Et d'ailleurs les mesures prises, contre toute légalité, par le Comité central, avaient sur les palliatifs de l'Assemblée l'avantage immédiat d'être absolument radicales. Par exemple, le Comité rapportait l'arrêté relatif à la vente des objets engagés au Mont-de-piété; il prorogeait d'un mois les échéances des effets de commerce; il décrétait que, jusqu'à nouvel ordre, les propriétaires et les maîtres d'hôtel ne pourraient congédier leurs locataires [1].

La séance de l'Assemblée du 21 mars présenta un intérêt tout exceptionnel. Après qu'une proclamation *au peuple et à l'armée* eut été adoptée à l'unanimité, M. Clémenceau prit la parole et adjura l'Assemblée de décréter les élections municipales à très-bref délai, afin de rallier autour du gouvernement tous les partisans de la légalité. L'amiral Saisset, MM. Léon Say, Tolain et Tirard parlèrent énergiquement dans le même sens et M. Jules Favre, en proie à une vive émotion, combattit leurs conclusions. M. Thiers monta trois fois à la tribune et déclara : « ...La loi sera faite aussitôt que possible ; l'Assemblée la votera aussitôt qu'elle le pourra... Paris aura ses droits; mais ne nous demandez pas de faire l'impossible, car la loi serait faite que je vous défierais de la mettre à exécution. » L'Assemblée « résolue, d'accord avec le pouvoir exécutif, à reconstituer, dans le plus bref délai possible, les administrations munici-

1. Il y avait aussi de divertissants arrêtés, par exemple celui du délégué au ministère de l'intérieur (*Officiel* de l'insurrection du 21 mars) :

« Les habitants de Paris sont invités *de* se rendre à leur domicile sous quarante-huit heures; passé ce délai, leurs titres de rentes et le grand-livre seront brûlés.

« *Pour le Comité central :*

« GRÊLIER. »

Or chacun sait que le fameux *grand-livre* n'existe pas.

pales des départements et de Paris sur la base des conseils élus », passa à l'ordre du jour.

Il y eut le soir une nouvelle réunion des maires et des députés de Paris. Ils rédigèrent une affiche adressée *à la garde nationale et à tous les citoyens* et dans laquelle se fondant sur le vote de l'Assemblée, qui garantissait à bref délai les élections municipales, ils déclaraient nulles et illégales les élections provoquées par le pouvoir insurrectionnel. « ... En attendant les élections légales et régulières, ... le devoir des bons citoyens est de ne pas répondre à un appel qui leur est adressé sans titre et sans droit. Nous, vos représentants municipaux, — nous, vos députés, déclarons donc rester entièrement étrangers aux élections annoncées pour demain et protestons contre leur illégalité. »

En présence de cette déclaration qui produisit un certain effet sur la population, le Comité central crut devoir reculer les élections d'un jour et les fixa au jeudi 23. A l'Assemblée, le ministre de l'intérieur déposa le projet de loi sur les élections municipales et réclama l'urgence qui fut adoptée. Le soir, les représentants de la Seine l'apprirent à leurs électeurs par une proclamation dans laquelle en présence de « la reconnaissance formelle du droit de Paris », ils faisaient un nouvel appel à la concorde.

Il était trop tard, la lutte fratricide avait commencé, le sang avait coulé. Depuis la veille, il n'était question que d'une manifestation pacifique, et sans armes, qui devait être faite, place Vendôme, par les partisans de l'ordre. L'ordre était alors, comme toujours, un mot dont tous les partis se faisaient une cocarde. Vermorel, au lendemain du 18 mars, fondait un journal et l'appelait *l'Ordre*. Le Comité prétendait être l'ordre ; les manifestants poussaient ce même cri : « Vive l'ordre ! » — Elle était fort maladroite aussi, cette manifestation. On eût compris une tentative vigoureuse pour reprendre, arracher l'état-major de la garde nationale aux fédérés. On ne compre-

nait pas cette promenade inutile qui devait fatalement amener un conflit. Il n'en faut pas moins condamner hautement les hommes qui ont osé tirer, ce jour-là, sur une foule, ceux qui ont fait feu sur ce cortége désarmé d'où s'échappait aussi ce cri : « Vive la République ! » Lorsque la manifestation arriva, devant la place Vendôme, à la hauteur de la rue Neuve-Saint-Augustin, les gardes nationaux du Comité, se mettant en ligne, tandis que sur la place on battait le rappel, crièrent : « On ne passe pas, » à la foule qui hésita un moment. — « Vive l'ordre! vive la République! — Vous ne passerez pas! » — La foule avance; les chassepots des gardes nationaux s'abaissent et la fusillade éclate. En un moment, la rue de la Paix est vide. Les cinq ou six cents personnes qui composaient la manifestation se dispersent, répétant que, là-bas, on tue. Un témoin oculaire avait vu, le matin, les gardes nationaux de la place boire largement à des baquets pleins de vin. Après cette première décharge, ces mêmes hommes tirent encore dans les rues adjacentes sur les gens qui fuient. On a compté les morts. Ils étaient nombreux, mais n'y en eût-il qu'un, ce jour-là était à jamais souillé. Le coup d'État de la foule avait versé le sang comme le coup d'État du despote. Cette journée de Mars valait une journée de Décembre.

Au reste, à Montmartre, il y avait eu des morts aussi avant ceux de la rue de la Paix et après ceux de la rue des Rosiers.

Voici, dans sa révoltante naïveté, le rapport fait par le général improvisé, dont le rôle secret n'est pas bien éclairci et qui commandait alors à Montmartre. On le nommait Ganier d'Abin. Son nom a reparu plus tard (1874) dans une échauffourée de l'Amérique du Sud.

« *Rapport du* 20 *au* 21 *mars.*

« Rien de nouveau.

« J'ai reçu les rapports des différents chefs de poste La nuit a été calme et sans incidents.

« A dix heures cinq minutes, deux sergents de ville déguisés en bourgeois, sont amenés par des francs tireurs et fusillés immédiatement.

« A midi vingt minutes, un gardien de la paix, accusé d'avoir tiré un coup de revolver, est fusillé.

« A sept heures, un gendarme, amené par des gardes du 28e, est fusillé [1]. »

Quelle épouvante ! Lorsque Paris apprit la fusillade

1. L'affiche que voici a été placardée à Montmartre :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Citoyens,
Officiers et gardes nationaux du 18e arrondissement,

Le Comité central, siégeant à l'Hôtel de Ville, m'a confié l'honneur de vous commander.

Je viens vous déclarer que je saurai me rendre digne de mon mandat.

Nous sommes tous républicains et nous voulons le maintien de la République démocratique et sociale.

Je viens donc, citoyens, vous demander votre bon concours et votre entière confiance pour m'aider dans la mission que j'ai acceptée.

Une bonne organisation ne peut être réellement solide qu'autant qu'elle est appuyée sur l'ordre et la discipline, et je compte sur vous pour me rendre facile la réussite de nos vœux les plus chers.

Unissons-nous donc et montrons que nous sommes dignes d'être les fils de 1789 !

Un peuple qui veut être libre doit avoir la force et la volonté de l'être, et se soumettre à ses devoirs pour obtenir infailliblement ses droits.

Citoyens,

Je suis heureux de vous transmettre, au nom du Comité central, les plus grands éloges pour le patriotisme et le courage que vous avez montrés dans la nuit du 18 et la journée du 19 mars ; moi-même je vous ai vus à l'œuvre, et je sais que vous méritez la plus chaleureuse sympathie.

Paris, le 23 mars 1871.

Le général de brigade, commandant la place du 18e *arrondissement,*

Signé : GANIER.

de la place Vendôme, il fut transporté de courroux. Les fédérés, eux, semblaient atterrés. Ceux-là mêmes qui venaient de faire feu, une heure après avaient l'air inquiet, sombre. La nuit qui suivit fut une nuit d'orage moral. Le sang bouillonnait, les jeunes gens, les mobiles s'armaient, demandaient à marcher sur l'état-major et à l'enlever. En présence de ce qui venait de se passer, les maires, usant des pouvoirs qui leur avaient été conférés, rendirent un arrêté nommant « provisoirement et vu l'urgence », l'amiral Saisset, commandant supérieur de la garde nationale ; le colonel Langlois, chef d'état-major général ; le colonel Schœlcher, commandant en chef de l'artillerie de la garde nationale. En même temps ils informèrent la garde nationale que le service de solde et d'assistance était établi à la Bourse pour les bataillons dépendant des mairies envahies. Ces deux mesures furent portées à la connaissance de la population dans la matinée du 23.

Le choix de l'amiral Saisset, fait d'abord par le gouvernement, puis confirmé par les maires, n'était pas, disons-le nettement, fort heureux. Honnête homme, soldat admirable, d'une probité et d'une vaillance à toute épreuve, le vice-amiral Saisset ne connaissait point Paris et ne savait pas cette sorte de navigation à travers les foules. Faible d'ailleurs, facilement désarçonné, il devait empêcher bientôt d'aboutir une résistance qui eût pu être efficace. Le lieutenant-colonel Beaugrand avait, en effet, improvisé à l'amiral un état-major, qu'on avait eu le grand tort d'installer au Grand-Hôtel, sous le feu même des avant-postes fédérés. Ailleurs des centres de résistance légale s'organisaient. « L'École polytechnique, entre la place Maubert, aux souvenirs populaires, et celle du Panthéon, où campent jour et nuit quelques-uns des bataillons les plus dévoués au Comité central, reçoit la légion du cinquième arrondissement. Les premières compagnies qui viennent l'occuper s'y rendent sans bruit, le soir. Ce n'est encore qu'une conspiration ; le

lendemain, c'est déjà une force assez sûre d'elle-même pour agir en pleine lumière. Toute la journée, les retardataires arrivent isolément ou par groupes, le fusil sur l'épaule. On les regarde passer non sans inquiétude, nul ne les arrête. A quelques mètres de la porte de l'école se tiennent attentifs les factionnaires de l'autre parti. Le second soir, les préparatifs étaient faits pour soutenir un siége et pour tenter au besoin une sortie agressive. Des adhésions inespérées étaient venues de la part de bataillons qui semblaient acquis au pouvoir insurrectionnel [1]. »

La grande majorité des étudiants était ralliée à la cause de la légalité. Après plusieurs réunions, les jeunes gens des écoles, organisés militairement, se mirent à la disposition de l'amiral Saisset et de M. Salicis, lieutenant de vaisseau, qui, posté à l'Ecole polytechnique, groupait autour de lui ces éléments de lutte.

A l'heure même où le vice-amiral Saisset était investi du commandement supérieur, quelques maires et adjoints de Paris se rendaient à Versailles pour essayer d'obtenir une conciliation entre l'Assemblée et Paris. Cette démarche était peut-être imprudente. Le maire du deuxième arrondissement redoutait qu'elle indisposât l'Assemblée. En dépit de ces observations, MM. Grivot, Callon, Loiseau-Pinson, etc., se rendirent à la Chambre. La même démarche avait eu lieu la veille, faite par MM. Desmarest, A. André et F. Favre, mais seulement auprès de M. Thiers. Au moment où les maires et les adjoints arrivèrent à l'Assemblée, la Chambre venait de voter par 449 voix contre 79, une loi sur les volontaires appelés à défendre la souveraineté nationale. Un excellent discours de M. Tolain avait indiqué nettement le meilleur mode d'en finir avec toutes les difficultés : « Déclarez franchement le principe de la République et votez la loi municipale. »

1. Emile Beausire, *Revue des Deux-Mondes*, 1er juillet 1871.

C'est alors que M. Arnaud (de l'Ariége), maire et député de Paris, annonçant à l'Assemblée la présence de la délégation municipale, et son désir d'être entendue par la Chambre, vint déclarer, au milieu des rumeurs, qu'il fallait « s'unir de cœur avec Paris et ne former avec lui qu'une âme nationale et républicaine ». On devine de quelle façon l'Assemblée accueillit ces paroles. « Nous sommes venus tous à Versailles, continue pourtant l'orateur, nous donnant la main ; voulez-vous nous autoriser à être les témoins ?... (*Rumeurs.*)

« Nous désirons tous concilier la déférence que nous devons aux municipalités de Paris et les habitudes parlementaires. Je laisse au président le moyen de tout concilier. Il y a un moyen bien simple, qu'on assigne une tribune aux municipalités. (*Cris, tumulte.*)

« M. LE PRÉSIDENT. — Rien n'est plus simple que de concilier les droits de l'Assemblée et la déférence que nous devons aux maires de Paris ; il y a des maires qui sont députés, ils feront leur communication. Les autres maires pourront prendre place dans la tribune du président, que je mets à leur disposition.

« M. BAZE. — Quand j'ai été informé de l'arrivée de MM. les maires, j'ai, en ma qualité de questeur, offert des places distinguées (*Rumeurs*) à MM. les maires. »

(*En ce moment les maires et adjoints de la municipalité de Paris, revêtus de leurs insignes, entrent dans une des tribunes de droite, sont accueillis par plusieurs salves d'applaudissements. Les membres de la gauche se lèvent en criant :* « VIVE LA RÉPUBLIQUE ! » — *les maires saluent l'Assemblée et répondent par les cris de :* « *Vive la République !* » *vive la la France ! vive l'Assemblée nationale !* »)

Voix au centre et à droite. — « A l'ordre ! à l'ordre ! »

« M. DE CASTELLANE. — Nous ne pouvons supporter cela. »

(*Un grand nombre de députés siégeant à droite quittent leurs bancs, arrivent au pied de la tribune et interpellent vivement le président.*)

« M. Baze. — Je demande à dire un mot sur ce qui se passe ici

« Je le désavoue hautement et je n'ai pas autorisé cette manifestation !... »

Sans doute, et encore une fois, la démarche des représentants de la municipalité était peut-être intempestive, mais à coup sûr l'accueil que leur réservait l'Assemblée était irritant, maladroit, belliqueux. Lorsque Paris apprit le fait, il fut navré.

Le Comité central, en présence de la déclaration des maires et des députés, de l'attitude de la presse et du nombre des adhérents qui venaient se grouper sous le drapeau de la légalité, se vit obligé de reculer encore une fois la date des élections. Le *Journal officiel* du 23 annonça leur remise au dimanche 26. Le Comité, déjà à court d'argent, exigeait de la Banque un nouvel emprunt. Le 22, la Banque, autorisée par le gouvernement, lui avait avancé 500.000 francs. Pour faire échec à la nomination de Saisset, Schœlcher et Langlois au commandement supérieur de la garde nationale, le Comité nommait généraux Brunel, Eudes et Duval, *« en attendant l'arrivée du général Garibaldi, acclamé comme général en chef »*. Dans la proclamation que ceux-ci adressaient à la garde nationale, on remarquait cette phrase : « Tout ce qui n'est pas avec nous est contre nous, » dont le sens agressif n'était que trop clair. Déjà, dans sa proclamation du 23, annonçant la remise des élections, le Comité central avait dit : « La réaction nous déclare la guerre. *Nous devons accepter la lutte et briser la résistance.* » La situation ne pouvait se prolonger longtemps ainsi et la lutte dans Paris était imminente. A vrai dire, le Comité semblait la redouter. Il avait reculé déjà devant la protestation de ceux qui refusaient de voter le 22, et la proclamation suivante de l'amiral Saisset lui portait un nouveau coup en annonçant aux Parisiens que satisfaction allait leur être donnée :

« Chers concitoyens,

« Je m'empresse de porter à votre connaissance que. d'accord avec les députés de la Seine et les maires élus de Paris, nous avons obtenu du gouvernement de l'Assemblée nationale :

« 1° La reconnaissance complète de vos franchises municipales ;

« 2° L'élection de tous les officiers de la garde nationale, y compris le général en chef ;

« 3° Des modifications à la loi sur les échéances ;

« 4° Un projet de loi sur les loyers, favorable aux locataires jusques et y compris les loyers de 1,200 fr.

« En attendant que vous confirmiez ma nomination ou que vous m'ayez remplacé, je resterai à mon poste d'honneur, pour veiller à l'exécution des lois de conciliation que nous avons réussi à obtenir, et contribuer ainsi à l'affermissement de la République !

« Paris, le 23 mars 1871.

« *Le vice-amiral, commandant en chef provisoire,*

« SAISSET. »

Le Comité allait maintenant, tour à tour insinuant ou menaçant, lutter, non pas ouvertement, mais adroitement. Le principe des élections étant admis par l'Assemblée, M. Thiers demandant aux maires de Paris de tâcher d'obtenir que le vote coïncidât avec le vote général pour les conseils municipaux, il s'agissait de conclure un accord avec ce pouvoir passager, mais pouvoir de fait, qui s'appelait le Comité central. Des négociations furent entamées et des propositions d'arrangement furent portées au Comité central qui accepta les conditions du gouvernement en maintenant seulement la date

du 26 pour les élections. Cette dernière prétention fit tout échouer et tout accord fut rompu.

Cet espoir de conciliation évanoui, il n'y avait plus qu'à combattre et de chaque côté on s'y préparait.

Le 24 mars, vers deux heures, le général Brunel, délégué du Comité, se présentait, escorté de quatre bataillons fédérés, qui traînaient avec eux quatre canons, devant la mairie du premier arrondissement. Introduit dans la salle de la mairie où se trouvaient réunis les officiers et où l'un des adjoints, M. Méline, prévenu, se rendit aussitôt, il posa son ultimatum. Le Comité était décidé à faire faire les élections sans retard. La discussion fut vive et se prolongea. Un instant, un conflit parut imminent sur la place. Sur l'ordre du général Lisbonne, les fédérés avaient chargé leurs canons et les avaient braqués sur la mairie. Il fallut l'attitude courageuse des bataillons de l'ordre qui se trouvaient là pour leur faire détourner leurs pièces. On finit par convenir que, par un accord provisoire, le vote se ferait entre les mains des maires de Paris, le jeudi 30 mars, et que chaque quartier serait gardé par tous les bataillons locaux, sans distinction d'opinions.

La convention signée, MM. Méline, Ad. Adam, André Murat, Poirier, le commandant Barré (1er bataillon), le général Brunel et le commandant Protot (fédéré), se rendirent à la mairie du deuxième arrondissement où elle fut ratifiées par les maires et les adjoints présents.

Peut-être n'eût-il point fallu traiter. Mais M. Thiers lui-même espérait que les municipalités régulières sortiraient réélues de l'urne, et que l'ordre renaîtrait ainsi. Il eût voulu seulement qu'on *traînât* le plus longtemps possible. Gagner du temps, à cette heure, c'était en effet gagner la partie [1]. Le Comité central avait alors 85.000 hommes de la nature de ceux qui avaient tiré place

1. Voyez, pour les détails de ces journées, l'excellent livre de M. F. Damé : *La Résistance*. (1 vol., Lemerre.)

Vendôme et c'était chose grave que d'engager le combat dans de telles conditions.

M. Vautrain, dans sa déposition, a raconté comment, après qu'on eut admis en principe, pour le 30 mars, la convocation des électeurs, le Comité central revint sur sa promesse.

« Il y eut, dit-il alors, un fait très-curieux. Sur le bruit de cet accord, le soir même, sur les boulevards, des démonstrations d'une joie folle eurent lieu. Les bataillons fédérés défilaient la crosse en l'air et criaient : « Plus de guerre civile! Vive le travail! Vive la paix! » Telle a été, pendant trois heures, l'attitude des boulevards. Le Comité central sent que le terrain glisse sous ses pas, et que la population lui échappe. En effet, la population qui tournait à ce moment-là du côté des municipalités, se disait : « Puisque l'Assemblée nationale « nous accorde le conseil municipal, plus de Comité « central, plus de guerre civile, vive la paix! »

« Le Comité central sent le danger; le soir même il délibère. Il revient le lendemain dire : « Non, nous ne « pouvons plus accepter le délai jusqu'au 30. Nous n'a- « vons pas confiance dans l'Assemblée, et nous ne pou- « vons accorder jusqu'au 30; il faut tout de suite un « accord, ou le combat s'engage aujourd'hui même. »

La situation renaissait donc avec toutes ses difficultés. Le Comité, manquant à sa promesse, trahissant sa parole, forçait les maires à traiter. Encore un coup peut-être eût-il fallu livrer la bataille. Mais si elle eût été perdue, c'en était fait de l'Assemblée, la Prusse intervenait, et que faisait-on de la France?

« En présence de ces gens-là, ajoute M. Vautrain, je n'ai plus écouté que mon cœur, et je les ai traités de misérables et de fourbes, parlant de liberté et n'entendant agir que par l'oppression. Quand ils sont partis, j'ai dû écouter ma raison, et consentir à un accord, contre mes désirs. Il fallait voir les conséquences de l'engagement qui allait subvenir. Eh bien! messieurs, j'ai

consenti, en connaissance de cause, entendez-le bien. »

Il y avait une chance dans cet accord, c'était que la majorité des électeurs fût acquise aux maires. Il y avait un autre but certain : on faisait gagner huit jours de plus à Versailles. Ces huit jours ont sauvé l'Assemblée. Lorsque le délégué du Comité, Arnold, parlant aux maires, s'écriait : « Nous sommes bien bons de discuter quand nous pourrions en finir d'un seul coup, » il avait raison : M. Thiers n'avait pas un régiment solide à opposer aux fédérés, pas une compagnie, disait-il, pour occuper un poste de Paris.

Donc on céda. Les maires ont injustement été accusés d'avoir transigé avec leur devoir. Encore un coup, ils obéissaient au pouvoir central et gagnaient du temps[1]. Une convention fut signée, que le Comité central fit afficher en la falsifiant, mais dont voici le texte exact, copié sur la minute même :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Égalité, Fraternité.

« Les députés de Paris, les maires et adjoints élus, réintégrés dans les mairies de leurs arrondissements et

1. L'affiche que voici fut apposée sur les murs du vingtième arrondissement :

. . . .

« ... Le droit que possède chaque commune d'élire sa municipalité est imprescriptible et inaliénable. Ce droit, toutes les communes de France, excepté Paris, l'exercent, et il n'a pu vous être ravi que par l'abominable despotisme de l'empire.

« Paris a reconquis son droit de municipalité libre par sa dernière révolution ; malheur à qui essaierait de le lui reprendre !

« Cette entreprise insensée, criminelle, serait le signal de la guerre civile.

« Nous ne voulons plus que notre sang coule dans des luttes fratricides entre Français.

« C'est pourquoi nous ne voulons plus dans Paris d'autre armée que la garde nationale, d'autre municipalité que celle librement élue par le peuple.

« Nous vous convoquons donc pour demain dimanche, 26 mars,

les membres du Comité central fédéral de la garde nationale[1], convaincus que le seul moyen d'éviter la guerre civile, l'effusion du sang à Paris, et en même temps d'affermir la République, est de procéder à des élections immédiates, convoquent pour demain dimanche tous les citoyens dans les colléges électoraux.

« Les bureaux seront ouverts à huit heures du matin et seront fermés à minuit.

« Les habitants de Paris comprendront que, dans les circonstances actuelles, le patriotisme les oblige à venir tous au vote afin que les élections aient le caractère sérieux qui seul peut assurer la paix dans la cité.

« Vive la République !

« *Les représentants de la Seine présents à Paris :*

« G. CLÉMENCEAU, FLOQUET, GREPPO, ED. LOCKROY, TOLAIN.

« *Les maires et adjoints de Paris :*

« 1er arrondissement : AD. ADAM, J. MÉLINE, adjoints ; — 2e arrondissement : ÉMILE BRELAY, LOISEAU-PINSON, adjoints ; — 3e arrondissement : BONVALET,

à l'effet d'élire, dans le vingtième arrondissement, quatre représentants au conseil communal de Paris.

« ... Citoyens, les hommes que vous avez chargés de défendre provisoirement vos intérêts, et qui siégent en ce moment à l'Hôtel de Ville, vivent de leurs trente sous de gardes nationaux, eux et leurs familles.

« C'est la première fois qu'un tel exemple de désintéressement se produit dans l'histoire.

« Faites en sorte de nommer des hommes aussi dévoués, aussi honnêtes, et vous aurez sauvé la France.

« Vive la République démocratique et sociale, universelle !

« Paris, le 25 mars 1871.

« *L'adjoint,* *Le maire,*

« GUSTAVE FLOURENS. RANVIER. »

1. A cette phrase, le Comité central substitua celle-ci : Le Comité central de la garde nationale, *auquel se sont ralliés* les députés de Paris, les maires et adjoints, etc.

maire; CH. MURAT, adjoint; — 4e arrondissement : VAUTRAIN, maire; DE CHATILLON, CH. CALLON, CH. LOISEAU, adjoints; — 5e arrondissement : COLLIN, JOURDAN, adjoints; — 6e arrondissement : ALBERT LEROY, adjoint; — 9e arrondissement : DESMAREST, maire; — 10e arrondissement : A. MURAT, adjoint; — 11e arrondissement : MOTTU, maire; BLANCHON, TOLAIN, adjoints; — 12e arrondissement : A. GRIVOT, maire; DENIZOT, DUMAS, TURILLON, adjoints; — 13e arrondissement : COMBES, LÉO MEILLET, adjoints; — 15e arrondissement : JOBBÉ-DUVAL, adjoint; — 16e arrrondissement : E. SEVESTE, adjoint; — 17e arrondissement : F. FAVRE, maire; MALON, VILLENEUVE, CACHEUX, adjoints; — 18e arrondissement : CLÉMENCEAU, maire; — 19e arrondissement : DEVAUX, SARTORY, membres de la commission administrative.

« *Les membres du Comité central délégués :*

« G. RANVIER, G. ARNOLD. »

Ainsi, c'en était fait. Le Comité central obtenait ce qu'il avait voulu. Après avoir tout promis, il ne tenait aucune promesse. Il devait céder les mairies, il les gardait. Il s'était un moment engagé à remettre l'Hôtel de Ville à la municipalité, il s'y retranchait. Paris, confiant dans l'accord qui semblait renaître, avait désarmé Le vice amiral Saisset, désorganisant tout à fait la résistance, était parti le soir du 24 sans prévenir personne. La grande ville se sentait décidément abandonnée. Et le jour du vote était venu. Bien des gens déclaraient qu'il fallait s'abstenir, d'autres, au contraire, qu'il fallait battre le Comité par la légalité même et faire sortir de l'urne des noms purs de tout alliage. Les sections de vote, dans cette journée du 26 mars, étaient singulièrement silencieuses. Pour faciliter le vote, le Comité avait décidé

que deux témoins suffisaient pour certifier l'identité du votant. Votait qui voulait, pour mieux dire.

Le soir, le Comité central, grossi d'alluvions récentes, faisait afficher la proclamation suivante qu'il devait bientôt démentir en tenant tête aux *nouveaux élus.*

ÉLECTIONS A LA COMMUNE

« Citoyens,

« Notre mission est terminée; nous allons céder la place dans votre Hôtel de Ville à vos nouveaux élus, à vos mandataires réguliers.

Aidés par votre patriotisme et votre dévouement, nous avons pu mener à bonne fin l'œuvre difficile entreprise en votre nom. Merci de votre concours persévérant; la solidarité n'est plus un vain mot : le salut de la République est assuré.

« Si nos conseils peuvent avoir quelque poids dans vos résolutions, permettez à vos plus zélés serviteurs de vous faire connaître, avant le scrutin, ce qu'ils attendent du vote aujourd'hui.

« Citoyens,

« Ne perdez pas de vue que les hommes qui vous serviront le mieux sont ceux que vous choisirez parmi vous, vivant de votre propre vie, souffrant des mêmes maux.

« Défiez-vous autant des ambitieux que des parvenus; les uns comme les autres ne consultent que leur propre intérêt et finissent toujours par se considérer comme indispensables.

« Défiez-vous également des parleurs, incapables de passer à l'action; ils sacrifieront tout à un discours, à un effet oratoire ou à un mot spirituel. — Evitez également ceux que la fortune a trop favorisés, où trop rarement

celui qui possède la fortune est disposé à regarder le travailleur comme un frère.

« Enfin, cherchez des hommes aux convictions sincères, des hommes du peuple, résolus, actifs, ayant un sens droit et une honnêteté reconnue. — Portez vos préférences sur ceux qui ne brigueront pas vos suffrages : le véritable mérite est modeste, et c'est aux électeurs à connaître leurs hommes, et non à ceux-ci de se présenter.

« Nous sommes convaincus que, si vous tenez compte de ces observations, vous aurez enfin inauguré la véritable représentation populaire, vous aurez trouvé des mandataires qui ne se considéreront jamais comme vos maîtres.

« Hôtel de Ville, 25 mars 1871.

« *Le Comité central de la garde nationale :*

« AVOINE fils, ANT. ARNAUD, G. ARNOLD, ASSI, ANDIGNOUX, BOUIT, JULES BERGERET, BABICK, BARROUD, BILLIORAY, L. BOURSIER, BLANCHET, CASTIONI, CHOUTEAU, C. DUPONT, FABRE, FERRAT, FLEURY, FOUGERET, C. GAUDIER, GOUHIER, H. GÉRESME, GRELIER, GROLARD, JOSSELIN, FR. JOURDE, LAVALETTE, HENRY (FORTUNÉ), MALJOURNAL, ÉDOUARD MOREAU, MORTIER, PRUDHOMME, ROUSSEAU, RANVIER, VARLIN. »

Ainsi se terminait le premier acte de la comédie nouvelle[1]. Paris appartenait au pouvoir nouveau, mais l'Assemblée était préservée, sauvée, et sans la résistance des maires, elle eût été enlevée par la force. Tous ceux qui

1. Voir aux *Documents complémentaires* les *Notes* de M. A. Chéron, adjoint à la mairie du 2e arrondissement pendant le siége et au 18 mars. C'est l'histoire de la mairie du 2e et de la résistance racontée au jour le jour du 18 au 23 mars.

étaient le 19 mars à Versailles ont pu voir ces soldats errant dans toute la ville, écoutant les orateurs en plein vent, indisciplinés, accessibles à ceux qui les débauchaient, dédaignant de saluer leurs supérieurs, discutant, soutenant même dans leurs propos les hommes du Comité central, et dans les avenues et dans les rues répétant encore, en gouaillant, ces mots terribles : *La crosse en l'air !*

Voilà quelle force avait à opposer Versailles aux 85.000 hommes du Comité central. Ajoutez qu'un moment, — nous le verrons tout à l'heure, — le Mont-Valérien lui-même avait été abandonné par les troupes régulières, et que la route de Versailles était libre, absolument libre. On comprendra maintenant que la résistance des maires, de M. Tirard ou de M. Vautrain, que la réaction devait accuser bientôt, donna dix journées au gouvernement, dix journées qui valaient des siècles, car elles lui permirent d'organiser sa défense et d'opposer la force à la force.





CHAPITRE III

Après le vote. — Les élus. — Félix Pyat, Tridon, Raoul Rigault, Vésinier, Paschal Grousset, Delescluze, Beslay, Flourens, etc. — La Commune est proclamée solennellement. — Les premiers décrets. — Son programme. — Ce qu'était la Commune au moyen âge. — Situation critique du gouvernement à Versailles. — Préparatifs militaires de la Commune. — Premiers engagements. — Neuilly, Courbevoie, le Mont-Valérien, Bellevue. — Mort de Duval. — Mort de Flourens. — Proclamations de la Commune après ces échecs militaires.

Le vote du 26 mars, qui avait attiré au scrutin — et ce fut l'argument des partisans de la Commune en faveur de la légitimité du gouvernement nouveau — un nombre considérable d'électeurs (146.418), séparait davantage de l'Assemblée la capitale révoltée et décidée à vivre de sa vie propre. Jusqu'à cette date, bien des gens avaient refusé de prendre au sérieux le Comité central qui allaient, maintenant accepter la Commune. L'insurrection semblait légalisée. Paris avait maintenant

un pouvoir, un gouvernement spécial. Cette organisation de la *Commune* qui, depuis le mois d'octobre 1870, était devenue l'idéal confus du plus grand nombre, allait donc être mise en pratique ! Nous répétons ici ce que nous avons dit, lorsque nous avons fait le récit des événements du 8 et du 31 octobre. Le gouvernement de la Défense donna, sans le vouloir, une force considérable à cette revendication en refusant trop longtemps les élections municipales et aussi les élections générales, auxquelles il eût dû convier les électeurs, de façon à ce qu'on ne pût jamais lui reprocher d'avoir trop longtemps détenu le pouvoir. En Septembre, à coup sûr, les élections générales et les élections municipales eussent été républicaines, et les députés de Paris eussent été nommés les premiers.

Les élus de Paris, au 26 mars 1871, étaient au nombre de quatre-vingt-six ; treize de ces élus appartenaient au Comité central : c'étaient Bergeret, à peine connu huit jours auparavant ; Ranvier, peintre de faïences ; Billioray, peintre de hasard et modèle à l'occasion ; Henry Fortuné, Babick, cerveau exalté, raison disparue, cœur doux et bon ; Geresme, Eudes, dont le nom avait été mis en lumière par le meurtre des pompiers de la Villette ; Jourde, homme de lettres manqué, mais comptable remarquable ; Blanchet, aventurier dont le véritable nom était Pourille ; Brunel, depuis tristement célèbre, incendiaire du *Tapis rouge* ; Clovis Dupont, Mortier et Antoine Arnaud. Vingt élus appartenaient au groupe blanquiste, à la presse ardente : c'étaient Blanqui, Tridon, Protot, Rigault, Ferré, Chardon, Arthur Arnould, Jules Vallès, Verdure, Cournet, J.-B. Clément, Paschal Grousset, Jules Miot, Gambon, qui, à Bordeaux, avait vanté le drapeau rouge; Félix Pyat, Delescluze, Vermorel et Flourens. Blanqui, arrêté et détenu depuis la veille du 18 mars, ne siégea jamais à la commune. M. Ranc devait donner bientôt sa démission. Dix-sept membres seulement faisaient partie de l'*Internationale :* Varlin, Theisz,

Avrial, B. Malon, Langevin, Victor Clément, Duval, Franckel, celui-ci Prussien, Assi, Vaillant, Beslay, Pindy, Chalain, Clémence, Eugène Gérardin, Lefrançais et Dereure. La partie républicaine modérée, la partie *bourgeoise* de la Commune était composée de dix-sept membres qui, tous ou presque tous, faisaient partie des municipalités parisiennes. C'étaient MM. Desmarest, E. Ferry, Nast, A. Adam, Méline, Rochard, Barré, Brelay, Loiseau-Pinson, Tirard, Chéron, Alb. Leroy, Ch. Murat, docteur Marmottan, de Bouteiller, E. Lefèvre, docteur Robinet. Ces deux derniers devaient, dans les premiers jours d'avril, donner leur démission avec M. Ranc. Les quinze autres se déclarèrent démissionnaires, dès les premières réunions de la Commune. Le reste de l'Assemblée communale était composé des orateurs, des célébrités de réunions publiques, personnalités tapageuses, douées de ce déplorable don, si contraire à la profondeur et à la netteté de la pensée : la facilité de parole. C'étaient : Régère, Oudet, Rastoul, Jules Allix, l'homme des *escargots sympathiques*, honnête et peu pratique, Amouroux, etc., dont les noms reviendront plus d'une fois sous notre plume, et que nous jugerons, selon notre méthode habituelle, à mesure que les actes les amèneront à comparaître devant l'histoire. Mais nous nous efforcerons surtout de les faire juger par leurs pairs et nous emprunterons pour ou contre eux le témoignage de leurs collègues. On ne nous accusera pas, de cette façon, de trop de sévérité.

Depuis les déplorables événements de la Commune, l'Association internationale des travailleurs est devenue le bouc émissaire de la société mise en péril et justement livrée à l'effroi. Presque tous les gouvernements ont décidé de faire contre cette association des lois restrictives, oubliant que la meilleure façon de détruire certains dangers est de les combattre par la lumière et la liberté. Il faut reconnaître que l'Internationale s'est cruellement écartée de son rôle lorsque, fondée pour as-

surer au travailleur les moyens de vivre, elle a voulu, oubliant ce but, lui faire conquérir ses droits, le fusil à la main. Mais était-ce une raison pour proscrire, après la victoire, ce qu'on pouvait étudier et réformer? « Lorsque les doctrines sont simplement combattues, a-t-on dit justement, elles s'épurent; quand on les martyrise, elles deviennent des religions. » Ce n'est pas en remontant obstinément vers le passé qu'on évite les révolutions, c'est en marchant résolûment vers l'avenir. Or, l'Internationale qui, en 1868, comme le disait André Murat devant la Cour de Paris, se contentait de « poursuivre, malgré tout, la transformation sociale, et espérait finir par obtenir un salaire égal à son produit, » cette même Internationale aspirait, en 1871, à gouverner et à diriger l'État. Grande faute, à coup sûr. « Le communisme, qu'on croyait enterré sous les pavés de Juin, reparut plus formidable que jamais et déclara ouvertement que l'avenir lui appartenait. » Au congrès de Bruxelles, en septembre 1868, on avait voté l'abolition de la propriété individuelle. En 1871, on allait décréter la collectivité de la propriété.

Il faut le reconnaître d'ailleurs, c'est surtout, non pas à Blanqui, mais au parti blanquiste, qu'on doit demander compte des fureurs qui signalèrent le règne de la Commune de Paris. Les membres de l'Internationale jouèrent, dans cette période, moins de rôle que les révolutionnaires doctrinaires et les littérateurs de l'école.

Ces littérateurs de la Commune se divisaient en deux sectes distinctes : l'école de la tradition jacobine, que représentaient Félix Pyat et Delescluze, et, si je puis dire, l'école de l'anarchie en littérature, personnifiée par M. Jules Vallès, n'admettant ni règles, ni traditions, ni maîtres, ni modèles, ni souvenirs. « Il faut être de son temps! » disaient ceux-ci. Les adeptes de Félix Pyat eussent volontiers dit, au contraire : « Il faut être du temps passé! » Ils recommençaient l'histoire, et comme on avait eu une parodie du premier empire, la France

vit bientôt, si l'on peut dire, le règne de *Quatre-vingt-treize-le-petit.*

Habitué à tous les procédés du théâtre, Félix Pyat traitait une révolution comme un mélodrame, surveillant avec soin l'apparence, la mise en scène. Son rôle tout entier, dans la Commune, est d'un acteur. Chacun des numéros de son *Vengeur* se termine par un de ces mots destinés, comme on dit au théâtre, à porter au delà de la rampe, et il semble que le rideau puisse tomber à la fin de chacun de ses articles, dont la dernière phrase ressemble à une fin d'acte. Sa proclamation aux électeurs de Paris est, en ce sens, tout à fait caractéristique : « *Pas d'abstention! Contre cette jeunesse dorée de* 71, *fils des sans-culottes de* 92, *je vous dirai, comme Desmoulins :* « *Électeurs, à vos urnes!* » *ou comme Henriot :* « *Canonniers, à vos pièces!* » N'est-ce pas là, encore un coup, la chute d'une de ces tirades qui sont comme la note forcée du ténor et déterminent l'explosion de bravos, aux théâtres du boulevard? Mais il y a quelque chose à noter encore, outre cette forme particulière à l'auteur du *Chiffonnier de Paris*, c'est ce perpétuel ressouvenir du passé, ce besoin de citations et de centons révolutionnaires, défaut personnel, et qui est aussi une faiblesse nationale. A coup sûr, Félix Pyat, qui semble bien plus fait pour les fumées capiteuses de la scène que pour la poudre de la mêlée, Félix Pyat, littérateur curieux, pittoresque, parfois exquis comme dans tel épisode, les *Filles de Séjan*, que Jules Janin inséra jadis dans son *Barnave*, Pyat, habitué aux succès aimables du théâtre, n'était point destiné à ce rôle dangereux de tribun. Il fit évidemment, au début, de la politique par amour du décor, des fanfares et du bruit. Ces natures de lettrés, délicates, pleines de féminines faiblesses, amoureuses des caresses de la renommée, sont les plus terribles en politique, et je comprends aujourd'hui pourquoi Platon, tout en les couronnant de roses, exilait les poëtes de sa République. D'ailleurs, Félix Pyat lui-même le sentait,



EDGAR QUINET

et ne disait-il pas, un jour, à un ami avec quelque mélancolie : « La politique est comme le Minotaure de Crète, elle dévore la jeunesse la plus brillante d'Athènes ? » A Paris comme à Bordeaux, M. Félix Pyat devait, au surplus, nous le verrons, donner sa démission. On augura mal de la situation de la Commune, lorsqu'on le vit quitter la partie. M. Vermorel, que M. Pyat devait surnommer « le bombyx à lunettes, » l'appela, à ce propos, «conspirateur en chambre. » Il eût pu dire « conspirateur en wagon. »

M. Vermorel avait été de ceux qui, les premiers, dans les petits journaux du quartier latin, combattirent le régime impérial. Il y avait, à côté de Vermorel, dans ces journaux de la rive gauche, acides et attirants comme des fruits verts, plusieurs jeunes hommes qui rêvaient aussi la République future, mais qui la voulaient féconde, noble et sereine, bien différents de ceux qui lui donnaient encore, dans leurs rêves, l'apparence d'une furie de faubourg. Tridon d'abord, puis Raoul Rigault furent de ces derniers. Exalté, l'esprit embrasé et violent, Tridon ne voyait de salut pour la France que dans l'idée hébertiste, le règne et les lois de ces *tape-dur* des Gravilliers que condamnait stoïquement Saint-Just. Il exécrait, il proscrivait tout ce qui dit girondin, décentralisateur, libéral ; — *libéral, c'est le diminutif de libre,* disait-il avec l'épigramme de Lebrun. Il était l'ennemi né de toute discipline religieuse ou politique. Une adresse de M. Ledru-Rollin n'était pas une lettre pour lui, mais *une encyclique*. Il avait écrit une brochure, *les Hébertistes*, qui le conduisit droit en prison,— et certes on eût dû épargner toute sévérité à ce paradoxe historique, — il en écrivit une autre, *Gironde et Girondins,* où, foudroyant ceux de 1793 et ceux de 1869, « cette éternelle race ergoteuse et bavarde, » disait-il, il reprochait aux gens qu'il attaquait d'*opposer encore* à la Révolution *l'obstacle du fédéralisme*. Et c'est précisément ce même homme qui, deux ans plus tard, fera du

fédéralisme en action, en entrant à la Commune de Paris, et se jettera dans un mouvement qui, s'il s'en fût tenu à la revendication des franchises municipales, réalisait justement le programme du fameux Comité de Nancy contre lequel avait si vigoureusement protesté, en 1866, la presse radicale tout entière !

On peut juger, par ces aberrations, ces inconséquences, ces contradictions, de la valeur intellectuelle, de la vigueur cérébrale de tels esprits ! Ils n'avaient retenu de leurs études de la Révolution, que le dictionnaire des sections et des clubs. Ils se composaient un jargon singulier de vieux mots et, méconnaissant l'âme même du dix-huitième siècle qui est le progrès, ils s'attachaient à des formules oubliées, à des costumes d'autrefois et, ignorants des idées vivantes, ils se vouaient aux choses mortes, croyant encore que la République est *indivisible* le jour où elle est coiffée du bonnet rouge. Il en fut ainsi de Raoul Rigault, dont la célébrité lugubre semblait destinée à ne point dépasser le cercle des cafés de la rive gauche, et dont le nom gardera cette célébrité redoutable et hideuse qu'il se vantait d'être certain de conquérir un jour.

Personne n'eût pu deviner qu'il y avait, dans ce petit homme gouailleur, dans ce plaisantin de tabagie un meurtrier qui aurait son heure. On ne voyait en lui qu'un fantaisiste partageant son admiration entre Hébert et Rabelais, — s'amusant à stupéfier les gens par des folies de langage, affectant d'enlever le mot *saint* aux rues de Paris et, fier de quelque calembour, disant inévitablement *le pont des toujours* (*semper*) pour ne point nommer le *pont des Saints-Pères ;* — une sorte de brouillon et de bourdon, écrivant peu, sans idée à coup sûr et sans style, faisant son académie de la police correctionnelle, se tirant habilement, trop habilement, disait-on, des griffes de la justice, toujours compromis, toujours poursuivi, toujours riant, une sorte de commis-voyageur de l'hébertisme, le Gaudissart de la Commune de

Paris. Et voilà qu'un jour ce gamin haineux proscrit, arrête, condamne et tue! Quelle épouvante! Quelles heures sinistres que celles où de telles individualités, faites pour végéter et croupir dans les bas-fonds, paresseuses et inutiles, tiennent en main la puissance et affirment leur pouvoir éphémère par des forfaits qu'on n'oubliera pas!

Les instincts policiers de Rigault s'étaient, il est vrai, révélés dès Septembre. Il s'attachait alors à poursuivre ceux qui l'avaient traqué sous l'empire. La ceinture du commissaire de police servait de bretelles à son pantalon frangé. Quelles joies, quels aboiements de chien de chasse il poussait alors ! Il se sentait à l'aise dans ces couloirs sombres de la Préfecture où il devait bientôt marcher en maître suprême. Puis il allait, parcourant les rues, guettant, interrogeant les maisons, comme un de ces agents épiques de Balzac ou de Poë qu'ont poétisés tristement les romans d'aventures des dernières années de l'empire. On eût pu déjà deviner le bourreau en apercevant le délateur.

Quel assemblage de physionomies hybrides avait recrutées la Commune! La nature même semblait avoir désigné Vésinier pour en faire partie. Ce macabre bossu devait être du festin. Secrétaire d'Eugène Süe, il se donnait d'habitude pour son collaborateur. Il écrivait, dans un jargon douteux, d'obscènes romans que le dégoût fait tomber des mains à la deuxième page : les *Nuits de Saint-Cloud*, le *Mariage d'une Espagnole*, de ces pamphlets hideux et bêtes que débitaient les libraires belges et que leurs catalogues attribuaient, — quelle ironie ! — à l'intègre M. Schœlcher. J'ai toujours méprisé de tels écrits, parce que je respecte l'encre et le morceau de plomb qui font le livre, et que ces feuillets tachés déshonoreraient une cause, si les écrivains de cette sorte avaient la prétention de la servir. Mais Vésinier n'était d'aucun parti. Les membres de l'Internationale eux-mêmes, en juin 1870, ne voulaient point

profiter de son témoignage. Il était né pour mourir oublié, cuvant sa haine, si le flot de l'émeute ne l'avait apporté jusqu'à cet Hôtel de Ville dont lui et les siens ont fait une ruine.

Paschal Grousset apportait à la cause de la Commune sa vigueur de jeunesse, son audace corse et son élégant scepticisme! Ceux qui l'avaient connu jadis, improvisant, çà et là, des articles de science ou de fantaisie, des causeries, de la politique ou du roman, le regardaient comme un impatient guettant l'occasion et prêt à la faire naître, décidé à profiter de toute ouverture du sort, mais nul ne soupçonnait qu'il dût un jour jouer dans la Commune un rôle violent. Mais avec le temps et avec les revers, cette intelligence intrépide qui s'aigrissait devint du mécontentement et de l'audace. Il avait tenté de glisser, dans le sillon tracé par la *Lanterne*, de Rochefort, des brochures politiques dont le retentissement ne dépassa point le cercle des lecteurs amis, le 26 *Octobre*, la *Régence de Décembrostein*, le *Rêve d'un irréconciliable*. Il s'était rejeté sur l'histoire, compilant, publiant, donnant une étude sur le 18 *Brumaire* qui ne manque ni de mordant ni de couleur. Mais ce n'était point là la gloire, la renommée, la fortune. Il attendait, mordant son frein. La révolution du 4 Septembre le trouva, dès le lendemain, mécontent, opposant, prêt à la lutte. Il réédita la *Marseillaise*, mais pour un jour seulement. Un article du général Cluseret souleva, nous l'avons vu, dès le premier numéro, une réprobation furieuse, et les gardes nationaux durent empêcher la foule de saccager le journal dont on brûlait les exemplaires sur le boulevard. Grousset n'essaya point de lutter ni de remonter le courant. Il résolut d'attendre, s'engagea bravement dans un régiment de chasseurs à pied pour solliciter bientôt un poste du gouvernement, qui l'attacha, croyons-nous, à la commission des barricades. Candidat malheureux à l'Assemblée nationale, on le vit bientôt faire sa rentrée dans le journalisme parisien, rédigeant,

cette fois à lui seul, un pamphlet supprimé bientôt, la *Bouche de fer*.

Ne pouvant convaincre, instruire ou charmer, Paschal Grousset se contenta d'oser. Il osa beaucoup. Il osa, au moment de la manifestation de la place Vendôme bientôt étouffée dans le sang, ramasser pour l'adopter à l'usage de la Commune, la phrase fameuse du césarisme : *Que les bons se rassurent et que les méchants tremblent*. Il osa faire commerce de politesse avec le Prussien campé à nos portes, insolent et railleur. Il osa, lui sceptique, se montrer plus implacable que les exaltés et les fous.

Comme il dut mépriser tous ceux qu'il rencontra dans cette mêlée, ce vieux et sévère Delescluze que nous regardions comme une sorte d'ancêtre, pâle, maigre, barbe et cheveux blancs, creusé et bronzé par la souffrance et dont saluaient l'honnêteté austère ceux-là mêmes qui combattaient son jacobinisme étroit et dur ! De quelle amertume profonde dut-il être saisi en se voyant confondu avec ces romanciers de hasard, ces conspirateurs de boudoir et ces politiques d'estaminet ! Sans doute, désespérant de sauver sa mémoire du gouffre où il venait de la jeter, le vieux proscrit de la Guyane résolut au moins d'y laisser sa vie. Il voulut mourir, dit-on. Il avait raison de le vouloir. Dans cette tourmente effroyable, il laissait à la fois son existence et son honneur. Il eût été de tous le plus coupable s'il eût survécu, car il avait pour ses collègues, devenus ses complices, le sentiment qu'il avait toujours eu pour ceux qui tremblent, le mépris.

D'autres aussi entrèrent, au premier moment, dans la Commune qui se repentirent bientôt de l'avoir fait. Le nom de M. Beslay, vieux républicain, dont l'honnêteté était bien connue, entraîna beaucoup de gens hésitants, troublés, dans le mouvement nouveau. Un seul trait fera connaître l'estime que professaient pour M. Beslay les plus sévères du parti démocratique. On avait accusé, un moment, et en toute fausseté, P.-J. Proudhon d'avoir

à la suite de la condamnation de son livre, *la Justice dans la Révolution et dans l'Église*, écrit à l'empereur pour lui demander grâce. Proudhon reçut de M. Beslay cette simple lettre : « Est-ce vrai ? » Il répondit aussitôt : — « *Je vous regarde comme ma conscience et je ne voudrais rien faire que je ne pusse avouer devant vous. — P.-J. Proudhon.* »

On conçoit qu'un tel homme pût exercer une certaine influence sur d'anciens amis. Lui entré dans l'action, beaucoup l'y suivirent. Il n'y resta que pour sauver la Banque. Instinctivement il comprenait que, dans l'écroulement de tout ce qui était la France, il fallait du moins sauver le renom de cette chose fictive, mais toute-puissante, le billet de banque. Le billet, ce papier, pouvait seul éviter au pays la catastrophe finale. La Banque au pouvoir de la Commune, le billet démonétisé, c'en était fait du crédit français. L'honneur de M. Beslay est d'avoir sauvé cette fiction.

Ainsi la Commune était nommée et tenait l'Hôtel de Ville. « Eh bien ! Bourrienne, disait un jour Bonaparte, nous voilà donc aux Tuileries ? Maintenant il faut y rester. » Les membres de la Commune pouvaient dire comme Bonaparte. Le difficile n'est pas de faire une révolution, mais de la faire durer. L'installation de la Commune eut lieu avec une solennité véritable. De grandes draperies rouges, à crépines d'or, couvraient la façade de l'Hôtel de Ville. Le buste de la Liberté, coiffé d'un bonnet phrygien, se dressait sur un fût de colonne, entre les plis flottants des drapeaux rouges. Les membres du Comité central, ceints d'écharpes rouges à franges d'argent, ceux de la Commune, écharpes rouges à franges d'or, siégeaient sur l'estrade. Assi présidait cette cérémonie dont la mise en scène grisait et montait aux cerveaux. Des salves d'artillerie, des fanfares de *Marseillaise* emplissaient l'air de canonnades et de coups de clairon. Le défilé des bataillons devant l'estrade ne manqua ni d'enthousiasme ni de fièvre. Beaucoup de gens

crurent, de bonne foi, que dès lors toute guerre civile était terminée.

Cependant il fallait, dès l'abord, prendre des mesures, il fallait les prendre au hasard peut-être, mais les prendre, avoir l'air d'agir, sinon agir. La Commune n'y manqua point. Elle décréta l'abolition de la conscription (29 mars), ajoutant que tous les citoyens valides faisaient partie de la garde nationale. Elle fit remise à tous les locataires parisiens des termes d'octobre 1870, janvier et avril 1871. Paris s'emplit de déménagements subits. Un autre décret s'appliquait aux objets engagés au Mont-de-Piété. Le *Comité central*, décidé à ne pas abdiquer devant la Commune, déclara donner son *adhésion pleine et entière* à ces trois décrets. Lui-même convoquait tous les bataillons de la garde nationale à des élections nécessaires pour compléter les cadres et pour composer la délégation de la fédération républicaine. Ainsi, malgré la parole donnée, le Comité subsistait même après l'élection de la Commune.

Paris était la proie de ces deux pouvoirs unis en apparence et rivaux en réalité. La Commune, pour prendre le pas sur le Comité, s'empressait, dans un style un peu vague, de formuler son programme immédiat.

L'œuvre première de nos élus, faisait-elle dire dans son organe officiel (numéro du 27 mars), devra être la discussion et la rédaction de leur charte, de cet acte que nos aïeux *du moyen âge* appelaient leur Commune. Ceci fait, il lui faudra aviser aux moyens de faire reconnaître et garantir par le pouvoir central, quel qu'il puisse être, ce statut de l'autonomie municipale. Cette partie de leur tâche ne sera pas la moins ardue si le mouvement, localisé à Paris et dans une ou deux grandes villes, permet à l'Assemblée nationale actuelle d'éterniser un mandat que le bon sens et la force des choses limitaient à la conclusion de la paix, et qui déjà se trouve depuis quelque temps accompli.

« A une usurpation de pouvoir, la Commune de Paris n'aura pas à répondre en usurpant elle-même. Fédérée avec les Communes de France déjà affranchies, elle devra, en son nom et au nom de Lyon, de Marseille et bientôt peut-être de dix grandes villes, étudier les clauses du contrat qui devra les relier à la nation, pour l'ultimatum du traité qu'elles entendent signer.

« Quel sera cet ultimatum? D'abord, il est bien entendu qu'il devra contenir la garantie de l'autonomie, de la souveraineté municipale reconquises. En second lieu, il devra assurer le libre jeu des rapports de la Commune avec les représentants de l'unité nationale.

« Enfin, il devra imposer à l'Assemblée, si elle accepte de traiter, la promulgation d'une loi électorale telle que la représentation des villes ne soit plus à l'avenir absorbée et comme noyée dans la représentation des campagnes. Tant qu'une loi électorale conçue dans cet esprit n'aura pas été appliquée, l'unité nationale brisée, l'équilibre social rompu ne pourraient pas se rétablir.

« A ces conditions, et à ces conditions seulement, la ville insurgée redeviendra la ville capitale. »

On a remarqué que, par la fatalité même de l'état présent, la Commune de 1871 était amenée à déclarer que ce qu'elle voulait organiser, c'était une sorte de reconstruction du moyen âge. Au lieu d'affranchir la Commune du joug de l'État, elle soumettait chaque citoyen à la toute-puissance de la Commune. Pur moyen âge certes. Nulle tyrannie n'était plus farouche que celle de ces communes du moyen âge, qui semblaient le gouvernement idéal à la Commune de 1871. Lorsque la commune était *jurée* et la charte *octroyée* ou *conquise*, l'association des citoyens obéissait aux jurés qui marchaient à leur tête. Il faut lire les *Ordonnances des rois de France* aux dix-septième et quatorzième siècles pour se rendre compte des immunités ou plutôt du pouvoir réel des communes. Presque toutes, les principales du moins, possédaient le droit de haute et de basse justice, et ci-

taient directement à leur barre ceux qui avaient forfait à la commune. Dans les provinces du Nord, la Picardie, la Flandre, deux coutumes terribles, deux droits communaux mettaient les biens des citoyens à la merci des décisions de la commune. C'était *l'arsin*, l'incendie judiciaire, et *l'adjour*, l'abattis des maisons.

L'arsin et *l'adjour* avaient lieu avec une solennité sinistre, dont on retrouve, au musée de Valenciennes, le dramatique appareil dans le tableau d'Otelin, peintre du quinzième siècle. Des magistrats de la cité, réunis en corps, se rendaient, suivis de la milice citoyenne armée comme en guerre, avec tentes et artillerie, devant la maison condamnée. Des chariots venaient derrière, portant les torches des arbalétriers ou les cordes pour tirer les pans de murs des bâtiments. On abattait ou on brûlait, en présence de six échevins qui dirigeaient le cortège. Un lettré du département de l'Aisne nous donne des extraits curieux sur les droits d'une commune entre autres, la commune de Saint-Quentin : « Si quelqu'un, dit la charte de la cité, a commis un délit dont plainte soit faite en présence du maieur (*le maire*) et des jurés, la maison du malfaiteur sera démolie, à la volonté du maieur et des jurés. Si le malfaiteur n'a pas de maison, il sera banni de la ville ou payera de son argent pour l'entretien des fortifications. » Et nul ne pouvait s'empêcher de se rendre à la sommation du maieur et de paraître en justice. Cette autorité communale, inexorable et sourde, redoublait alors de sévérité. « La peine du bannissement était, en certains cas, aggravée de celle de l'échelle, du pilori et de la marque d'un fer chaud à fleur de lis. C'était au son de la grosse cloche du beffroi que le condamné ou les condamnés étaient livrés au bourreau chargé de les conduire avec une nombreuse escorte d'archers hors de la commune et banlieue. Il y avait, sans doute alors, dans les communes un chemin affecté spécialement aux bannis, car le chemin de Saint-Quentin à Lehautcourt a conservé jusqu'aujourd'hui le

nom de *chemin des bannis*[1]. » L'autorité de ces communes était telle, qu'on voit, en 1209, les jurés de cette même ville de Saint-Quentin emprisonner des bannis revenus en ville dans le cortége de l'archevêque de Reims.

La Commune de 1871 en voulait-elle arriver à ce degré de sévérité? Nous la voyons, dès le début, déclarer dans son *Journal officiel*, à propos des licences de la presse, qu'une *répression sévère* punira ces *attentats*. Un des siens, Longuet, va déclarer bientôt qu'il faut dépouiller l'*idéalisme*, le *sentimentalisme fraternitaire*. Dans la première séance de la Commune, il est déjà question d'arrêter Tirard, d'arrêter Jules Allix. (Voyez aux *Documents complémentaires*.) Plus d'un membre a devant lui, sur sa table, le sceau de la Commune et un revolver. Lullier, déjà arrêté par le Comité central, est arrêté par la Commune.

Pendant ce temps, M. Thiers s'occupait de déclarer à l'Assemblée nationale ce qu'il entendait faire et quel était son but : il s'élevait contre l'arrière-pensée qu'on lui prêtait de renverser la République :

« Nous ne voulons, disait-il, que précipiter une chose : la convalescence et la santé du pays. (Vive approbation.) *A ceux qui disent que nous voulons renverser la République, je leur donne un démenti formel*; *ils mentent au pays et veulent le troubler en disant cela*. (Nouvelles marques d'approbation.)

« *Nous avons trouvé la République établie. C'est un fait dont nous ne sommes pas les auteurs, mais je ne la trahirai pas. Je le jure devant Dieu.* La réorganisation du pays sera notre seule préoccupation, et ils mentent cent fois, les misérables qui osent se servir de cet argument pour troubler le pays. (Mouvement.)

« Savez-vous à qui appartiendra le résultat? Aux plus sages. Travaillez; tâchez de remporter le véritable prix pour gouverner, le prix de la raison et de la bonne con-

[1] Voyez les notes intéressantes de M. Ch. Gomart.

duite. Quant à moi, je ne puis accepter d'autre responsabilité que celle que je prends ici. »

Le gouvernement de Versailles était, nous l'avons dit, mal gardé. Des troupes indisciplinées, hésitantes, pouvaient difficilement soutenir l'attaque des fédérés si cette attaque se produisait. L'arrivée à Versailles du 69e de marche, d'un détachement du 43e et d'une section d'artillerie qui, campés au Luxembourg, avaient, grâce à l'énergie du lieutenant-colonel Périer (du 69e), traversé Paris sans se rendre, et en ordre de bataille, avait apporté un peu d'aide à la situation [1]. Mais le temps pressait : déjà la Commune organisait contre Versailles son plan de campagne. Les impatients poussaient la Commune à l'action. « On parle déjà, dans l'*Officiel* du 26, de s'entendre sur le pouvoir central, disait Jaclard (27 mars). Il n'y a qu'un pouvoir central. Il n'y a qu'un moyen de s'entendre avec Versailles, c'est de l'enlever. Je m'inscris comme volontaire. » *Écrasez l'Assemblée,* répétait le *Père Duchêne. Cent mille baïonnettes luiront bientôt autour du théâtre de Versailles!*

Évidemment la Commune devait et allait agir. C'était le 2 avril, un dimanche. Les fédérés, sur le conseil de Cluseret, se divisèrent en trois colonnes, dont l'une attaquerait les troupes de Versailles par Clamart, et l'autre ferait une diversion sur le Mont-Valérien, tandis que la troisième opérerait un mouvement tournant par le Bas-Meudon. Le seul objectif, on le voit, était Versailles. La veille, un engagement avait eu lieu, à Courbevoie, entre la troupe et les fédérés. Un moment, les soldats paraissant hésiter, on en avait fusillé sur-le-champ. La mort du chirurgien Pasquier, de la gendarmerie, tué par les fédérés alors qu'il s'avançait en parlementaire, avait exaspéré les soldats. Le 3 avril, les gardes

1. Les troupes arrivèrent à Versailles le 23 mars. Elles furent reçues et complimentées par M. Thiers, le général Vinoy et une députation de l'Assemblée.

nationaux croyaient, sur un renseignement apporté par Lullier, que le Mont-Valérien était, comme les autres forts, abandonné par l'armée. Il l'avait été, en effet, durant quelques heures, mais le lieutenant colonel de Lockner ayant demandé des troupes au général Vinoy, celui-ci lui avait envoyé, pour réoccuper le fort, un bataillon du 119e. Lorsque les fédérés, conduits par le général Bergeret, en calèche, arrivèrent vers sept heures du matin devant le Mont-Valérien, ils furent, contre toute attente, salués par une volée de mitraille. Coupée instantanément, la colonne se dispersa en désordre en criant *Trahison!* A cette heure même, les journaux recevaient et allaient publier la courte dépêche qui devait être bientôt démentie : *Bergeret et Flourens ont fait leur jonction; ils marchent sur Versailles. Succès certain.* Une autre dépêche, devenue ironiquement fameuse, devait annoncer que Bergeret *lui-même* était à la tête de ses troupes.

Pendant que les fédérés effarés se repliaient sous le feu assez peu meurtrier du Mont-Valérien, la colonne du général Duval qui marchait sur Clamart, était brusquement arrêtée, au-dessous de Bellevue, devant la maison dite des Quatre-Tourelles, par des gendarmes, au nombre de six ou huit cents, qui, solides à leurs postes, embusqués dans les villas, derrière les murs, disputèrent le passage à près de trois mille hommes durant de longues heures, jusqu'au moment où trois pièces d'artillerie, installées sur la terrasse de Meudon, refoulaient les assaillants qui se repliaient, battus, sur le fort d'Issy [1].

1. En apprenant le résultat de ces opérations, les journaux de la Commune publiaient des articles comme celui-ci :

CES BANDITS!

Ces bandits se sont mis hors la loi.

Ils y resteront, jusqu'à l'heure du châtiment.

Ils ont couvert d'obus un faubourg de cette ville, qu'ils ont vendue.

C'est de ce côté que, le général Duval et son état-major ayant été faits prisonniers, vers Clamart, par un bataillon de chasseurs à pied, le général Vinoy demanda :

— Où est monsieur Duval?

Duval sortit des rangs.

— Quel est le sort que vous me réserviez si j'étais tombé entre vos mains? demanda le général Vinoy à Duval.

— Je vous aurais fait immédiatement fusiller! répondit celui-ci sans hésiter.

— Eh bien! vous venez de prononcer votre sentence...

Duval, qui avait demandé, avant l'arrivée du général Vinoy, un chassepot à un capitaine de chasseurs à pied, afin, disait-il, *de se faire sauter la cervelle* [1], sauta lui-même bravement, pour se placer devant le peloton d'exécution, un fossé dans lequel on devait l'enterrer. Il ôta sa tunique, la plia, la jeta à terre et cria : « En joue, feu! Vive la République! » En même temps que lui un ancien tambour-major de l'armée, capitaine de la garde nationale, et un autre officier de Duval furent passés par les armes.

Ils ont mitraillé les citoyens qu'ils ont trahis.

N'ayant pu les déshonorer, ils les assassinent.

Ces bandits ont envoyé contre nous cette nuée d'assassins, toujours prêts au coup de couteau, pourvu que le coup soit payé : municipaux, gendarmes et mouchards, et cette nuée d'assassins, sous la bannière des Charette et des Cathelineau, mitraille dans les rues les femmes et les enfants.

Ils ont hier, à Neuilly, haché à coups de boulets une pension de jeunes filles qui sortaient d'une église.

Ils ont, — comme les Prussiens, — levé la crosse devant la garde nationale, et lorsque la garde nationale, accourue à ce signal de paix, a tendu la main, ils l'ont fusillée à bout portant.

Ils ont attaché à la queue de leurs chevaux des gardes nationaux prisonniers, avant de les tuer à coups de crosse.

Ces misérables se sont mis hors la loi.

(*Cri du peuple.*) C. BOUIS.

1. Détails donnés par M. Chateil, sous-officier du bataillon de chasseurs, présent à la scène.

Presque en même temps, à Chatou, le général de Galliffet faisait fusiller, sur la place de la mairie, des fédérés pris les armes à la main. L'humanité se voilait la face et le carnage était commencé, ou plutôt les fusillades de Clamart et de Chatou répondaient, funèbres, aux meurtres inexpiables de Montmartre.

Duval n'avait pas succombé seul. Un autre était tombé qui, jeune comme lui, semblait destiné à vivre. Le 30 mars, le greffier du Palais de justice, Morel, avait vu arriver dans la salle des Pas-Perdus un général en grand costume. C'était Gustave Flourens.

— Citoyen greffier, s'écrie-t-il, donnez-moi mes armes; il me les faut.

— Je suis un dépositaire public, répondit M. Morel, et je ne puis me dessaisir d'un scellé sans un ordre régulier.

— Moi, dit Gustave Flourens, je suis le général commandant la 20e légion, et je vous somme d'obtempérer à l'ordre que je vous donne.

En présence de cette insistance qui ne souffrait guère de réplique, le greffier remit le scellé n° 25, composé ainsi: un revolver dans son étui (arme de prix), une cartouchière avec cartouches, un sabre d'officier et un ceinturon. Ces objets avaient été saisis sur Flourens le 6 décembre 1870, et déposés, le lendemain, au greffe par l'état-major de la place.

Gustave Flourens laissa au greffier un autographe ainsi conçu:

« Ordre est donné au greffier de la 3e chambre, malgré tout refus qui pourrait intervenir de sa part, de me restituer les armes qui m'ont été saisies le 6 décembre, le sommant de me les rendre immédiatement contre la décharge que j'offre de lui donner.

« Le général commandant la 20me légion,

« G. FLOURENS,

« membre de la Commune. »

Quatre jours après, le 3 avril, à Rueil, dans une petite maison isolée, toute peinte en rouge, que l'on voit aux bords de la Seine, Flourens, sans autre suite qu'un Italien, officier de son état-major, déchargeait son revolver sur des gendarmes qui pénétraient dans la maison. Saisi par les gendarmes, Flourens était traîné hors du logis, et un officier lui portant à la tête un coup de son sabre lui fendait le crâne qui éclatait « comme une grenade mûre. » Ainsi mourait ce jeune homme dont la vie avait été si agitée et si courte. Singulier caractère que celui de Flourens ! On ne pouvait trouver à la fois dans un homme plus de douceur et de violence. La timidité singulière, rougissante de Flourens, se changeait soudainement en des rugissements terribles, et rien n'égalait son apparente soumission, la douceur caressante de sa voix, si ce n'est l'exaspération invincible et l'irritation déchaînée de ses névroses. Téméraire, insouciant du danger, il se jetait en enfant dans la mêlée et il écrivait, en vieillard, d'un style sans allure, plein de réminiscences et de formes ridées, des livres de philosophie sociale. Le tome premier de sa *Science de l'homme* a seul été mis en vente. On ne saurait imaginer lecture plus étouffante. C'est un entassement prodigieux de faits, un bizarre amalgame de connaissances disparates, des affirmations matérialistes combattues par je ne sais quelles inspirations quasi-mystiques qui font ressembler cet essai à une sorte de traité de médecine écrit par un moine. Et, en réalité, la personne tout entière de Flourens, son caractère et son tempérament avaient quelque chose de monacal. Il parlait, il écrivait, il pensait en apôtre. Ne connaissant rien de la vie, des nécessités de l'existence pratique moderne, il se proposait pour idéal non pas même les paladins du moyen âge, mais ces héros grecs aimés des dieux lorsqu'ils savent mourir jeunes. Etait-ce le fruit de son séjour en Crète, ou plutôt n'était-ce pas le résultat de ses études classiques, que je crois profondes ? Toujours est-il qu'il parlait la langue

même de ces anciens et qu'il rêvait pour lui-même leurs illustres trépas. Au mois de février 1870, il parlait à ses compagnons, sur la barricade du Faubourg-du-Temple, le langage d'un Miltiade à ses soldats : « *Souvenez-vous, mes amis, que, ce soir, nous souperons chez Pluton.* » C'est encore, c'est toujours l'éternelle et inévitable imitation du passé. Notre monde moderne semble asservi à l'imitation et au plagiat. Flourens se drapait en quelque sorte dans une toge antique. Ce qui perdit Flourens, c'est le culte absolu de l'*action*. Incapable de penser, il voulait sans cesse agir. Il puisait dans un sentiment faux de la destinée de l'homme ce continuel appétit du combat. Il aimait la lutte pour la lutte, non-seulement comme un moyen de parvenir à cette égalité qu'il rêvait, mais encore parce que la lutte lui semblait une réaction contre ce qu'il nommait « l'abaissement des intelligences et des passions. » L'*abaissement des âmes amène la stérilité de l'action*[1]. Et il croyait naïvement réveiller dans le cœur humain les nobles sentiments endormis en poussant comme un nouveau *sursum corda* un sauvage et inutile cri de : *Aux armes!* Toutes les fautes de sa vie vinrent d'une erreur d'optique. Il crut à la nécessité de la guerre, politique ou sociale, pour le bonheur de l'humanité. Il eût ramené la société moderne

1. Voici une lettre en quelque sorte prophétique adressée par Flourens au peintre Pichio :

« Citoyen Esnest Pichio,

« Bien mourir, comme Baudin, est le suprême bonheur pour un républicain.

« Vous avez heureusement retracé l'une des plus belles pages de notre histoire révolutionnaire.

« Vous voulez bien nous envoyer votre Baudin, afin que son exemple soit toujours présent à nos yeux, comme il l'est à notre esprit.

« Nous vous remercions de cœur.

« Salut et égalité.

« GUSTAVE FLOURENS.

« 2 janvier 1870. »

au poignard d'Aristogiton ou au glaive de Brutus, et dans son livre posthume, *Paris livré*, il se glorifie avec une stupéfiante candeur d'avoir poussé les soldats au régicide. Quel bouleversement de l'humble loi morale qui dit simplement à toute créature humaine : *Ne occides!* Tu ne tueras point!

Mais, encore une fois, celui-là était dominé, hanté. Au point de vue strictement littéraire, il suffit de feuilleter la *Science de l'homme* de Flourens pour voir combien d'idées confuses, disparates, quelle cohue de faits et d'utopies se heurtaient dans cette pauvre tête mal pondérée. Nulle méthode, nulle clarté, un livre de quatre cents pages, écrit d'un trait, sans divisions de chapitres, de paragraphes, sans table de matières, sans conclusion, jeté au hasard, désordonné et illisible. Son cas est tout pathologique et voilà ce qui sauve sa mémoire : de l'avis de bien des gens qui l'ont connu, Flourens mourut vierge. Retenons ce trait qui explique bien des choses. Et puis, se dit-on, au moins avait-il un but élevé et sacrifiait-il quelque chose de lui-même, — et sa vie et son sang, — à l'idée qui l'obsédait.

Le 7 avril, le corps de Flourens était exhumé, à quatre heures du matin, du cimetière Saint-Louis, à Versailles; de là il fut transporté au cimetière du Père-Lachaise. Le *Vengeur*, auquel nous empruntons ces détails, ajoute : « Le cortége se composait : de la mère de notre ami, de son frère, d'un citoyen qui nous est inconnu. De plus, ce que ce cher ami n'eût jamais admis... *d'un prêtre*, demandé, il est vrai, par la mère de sa famille... Pas un ami, pas un frère! La famille aura eu honte, sans doute, d'avoir possédé dans son sein un champion de la démocratie mort au champ d'honneur. »

Un autre journal, *l'Affranchi*, parlait ainsi de ces funérailles :

« Avant-hier matin, à quatre heures, le corps de notre noble ami a été exhumé du cimetière Saint-Louis, à

Versailles, et déposé dans une voiture des pompes funèbres qui l'a ramené à Paris.

« A sept heures il arrivait au cimetière du Père-Lachaise, et il était déposé dans le caveau de la famille.

« Le plus profond mystère avait été gardé sur cette lugubre cérémonie.

« Le cortége se composait : de la mère de Flourens, de son frère, d'un inconnu, et, de plus, de ce que ce cher et grand citoyen n'eût jamais admis, de ce qu'on peut appeler une impiété devant son cercueil... d'un PRÊTRE !

« Pas un ami, pas un frère en révolution.

« Systématiquement, sa famille lui a fait des funérailles de supplicié, à ce martyr ! Le peuple ira en pèlerinage à son tombeau montrer comme il sait aimer, lui, ceux qui donnent leur vie pour la liberté. »

La stupeur de Paris fut grande, lorsqu'il apprit le premier échec des troupes fédérées. Les gardes nationaux, dégoûtés du combat, semblaient renoncer déjà à la résistance. La Commune, par la voie de sa Commission exécutive, électrisa les combattants et réveilla leur colère. Elle leur fit croire, ce qui était faux, que les royalistes de Charette et les zouaves pontificaux combattaient dans les rangs de l'armée de Versailles, lorsque pas un volontaire de Charette ne brûla une amorce dans ces rencontres et ne fut incorporé dans l'armée :

« Les conspirateurs royalistes ont ATTAQUÉ, — s'écriait l'affiche de la Commune.

« Malgré la modération de notre attitude, ils ont ATTAQUÉ.

« Ne pouvant plus compter sur l'armée française, ils ont ATTAQUÉ avec les zouaves pontificaux et la police impériale.

« Non contents de couper les correspondances avec la province et de faire de vains efforts pour nous réduire par la famine, ces furieux ont voulu imiter jusqu'au bout les Prussiens et bombarder la capitale.

« Ce matin, les chouans de Charette, les Vendéens de Cathelineau, les Bretons de Trochu, flanqués des gendarmes de Valentin, ont couvert de mitraille et d'obus le village inoffensif de Neuilly et engagé la guerre civile avec nos gardes nationaux.

« Il y a eu des morts et des blessés.

« Élus par la population de Paris, notre devoir est de défendre la grande cité contre ces coupables agresseurs. Avec votre aide, nous la défendrons.

« Paris, le 2 avril 1871.

« *La Commission exécutive,*

« BERGERET, EUDES, DUVAL, LEFRANÇAIS, FÉLIX PYAT, G. TRIDON, E. VAILLANT. »

C'en était fait maintenant. Des deux parts, la rage n'allait que croître et la France effarée allait assister au plus effroyable duel qui ait épouvanté son histoire.





CHAPITRE QUATRIÈME

La Commune de 1793 et la Commune de 1871 — Décret sur les otages. — Le général Cluseret est nommé *délégué à la guerre*. — Son passé. — L'enrôlement forcé, dix-neuf à quarante ans. — La chasse aux réfractaires. — Constitution de la cour martiale. — Le maréchal de Mac-Mahon prend le commandement en chef de l'armée de Versailles. — Progrès sensibles de l'armée. — Dépêches mensongères de la Commune. — Les fédérés sont chassés du château de Bécon. — Le général Dombrowski. — La Commune et les puissances étrangères. — La Commune et les autorités prussiennes — Les décrets de la Commune : arrestation des prêtres ; fermeture des églises ; suppression des journaux ; réquisitions, etc... — Journaux et journalistes de la Commune : Jules Vallès, Maroteau, Vermersch. — Les généraux Wrobleski et La Cécilia. — Destitution de Cluseret. — Il est remplacé par Rossel.

La *Révolution du 18 Mars*, comme les membres du Comité central appelaient le mouvement insurrectionnel, au lendemain de leur victoire, aura été, à l'apparence, un jeu de mots tragiquement mis en action — (les uns réclamant les franchises *communales*, les autres poussant à des mesures *communistes*), — mais elle aura été surtout, en l'examinant au fond et dans sa réalité cachée, une manifestation nouvelle et plus violente de

la souffrance sociale. Cette redoutable guerre, ce soulèvement furieux et ce déchaînement des passions, prendrait, d'ailleurs, après avoir eu l'action ruineuse dont nous allons parler, une salutaire action si cette effroyable crise pouvait ouvrir les yeux qui ne veulent pas voir, et réussissait à convaincre les éternels optimistes et les satisfaits de tous les temps que tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

L'antagonisme terrible entre les classes, et la lutte du prolétariat pour son émancipation ne sont point terminés, en effet, parce que le canon et la fusillade ont parlé ! Il ne suffit pas de vaincre un adversaire, il faut le convaincre si l'on ne veut pas être exposé à voir reparaître, dans un temps plus ou moins éloigné, les mêmes colères, les mêmes violences, les mêmes folies et les mêmes horreurs. De tels événements montrent mieux que tous les avertissements des philosophes la profondeur de nos plaies sociales. Il faut donc les guérir, les panser, les fermer s'il se peut. Le monde depuis trop longtemps est divisé en deux camps furieux : d'un côté ceux qui veulent tout prendre, de l'autre ceux qui veulent tout garder. La justice n'est ni du côté des voracités ni du côté des égoïsmes. Elle n'est pas surtout du parti de ceux qui ont exacerbé, excité les souffrances des petits et des pauvres pour faire un piédestal à leurs propres ambitions. Elle n'est pas du côté des sectaires, des fanatiques et des fous. Oui, certes, il est temps que la cause de la République soit dégagée de la cause de la Commune. Il faut que le parti de la liberté pure et de l'égalité fraternelle montre qu'il avait dès longtemps rompu avec la faction de l'envie et de la terreur. Mais d'ailleurs depuis longtemps la République apparaît délivrée de cette tache, dans sa blancheur de marbre, et dans son rayonnement, et c'est bien pourquoi elle est fondée. Elle semble à tous ce qu'elle doit être, ce qu'elle est, c'est-à-dire féconde, maternelle, l'initiatrice du travail, de la liberté et du progrès social. En un mot, ceux qui veulent

la faire aimer n'ont rien de commun avec ceux qui la feraient haïr.

Je tiens à le prouver et j'ai, depuis la première page de cet écrit, essayé d'y parvenir ; je vais le faire encore en comparant cette Révolution française, dont les hommes du 18 mars n'ont été que les plagiaires, aux événements de 1871 : on pourra mieux, de cette façon, mesurer la distance des événements et la taille des hommes en mettant côte à côte les deux Communes de Paris, la première qui fondait des hôpitaux, créait des Conservatoires artistiques, éloignait la bibliothèque nationale des lieux où on pouvait craindre les incendies, et la seconde qui eût anéanti, si on l'eût laissée faire, le Louvre et les Archives, — c'est-à-dire l'histoire de l'art universel, et l'histoire de France, — comme elle a anéanti l'Hôtel de Ville, le cœur de la cité de Paris.

Le récit de cette guerre civile de 1871 portera, dans l'avenir, un nom ; déjà, en France comme en Italie, au temps de Paris nouveau comme au temps de Rome ancienne, elle s'appellera *la Guerre sociale*. Nous écrivons ces mots, « guerre sociale, » après d'autres que nous avions eu une sorte de consolation patriotique à tracer, et les pages actuelles succèdent, comme une ironique antithèse, à la première partie de cette histoire, que nous eussions pu nommer *la Guerre sainte*.

A cette guerre sainte, à cette guerre contre l'étranger, succéda, en effet, cette guerre de frères entre frères, guerre atroce, insensée, coupable, et qui tint le monde aussi stupéfait d'horreur que l'autre l'avait frappé d'admiration. Nous étions destinés à voir ce que nul n'avait vu, et, j'ai beaucoup cherché, l'histoire n'offre pas l'exemple d'un peuple s'égorgeant sous l'œil attentif, curieux, satisfait, du vainqueur. — *Ave, Cæsar, morituri te salutant!* — Les Français de ces temps effroyables auront tous salué, avant de mourir, le César germanique, maître de deux provinces et vainqueur de ce peuple, de cette nation affolée qui, après tant de désas-

tres, les flancs ouverts par mille blessures, se déchirait encore le sein, comme ces blessés électrisés et pris de rage, qui se lacèrent eux-mêmes de leurs ongles, et, saisissant à deux mains leurs entrailles, vident épouvantablement leur ventre ouvert.

Et l'étranger, assis au premier rang, comme les spectateurs désœuvrés d'un cirque, regardait dédaigneusement la lutte horrible, et froidement jugeait de la valeur des coups.

Ceux qui, enfermés dans Paris, emportés par la fièvre courante, échauffés par l'air ambiant, ne pouvaient voir de près la joie des Allemands, ceux-là ne peuvent comprendre à quel point une telle insurrection fut insensée. Mais elles resteront parmi les plus cruels souvenirs de la vie des autres, ces journées passées dans des provinces de France qui ressemblaient, avec leur garnison allemande, à des contrées étrangères. Que de fois, tendant l'oreille, n'avons-nous pas cru saisir dans le souffle du vent comme un sinistre écho des tueries parisiennes ! Que de fois n'avons-nous point senti des pleurs de rage nous monter aux yeux lorsque, devant une affiche gouvernementale annonçant quelque bataille fratricide, quelque victoire remportée par des Français sur des Français, nous voyions les officiers prussiens ou saxons, sanglés, pincés, dédaigneusement appuyés sur leur sabre, regarder la dépêche à travers leur lorgnon. Notre colère étouffée répondait au pli sarcastique de leur sourire. Est-il possible que nous ayons offert à l'étranger, à l'étranger vainqueur, cet atroce et déshonorant spectacle ? Est-il croyable qu'à l'heure où le sol de la patrie était foulé encore par l'Allemand, qui marchait et parlait en maître, les héros de la guerre civile appelaient, osaient appeler leurs adversaires *l'ennemi?*

L'ennemi! Des Français fussent-ils affolés, fussent-ils égarés, fussent-ils coupables, n'étaient point l'ennemi ! C'était pourtant le mot dont se servaient alors tous les bulletins, depuis les bulletins mensongers de M. Dom-

browski jusqu'aux bulletins irrités de M. Thiers. L'ennemi ! Et, comme un soufflet sur la joue de la patrie, le rire germain soulignait ce mot et l'on entendait les Prussiens dire : *L'ennemi !*

Notre génération est-elle donc si coupable que le sort l'a condamnée à supporter ces deux hontes à la fois, l'invasion victorieuse et la stupidité triomphante ? La paix, le bonheur, le travail, les joies de l'art, la répartition plus équitable des produits du labeur humain, tout ce que nous rêvons et espérons, la fraternité dans les actions comme dans les paroles, le repos après la tâche accomplie, la fin de toute guerre et de toute haine, est-ce que cela est l'impossible, est-ce que cela est le mirage qui nous fuit et nous fuira toujours? Terrible question qui demeurerait sans réponse, si l'espoir, l'éternelle espérance ne survivait à tous ces atroces souvenirs.

La guerre sociale était donc déchaînée. La Commune de Paris déclarait, dans une proclamation datée du 5 avril, qu'elle rendrait « *œil pour œil et dent pour dent* » à ses ennemis. Dans la rage soudaine qu'elle éprouvait devant l'échec essuyé par ses troupes, elle rendait soudain un des décrets les plus sévères qu'on ait pu trouver, ce décret farouche des otages, emprunté à la méthode belliqueuse prussienne ou plutôt aux mœurs détestables des époques barbares.

« La Commune de Paris,

« Considérant que le gouvernement de Versailles foule ouvertement aux pieds les droits de l'humanité comme ceux de la guerre ; qu'il s'est rendu coupable d'horreurs dont ne se sont même pas souillés les envahisseurs du sol français ;

« Considérant que les représentants de la Commune de Paris ont le devoir impérieux de défendre l'honneur et la vie des deux millions d'habitants qui ont remis entre leurs mains le soin de leurs destinées ; qu'il importe

de prendre sur l'heure toutes les mesures nécessitées par la situation ;

« Considérant que des hommes politiques et des magistrats de la cité doivent concilier le salut commun avec le respect des libertés publiques,

« DÉCRÈTE :

« Article 1er. Toute personne prévenue de complicité avec le gouvernement de Versailles, sera immédiatement décrétée d'accusation et incarcérée.

« Art. 2. Un jury d'accusation sera institué dans les vingt-quatre heures pour connaître des crimes qui lui seront déférés.

« Art. 3. Le jury statuera dans les quarante-huit heures.

« Art. 4. Tous accusés retenus par le verdict du jury d'accusation seront *les otages du peuple de Paris*.

« Art. 5. Toute exécution d'un prisonnier de guerre ou d'un partisan du gouvernement régulier de la Commune de Paris, sera sur-le-champ suivie de l'exécution d'un nombre triple des otages retenus en vertu de l'article 4, et qui seront désignés par le sort.

« Art. 6. Tout prisonnier de guerre sera traduit devant le jury d'accusation, qui décidera s'il sera immédiatement remis en liberté ou retenu comme otage.

« Hôtel de Ville, 5 avril 1871. »

Nous verrons plus tard à quels sanglants excès entraîna ce décret qui, mieux que tout autre document, montre dans quel état d'exaspération se trouvaient, au lendemain de l'équipée de Châtillon et du Mont-Valérien, les membres de la Commune de Paris.

Tandis que M. Rochefort réclamait, dans son journal, le nom de l'homme qui avait si maladroitement combiné cette malencontreuse expédition, les membres de la Commission exécutive de la Commune, jugeant que,

dans les graves circonstances qu'on traversait, il importait d'établir « l'unité dans les services administratifs de la guerre, » attribuaient au seul général Cluseret la direction de cette administration de la guerre. Les généraux Eudes et Bergeret se trouvaient donc remplacés par ce personnage singulier, dont ses collaborateurs eux-mêmes ont durement flétri la mémoire. (Voyez le livre de M. Lissagaray sur les *Huit journées de mai*. L'auteur s'y montre absolument sévère pour Cluseret[1].) Général d'aventure, littérateur de hasard, M. Cluseret tenait à la fois la plume et l'épée. On retrouverait, dans un journal devenu rare et qui n'eut que sept numéros (il s'appelait l'*Art*), un *Salon* rédigé par Cluseret. L'homme se peint tout entier dans ces appréciations des œuvres artistiques exposées en 1868. Ceux qui les ont lus ne peuvent avoir oublié ces articles où, entassant Pélion sur Ossa, le général citait Homère, et Virgile, et Dante, et le Ramayana, à propos d'un pouce de toile et d'un tableau de Chaplin. Quel amas de choses disparates, quel singulier *Salon* et que Diderot en eût été diverti! Cluseret, à propos de peinture, attira sur la malheureuse feuille une condamnation à 2.500 francs d'amende qui entraîna la supression de l'*Art* et l'emprisonnement du rédacteur[2].

1. « Ce n'était qu'un brochurier militaire, sans idées, sans ressources propres, un diminutif de Trochu. » (*Les Huit Journées de mai derrière les barricades*, page 10.)

2. Cette publication s'appelait l'*Art*, journal hebdomadaire, 7 numéros. — N° 1, le 1er mai 1868. — Directeur : Constant Cimetière. Bureaux : 18, boulevard des Italiens, à l'Exposition libre des Beaux-Arts. Dans l'avant-propos de son *Salon*, Cluseret disait :

« J'ai peu lu, mais certaines choses m'ont frappé vivement et se sont tellement incrustées dans mon cerveau, que je suis comme les menteurs qui, à force de répéter un mensonge, le croient vrai, je ne sais plus discerner ce qui est mien de ce qui est à autrui.

« D'autre part, mon peu de lecture fait que je me rencontre quelquefois avec des hommes qui ont dit la même chose que moi avant moi; il en résulte que j'ai l'air de les copier.

« Pour moi, peu importe.

« Je crois que la recherche de la paternité est interdite en fait de

Cluseret, ancien commandant du 23e bataillon de garde mobile, avait combattu, en juin 1848, les idées qu'il allait défendre en 1871, et il revendiquait l'honneur d'avoir enlevé le premier les barricades de la rue Saint-Jacques. Décoré pour ce fait de la Légion d'honneur, il passa aux chasseurs à pied et y commanda une compagnie jusqu'au jour où il lui fallut donner sa démission pour une affaire de couvertures de campement survenue à Cherchell. Combattant bravement, quelques années après pendant la guerre d'Amérique, Cluseret s'était fait à Paris une certaine réputation en attaquant avec vigueur le gouvernement impérial et en se retranchant derrière son titre de citoyen américain, dès que les agents de police intervenaient dans son existence. Habile à la guerre, disait-on, quoiqu'il ne l'ait point prouvé, Cluseret s'occupa, dès son entrée en fonctions, d'organiser Paris de façon à le mettre en état absolu de défense. Un rapport qu'il adressa bientôt aux membres de la Commission exécutive faisait connaître son opinion sur cette défense. Cluseret définissait ainsi la garde nationale : « Soldats *excellents*, officiers *mêlés*. » Il appelait l'armée de l'Assemblée les *Prussiens de Versailles*. En mettant à l'ordre du jour un bataillon qui avait pris, disait-il, — l'erreur était manifeste, — une mitrailleuse aux Versaillais, en citant avec éloges le 101e bataillon (commandant Sérizier), devenu si tristement fameux, il conviait chaque bataillon parisien à imiter le 101e. Il s'élevait, peu après, dans un ordre du jour, contre la « manie ridicule du galon, des broderies, des aiguillettes, » qui sévissait sur les officiers de la Commune, et donnait à cette guerre farouche comme un aspect de mascarade. Il rappelait à tous que la discipline seule

pensée. Et comme je n'ai qu'un but, celui de convertir à la liberté, il m'est indifférent qu'on me trouve plagiaire ou original, que la lumière vienne de moi ou d'un autre, pourvu que la lumière vienne.

« Général CLUSERET. »

donne la victoire. Déjà il avait ainsi, trois jours auparavant, réglé la composition des bataillons de Paris :

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

« Les compagnies de marche seront immédiatement réorganisées.

« Les officiers, sous-officiers et gardes entreront en solde à partir du 7 avril.

« Les gardes toucheront 1 fr. 50 et les vivres.

« Les sous-officiers, 2 francs.

« Les officiers, 2 fr. 50.

« Quand les compagnies agiront en dehors du service, les officiers toucheront la solde de leur grade dans l'armée.

« Les quatre compagnies de chaque bataillon éliront un chef de bataillon spécial.

« Les élections auront lieu le 6 avril.

« La revue sera passée au Champ de Mars par les membres de la Commune, le 7 avril, à deux heures de l'après-midi.

« Bureau d'organisation et de renseignements au ministère de la guerre et à la place.

« *Font partie des bataillons de guerre tous les citoyens de dix-sept à trente-cinq ans non mariés, les gardes mobiles licenciés, les volontaires de l'armée ou civils* [1]. Les effets de campement seront complétés dans le plus bref délai.

« Paris, le 4 avril 1871.

« Par ordre de la Commune :

« *Le délégué au ministère de la guerre,*

« CLUSERET. »

1. Deux jours après, cette mesure inique était encore aggravée par l'arrêté suivant :

« Considérant les patriotiques réclamations d'un grand nombre de gardes nationaux qui tiennent, quoique mariés, à l'honneur de

Bientôt, ce décret sur la mobilisation de tous les citoyens de dix-sept à trente-cinq ans allait donner lieu à la mise en pratique d'une insupportable tyrannie : la chasse aux réfractaires. On allait arrêter en pleine rue des jeunes gens, empêcher les voitures de circuler, fouiller les omnibus, envoyer au rempart, enrôler de force dans la guerre civile des gens qui ne voulaient pas combattre. Et la Commune avait aboli la conscription! Elle semblait ne point se douter du ridicule et de l'odieux de tels procédés, qui forçaient tout homme à prendre un fusil sous peine de mort. Alors tout fut bon pour sortir de Paris, la ruse, les faux laisser-passer, les déguisements. Les jeunes gens s'enfuirent. Le séjour de la ville devenait en effet terrible, et déjà les cours martiales étaient durement instituées.

« En présence des nécessités de la guerre, s'écriait Cluseret, et vu le besoin d'agir rapidement et vigoureusement;

« En présence de l'impossibilité de traduire devant les conseils de guerre de légion, qui n'existent pas encore, les cas exceptionnels qui exigent une répression immédiate, le délégué à la guerre est autorisé à former provisoirement une cour martiale composée des membres ci-après :

« Le colonel Rossel, chef d'état-major de la guerre;

« Le colonel Henry, chef d'état-major de la place;

« Le colonel Razoua, commandant de l'École militaire;

défendre leur indépendance municipale, même au prix de leur vie, le décret du 5 avril est ainsi modifié :

« De dix-sept à dix-neuf ans, le service dans les compagnies de guerre sera volontaire, *et de dix-neuf à quarante obligatoire pour les gardes nationaux, mariés ou non.*

« *J'engage les bons patriotes à faire eux-mêmes la police de leur arrondissement et à forcer les réfractaires à servir.*

« *Le délégué à la guerre,*

« Général CLUSERET. »

« Le lieutenant-colonel Collet, sous-chef d'état-major du commandant supérieur Eudes;

« Le colonel Chardon, commandant militaire de la préfecture de police;

« Le lieutenant Boursier, membre du Comité central.

« Les peines capitales seront soumises à la sanction de la Commission exécutive.

« La cour siégera tous les jours à l'hôtel des Conseils de guerre, rue du Cherche-midi.

« Paris, le 16 avril 1871.

« *Le délégué à la guerre,*

CLUSERET.

« Approuvé :

« *Les membres de la Commission exécutive.* »

Cependant, tandis que le délégué à la guerre prenait ces précautions dans Paris, le commandement en chef de l'armée de Versailles était confié au maréchal de Mac-Mahon. A peine guéri de ses blessures, le duc de Magenta acceptait cette lourde tâche de reprendre Paris. Le maréchal avait sous ses ordres trois corps d'armée : deux d'infanterie, un de cavalerie, commandés par les généraux de Ladmirault, de Cissey et du Barrail. Ces corps, pourvus d'artillerie, formaient en quelque sorte l'armée active et pouvaient être soutenus par l'armée dite de réserve placée sous les ordres du général Vinoy. Vers la fin d'avril, deux nouveaux corps d'armée, commandés par les généraux Douay et Clinchant, devaient se joindre aux trois premiers corps de l'armée active.

Malgré leur échec de Châtillon, les fédérés faisaient rage et leur artillerie tirait incessamment sur les positions de l'armée. A Issy, Vanves et Montrouge, le feu ne cessait point. On se battait, le 6 avril, dans la presqu'île de Gennevilliers et, dans la journée du 7, les colonnes du général Montaudon enlevaient, après une



M. ERNEST PICARD

résistance acharnée, la barricade et le pont de Neuilly et les premières maisons du village. Peut-être eût-il mieux valu simplement continuer sur ce point un combat d'artillerie. A partir de ce moment, un véritable duel de canons eut lieu entre les batteries de Neuilly, installées par l'armée, et celles des fédérés de la porte Maillot. Les obus se croisaient et tombaient, effondrant les maisons. Les malheureux habitants de ces quartiers, réfugiés dans les caves, durent attendre qu'un armistice, qui vint bien tard (25 avril), leur permît d'échapper sinon à la ruine, du moins à la mort.

Les fédérés installaient en même temps au Trocadéro des batteries destinées à contre-battre le Mont-Valérien. L'effet de ces pièces de 24 fut nul. Cluseret eut beau affirmer que déjà le Mont-Valérien avait une brèche *parfaitement appréciable*, l'assertion fit rire. Le Mont-Valérien n'avait pas même été touché. Les journées se passaient cependant en combats meurtriers. La canonnade et la fusillade ne cessaient point. Le 17 avril, le colonel Davoust, du 36ᵉ, enlevait aux fédérés le château de Bécon qui commande la position de Courbevoie et celle d'Asnières. Le lendemain, les gendarmes à pied chassaient du village de Bois-Colombes les soldats de la Commune qui se réfugièrent à Gennevilliers d'où ils furent repoussés, refluant sur la rive gauche de la Seine, et, le lendemain, passant le pont d'Asnières sous le feu des troupes, poursuivis par la division Montaudon, les fédérés, dont quelques-uns, effarés, se précipitèrent dans le fleuve, eussent été plus durement malmenés encore sans la présence d'esprit et le sang-froid d'un Polonais, Jaroslas Dombrowski, nommé, depuis le 6 avril, commandant de la place de Paris, en remplacement du citoyen Bergeret.

Petit, énergique, habitué aux choses de la guerre, ce Dombrowski, arrêté pendant le siége comme espion prussien, sur l'ordre du général Trochu dont il critiquait amèrement les plans ou plutôt l'inaction, dans les

réunions publiques, avait été délivré par la Commune auquel il avait offert son épée[1].

Dombrowski était presque inconnu à Paris. Le premier jour qu'il fut dans la mêlée, il vit une débandade effrayante de fédérés et ne put rallier son monde. — « Ah! c'est de cette façon qu'on se bat ici, dit-il aux bataillons, lorsqu'ils furent bien en sécurité derrière leurs retranchements. On m'avait conté là-bas, en Pologne, que le peuple français était le plus brave des

1. Au moment de son arrestation, pendant le siége, sa femme avait écrit aux journaux la lettre que voici :

15 janvier.

« Je suis la femme de l'accusé, et son honneur m'est plus cher que sa vie. Le prétendu espion est Jaroslas Dombrowski, et son unique désir était de combattre pour la liberté de la France, sous le drapeau du général Garibaldi, puisque toutes ses offres de service au gouvernement de la Défense nationale avaient été formellement refusées.

« Qu'a-t-on trouvé en faisant la perquisition à son domicile, le lendemain de son arrestation? Des cartes de la légion garibaldienne et un petit ouvrage critique au point de vue purement militaire; mais malheureusement intitulé : *Le général Trochu comme organisateur et comme général en chef*. Si on avait voulu mettre de côté un homme qui déplaisait par ses critiques, je ne me plaindrais pas de son arrestation. Mais ce dont j'ai le droit de me plaindre, c'est des moyens qu'on a employés pour arriver à ce but. — Être républicain, aimer la liberté, travailler pour elle, ne sauraient être des crimes sous la République. Mais alors on peut vous faire passer pour un voleur ou pour un espion?

« Citoyenne Pélagie DOMBROWSKI,

« 45, rue Vavin. »

Presque en même temps que cette lettre, on trouvait, parmi les extraits des feuilles allemandes transmis par le gouvernement de la Défense, la mention que voici :

« Le général Jaroslas Dombrowski, commandant la légion polonaise, n'ayant pas encore pris jusqu'à présent le commandement de son poste, Garibaldi a envoyé d'Autun la dépêche suivante à Gambetta :

« Citoyen, j'ai besoin de Jaroslaw Dombrowski, rue Vavin, 52, « Paris. Si vous pouvez me l'envoyer par ballon, je vous en serai « très-reconnaissant.

« Votre dévoué,

« GARIBALDI.

peuples de la terre; on m'a trompé. Vous êtes des lâches. En avant, vous autres, dit-il à son état-major; montrons-leur ce que c'est. » Il poussa son cheval, et suivi de ses aides de camp, il défila au petit pas devant la batterie et les maisons croulées en bravant froidement la mitraille et la mousqueterie qu'on envoyait de tous côtés. Aucun ne fut touché. — « Ce n'est que ça, citoyens peureux, maintenant, allons-y. » Les gardes nationaux électrisés retournèrent au feu. Dès lors le prestige militaire de Dombrowski fut établi et l'insurrection avait trouvé son général en chef[1]. Son titre d'ancien chef de l'insurrection polonaise lui assurait, d'ailleurs, une certaine influence dans cette lutte où le sentiment national était étouffé par un vague sentiment d'internationalité et d'humanitarisme douteux[2].

La Commune semblait peu s'inquiéter, en effet, de la patrie et des Prussiens qui la rançonnaient. Tandis que M. Paschal Grousset, délégué aux relations extérieures, assurait toutes les puissances étrangères du désir qu'avait la Commune de Paris de resserrer les liens fraternels qui l'unissaient à ses voisins, M. Cluseret adressait le 15 avril, au commandant des armées allemandes devant Paris, la lettre que voici :

« Général,

« Il est parvenu à la connaissance de la Commune de Paris que la somme de 500 millions qui devait, aux termes de la convention militaire, être payée par le gou-

1. Lettres de L. Labbe à l'*Écho du Nord*.

2. Une lettre de M. A. G., aide de camp du prince de Poniatowski en 1812, 1813, conseiller d'État en 1831, dit (*Cloche* du 15 avril) :

« Dombrowski n'a jamais été élu chef de l'insurrection polonaise. Il n'a d'autre notoriété que celle que lui a valu le long emprisonnement qu'il a dû subir comme impliqué dans le procès des faux billets de la Banque russe, procès qui s'est déroulé à la dernière session de la Cour d'assises de la Seine. » Déclaration du comte de Platen.

vernement français au gouvernement allemand, le 15 avril, ne le sera pas.

« Dans ce cas, la Commune désire entrer en arrangement pour payer elle-même cette somme et demande une entrevue à cet effet.

« Par ordre de la Commune,

Le délégué à la guerre,

« CLUSERET. »

Ainsi, encore une fois, le seul *ennemi* pour Paris, c'était Versailles, comme l'*ennemi*, pour Versailles, était Paris. Et la Prusse? On l'oubliait. On faisait pis : on la payait. Ici et là quel déploiement navrant de furies! La Commune, renforcée par les élections complémentaires du 16 avril [1], arrêtait l'archevêque de Paris, réclamant, contre la liberté du prélat, la liberté de Blanqui, détenu depuis le 17 mars; elle arrêtait, avec l'archevêque, d'autres prêtres et fermait les églises; elle interdisait les réunions conciliatrices (8 avril); elle supprimait les journaux par fournées, le 5 avril : les *Débats*, le *Constitutionnel*, *Paris-Journal*, la *Liberté;* le 18 : le *Soir*, la *Cloche*, l'*Opinion nationale* et le *Bien public;* elle décrétait (12 avril) la démolition de la colonne Vendôme; elle condamnait à mort un chef de bataillon, Girot, coupable « d'avoir refusé de marcher à l'ennemi; » elle appelait la France à son aide, déclarant au peuple français que *c'était à la France à désarmer Versailles;* elle supprimait le travail de nuit dans les boulangeries; elle réquisitionnait deux millions dans les caisses des compagnies du Nord, de l'Est, de l'Ouest, d'Orléans et de Lyon (29 avril). Et, chose curieuse, typique, inexplicable, le courroux de la plupart des Parisiens, ainsi traqués ou inquiétés, s'élevait encore avec plus de force contre Versailles que

1. Voir aux Documents complémentaires le tableau de ces élections.

contre la Commune. « J'ai entendu, dit M. Beausire (*Revue des Deux Mondes*), j'ai entendu des gardes nationaux emprisonnés au nom de la Commune et qui n'avaient aucune raison de lui être attachés, s'écrier en montrant le poing : « Toute notre haine est pour Versailles. » Auprès des *crimes* des *Versaillais*, les plus abominables excès des *Communeux* passaient pour des peccadilles ou des actes de légitime défense ; « On fait pire à Versailles, » disaient les plus modérés. M. John Lemoinne ne remarquait-il pas, dans une lettre à l'*Indépendance*, que ceux des Parisiens qui fuyaient Paris devant la Commune, une fois en province déblateraient. Contre la Commune? Non. Contre Versailles!

L'état de Paris était encore plus pathologique que politique. La surexcitation cérébrale des derniers mois éclatait en un immense accès. La presse d'ailleurs, les images appendues aux kiosques, aux devantures des libraires, les spectacles de la rue, ces enterrements de fédérés, au son d'une musique lente et inoubliable, ces cercueils ombragés d'immenses drapeaux rouges, les exagérations, les mensonges des journaux qui racontaient l'égorgement des prisonniers par les Versaillais[1], qui comptaient, chaque jour, les victoires des malheureux fédérés combattant, eux, pour les phraseurs qu'ils faisaient vivre; ces tableaux éternels, qui entretenaient l'épouvante et la rage, étaient bien faits pour augmenter la fièvre terrible de Paris.

Parmi les journalistes dont le style coloré impressionna le plus ce peuple, il faut citer, au premier rang, Jules Vallès, rédacteur du *Cri du Peuple*. Apre et rude nature de révolté et d'affamé, en quête depuis des années de la réputation et de la fortune, demandant le succès au paradoxe et au hurlement, faisant le coup de feu

1. M. Raoul du Bisson écrivait qu'il avait vu une dame enfoncer *son ombrelle* dans la blessure saignante d'un fédéré. Le fait a-t-il besoin d'être démenti?

et le coup de poing littéraire dans des journaux qu'il improvisait, qui paraissaient, disparaissaient, s'éteignaient comme des pièces d'artifice dont la poudre est éventée, plus acharné après tout nouvel échec, continuant avec un rire creux et sceptique l'œuvre de démolition entreprise et s'acharnant contre le passé avec des rages de collégien que le pensum écrase, il était le peintre coloré et puissant de toute une horde de déclassés et de hères, de tous ces gens qui traînent, à travers une société indifférente et vieillie, leurs chimères et leurs appétits, bohèmes et artistes déchus, dont la vie faite de hasard et de duperies a l'ironie curieuse d'un paradoxe longtemps soutenu, et la tristesse navrante d'une agonie de tous les jours. Il aimait à poétiser la guenille du mendiant, l'habit crasseux du joueur de vielle ou le maillot pailleté du saltimbanque. Ce monde des irréguliers et des réfractaires était son centre et son lieu d'études. Il se plaisait, comme un des peintres flamands amis des cabarets, dans ces crémeries où, pâle, efflanqué, le chapeau râpé, les poches gonflées de manuscrits, se glisse l'utopiste interlope, rêvant d'amalgamer Brutus et Spinosa, tout en trempant son pain sec dans une tasse d'une mixture bizarre qu'on lui donne pour du lait.

Là étaient les modèles de Vallès, là aussi ses sympathies. Il avait vécu de cette existence décousue, tourmentée. Il avait longtemps demandé à je ne sais quelles industries inconnues et bizarres la nourriture de tous les jours, enseignant sans sourciller à des Moldaves le latin qu'il avait oublié et les mathématiques qu'il ne savait pas, ou bien encore, moyennant cinq francs, rimant des couplets pour ces marchands de chansons qui débitent ces poésies à deux sous le cahier. Les faiseurs de refrains ont eu d'ailleurs beau jeu avec le gouvernement du Comité central. Un des généraux de la Commune, un des plus fameux, Okolowicz, chantait naguère lui-même ses productions populacières dans les cafés-con-

certs ou sur les planches de l'École lyrique. L'une de ces chansons débraillées, *Tum la Tum*, eut la vogue dans les tabagies. Béranger avait élevé la chanson jusqu'à l'ode, ces chansonniers la traînèrent jusqu'au ruisseau.

De qui sont les vers, qu'on lit plus bas, et que je copie dans un volume oublié, publié en 1867, LES FLOCONS[1]? Exécrables d'ailleurs, sans couleur et sans harmonie, de quel nom sont signés ces vers religieux? Du nom d'un jeune homme qui revendiquait pour lui ce titre, *le Père Duchêne*, qu'il avait exploité deux ans auparavant, et qui, à côté du *Père Duchêne* d'Eugène Vermersch, publiait le *Vrai Père Duchêne*, celui de Gustave Maroteau. Hier, célébrant sainte Cécile, aujourd'hui criant : Vive la sociale! on les prend ainsi en flagrant délit de mysticisme et brûlant des cierges aux madones qu'ils démoliront demain, ces farouches fondateurs du *Faubourg* et de la *Montagne;* une autre pièce du recueil de M. Maroteau a pour titre : *A l'âme de ma Sœur.*

Qu'avais-tu fait, ma sœur, pour t'en aller si vite?
Manquait-il donc un ange au grand concert des cieux?

Et le premier essai littéraire de M. Vermersch fut un petit volume de vers, imprimé en caractères elzéviriens,

1. SANCTA CECILIA

A ma mère.

C'est concert aujourd'hui dans le pays des anges,
Tous les blancs chérubins unissent leurs accords
Pour célébrer Cécile et chanter ses louanges
Dans leurs divins transports.

Écoutez, ô mortels, cette tendre harmonie,
Douce comme un zéphyr par un soir de printemps.
Cette lyre qui vibre est la voix du génie
Aux amoureux accents.

. . . .

. . . Maintenant c'est fini! Le gai ruisseau murmure,
Et les petits oiseaux disent leurs chants joyeux :
Le feuillage s'agite... Admirons la nature
Et la beauté des cieux!

un volume orné d'une épigraphe qui flatte peu aujourd'hui celui à qui elle fut empruntée, un livre poétique dont le titre paraît douloureusement ironique à côté des pages qu'a depuis signées l'auteur : *les Printemps du cœur*, par *Eugène Vermersch, étudiant en médecine.*

Je ne sais rien qui consterne plus profondément l'intelligence, la raison, qui fasse plus amèrement douter du culte viril qu'on a pour toute liberté, que la lecture du *Père Duchêne*, de ces feuillets tachés de boue et de sang. Et quand on songe que ces pastiches hideux ont été composés, non point par quelque exalté dont la souffrance a pu faire un furieux, non point par quelque homme du peuple, dont la lecture des terribles numéros d'Hébert a pu bouleverser le cerveau, mais par un fantaisiste et un amuseur, alignant ces vociférations lugubres comme il rimait jadis des verselets badins et provoquant au meurtre de Chaudey ou applaudissant à l'assassinat de Clément Thomas, comme il donnait à *Paris-Caprice* des historiettes du demi-monde, parfumées de poudre de riz. Pauvre peuple naïf, qui croyait vraiment à la personnalité faubourienne du Père Duchêne, et croyait que le marchand de fourneaux était bel et bien fort en gueule! Sous le masque du forcené, il y avait un poëte de ruelles. Poëte, non! S'il l'eût été, il fût demeuré poëte, c'est-à-dire fidèle à tout ce qui est noble et beau, rayonnant, pur, superbe et sain. Les poëtes ne prennent point, pour étrangler les gens, la corde de leur lyre.

Au surplus, Vermersch avait poussé le pastiche jusqu'à l'imitation du modèle. Hébert aussi écrivait, en manchettes, comme M. de Buffon, ses numéros hideux où pourtant il agitait des questions politiques que n'ont jamais soupçonnées ses plagiaires. Cet Hébert, ce dictateur de l'opinion fangeuse, portait des gants blancs, soupait aux restaurants à la mode, chez Roze, le cuisinier fameux de la rue Grange-Batelière, et vivait, comme son plagiaire, en muscadin, tout en écrivant en fort de la halle. « Y a-t-il rien, lui disait l'auteur du *Vieux Corde-*

lier, rien de plus dégoûtant, de plus ordurier que la plupart de tes feuilles? Ne sais-tu donc pas, Hébert, que quand les tyrans d'Europe veulent avilir la République, quand ils veulent faire croire à leurs esclaves que la France est couverte des ténèbres de la barbarie, que Paris, cette ville si vantée par son atticisme et son goût, est peuplée de vandales ; ne sais-tu pas, malheureux, que ce sont des lambeaux de ces feuilles qu'ils insèrent dans leurs gazettes, comme si le peuple était aussi bête, aussi ignorant que tu voudrais le faire croire à M. Pitt ; comme si on ne pouvait lui parler qu'un langage aussi grossier ; comme si tes saletés étaient celles de la nation ; comme si un égout de Paris était la Seine ? »

L'anathème de Camille Desmoulins retombe encore sur ces pasticheurs lugubres, et je ne saurais trouver mieux pour les clouer au pilori.

Cependant la dictature militaire de Cluseret n'avait pas produit le résultat excellent qu'en attendaient les membres de la Commune de Paris. L'armée de Versailles resserrait autour de l'enceinte son demi-cercle chaque jour plus puissant. L'armée de la défense de Paris comprenait maintenant deux commandements : de Saint-Ouen au Point-du-Jour, Dombrowski commandait. Son quartier général était à La Muette. Du Point-du-jour à Bercy, le général était Wrobleski (quartier général à Gentilly). La Cécilia commandait l'intérieur de Paris [1].

1. « Le colonel La Cécilia est nommé commandant de la place avec le grade de général, disait à ce moment le *Rappel*.

« Le citoyen La Cécilia est né à Tours. Pour ne pas servir l'empire, il s'engagea dans l'armée italienne, où il fit les campagnes de 1859-1860. Il fut blessé deux fois et parvint au grade de capitaine du génie. Après la guerre, il rentra en France.

« Quand éclata la guerre avec la Prusse, La Cécilia fit taire ses sentiments politiques pour ne songer qu'à la France, et partit lieutenant dans les francs-tireurs de Paris. C'est dans ce corps qu'il parvint au grade de colonel, après s'être distingué aux affaires d'Ablis, de Varize, et pour avoir dirigé la brillante affaire d'Alençon.

« Après le 18 mars, il est entré au service de la Commune de Pa-

Déjà des dissensions avaient eu lieu entre Cluseret et quelques-uns de ses subordonnés. Des gens bien informés veulent que le général Okolowicz ait été blessé par Cluseret lui-même dans son cabinet au ministère de la guerre. On expliqua cependant autrement la blessure [1].

ris comme colonel chef d'état-major du général Eudes. Aujourd'hui, il occupe le premier poste militaire de la ville de Paris.

« La Cécilia a trente-six ans. Ce n'est pas seulement un soldat, c'est un homme du monde et un érudit. Il a longtemps étudié en Allemagne. Il sait vingt-six langues orientales et européennes, et passe pour un mathématicien extrêmement distingué. »

Voici quel était le premier soin de ce *mathématicien* arrivant au pouvoir : se procurer des conserves et du bordeaux.

La minute de la lettre qui suit a été trouvée dans les archives des citoyens Gustave May, intendant général, et Elie May, intendant divisionnaire de la Commune, ci-devant négociants en pierres fines, à Paris.

Elle prouve que si les frères May ont vu, même sous la Commune, suspecter leur administration, ils étaient poussés sur une certaine pente par l'état-major tout entier. Si tous ne comprenaient aussi bien le latin que La Cécilia, les uns et les autres étaient dignes de s'entendre sur le reste.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARDE NATIONALE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Etat-major général.

« Cher citoyen,

Promissio boni viri est obligatio : Avec la cordialité qui vous distingue vous m'avez promis :

« 1° Deux épées avec *double fourreau* et dragonnes (sic) ;

« 2° Des cigares ;

« 3° Des boites de conserves, et surtout des boites d'asperges, et enfin, hélas ! deux pièces de vin, une de Bourgogne et l'autre de Bordeaux.

« Depuis trois jours je suis comme sœur Anne, mais je ne vois rien venir.

« *His eripe me, invicte, malis !*

« Salut et fraternité.

Le général commandant la place

« N. LA CÉCILIA.

« Paris, le 27 avril 1871. »

1. « Levallois, 28 avril.

« Pour la deuxième fois, une tentative d'assassinat a été commi »

Toujours est-il que, soupçonné tout bas de mollesse et même accusé tout haut de trahison, Cluseret ne devait pas conserver longtemps le pouvoir. Le 30 avril, la Commune de Paris rendait le décret suivant :

« La Commune de Paris,

« Considérant qu'en acceptant les fonctions de délégué à la guerre, le citoyen Cluseret en subissait la pleine et entière responsabilité ;

« Que cette responsabilité s'applique aussi bien à l'insuffisance qu'à la trahison dont nous ne l'accusons pas ;

« Qu'il résulte évidemment des faits qui se sont écoulés que le citoyen Cluseret a été au-dessous d'une tâche qu'il avait acceptée ;

« Qu'en outre sa situation dans l'affaire Rossel n'est pas clairement établie ;

« Qu'il importe, à ces points de vue, dans un intérêt de salut public, que cette détention soit maintenue ;

« Arrête :

« Le citoyen Cluseret sera maintenu en état d'arrestation jusqu'à la fin des événements militaires actuels.

« Il sera détenu à Sainte-Pélagie.

« *Signé* : ARNOLD, VAILLANT, TRINQUET, DUPONT (Clovis) ».

Ce même jour, la Commune de Paris appelait à la délégation de la guerre un jeune homme dont la résolution et l'énergie implacables s'étaient déjà montrées dans les conseils de guerre et qui, la veille, officier du génie, puis chef d'état-major de Cluseret, allait désormais occuper le premier poste militaire de Paris en

sur le colonel Okolowicz. La réussite d'un semblable projet *autoriserait toutes sortes de représailles.* »

(*Dépêche de la fédération républicaine de la garde nationale.*)

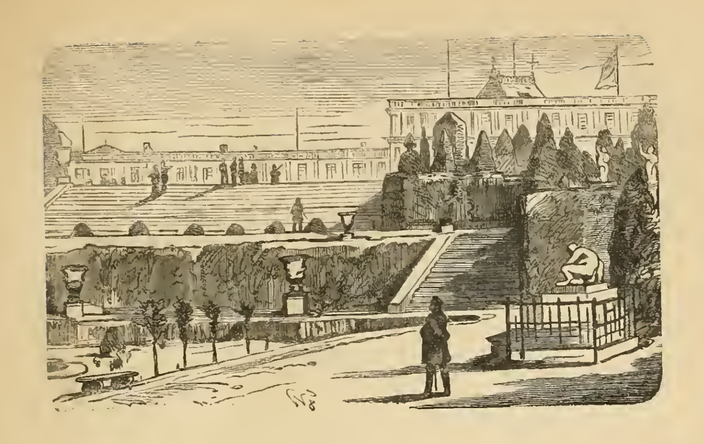
armes. C'était J. Nathaniel Rossel. La Commune le nomma délégué à la guerre à *titre provisoire.*

Le second siége de Paris allait entrer dans sa seconde phase.

Pendant ce temps, l'étranger regardait, auscultait cette grande agonisante : la France. M. de Bismarck, pressé d'intervenir, disait aux siens de patienter, de ne pas réconcilier deux partis ennemis par l'intervention étrangère, et le *Times*, dans une lettre d'un officier anglais, parlait de cette Commune qu'il appelait un « cauchemar de Callot ». Puis, expliquant la possibilité d'un tel accident historique : « Les classes riches manquent un peu de courage et d'esprit du devoir, » disait-il en raillant les *gourmets de Paris qui bâillent au théâtre.* Et il mettait au compte de *l'esprit de démoralisation* qui nous mine de telles plaies, de telles fièvres sociales. Puis, parlant à son tour de la possibilité d'une intervention prussienne : « Alors, disait cet étranger, plus attristé que nous-mêmes du spectacle que nous donnions au monde, alors l'humiliation de la France atteindrait le dernier degré, et le sceau de l'abjecte dégradation serait mis pour jamais sur la tête de la belle, noble et brave nation qui a produit Duguesclin et Bayard. »

Le sort a permis que cette honte nous fût épargnée, et c'est peut-être la seule consolation qu'on éprouve lorsqu'on se reporte vers ces terribles jours d'épreuve et ces tragiques souvenirs de la guerre sociale.





CHAPITRE V

Rossel. – Son passé. — Sa démission d'officier. — Surprise du fort d'Issy. — Rossel reprend possession du fort. — Il essaye de réorganiser les services de la Commune. — État des esprits dans Paris. — Les finances de la Commune. — Nomination du Comité de Salut public. — Les dissidents. — Progrès de l'armée de Versailles. — Proclamation de M Thiers aux Parisiens – Les clubs. — Les théâtres et les concerts. — Les troupes de la Commune évacuent le fort d'Issy. — Rossel est accusé de trahison. — Il se dérobe aux recherches.

L'homme que la Commune appelait au commandement en chef des forces militaires de Paris, avait été attaché à la place de Metz comme capitaine du génie pendant la guerre contre la Prusse. Caractère résolu, entier, indomptable, dévoré d'une ambition que légitimaient ses qualités remarquables de mathématicien et de penseur, Rossel n'avait pu voir sans un profond courroux la façon dont avait été conduit le siége de Metz par le maréchal Bazaine et le général Coffinières de Nordeck. Plus d'une fois, durant le blocus, il s'était montré exaspéré contre la direction donnée aux opérations mi-

litaires par les chefs chargés de défendre un boulevard aussi important que Metz. On l'avait vu même se compromettre au point de se mettre à la tête d'un complot dont le but était de se saisir du maréchal Bazaine, de le remplacer par un autre général, et de tenter de vaincre l'ennemi sous ce nouveau chef. Arrêté et enfermé dans la citadelle, Rossel avait été sauvé, au moment de la capitulation, par un commandant d'état-major qui l'avait laissé échapper. Le jeune officier du génie, s'évadant alors et traversant les lignes prussiennes sous un déguisement de roulier ou de paysan, était passé en Belgique où, le premier, dans l'*Indépendance belge*, il avait protesté au nom de l'armée contre la conduite de Bazaine, et de là il s'était rendu à Tours, auprès de M. Gambetta, qui l'avait alors chargé d'inspecter les places fortes du nord de la France. Nommé, au retour de cette mission, colonel auxiliaire et directeur du génie au camp formé à Nevers, il occupait encore ce poste lorsque la paix de Bordeaux fut conclue et lorsque éclatèrent à Paris les événements du 18 mars.

Esprit décidé, impatient du joug, à la fois puritain et exalté, comme un protestant nîmois qu'il était, Rossel sembla saisir d'un bond l'occasion qui s'offrait de jouer un rôle à la hauteur de son désir. Ce jeune homme de vingt-huit ans, d'une force cérébrale peu commune, aspirait à de vastes destinées. Il crut les voir s'ouvrir, et se jeta sans calculer, emporté, dans la voie nouvelle qui s'ouvrait devant lui. Dans cette nature de prime-saut, il y avait un peu de Don Quichotte. On a publié les *Notes et Pensées* de Rossel où justement il compare le fou Don Quichotte au sage Sancho. « Quel est le fou, dit-il, quel est le sage? L'hôte a la face bestiale, le ventre énorme, les bajoues pendantes ; le chevalier a la tête fière, le regard profond et un peu attristé. L'un se soucie de son bien et arrondit sa panse : l'autre se soucie des misères du monde et cherche des torts à redresser. L'un sert son intérêt, qu'il connaît ; l'autre sert l'intérêt d'autrui,

qu'il ne connaît pas. Quel est le fou, quel est le sage? N'importe, lève-toi, Don Quichotte, ces gens ne te comprennent pas; viens, endosse ton armure, allons combattre les moulins à vent. » Et c'est ainsi que Rossel partit pour Paris le 19 mars 1871, après avoir écrit la lettre que voici:

« Camp de Nevers, 19 mars 1871.

« *A M. le général ministre de la guerre, à Versailles.*

« Mon général,

« J'ai l'honneur de vous informer que je me rends à Paris pour me mettre à la disposition des forces gouvernementales qui peuvent y être constituées. Instruit par une dépêche de Versailles, rendue publique aujourd'hui, qu'il y a deux partis en lutte dans le pays, je me range sans hésitation du côté de celui qui n'a pas signé la paix, et qui ne compte pas dans ses rangs de généraux coupables de capitulation.

« En prenant une aussi grave et aussi douloureuse résolution, j'ai le regret de laisser en suspens le service du génie du camp de Nevers, que m'avait confié le gouvernement du 4 Septembre. Je remets ce service, qui ne consiste plus qu'en arrêté d'articles de dépenses et remises de comptabilité, à M. Finat, commandant du génie auxiliaire, homme intègre et expérimenté, qui est resté sous mes ordres, par ordre de M. le général Vergne, en vertu de votre dépêche en date du 5 du mois courant.

« Je vous informe sommairement par lettre adressée au bureau du matériel de l'état dans lequel je laisse le service.

« J'ai l'honneur d'être, mon général, votre très-obéissant et dévoué serviteur,

« ROSSEL. »

Rossel cédait à un élan irréfléchi en abandonnant son poste et en se tournant du côté de ceux qui « *n'avaient pas signé la paix.* » Il dut cependant se convaincre bientôt que ce n'était pas précisément la haine de l'ennemi de la patrie qui faisait agir les hommes du 18 mars, et que la réalisation de leurs rêves communistes ou jacobins était la cause déterminante de l'ardeur qu'ils apportaient dans la guerre civile. Il n'était pas permis à Rossel d'hésiter un moment. Puisqu'il était patriote, il devait deviner de quel côté était le patriotisme. Mais, ignorant de Paris et des courants divers qui entraînaient la population, peut-être espéra-t-il encore pouvoir dominer et unifier les éléments disparates contre lesquels il venait se heurter. Cette illusion, il devait la payer de sa vie.

Implacable d'ailleurs, emporté par des sentiments de puritanisme, altier et dur, il accepta, après le grade de chef de légion, l'emploi de président de cour martiale, tribunal révolutionnaire qui devait porter des condamnations à mort. Il a expliqué dans un de ses *écrits posthumes* pourquoi il avait accepté de telles fonctions, et l'explication donnée rend plus étrange encore et plus triste sa conduite : « Si j'ai, dit-il, à me défendre de l'accusation d'ambition, l'acceptation douloureuse que je fis de cette charge est peut-être l'argument le plus fort que je puisse produire. *Quel intérêt a un ambitieux à se souiller les mains?* J'aurais été un ambitieux bien sot ou bien dépourvu d'étude, *d'aller ensanglanter mon nom dans des fonctions subalternes.* » Rossel donne cette acceptation comme un sacrifice fait par lui à la Révolution. Mais on ne se sacrifie à une cause qu'en s'immolant soi-même, et non en condamnant les autres. C'est sans doute par ce même sentiment qu'il accepta les fonctions de délégué à la guerre qui lui furent offertes par la Commune.

Il répondait bientôt affirmativement, et les journaux publièrent sa lettre aux citoyens membres de la Commission exécutive.

« Citoyens,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de l'ordre par lequel vous me chargez, à titre provisoire, des fonctions de délégué à la guerre.

« J'accepte ces difficiles fonctions, mais j'ai besoin de votre concours le plus entier, le plus absolu, pour ne pas succomber sous le poids des circonstances.

« Salut et fraternité.

« 30 avril 1871.

« *Le colonel du génie*,

« ROSSEL »

Au moment où Rossel acceptait la succession de Cluseret, les troupes de Versailles venaient de remporter sur les fédérés un avantage marqué. Dans la nuit du 29 au 30, une tranchée située sur la droite du fort d'Issy avait été surprise par les troupes du général Faron, avec la batterie qu'elle couvrait. Le cimetière, les carrières et le parc d'Issy étaient demeurés aux mains de l'armée régulière. « Mégy, écrit Rossel lui-même, Mégy, l'incapable commandant du fort, voyant au matin *l'ennemi* s'étendre sur sa droite, *avait pris peur* et évacué le fort avec la garnison. » Ce fut alors que Cluseret, réunissant quelques troupes, réoccupa le fort : il devait être arrêté, par ordre de la Commune, au retour de cette expédition.

Les troupes du général Faron n'avaient pas essayé d'enlever d'assaut le fort d'Issy. Un complot dont faisaient partie Billioray et le commandant Sérizier, du 101e fédérés, devait leur en ouvrir les portes. L'arrivée soudaine de Rossel déjoua ces projets. Le nouveau délégué à la guerre fit consigner Mégy, envoya au fort d'Issy le général Eudes « *qui n'y alla qu'à contre-cœur* » (Rossel, *Œuvres posthumes*) et se montra, dès ce moment, impla

cable. Dans la soirée du 30, un parlementaire avait été envoyé au fort d'Issy, porteur de cette sommation du major de tranchée :

SOMMATION

« Au nom et par ordre de M. le maréchal commandant en chef l'armée, nous, major de tranchée, sommons le commandant des insurgés, réunis en ce moment au fort d'Issy, d'avoir à se rendre, lui et tout le personnel enfermé dans ledit fort.

« Un *délai d'un quart d'heure* est accordé pour répondre à la présente sommation.

« Si le commandant des forces insurgées déclare, par écrit, en son nom et au nom de la garnison tout entière du fort d'Issy, qu'il se soumet, lui et les siens, à la présente sommation, sans autre condition que d'obtenir la vie sauve et la liberté, moins l'autorisation de résider dans Paris, cette faveur sera accordée.

« Faute par lui de ne pas répondre dans le délai indiqué plus haut, toute la garnison sera passée par les armes.

« Tranchées devant le fort d'Issy.

« 30 avril 1871.

« *Le colonel d'état-major de tranchée,*

« R. LEPERCHE. »

Le lendemain, le général Eudes remit au parlementaire cette réponse du successeur de Cluseret :

« Paris, 1er mai 1871.

« *Au citoyen Leperche, major des tranchées, devant le fort d'Issy.*

« Mon cher camarade,

« La prochaine fois que vous vous permettrez de nous

envoyer une sommation aussi insolente que votre lettre autographe d'hier, je ferai fusiller votre parlementaire, conformément aux usages de la guerre.

« Votre dévoué camarade,

« ROSSEL,

« Délégué de la Commune de Paris. »

Les négociations étaient donc rompues, et le siége du fort continuait. Dans la nuit du 1er au 2 mai, les troupes de Versailles emportaient la gare de Clamart et le château d'Issy. Ce qui n'empêchait point le *Journal officiel* de la Commune de publier, chaque jour, des dépêches semblables à celles-ci : « *Feu ennemi éteint. — Versaillais repoussés. — Gare de Clamart trois fois attaquée: ils sont repoussés vigoureusement.* » Ces dépêches mensongères entretenaient la colère et la résistance de Paris, des pauvres dupes souvent braves et résolues qui donnaient leur sang pour une cause mal définie et déjà déconsidérée par ceux qui prétendaient la diriger.

Rossel, depuis qu'il était arrivé au pouvoir, éprouvait, à voir de près le fonctionnement de la Commune, une impression profondément navrée et amère. Il avait essayé de mettre dans le vaste désordre de cette administration et de cette intendance, une sorte de régularité improbable. Il prétendait réduire aux tarifs en vigueur dans l'armée les prestations accordées aux gardes nationaux. Il voulait lutter de toute son énergie contre l'ivresse qui rendait souvent incapables de lutte des compagnies entières. Il perdait, à essayer de faire de l'ordre avec ce désordre, la plus grande partie de son temps et le meilleur de son énergie.

« La meilleure partie de mon temps, a-t-il écrit lui-même (*Œuvres posthumes*), était certainement prise par les importuns et les inutiles, les délégués de toute provenance, les hommes à inventions, les quémandeurs de renseignements, et surtout les officiers et les gardes qui quittaient leur poste pour venir faire des plaintes de

leurs chefs ou de leurs armes, ou du défaut de vivres et de munitions.

« Il y avait aussi, un peu partout, des chefs particuliers qui n'acceptaient pas ou n'exécutaient pas les ordres. Chaque arrondissement avait son comité, nul, hargneux, jaloux ; l'artillerie était séquestrée par un comité analogue, relevant aussi de la Fédération, et qui était une rare collection d'incapables. Chaque monument, chaque caserne, chaque poste avait son commandant militaire, et ce commandant militaire avait son état-major et souvent sa garde en permanence : tous ces produits spontanés de la Révolution n'avaient d'autre titre et d'autre règle que leur bon plaisir, le droit du premier occupant et la tranquille prétention de rester en place sans rien faire.

« On voyait des médecins se promener avec les galons et l'escorte de général, des concierges de caserne équipés en officiers supérieurs ; tout cela avait des chevaux, des rations et la solde.

« En revanche, la garde nationale manquait souvent de chefs. Les anciens cadres n'étaient plus obéis à cause des ordres de réélection ; les nouveaux cadres étaient contestés ou n'étaient pas encore élus ; les bataillons tiraient prétexte de là pour ne pas marcher. Les élections des chefs de bataillon furent très-longues ; celles des chefs de légion, impossibles. Un officier n'était pas plutôt élu que les protestations contre son élection, les dénonciations contre ses opinions et son caractère, pleuvaient dans les bureaux du ministère, des comités de la Fédération, de la Commune et de toutes les autorités qu'on imaginait. »

On conçoit quelle peine cet homme écœuré d'un tel spectacle, se donna pour remédier à une telle organisation, à cette plaie de l'indiscipline, mais lui-même n'y remédiait que par d'inutiles palliatifs. C'est lui qui nomma, par exemple, le cordonnier Gaillard, directeur d'une commission de barricades, qui fut aussi inutile

que celle du siége [1]. Cette nomination bizarre suffisait-elle pour donner quelque force à la défense de Paris? Certes, non, et Rossel, qui critiquait si bien et si vertement les abus de l'administration communale, subissait lui-même l'influence et tombait dans les mêmes errements.

La situation de la Commune était déjà, au 1er mai, bien précaire et, depuis un mois et demi qu'elle tenait le pouvoir, qu'elle était souveraine maîtresse d'une grande ville comme Paris, elle avait fait preuve de la plus notoire incapacité. Ceux-là mêmes qui, au premier moment, justement irrités contre l'Assemblée de Bordeaux, anxieux du sort de la République, épris de cette idée, absolument logique, de l'autonomie de la commune, s'étaient laissés aller à accepter des nouveaux venus et à vouloir bien attendre pour les juger, de les avoir vus à l'œuvre, ceux-là, dégoûtés maintenant de tant d'infatuation, de tant de phrases couvrant un tel vide d'idées, irrités d'ailleurs de l'arbitraire déployé par les hommes de la Commune hostiles à toute liberté, violant le domicile privé, arrêtant, comme on le vit pour Chaudey et pour M. Polo, un citoyen sur un soupçon, sur une dénonciation, sur une vengeance, les esprits sensés avaient dès longtemps pris parti contre cette tyrannie commu-

1. Le citoyen Gaillard père est chargé de la construction des barricades formant une seconde enceinte en arrière des fortifications. désignera ou fera désigner par les municipalités, dans chacun des arrondissements de l'intérieur, les ingénieurs ou délégués chargés de travailler sous ses ordres à ces constructions.

Il prendra les ordres du délégué à la guerre pour arrêter les emplacements de ces barricades et leur armement.

Outre la seconde enceinte indiquée ci-dessus, les barricades comprendront trois enceintes fermées ou citadelles, situées au Trocadéro, aux buttes Montmartre et au Panthéon.

Le tracé de ces citadelles sera arrêté sur le terrain par le délégué à la guerre, aussitôt que les ingénieurs chargés de ces constructions auront été désignés.

Paris, le 30 avril 1871.

Le délégué à la guerre :

ROSSEL.

nale qui était la négation même de la Commune libre, indépendante, organisée et vivace.

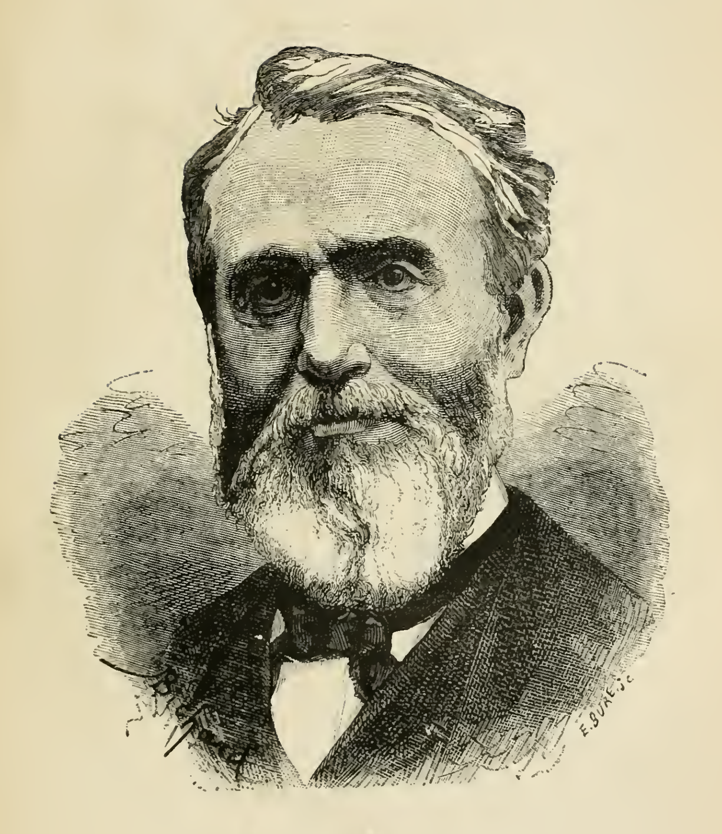
Les hommes de l'Hôtel de Ville devinaient bien que l'esprit de Paris se détachait d'eux. Ils se sentaient isolés, perdus. Les mouvements analogues au mouvement parisien avaient été étouffés en province. Les prétendus délégués provinciaux, les francs-maçons avaient beau faire, organiser des meetings ou planter leur bannière sur les remparts de Paris, la Commune ne trouvait aucune force réelle dans ces manifestations bruyantes. Les élections complémentaires qui avaient réuni dans certains arrondissements un nombre dérisoire d'électeurs, montraient le vide chaque jour plus grand qui se faisait autour de la Commune, constamment tenue en échec, d'ailleurs, par le Comité central sans cesse renouvelé.

Un écueil terrible pour ce gouvernement, c'était la question d'argent. « *Monnoie fait tout*, » disait Riquetti. La Commune, du 20 mars au 30 avril, avait dépensé 25.138.089 francs. La Commune avait trouvé au Trésor 4.658.112 francs. Elle avait fait main basse sur toutes les caisses des administrations et des établissements communaux; elle s'était fait donner 7.750.000 francs par la Banque, 2 millions par les chemins de fer; elle avait réquisitionné et fait fondre à la Monnaie l'argenterie de particuliers (M. Martin du Nord entre autres), les ornements précieux des églises ou des communautés religieuses [1].

Bref, la Commune avait eu à sa disposition 26.015.916 fr., et elle avait dépensé 25.138.089 fr. ainsi répartis :

Délégation de la guerre...............	20.000.000
Intendance..........................	1.813.318
Délégation du commerce..............	50.000

1. La Commune réquisitionna chez le maréchal Bazaine. Chose étrange, parmi les objets pris chez le maréchal et transportés à la Monnaie on trouve deux chasubles de prêtres. Deux chasubles Et d'où venaient-elles? Du Mexique peut-être.



M. CHALLEMEL-LACOUR

Enseignement........................	1.000
Comité central.......................	15.651
Hôtel de Ville........................	91.753
Commission de sûreté...............	225.039
Tabacs..............................	91.922
Barricades...........................	44.500

Du 20 mars au 30 avril, plus de *vingt-cinq millions* avaient été dévorés, gaspillés, jetés au vent par ces imprévoyants et ces gouvernants improvisés. Mais les millions fondaient trop vite à ce feu de forge de la guerre civile et Jourde, le délégué aux finances, voyait avec effroi les jours se suivre, les dépenses se succéder et les ressources de la Commune se tarir.

C'est pourquoi Rossel voulait exiger des économies sur la solde de la garde nationale. C'est pourquoi aussi Ch. Gérardin, membre de la Commune pour le dix-septième arrondissement, ancien voyageur de commerce, ami de Rossel qu'il avait fait nommer chef de légion, comme il avait fait donner des commandements militaires à Wrobleski et à Okolowicz, conçut le projet d'*annuler la Commune*, comme a écrit Rossel, en faisant mettre le pouvoir aux mains d'un *Comité de salut public*, composé des « membres jeunes » de la Commune. « Je laissai faire, ajoute Rossel, j'étais aussi ennemi de la Commune que pouvaient l'être les républicains sensés. » Rossel était d'avis qu'on pouvait sauver la Révolution en annulant la Commune. Mais, on le remarquera, c'était toujours dans des mots, non dans des faits, que ces hommes cherchaient le salut de leurs idées. Faire revivre le fameux Comité de salut public, à qui la France républicaine avait dû jadis de pouvoir repousser l'ennemi et reprendre ses frontières, leur semblait l'absolu moyen de victoire. Ils ne réfléchissaient ni à la différence des temps, ni à celle des situations. Ils évoquaient des ombres, ils en appelaient à des fantômes. Ils étaient en cela trop semblables à la France elle

même qui se repaît depuis trop longtemps de glorieuses vapeurs, hélas ! évanouies :

Oui, certes, la France, et c'est là sa faiblesse profonde, depuis trop longtemps déjà, n'a plus de vigueur que dans son passé. Elle vit de ses souvenirs. Tour à tour, elle s'effraye ou se rassure avec des mots, des spectres et des débris. Elle se dresse et court à la frontière en Juillet, certaine de la victoire parce qu'on lui rend la *Marseillaise* confisquée, et déçue dans son espoir, elle se croit sauvée en Septembre parce qu'elle évoque les souvenirs de 92 et des volontaires d'autrefois.

Certes, l'œuvre du Comité de salut public où Carnot organisait la victoire, où Cambon sauvait et refaisait les finances, où l'âme même de la patrie palpitait dans six pieds carrés, dont l'écho faisait trembler le monde, certes, cette œuvre fut grande, et ceux qui l'entreprirent avaient mérité d'être invincibles. Mais ne comprenaient-ils pas, ceux qui, en 1871, sortaient ce passé de la profondeur des années, qu'ils le rapetissaient en le refaisant à leur taille et qu'on ne recommence pas deux fois, surtout en des temps débiles, le travail des géants?

Non, ils ne comprenaient pas. Encore un coup, ils pastichaient. Ils votaient, sur la proposition du citoyen Miot, que Paris avait un nouveau *Comité de salut public*. « Attendu, disait Félix Pyat, que le mot de salut public est absolument de *la même époque* que celui de République française et de Commune de Paris, je vote pour. » L'archéologie prenait le pas sur la politique.

Quelques membres protestaient contre cette création d'un *pouvoir dictatorial*. C'étaient : Andrieux, Langevin, Ostyn, Vermorel, V. Clément, Theisz, Serrailler, Avrial, Malon, Lefrançais, Courbet, Eug. Gérardin, Clémence, Arthur Arnould, Beslay, Jourde et Jules Vallès.

L'ensemble du projet, mis aux voix, donna le résultat suivant :

Votants, 68. — Majorité absolue, 35.

Pour l'adoption 45
Contre 23

Le décret était adopté. Il fut affiché ainsi :

« Paris, le 1er mai.

« La Commune

« DÉCRÈTE :

« Art. 1er. Un Comité de salut public sera immédiatement organisé.

« Art. 2. Il sera composé de cinq membres, nommés par la Commune, au scrutin individuel.

« Art. 3. Les pouvoirs les plus étendus sur toutes les délégations et commissions sont donnés à ce Comité, qui ne sera responsable qu'à la Commune. »

Les premiers membres de la Commune, nommés membres du Comité de salut public, étaient les citoyens : Antoine Arnaud, Léo Meillet, Ranvier, Félix Pyat et Charles Gérardin.

Cette création d'un *Comité de salut public*, sans donner de la force à la Commune, jeta quelque terreur dans Paris. Que si les gouvernants de l'Hôtel de Ville tenaient à cette *auréole de crainte* dont voulait se parer Napoléon Ier, ils avaient réussi à l'obtenir. Un certain sentiment de crainte se manifestait d'ailleurs, depuis que Rossel tenait le pouvoir militaire. On sentait qu'il était prêt à tout. Sa main rigide se faisait sentir. Ce fut peu après cette époque qu'il publiait cet ordre terrible défendant de cesser le feu pendant le combat :

« Il est défendu d'interrompre le feu pendant un combat, quand même l'ennemi lèverait la crosse en l'air *ou arborerait le drapeau parlementaire.*

« Il est défendu, sous peine de mort, de continuer le feu après que l'ordre de le cesser a été donné, ou de continuer à se porter en avant lorsqu'il a été prescrit de s'arrêter. Les fuyards et ceux qui resteront en arrière

isolément seront sabrés par la cavalerie ; s'ils sont nombreux, ils seront canonnés. Les chefs militaires ont, pendant le combat, tout pouvoir pour faire marcher et faire obéir les officiers et soldats placés sous leurs ordres.

« Paris, le 9 mai 1871.

« *Le délégué à la guerre,*

« ROSSEL. »

Mais, encore un coup, ce n'était pas avec ces sévérités qu'on décrétait la victoire. Le désordre était à son comble, Avrial avait beau se charger de l'artillerie, Bergeret de l'habillement, Arnold de la révision des grades, Tridon vainement faisait arrêter les frères May, intendants généraux, coupables de détournements. Peu importait. La situation de l'intendance semblait déjà perdue. Eudes, envoyé par Rossel au fort d'Issy constamment canonné par les troupes de Versailles, *ne songeait plus*, dit Rossel, qu'à en sortir [1]. Il avait pris son quartier « dans la casemate la plus obscure et la moins exposée de tout le fort [2]. » Le Comité de salut public, où Félix Pyat était tout-puissant, envoya alors à Issy le général Wrobleski. Pendant l'absence de celui-ci, les troupes de Versailles s'emparèrent de la redoute du Moulin-Saquet qui dépendait de son commandement. Rossel alla se plaindre à la Commune du déplacement de Wrobleski ordonné par Félix Pyat, et le rédacteur en chef du *Vengeur* offrit sa démission de membre du Comité de salut public. Cette rivalité devait causer peu après la retraite de Rossel que quelques-uns accusaient déjà tout haut de jouer « au petit Bonaparte [3]. »

1. *Papiers posthumes*, p. 129.

2. *Id.*, p. 132.

3. Une lettre curieuse de Rossel parut dans la *Sociale;* elle était adressée à l'éditeur du *Times :*

« Il court dans les journaux une certaine calomnie qui ne m'au-

La situation militaire de Paris s'aggravait cependant de jour en jour, on pourrait presque dire d'heure en heure. M. Thiers avait rédigé et fait afficher une proclamation que reproduisirent les journaux de la Commune et où il disait aux Parisiens, les adjurant de se sauver eux-mêmes : « Parisiens, pensez-y mûrement; dans très-peu de jours, nous serons dans Paris. La France veut en finir avec la guerre civile. Elle le veut, elle le doit, elle le peut. »

Cette proclamation excita une sourde colère chez la plupart des fédérés et chez d'autres un sentiment d'incrédulité absolue, presque joyeuse. L'insouciance d'une partie de la population, la persuasion que l'état de choses actuel, la crise effrayante pouvaient indéfiniment se prolonger, animaient bien des gens à Paris, qui ne doutaient pas de la victoire de la Commune et qui, surtout, ne se doutaient point que si l'armée de Versailles n'eût pu triompher, l'armée prussienne intervenait immédiatement. Mais les nouvelles rassurantes des journaux, les déclamations des clubs entretenaient dans la foule une confiance indéracinable et seulement comparable à la crédulité colossale de Paris pendant les cruelles épreuves du premier siége.

Cette masse, comme disait Fitche, excessivement mobile, susceptible de recevoir toutes les impulsions, mais

rait nullement inquiété si votre honorable feuille n'en avait endossé la responsabilité.

« On assure que j'ai demandé un grade à M. Thiers, qui me l'aurait refusé : il n'y a rien eu d'analogue. Dès la capitulation de Paris, tout lien était brisé entre l'armée française et moi, et je ne restai à mon poste que pour achever de régler l'importante comptabilité des travaux que j'avais exécutés.

« On dit qu'un dépit de jeune homme m'a jeté dans les rangs de la Révolution. Il n'y a point chez moi de dépit, mais une colère mûrement et longuement réfléchie contre l'ancien ordre social et contre l'ancienne France qui vient de succomber lâchement.

« Salut et fraternité.

« ROSSEL,

« *Délégué à la guerre.* »

incapable de se donner elle-même une direction déterminée et durable, appartenait à ses orateurs, à ses publicistes, à ses nouvellistes. Elle croyait tout, acceptait et répétait tout. On entendait alors, dans les clubs installés dans les églises, des orateurs de la Commune annoncer la victoire de la Commune de Marseille, la défection de tout un corps d'armée de Versailles, la victoire complète des fédérés, la démission ou la mort de Mac-Mahon. Toute chimère paraissait vraisemblable, tout roman passait à l'état d'histoire. Ce public surexcité, surchauffé, votait et acclamait toutes les motions, mettait *hors la loi*, — mieux que cela, *hors l'humanité*, — les députés de Paris coupables d'être demeurés à l'Assemblée de Versailles : Louis Blanc, Schœlcher, Brisson, Quinet, etc. D'autres fois, on votait l'exécution de l'archevêque de Paris sous quarante-huit heures si Versailles ne mettait pas en liberté le citoyen Blanqui.

Les principaux clubs se tenaient à l'église Saint-Nicolas, à l'église Saint-Eustache, dans les anciens lieux de réunions populaires. D'autres clubs, plus nouveaux et plus étranges, s'étaient formés : le *club du Vieux-Chêne,* le *club de la Boule-Noire*, le *club des Enfants de Marat*, le *club des fils à Duchêne*, le *club des bonnes patriotes de Montmartre*, — ce dernier exclusivement composé de femmes, — et enfin le *club des Martyrs*, situé au troisième étage d'une pauvre maison de la rue Berzélius.

Tous ces clubs appartenaient aux personnalités bruyantes et aux ambitions furieuses. Un ancien artilleur de la garde nationale, chassé de sa batterie pour lâcheté, parlait tout haut de son courage. Un autre, ancien agent bonapartiste, réclamait la mort des otages. D'autres colportaient la fable des cadavres de Saint-Laurent, squelettes provenant du vieux cimetière de Saint-Laurent, depuis longtemps abandonné.

Les assesseurs en écharpe rouge siégeaient dans les églises au banc-d'œuvre, au-dessus duquel flottait un grand drapeau rouge. Les nefs regorgeaient de specta-

teurs. Un soir, un orateur fit, à Saint-Eustache, l'apologie quelque peu mystique du drapeau rouge.

« Le sieur Thiers, s'écriait-il, a osé appeler le drapeau rouge un *drapeau hideux*. Pourquoi hideux? Le drapeau blanc et le drapeau tricolore ont eu leurs jours glorieux. Mais l'un est tombé dans la boue en 1830; l'autre est tombé dans la honte à Sedan et à Metz. Par quelle bégueulerie répudierait-on le drapeau rouge. qui est le drapeau de la fédération des peuples? » Puis se tournant vers l'autel avec un élan d'exaltation bizarre, de religiosité singulière : « C'est toi que j'invoque, s'écrie-t-il, toi, Christ, qui as versé ton sang pour nous. C'est la couleur de ton sang dont nous avons teint l'étendard populaire. Tu ne saurais nous méconnaître, car tu étais fils du peuple! »

Un autre soir, à Saint-Nicolas des Champs, un ouvrier bijoutier, beau parleur, quoique vulgaire, mais qu'on ne vit pas sur les barricades, s'adressait ainsi à son auditoire effaré de tant d'audace : « Ce qu'il faut faire des traîtres de la bourgeoisie! Vous me le demandez! Eh bien! il faut les dénoncer et par ce beau soleil de mai, ce temps doux et pur qui donne envie de vivre, il faut les traîner, dans chaque arrondissement, sur la place de la mairie, et là, vous m'entendez, il faut leur f..... douze balles dans le ventre! — Et savez-vous qui composera le peloton d'exécution? Des femmes, citoyennes, ce sera des femmes! » L'énergumène terrible, dont je ne veux pas citer le nom, dira, pour peu que ces lignes lui tombent sous les yeux, si l'on a défiguré ses paroles. Ah! pauvre peuple qui, à de certaines heures, écoutes ces orageux tribuns, habiles à échapper d'une mêlée tragique où des ouvriers, des travailleurs, des combattants, des dupes donnent leur sang et meurent! Et quand on songe que des femmes applaudissaient à ces paroles du déclamateur de hasard, quand on songe que des escouades de femmes, armées, costumées, ceintes d'écharpes et parées de cocardes rouges, parcouraient les rues, et, sem-

blables à des hystériques de politique, se préparaient à la résistance implacable des huit derniers jours, on se demande de quel limon est faite l'espèce humaine et quels fauves instincts, indéracinables et cachés, se tapissent dans l'âme encore si sombre de l'homme?

Mais ce qui écœura davantage encore que ces déclamations furibondes, c'est le contraste d'une certaine joie que déployaient les fédérés même parmi les horreurs de la guerre civile. On donnait des fêtes, on organisait des concerts. On chantait, à deux pas des morts, qui tous étaient Français. Les Tuileries, palais des rois pris d'assaut par le peuple, s'illuminaient pour des fêtes où la citoyenne Agar déclamait des vers d'Auguste Barbier, et où Mme Bordas chantait, sous ces voûtes dorées, les refrains mugissants de la *Canaille*. On ne saurait d'ailleurs méconnaître l'espèce de grandeur sinistre, farouche, de cette antithèse : les Tuileries chaudes de la buée populaire, après les bals ruisselants d'épaules blanches et de capiteuses odeurs [1].

Heures étranges, effrayantes, bien faites pour navrer et pour faire, un moment, désespérer de la vertu, de la pitié, de la bonté, de tout ce qui est la vie paisible et possible, le sourire, la consolation et l'humanité. Ainsi, ils trouvaient le temps de rire, d'écouter des couplets de féerie, tandis que les obus écrasaient Neuilly, que les batteries de l'enceinte trouaient des poitrines françaises et que cet horrible spectacle continuait !

L'heure était cependant difficile pour la Commune. Depuis le 7 mai, une grande batterie de 70 pièces de

1. *Les Théâtres à Paris.* — Malgré la canonnade incessante, disait un journal du moment, la Commune ne perd pas sa gaîté. Les théâtres sont ouverts par ordre. Au Gymnase, on joue les *Idées de madame Aubray;* à la Gaîté, la *Grâce de Dieu;* au Châtelet, le *Courrier de Lyon;* au Château-d'Eau, l'*Ange de minuit*, avec M. Régnier et Mlle Dica-Petit.

Aux Délassements-Comiques, les *Contes de fées*, avec *un essaim de jolies femmes*, tout comme sous l'empire; aux Folies-Dramatiques, le *Canard à trois becs.*

gros calibre, installée à Montretout, battait l'escarpe du corps de place, du bastion 63 au bastion 72. Paris, sous ce feu terrible, demeurait, a-t-on dit, silencieux et comme étonné de ce formidable concert de détonations. La porte Maillot était criblée par le Mont-Valérien. Les forts d'Issy, de Vanves, de Montrouge étaient serrés de près. Le fort d'Issy ne tirait presque plus. Les troupes de Mac-Mahon étaient maîtresses de l'église et d'une partie du village. Impossible aux défenseurs du fort de se ravitailler. Sur la route de Vanves à Clamart, tous leurs convois étaient interceptés. Les officiers du fort, dans la matinée du 9 mai, s'esquivèrent alors, suivis de leurs soldats, les uns vers le couvent des Oiseaux, les autres vers le lycée de Vanves. Peu après la troupe de ligne pénétra dans le fort laissé vide, et y trouva une quantité considérable de munitions, de vivres, et des canons et mitrailleuses en grand nombre, quelques-unes de ces pièces démontées, égueulées et sanglantes.

En apprenant la perte du fort d'Issy, Rossel se sentit pris d'une colère violente. Il avait vainement essayé d'organiser 12.000 hommes destinés à débloquer le fort. Il saisit une plume et écrivit cette dépêche qu'il rendit publique par voie d'affiche : « *Le drapeau tricolore flotte sur le fort d'Issy.* » Vainement M. Vésinier, dans son journal, essaya de démentir cette affiche de Rossel, de faire croire qu'Issy appartenait encore à la Commune. La population apprit bientôt que Rossel avait dit vrai. Alors les bruits de trahison furent propagés contre Rossel. Vallès et Pyat l'accusèrent [1]. Lui écrivit une lettre où il réclamait simplement une cellule à Mazas et, après avoir attendu Félix Pyat au bureau du *Vengeur* pour lui brûler la cervelle, il s'enquit d'un gîte et se déroba aux

1. M. Lissagaray, dans son livre, se contente de dire que « plus homme de critique que d'initiative, Rossel se débattit dans les ténèbres et ne sut pas innover ». (*Les huit journées de mai*, page 10.)

recherches en même temps que Ch. Gérardin, chargé de le surveiller.

Quelques mois plus tard, Rossel, à la veille de sa mort, se rappelant ces souvenirs, écrivait :

« C'est avec un véritable dégoût que je reviens sur les rapides événements de cette courte période, et ce sentiment m'empêche peut-être de détailler ces événements comme je le voudrais. Le souvenir de tous ces révolutionnaires présomptueux, mais dépourvus d'études et d'énergie, capables d'un coup de main peut-être, mais non d'une volonté et d'un ferme propos, leur souvenir est pour moi un cauchemar.

« J'ai servi fidèlement, aveuglément la Révolution, jusqu'au jour où j'ai eu expérimenté par moi-même toute la vanité des espérances que j'avais fondées sur cette tentative. La Commune n'avait pas d'hommes d'État, pas de militaires, et ne voulait pas en avoir ; elle accumulait les ruines autour d'elle, sans avoir ni la puissance, ni même le désir de créer à nouveau.

« Ennemie de la publicité parce qu'elle avait la conscience de sa sottise, ennemie de la liberté parce qu'elle était dans un équilibre instable d'où tout mouvement pouvait la faire choir, cette oligarchie était le plus odieux despotisme qu'on puisse imaginer. N'ayant qu'un procédé de gouvernement qui était de tenir le peuple à ses gages, elle ruinait, par ses dépenses, l'épargne de la démocratie, et en ruinait les espérances parce qu'elle désaccoutumait le peuple du travail.

« Lorsque je vis que le mal était sans remède, que tout effort, que tout sacrifice était stérile, mon rôle se trouva fini. »

Le rôle était fini, en effet, mais l'acteur allait le payer cher. Grain de sable roulé par le torrent populaire, il allait se retrouver rejeté au rivage, et broyé. Cruelle destinée que la sienne et qui doit servir de leçon à tous.

car elle montre que les dons de l'âme, la trempe du caractère, la force même du génie, ne sont rien sans ces vertus plus humbles et plus sûres, qui font les nations grandes et les hommes vraiment forts, l'habitude de la patience et le respect du devoir.





CHAPITRE VI

Travaux de l'Assemblée de Versailles. — Signature définitive du traité de paix avec la Prusse. — Tentatives de conciliation. — L'influence bonapartiste dans la révolution du 18 Mars. — Aspect de Versailles. — Les environs de Paris. — L'occupation prussienne. — La Commune en province Limoges, Saint-Étienne, Marseille, Lyon, Toulouse. — Démolition de la maison de M. Thiers. — Delescluze remplace Rossel comme délégué à la guerre. — Le passé à Delescluze. — Proclamation de Delescluze. — Nouveaux décrets de la Commune. — Démolition de la colonne Vendôme. — Gustave Courbet. — Explosion de la cartoucherie de l'avenue Rapp. — Désaccord au sein de la Commune. Le Comité central. — Le Dénoûment approche.

Pendant que ces tragiques événements se déroulaient dans Paris et que la grande ville était soumise à la double épreuve du despotisme intérieur et du bombardement extérieur, l'Assemblée de Versailles continuait à voter des lois et à mener à fin les négociations relatives au traité définitif de paix avec la Prusse. Elle avait, nous l'avons dit, voté par 449 voix contre 18, la loi sur les élections municipales ; le 17 avril elle votait une loi qui réglait la situation judiciaire des parties de l'Alsace et

de la Lorraine restées à la France ; le 21, revenant sur sa fatale décision de Bordeaux, elle votait la loi sur les loyers, qui soumettait les cas spéciaux à une sorte de commission arbitrale mixte ; le 22, elle prorogeait jusqu'au 30 septembre 1871 les effets du décret du 7 septembre 1870, relatif aux suspensions de payements; l'Assemblée nationale enfin votait, le 26, la loi sur les échéances. C'était beaucoup trop tard sans doute, mais les législateurs venaient enfin à résipiscence. Le 28, l'Assemblée nationale votait encore la loi qui déléguait au chef du pouvoir exécutif le droit de déclarer l'état de siége dans les départements autres que celui où l'Assemblée réside. Le 10 mai, le traité de paix entre la France et la Prusse était signé après des négociations souvent difficiles, dont on trouvera le secret dans un important discours de M. de Bismarck au Reichstag (2 mai 1871). Le chancelier de la Confédération du Nord a expliqué là pourquoi la Prusse n'avait pas voulu intervenir dans nos querelles, et comment elle trouvait un intérêt tout naturel dans nos divisions. M. de Bismarck, parlant ensuite de la Commune de Paris, reconnaissait qu'à côté des *motifs irraisonnables* qui faisaient agir tant de gens aveuglés, ou encore « l'écume, qui abonde dans toute grande ville, » il y avait pourtant, au fond, *quelque noyau de raison*. « Ce noyau de raison, ajoutait M. de Bismarck, je veux le définir en deux mots : c'est le vœu d'une organisation municipale comme celle qui existe en Allemagne. » Et l'habile et retors politique démontrait en hâte que les Lorrains et les Alsaciens annexés à l'empire germanique allaient jouir des bienfaits de cette organisation que revendiquait la meilleure, mais non la majeure partie de ceux qui, dans le principe, et avant toute coupable violence, avaient réclamé la Commune.

Il s'était formé, en effet, dans Paris, sous le nom de *Ligue des droits de Paris*, une réunion d'hommes, également suspects à Versailles et à l'Hôtel de Ville, qui se donnaient pour tâche d'amener, s'il était possible, une

conciliation entre les deux partis, et d'obtenir la reconnaissance de l'indépendance municipale de Paris. Leurs efforts devaient nécessairement être stériles. En effet, dans leurs entrevues avec le pouvoir régulier, ils n'apportaient de la part de la Commune aucune proposition réelle de paix et, à leur retour, la Commune elle-même les regardait d'un œil soupçonneux. La Commune n'aimait pas qu'on prononçât ce nom mal venu pour elle de *conciliation :* elle le traduisait par *trahison*. Quant à M. Thiers, il n'eût pas demandé mieux, sans doute, que la lutte se terminât par une sorte de compromis qui empêchât la suprême effusion du sang. Il offrait de payer la solde des gardes nationaux pendant quelque temps encore, et de ne pas inquiéter ceux qui déposeraient les armes et ne se trouveraient point sous le coup d'un délit ou d'un crime de droit commun. Sûre de vaincre, la Commune, dans son aveuglement, n'opposait qu'un *veto* absolu à tous ces essais de pacification; rassurée maintenant sur l'avenir, l'Assemblée, de son côté, ne voulait pas entendre parler de conciliation ni d'oubli.

« Je suis, disait un des plus modérés, M. Pagès-Duport, dans la pensée de ceux qui veulent de la conciliation, mais quand Paris sera vaincu, quand Paris sera soumis et sera débarrassé de la Commune et de sa compagne, la Terreur. » (Séance du 26 avril.) Entre ces deux extrêmes, M. Thiers naviguait comme il pouvait, recevant aujourd'hui les délégués de l'*Union du commerce et de l'industrie*, demain ceux de la *Ligue des droits de Paris*, une autre fois les envoyés des conseils municipaux de province nouvellement élus et appartenant presque tous, dans les villes, à la démocratie. Ces essais de conciliation pouvaient être généreux, à coup sûr, mais ils étaient viciés dans leur essence comme le déclaraient alors deux excellents esprits, M. F. Favre et M. Brelay, parce qu'ils mettaient sur la même ligne le pouvoir né de la loi, du suffrage universel, et la puissance temporaire sortie d'un coup de main. « Sous la

République, l'agresseur, quel qu'il soit, est coupable. » Dans un pays miné, lézardé comme la France par tant de secousses, il faut à tout prix se rattacher à quelque planche de salut. Pour une société pareille à la nôtre, le respect de la volonté nationale est un mode de vie. Le suffrage universel, d'où naquirent tant de maux, a cependant ses côtés salutaires. Il est la loi, une loi que nous avons lourdement subie, *dura lex, sed lex*. Il fallait donc avant tout la faire respecter : sous prétexte de conciliation, la France était d'ailleurs menacée de se voir livrée à un troisième pouvoir, très-menaçant celui-là, et qui, formé d'une délégation des conseils généraux de province, eût donné une force considérable à la Commune parisienne. Le parti bonapartiste, qui s'agitait beaucoup alors, à Bruxelles et à Londres, semblait attendre la réunion de cette seconde Assemblée, à Bordeaux, disait-on, pour tenter quelque aventure. Les publicistes n'ont pas assez insisté, jusqu'ici, sur l'intérêt qu'avaient les bonapartistes à tout bouleversement. On n'a point remarqué que l'arrivée soudaine de M. Rouher, arrêté à Boulogne, puis relâché, et celle des frères Chevreau, coïncidaient avec la révolution du 18 mars. M. Chéron, adjoint du deuxième arrondissement, a déclaré dans une lettre au journal *la Gironde*, que parmi les fédérés arrêtés par les gardes nationaux aux alentours de la place de la Bourse, plusieurs étaient des agents du gouvernement déchu [1]. Presque au même moment, le délégué au *Journal officiel*, Lebeau, ne publiait-il pas cette note qui mérite d'être conservée :

« De nombreux agents bonapartistes et orléanistes ont été surpris faisant des distributions d'argent pour détourner les habitants de leurs devoirs civiques.

« Tout individu convaincu de corruption ou de ten-

1. Voir les *Notes* inédites de M. Chéron, que nous publions aux *Documents complémentaires*.

tative de corruption sera immédiatement déféré au Comité central de la garde nationale. »

La main du bonapartisme se retrouve dans les journées de Mars, comme elle s'était rencontrée dans les journées de Juin, et, à coup sûr, c'était à la dynastie tombée que pouvait être surtout utile cette épouvantable guerre qui semblait destinée à emporter la République dans sa tourmente [1].

Il était facile de suivre les alternatives d'espoir et de colère qui agitaient les rares représentants du bonapartisme siégeant à l'Assemblée de Versailles, et ceux qui les entouraient, en écoutant les partisans du régime déchu qu'on pouvait rencontrer dans la cour du Maroc ou devant l'hôtel des Réservoirs. Cette partie de Versailles était, en effet, devenue quelque chose comme un Coblentz intérieur. On y discourait sur les affaires du jour ; beaucoup semblaient tristes de chaque succès de l'armée régulière et, tandis que les patriotes ne demandaient que la fin rapide de ces canonnades, les bonapartistes souhaitaient visiblement que les hostilités

1. Un des anciens fonctionnaires de l'empire, M. Ansart, a déclaré devant la *Commission d'enquête sur les événements du* 18 *Mars* que Napoléon III avait des relations avec quelques membres de l'Internationale.

M. Ansart, grand personnage de la préfecture de police, était interrogé par la Commission sur les origines et les agissements de l'Internationale, et il avait répondu à une question qu'on lui avait faite, à propos de la protection accordée par l'empereur aux sociétés coopératives, etc. :

« — L'empereur avait des idées qui se rapprochaient de celles de l'Internationale. »

M. Daru, président de la Commission, de son autorité privée, a substitué, sur l'épreuve, au dernier membre de phrase :

« . . .. Des idées qui l'inclinaient à favoriser les associations ouvrières. »

Mais la première réponse de M. Ansart ayant paru frappante, M. Daru a eu quelques scrupules. Il a donc pensé, comme on dit, à se garder à carreau, ce pourquoi il s'est fait remettre une note sans date, par M. Ansart, dont voici le texte et dont la copie a été annexée au procès verbal.

« Le texte primitif de ma déposition, dans la partie relative

continuassent, car chaque jour qui s'écoulait semblait affaiblir l'autorité du gouvernement de M. Thiers et donner des chances aux souverains de M. Conti.

Lorsque le fort d'Issy fut pris, un détachement des troupes du général Faron apporta à l'Assemblée les canons et les drapeaux rouges trouvés dans le fort. Ce cortége s'avançait, tambours et clairons sonnant la charge, des lilas et des aubépines entourant les pièces de bronze sur lesquelles on voyait encore, — hélas ! — des traces de sang. Une délégation de l'Assemblée, conduite par M. de Malleville, reçut et félicita les soldats, ces soldats, fils du peuple, esclaves du devoir, et que certains journaux parisiens appelaient des voleurs [1]. Ces spectacles avaient leur tristesse. mais leur consolation. Ces gens, poudreux encore du combat, venaient de risquer leur vie et naïvement s'enorgueillissaient de ces sombres trophées arrachés à des Français. Ils avaient bien combattu, bien lutté et, au retour, ils criaient : *Vive la République* et *vive la France !* Mais ce qui était bien fait pour navrer, pour emplir le cœur d'amertume

aux dispositions de l'empereur, à l'égard de l'Internationale, rendait mal ma pensée. L'expression : *inclinait à favoriser les associations ouvrières*, est beaucoup plus juste et conforme à la vérité.

« Signé : ANSART. »

Et, à la suite, toujours aux procès-verbaux :

« L'original est entre les mains de M. le comte Daru, président de la Commission d'enquête. Transmis, sur ses ordres, copie de la pièce à M. Martial Delpit, rapporteur de la Commission. »

Or, M. Delpit n'a jamais reçu communication de cela, ni de bien d'autres modifications introduites par M. Daru, de son autorité privée.

A propos de bonapartistes, quel fut le rôle de M. Ganier d'Abin, commandant à Montmartre et agent de Chislehurst ?

1. Maintenant, quand on lit dans un journal, à propos des combats sous Paris :

« Les *escarpes* ont été fortement endommagées. »

On se demande s'il s'agit du talus des fortifications ou des troupes de Versailles

(*Le Mot d'Ordre.*)

et de dégoût, c'était l'attitude de la foule lorsqu'un convoi de prisonniers arrivait par la grande avenue de Paris, cette avenue jadis parcourue par Stanislas Maillard et ses *femmes*, aux jours tumultueux des 5 et 6 octobre. C'était une rage, une frénésie dans cette foule entassée à Versailles. On insultait, on menaçait, on huait les prisonniers. Des femmes s'en mêlaient. O triste nature humaine faite de terreurs et de lâchetés !

Un spectacle curieux et moins écœurant était celui qu'offrait alors la route de Saint-Denis à Versailles, par la presqu'île de Gennevilliers et par Rueil. Ces tableaux de mœurs appartiennent à l'histoire vivante, qui ne dédaigne rien.

Des voitures, chars à bancs, omnibus, fiacres ou coupés, se croisaient sur la route encombrée, soulevant une poussière intense. C'était à la fois attristant et comique. On eût dit une immense émigration. Des camions étaient chargés de mobiliers, de matelas, arrachés à Paris. Des entassements de gens se massaient dans des voitures souvent étroites et qui galopaient, par un prodige d'équilibre renouvelé des *coricoli* napolitains. Les visages étaient à la fois inquiets et abêtis ; les costumes, d'une économie stricte. Les fuyards de Paris usaient philosophiquement leurs vêtements de l'an dernier. Saint-Denis était pour eux un lieu de refuge. C'était un fourmillement de monde, des allées, des venues, une fièvre qui étonnaient les Allemands assourdis du bruit de cette foule française. Tout, à Saint-Denis, était pris d'assaut : les tables de café ou de restaurant, et les lits d'auberge. L'autorité militaire allemande ne permettant pas, depuis les derniers jours d'avril, à une personne étrangère à Saint-Denis d'y séjourner, l'impossibilité de trouver un lit où reposer était presque absolue. Beaucoup de Parisiens couchèrent dans la gare, sur des matelas loués un ou deux francs pour une nuit.

Chose cruelle ! les Allemands riaient de tout cela. Ils avaient, à Saint-Denis, un théâtre où ils écoutaient nos

chansonnettes et regardaient nos pantomimes. Parmi les chansonnettes, plus d'une fois on en chanta qui étaient signées du nom d'Okolowicz, un des colonels de la Commune. Ou bien encore, attablés dans l'île, au bord de l'eau, avec des filles, les Prussiens buvaient à la Commune qui leur faisait des distractions et qui allait leur donner une fête néronienne, l'incendie.

Saint-Denis était devenu une véritable foire aux voitures. Voitures pour Saint-Germain et pour Versailles. Les cochers assourdissaient les gens de leurs clameurs : *Encore une place! Une place, monsieur! Saint-Germain! Versailles! On part à l'instant!* On partait, en effet, on franchissait ce pont suspendu que gardait une sentinelle prussienne, et dès qu'on débouchait dans la presqu'île de Gennevilliers, on apercevait le feu des batteries de Bécon tirant sur Paris et les boîtes à mitraille qui éclataient sur l'Arc de l'Étoile. Des lueurs sinistres, les éclairs du canon, s'allumaient dans le crépuscule. Parfois un obus, venu de Paris, sifflait en tombant dans la presqu'île. Il y eut plus d'une fois des voyageurs blessés. A Colombes, on trouvait les avant-postes de la troupe de ligne. On traversait Nanterre, les chevaux buvaient. On relayait comme en un vrai voyage. Puis, passant au pied du Mont-Valérien dont un coup de canon partait de temps à autre, sa fumée, pareille à l'haleine d'un colosse, s'envolant bien vite dans le vent, on traversait Rueil, encombré d'artillerie, de caissons, de prolonges ; on longeait la Malmaison, où les brèches faites par les soldats de Ducrot, lors de ses sorties, n'étaient pas réparées et où l'on apercevait, dans le parc, le pêle-mêle pittoresque et gai, le fouillis d'un campement de soldats français. Encore quelques tours de roue et c'était Bougival, aux maisons saccagées par l'invasion, brûlées par les obus, aux rues encore encombrées par les barricades de pavés, puis, on montait par la Celle et Roquencourt du côté de Versailles. Les chemins étaient à peine déblayés. On avait rejeté dans les fossés de la route les

grands arbres sciés par les Prussiens et placés en travers pour arrêter la marche de nos soldats. On retrouvait les créneaux faits aux maisons par les Allemands, l'emplacement de leurs formidables batteries de position qui balayaient la route tandis que les abatis d'arbres, les embûches de broussailles, défendaient l'approche de ces canons. Et toujours, pendant cette route, toujours, avec une funèbre régularité ou, parfois, avec un redoublement de force, on entendait, derrière ces bois, du côté de Paris, le sourd grondement du canon, tandis qu'à l'horizon souvent apparaissaient les éclairs de cette foudre que lançaient les hommes, — pygmées jouant au Jupiter.

Un moment on avait pu croire et craindre que la province ne soutînt énergiquement le mouvement communal. Les organes officiels de la Commune de Paris annonçaient assez souvent la proclamation de la Commune en province, tantôt à Limoges, tantôt à Vierzon. Ces mouvements partiels furent sans importance. L'émeute de Limoges coûta la vie au colonel Billet, des cuirassiers, un des héros de Reichsoffen. L'ordre fut bientôt rétabli. A Saint-Etienne le préfet, M. de l'Espée, périt assassiné ; à Toulouse, les troubles furent peu profonds et les chefs du mouvement, MM. Duportal et Ducasse, devaient être acquittés par le tribunal chargé de les juger ; la Commune de Marseille, dont Landeck fut l'inspirateur, entraînant Gaston Crémieux dans le mouvement [1], allait être étouffée par le général Espivent, et à

1... « C'est moi, moi seul, délégué du Comité central près la ville de Marseille, qui ai fait arrêter les prisonniers détenus à la préfecture. C'est moi qui ai fait saisir 18.000 et quelques francs dans les bureaux de l'octroi, et dont l'emploi a été justifié dans la lettre plus haut signalée. C'est moi qui ai destitué M. Espivent de la Villeboisnet. C'est par moi que les électeurs ont été convoqués pour nommer une Commune à Marseille. C'est moi qui faisais saisir les armes, enrôler les déserteurs du quartier général d'Aubagne et d'autres lieux, qui se présentaient à Marseille, dégoûtés qu'ils étaient des lâchetés et des trahisons du gouvernement et de ses généraux.

« C'est moi qui seul ai été dictateur pendant douze jours à Mar-

Lyon, l'insurrection, assez fortement organisée, à la Guillotière, fut vaincue après un combat assez court mais très-acharné. Divers agents de la Commune de Paris avaient trempé dans ces événements sanglants [1].

M. Thiers, on l'avouera, avait assumé sur sa tête une difficile et terrible tâche. Il devait faire face à tout, calmer les impatiences cruelles de l'Assemblée, rechercher dans les propositions conciliatrices ce qu'il y avait de possible et de pratique, n'oublier point la Prusse en pacifiant la France, essayer d'unir dans une même pensée patriotique les partis séparés par des abîmes, surveiller avec une sorte d'attention passionnée les opérations militaires, dépenser, en un mot, dans l'épreuve la plus

seille (Versailles le sait bien) et ai pris les mesures que je croyais nécessaires à la défense de la Commune de Marseille, « et cela contre les représentations de Crémieux » qui, placé dans un milieu dont il subissait l'influence, ne cessait de me demander l'élargissement des prisonniers, Cosnier et autres, demandes qui ne prirent fin que lorsque je l'eus menacé de le faire fusiller lui-même. Crémieux était certes un homme courageux, mais ce n'était pas un révolutionnaire implacable, car, à neuf heures, lorsque les soldats de la ligne commencèrent à mettre la crosse en l'air, il me sauta au cou et me dit en m'embrassant (et ici toute la sensibilité de l'homme se révèle) : « Tu vois, Landeck, la Commune triomphe sans une goutte de sang!... »

(Lettre de Landeck au *Times*, 2 décembre 1871.)

1. Lyon, 24 mars 1871.

Aux citoyens membres du Comité central, à Paris.

Nous sommes arrivés à Lyon et, immédiatement introduits à l'Hôtel de ville, nous avons dû paraître au balcon, aux acclamations de plus de vingt mille citoyens.

Dix-huit bataillons sur vingt-quatre sont heureux de se fédéraliser avec les deux cent quinze bataillons de Paris.

Pas une goutte de sang versé, grâce aux mesures préservatrices prises par la Commission provisoire.

Le gouvernement de Versailles n'est pas reconnu.

En somme, la cause du peuple triomphe, et Paris seul est reconnu comme capitale.

Pour la délégation,

AMOUROUX.

L'insurrection de la Guillotière devait éclater le 30 avril

pénible qu'il ait été donné à un homme d'État de traverser, l'ardeur juvénile qui pétille dans son corps de septuagénaire. Chargé du dépôt sacré de la République, M. Thiers essayait déjà de rassurer ceux qui doutaient de lui et craignaient une arrière-pensée chez l'ancien ministre de Louis-Philippe. Sa principale force fut, à cette heure, de toujours dire la vérité. Les représentants de la gauche surent, d'ailleurs, en ces lourdes journées d'épreuves, s'abstenir de toute critique et de ce que M. Thiers allait, dans un moment d'humeur bien légitime, appeler des *taquineries*. Poussé à bout par les injustices de la droite, M. Thiers devait bientôt jeter aux députés monarchistes, impatients de voir l'insurrection vaincue, cette phrase cinglante et cruelle : « *Il ne me faut plus que huit jours ; dans huit jours, le danger sera conjuré et la tâche de gouverner sera alors à la hauteur de vos courages.* » (Réponse à M. Mortimer-Ternaux.)

Ce même jour, un député de l'Assemblée avait lu le décret de la Commune portant que « *la maison du sieur Thiers, située place Georges, serait rasée* », et M. Thiers avait écouté cette lecture en levant vivement les épaules à plusieurs reprises. La Commune, en effet, entrait définitivement dans la période de la fureur. Se sentant compromise, malgré sa folle confiance, elle redoublait d'excès. Tous les pouvoirs faibles sont impitoyables. Le Comité de salut public avait, le 10 mai, rendu l'arrêt suivant :

« Le Comité de salut public,

« Vu l'affiche du sieur Thiers, se disant chef du pouvoir exécutif de la République française ;

« Considérant que cette affiche, imprimée à Versailles, a été apposée sur les murs de Paris par les ordres dudit sieur Thiers ;

« Que, dans ce document, il déclare que son armée ne bombarde pas Paris, tandis que chaque jour des



M. LE GÉNÉRAL LADMIRAULT

femmes et des enfants sont victimes des projectiles fratricides de Versailles;

« Qu'il y est fait un appel à la trahison pour pénétrer dans la place, sentant l'impossibilité absolue de vaincre par les armes l'héroïque population de Paris,

« ARRÊTE:

Art. 1er. Les biens meubles des propriétés de Thiers seront saisis par les soins de l'administration des domaines.

Art. 2. La maison de Thiers, située place Georges, sera rasée.

Art. 3. Les citoyens Fontaine, délégué aux domaines, et J. Andrieu, délégué aux services publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution immédiate du présent arrêté.

« *Les membres du Comité de salut public* :

« ANT. ARNAUD, EUDES, F. GAMBON, G. RANVIER.

« Paris, 21 floréal an 79. »

La Commune faisait placarder cette affiche sur la porte même de la maison condamnée, comme on eût, au moyen âge, placé une bulle de proscription sur le logis d'un excommunié. Triste retour à des temps et à des façons qu'ont flétris même les historiens d'un Sylla: « Ce qui parut le comble de l'injustice, dit l'un d'eux, c'est que Sylla nota d'infamie les parents des proscrits et qu'il confisqua leurs biens. » Comme Sylla, la Commune confisquait et détruisait. L'hôtel de M. Thiers allait bientôt tomber sous la pioche des démolisseurs [1].

1. Le *Journal officiel* de Paris publiait bientôt ce qui suit :
« Sur la délibération approuvée du Comité de salut public, le citoyen Jules Fontaine, directeur général des domaines,

Ces actes de destruction ne révélaient que mieux l'état de décomposition où se trouvait la Commune.

Depuis la chute de Rossel, le pouvoir militaire appartenait, dans Paris, à Charles Delescluze, appelé à la délégation de la guerre. A l'impitoyable soldat succédait l'énergique écrivain. Qui eût dit jamais à Delescluze qu'il commanderait militairement une grande ville comme Paris? Né en 1809, c'est-à-dire déjà sexagénaire, usé, épuisé d'ailleurs par une vie de luttes et de fatigues, rongé par une maladie de cœur qui l'eût infailliblement emporté après cette crise, cet homme, dont le visage pâle, ou plutôt jaune, creusé, énergique, entouré d'une barbe blanche, était de ceux qu'on n'oublie pas, Delescluze était tout l'opposé du militaire, et n'avait jamais connu que les complots des sociétés politiques, non la guerre méthodique et je dirai classique. Arrêté jadis, en

« En réponse aux larmes et aux menaces de Thiers, le bombardeur, et aux lois édictées par l'Assemblée rurale, sa complice,

« ARRÊTE :

« Art. 1er. Tout le linge provenant de la maison Thiers sera mis à la disposition des ambulances.

« Art. 2. Les objets d'art et livres précieux seront envoyés aux bibliothèques et musées nationaux.

« Art. 3. Le mobilier sera vendu aux enchères, après exposition publique au Garde-Meuble.

« Art. 4. Le produit de cette vente restera uniquement affecté aux pensions et indemnités qui devront être fournies aux veuves et orphelins des victimes de la guerre infâme que nous fait l'ex-propriétaire de l'hôtel Georges.

« Art. 5. Même destination sera donnée à l'argent que rapporteront les matériaux de démolition.

« Art. 6. Sur le terrain de l'hôtel du parricide sera établi un square public.

« Paris, le 25 floréal an 79.

« Le directeur général des domaines,

« J. FONTAINE. »

Le journal de M. Félix Pyat avait déjà demandé la destruction de l'hôtel de M. Thiers; voici en quels termes :

« Au nom de Paris, au nom de la France, au nom de l'humanité.

1834, à la suite des journées d'Avril, impliqué dans une conjuration en 1835, réfugié en Belgique où il rédigea le *Journal de Charleroi*, il était en 1841 rédacteur en chef de l'*Impartial du Nord*, condamné, emprisonné comme tel, nommé en 1848 commissaire général de la République dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, démissionnaire après le 15 mai, condamné à la prison, puis par coutumace à la déportation (1850) à la suite d'articles sur les journées de Juin, enfin, rentré en France en 1853, arrêté, enfermé tour à tour à Mazas, à Belle-Isle, à Corté, à Brest, à Toulon, dans le bagne, confondu avec les forçats, puis transporté à Cayenne où il vécut d'un emploi modeste jusqu'au jour où l'amnistie lui permit de rentrer en France. Là, avant de reprendre la plume du journaliste et de fonder le *Réveil*, il avait été caissier dans la maison de banque de M. Mottu. Puis, retournant à la polémique quotidienne, il avait fondé ce journal dont les coups droits, sobres et sûrs, portèrent

que son nom parricide soit trois fois maudit! le jour de sa naissance, maudit! le jour de sa mort, fêté! Que sa maison tombe à l'heure même où tombera cette colonne qu'il a célébrée et dépassée en crimes! Qu'il n'en reste qu'une pierre avec cette inscription vengeresse : Là fut la maison d'un Français qui a brûlé Paris. »

Henri Rochefort, à son tour, à propos de cette démolition, s'exprimait ainsi, sur le ton narquois, dans le *Mot d'Ordre* :

« Nous ne sommes pas des Attila, et l'herbe pousse où notre cheval a passé, mais nous reconnaissons publiquement que le décret de la Commune annonçant que l'hôtel de M. Thiers sera immédiatement rasé est une satisfaction nécessaire donnée à l'opinion publique.

« Il est de toute justice que ce vieil évadé voie tomber sa maison sous un décret, puisqu'il a l'infamie de faire tomber les nôtres sous ses obus. Nous ajouterons que la résolution prise par le gouvernement de Paris va ouvrir de nouveaux horizons à ce chef de bombardeurs, en même temps qu'elle doit le soulager d'un grand poids. Les êtres pervers qui composent actuellement la population parisienne, en constatant que, jusqu'ici, pas un projectile n'était arrivé jusqu'à la place Saint-Georges, commençaient à supposer que ce Versaillais féroce, mais économe, songeait surtout à ménager son immeuble.

« A partir de demain, M. Thiers aura tout le bénéfice de sa généreuse conduite. »

de réels préjudices à l'empire. Et l'empire avait beau condamner, frapper, amonceler les amendes et les mois de prison, Delescluze parlait toujours son langage amer et élevé.

Jacobin par tempérament, négligeant volontiers le socialisme et même le niant, au besoin, Ch. Delescluze ne semblait guère destiné à figurer au premier rang d'une révolution dont le but était fort peu politique et profondément social, ou plutôt avide. Sobre et fier, Delescluze était, par sa nature, son intelligence, ses goûts, ses souvenirs, l'opposé de ces gens que Cremer nous a montrés banquetant à l'Hôtel de Ville, et dont Rossel a écrit, se servant énergiquement d'un mot d'argot, que « si le parti qui a gouverné Paris pendant deux mois revenait au pouvoir, il faudrait absolument que le mot *engueulade* prît place dans les comptes rendus parlementaires. » (Rossel, *Œuvres posthumes*.) Mais une souffrance intérieure, la rage d'avoir vu s'écrouler ses espoirs personnels, sans doute aussi l'âpre douleur d'assister à l'écroulement de la France, les cuisantes amertumes, les souffrances de Cayenne, l'ambition, la folie du pouvoir, poussèrent à la fois Delescluze à accepter le commandement suprême et à diriger des hommes dont il avait pourtant mesuré la valeur.

Ah ! qu'il était mieux inspiré lorsque, dans son livre inachevé : *De Paris à Cayenne*, il se montrait, assistant impassible aux tristes événements de l'histoire contemporaine : « Spectateur attentif, disait-il, l'ancien transporté de Cayenne n'a rien perdu de la sérénité de sa pensée ni de sa confiance inébranlable dans l'avenir. Il sait trop que le vieux monde est condamné, depuis le jour où le droit nouveau a été proclamé au milieu de la foudre et des éclairs, et, patient, il attend le triomphe de la vérité. Peut-être ne lui sera-t-il pas donné d'assister à ce beau jour ; mais qu'importe ? Quand tant de générations se sont éteintes avant nous dans la misère et la servitude, sans même entrevoir l'espérance, la plainte

est-elle permise à ceux de nous qui tombent avant l'heure ? L'honneur d'avoir combattu et souffert pour la démocratie est leur meilleure récompense. Ils peuvent s'endormir en paix. D'autres récolteront ce qu'ils ont semé. »

Et plus tard, dans des lettres intimes qu'on a retrouvées depuis peu :

« Je suis triste, mon cher ami, écrivait Delescluze pendant le siége de Paris, je suis bien triste, car l'horizon n'est pas rose.

« *La réaction règne toujours, et je tremble de voir recommencer, sous le feu de l'ennemi, les terribles journées de Juin.*

« Puisse la France se sauver ! Il en est temps.

« A vous... »

Deux mois plus tard :

« Bordeaux, 24 février 1871.

« Je suis à Bordeaux depuis le 17 au soir...

« Deux lignes vous donneront la mesure de mes impressions. Je vous donne ma parole d'honneur que nous avons été livrés, de propos délibéré, par le gouvernement du 4 Septembre, qui n'a jamais voulu profiter des 600.000 hommes armés qu'il avait dans Paris pour écraser les Prussiens qui, souvent, n'étaient pas 120.000 autour de Paris.

« La délivrance de Paris, c'était la consolidation de la République et la formation des États-Unis d'Europe à courte échéance. Les jésuites qui gouvernaient ont prévu le danger où allaient se trouver la famille, la religion et la propriété, et, d'un commun accord, ils ont dit que mieux valait sauver la société que la France.

« Si vous sortez de cette hypothèse, si merveilleuse que soit l'incapacité de nos dictateurs, vous ne pourrez rien comprendre. Avec elle, tout se déduit avec une logique irrésistible, parce que c'est la vérité.

« Je m'arrête, mon pauvre ami. — En m'arrêtant le 23 janvier, ils ont tout simplement voulu me tuer de froid et de faim. J'en suis encore souffrant, et ma voix a bien du mal à revenir...

« A vous. »

ASSEMBLÉE NATIONALE

Bordeaux, le 3 mars 1871.

« Je suis brisé : la France s'étranglant après s'être déshonorée, c'est trop pour moi et pour ceux qui, comme vous, ont le sentiment de la patrie.

« A vous. »

Enfin, à Paris, au lendemain du 18 mars :

Paris, 28 mars 1871.

« ... J'arrive à la situation générale.

« Dans deux heures, nous nous installons à l'Hôtel de Ville, où la Commune va enfin être constituée. Ce n'aura pas été sans peine.

« Au mois d'octobre, ce qui se fait aujourd'hui sauvait Paris et la France. En sera-t-il de même aujourd'hui ?... »

La réalité sombre devait tristement lui répondre deux mois plus tard. Au surplus, il y avait, même chez cet homme, du casse-cou et du chimérique. Une lave couvait sous sa froideur. Commissaire de la République dans le Nord après Antony Thouret, Delescluze, dans un discours prononcé à Lille lors de la plantation d'un arbre de la liberté, demandait au peuplier « de pousser des racines assez étendues pour aller jusqu'en Belgique soulever et renverser le tertre qui soutient l'insolent lion de Waterloo[1]. » C'était là le prologue de cette regrettable et piteuse affaire qui devait aboutir sur la

1. Pierre Legrand. — *Le Bourgeois de Lille*, étude.

frontière belge à l'expédition à la fois bouffonne et lugubre de *Risquontout*.

En 1871, Delescluze était toujours l'homme de Risquontout. Cependant, s'il faut en croire ceux qui l'ont vu à l'œuvre, il conservait, même dans la fièvre de la Commune, un sentiment net de la situation. « Croyez-vous, disait-il à un ami, M. Testelin (député du Nord), croyez-vous qu'à mon âge je me serais compromis de la sorte, si je n'espérais arriver à assurer à Paris des franchises qu'il réclame vainement depuis tant d'années ? J'ai trop peu de temps à vivre pour m'associer à de telles gens, si je n'espérais arriver à un tel but, et si je n'y parviens pas, je me ferai tuer sur les marches de l'Hôtel de Ville. » Rêve, espoir, chimère. Toujours l'expédition de Risquontout.

Delescluze, malgré son sang-froid et sa vision sévère des choses, semblait agité de la névrose qui s'était emparée de tous ces gouvernants improvisés. Dans la séance du 9 mai, il s'exprimait comme l'eût fait un énergumène. La raison lui échappait, eût-on dit : il n'était plus lui. « Vous discutez, s'écriait-il, quand le drapeau tricolore flotte sur le fort d'Issy ! » Et il réclame des mesures *immédiates, décisives*. « Encore *huit jours d'efforts* pour chasser ces *bandits de Versailles*. La France s'agite, elle nous apporte un concours moral qui se traduira par un concours actif. » Nommé délégué à la guerre, il publie aussitôt la proclamation suivante :

A LA GARDE NATIONALE

« Citoyens,

« La Commune m'a délégué au ministère de la guerre ; elle a pensé que son représentant dans l'administration militaire devait appartenir à l'élément civil. Si je ne consultais que mes forces, j'aurais décliné cette fonction

périlleuse, mais j'ai compté sur votre patriotisme pour m'en rendre l'accomplissement plus facile.

« La situation est grave, vous le savez; l'horrible guerre que vous font les féodaux conjurés avec les débris des régimes monarchiques vous a déjà coûté bien du sang généreux, et cependant, tout en déplorant ces pertes douloureuses, quand j'envisage le sublime avenir qui s'ouvrira pour nos enfants, et lors même qu'il ne nous serait pas donné de récolter ce que nous avons semé, je saluerais encore avec enthousiasme la Révolution du 18 mars, qui a ouvert à la France et à l'Europe des perspectives que nul de nous n'osait espérer il y a trois mois. Donc, à vos rangs, citoyens, et tenez ferme devant l'ennemi.

« Nos remparts sont solides comme vos bras, comme vos cœurs; vous n'ignorez pas d'ailleurs que vous combattez pour votre liberté et pour l'égalité sociale, cette promesse qui vous a si longtemps échappé; que si vos poitrines sont exposées aux balles et aux obus des Versaillais, le prix qui vous est assuré, c'est l'affranchissement de la France et du monde, la sécurité de votre foyer et la vie de vos femmes et de vos enfants.

« Vous vaincrez donc; le monde qui vous contemple et applaudit à vos magnanimes efforts s'apprête à célébrer votre triomphe, qui sera le salut pour tous les peuples.

« Vive la République universelle!
« Vive la Commune!

« Paris, le 10 mai 1871.

« *Le délégué civil à la guerre,*

« DELESCLUZE. »

Ses premiers ordres ont pour but de discipliner cette garde nationale dont Rossel a dit encore : « Les chefs

de la révolution ont été indignes de l'armée de la révolution; ils ont eu peur d'elle, ils l'ont menée aux cabarets et aux mauvais lieux et ont achevé la dissolution morale qu'ils auraient pu vaindre. Dans les derniers jours de leur domination, les fédérés ont usé avec un sans-façon tout révolutionnaire de la propriété privée autant que de la propriété publique. Les marchands de vin, les boulangers, les épiciers ont été réquisitionnés à fond. » Delescluze ordonne que tout officier qui se présenterait au ministère la guerre ou à la place sans être porteur d'ordre de son supérieur hiérarchique sera arrêté. Il met à l'ordre du jour le 128e bataillon qui, sous la conduite de Dombrowski, a, dit-il, *nettoyé* le parc de Sablonville des Versaillais qui l'occupaient. La Commune décrète que ce bataillon a bien mérité de la République et de la Commune, et Delescluze promet des revolvers d'honneur à ses chefs. Il fait arrêter les étranges officiers d'état-major qui traînent leurs galons dans les restaurants et les cabarets [1]. Il suit, en somme, le courant de rigueur qui emporte fatalement la Commune et ne la sauvera pas.

La Commune, en effet, qui vient de déclarer dans une longue affiche, signée du Comité de salut public, qu'elle

1. « Des officiers d'état-major de la garde nationale qui manquaient à leur service pour banqueter avec des filles de mauvaise vie chez le restaurateur Peters ont été arrêtés hier par ordre du Comité de salut public. Ils ont été dirigés sur Bicêtre avec des pelles et des pioches pour le service des tranchées. Les femmes ont été envoyées à Saint-Lazare, pour confectionner des sacs à terre. »

(*Comité de salut public.*)

Il est bon de reproduire encore l'ordre ci-dessous qui date de la même époque.

ORDRE FORMEL

—

8e légion

Tous les citoyens de 19 à 40 ans, faisant partie des 3e et 4e bataillons, qui n'auront pas rejoint *immédiatement* leur casernement

vient d'*échapper à un péril mortel*, à la *trahison*, à un *crime effroyable* (plus d'une conspiration était, en effet, ourdie pour renverser ce pouvoir éphémère), la Commune supprime les journaux, le *Moniteur universel*, l'*Observateur*, l'*Univers*, le *Spectateur*, l'*Étoile* et l'*Anonyme* [1], et bientôt le *Siècle*, la *Discussion*, le *National*, le *Journal de Paris* et le *Corsaire* [2]. Table rase. Elle appelle, en remplacement de Cournet à la délégation de la sûreté générale, ce Th. Ferré, qui, pendant le premier siége, avait, à Montmartre, ouvert un club, petit homme chétif, énergique, sinistre, noir d'aspect, implacable (13 mai); elle enjoint le 16 mai (sur l'ordre de Parisel) à tous les propriétaires de pétrole, de faire, dans les quarante-huit heures, la déclaration des quantités qu'ils ont en magasin. Elle fait appel à tous les travailleurs, terrassiers, charpentiers, maçons, mécaniciens, âgés de plus de quarante ans, pour embrigader ces travailleurs. Déjà elle avait arrêté (14 mai) que tout citoyen devra être muni d'une *carte d'identité* dont l'exhibition pourra être *requise par tout garde national*. De plus en plus, le Comité de salut public de 1871 pastiche le passé, n'in-

à la caserne de la Pépinière, seront arrêtés et déférés à la cour martiale. (*La peine encourue est celle de mort.*)

« Trois bataillons étrangers à l'arrondissement sont mis à la disposition de la légion pour faire exécuter cet ordre.

« Paris, le 17 mai 1871.

« *Le lieutenant-colonel sous-chef de légion, chef d'état-major*,

« AUGUSTE PETIT.

« Vu et approuvé :

Les membres du bureau militaire,

« BARCHE, BRESSLER, DENNEVILLE, LÉGALITÉ. »

C'est la première fois que des citoyens ont été contraints de prendre parti dans une guerre civile.

1. Décret du 11 mai.

2. Décret du 16 mai.

vente rien, copie. Le 16 mai, le Comité de salut public, « Considérant que, pour sauvegarder les intérêts de la Révolution, il est indispensable d'associer l'élément civil à l'élément militaire; que nos pères avaient parfaitement compris que cette mesure pouvait seule préserver le pays de la dictature militaire... » délègue des commissaires civils, représentants de la Commune, auprès des généraux des trois armées de la Commune. Et, à cette même heure, un appel aux *travailleurs des campagnes* (rédigé, paraît-il, par madame André Léo et M. B. Malon), sorte de ressouvenir des appels de Babeuf, et un *appel aux grandes villes*, signé de Paschal Grousset [1], sont destinés à être distribués à cette France dont on attend le concours.

Mais l'heure arrive où une des fautes les plus inutiles de la Commune va être commise. On va démolir la colonne Vendôme. Cet acte absurde est un de ceux qui excitera le courroux le plus vif. Victor Hugo s'élèvera contre lui; il exaspérera l'armée, il stupéfiera la France, étonnée de voir un symbole de victoire détruit devant notre ennemi vainqueur. Sans doute il ne représentait rien, ce bronze insolent, ce *bronze grandi sous les pleurs*, selon l'expression du poëte des *Iambes*, il ne représentait rien que la tyrannie, le despotisme, la guerre et la conquête; mais ne semblait-il pas, à cette heure, pour notre France abaissée, être devenu aussi le monument de notre vigueur évanouie, des victoires du soldat, du pauvre, du conscrit héroïque, du grenadier d'autrefois? Il était la consolation du vaincu, la revanche du battu. Cette colonne, élevée à un empereur, était aussi élevée à un peuple. De son sang, le peuple-soldat l'avait achetée et conquise.

L'opinion publique a surtout accusé un artiste, Gustave Courbet, de cet attentat à l'art. Ne rien détruire en art est un principe. Courbet avait cependant, dès le

1. Voyez ces pièces aux *Documents complémentaires.*

premier siége et dans le *Bulletin de la municipalité*, réclamé « le déboulonnage » de la colonne. Mais, chose à noter, le *Journal des Débats*, à cette époque, ne s'y opposait pas.

Au mois de septembre, dans une brochure devenue introuvable, Courbet avait proposé à l'Allemagne de remplacer la colonne par un autre monument : « Tenez, disait-il, dans une *Lettre à l'armée allemande*, laissez-nous vos canons Krupp, nous les fondrons avec les nôtres ensemble ; le dernier canon, gueule en l'air, coiffé du bonnet phrygien, planté sur un piédestal acculé sur trois boulets, et ce monument colossal, que nous érigerons ensemble sur la place Vendôme, sera votre colonne, à vous et à nous, la colonne des peuples, la colonne de l'Allemagne et de la France à jamais fédérées. » Quelle époque troublée que la nôtre! Le monde, comme dirait Hamlet, y est hors de ses gonds. « Dans ces temps de siége, on devient fou. » C'est M. Courbet qui le dit lui-même. On perd, dans tous les cas, les notions du vrai, du juste et de l'injuste, on se rue vers l'utopie et le mensonge, comme en d'autres temps, selon l'expression de Tacite, on se rue à la servitude. Et l'on arrive à dire ce mot de casuiste révolté, que prononça M. Courbet en pleine Commune : « *On n'est insurgé que pendant le premier mois.* »

Ce fut le 16 mai que fut renversée la colonne Vendôme. Un système de cordages avait été établi autour de la colonne sciée préalablement à la base et un lit de fumier avait été préparé pour amortir la chute du colosse.

A trois heures de l'après-midi, un citoyen monte sur la colonne, agite un drapeau tricolore, « sans doute, dit le *Mot d'Ordre*, pour indiquer que la chute de la colonne doit entraîner celle du drapeau ». En tous cas, c'est un signal. La musique du 190e bataillon exécute la *Marseillaise*, à laquelle succède le *Chant du Départ*, exécuté par la musique du 172e bataillon.

Les canons braqués sur la rue de la Paix sont retirés, et, par mesure de précaution, on a enlevé le milieu de la barricade construite en pavés. Quelques membres de la Commune vont prendre place sur le balcon du ministère de la justice. A trois heures et demie, le clairon sonne; les ouvriers descendent de l'échafaudage. On fait éloigner tout le monde; chacun se range autour de la place. A cinq heures un quart, les cabestans fonctionnent. La tension des câbles s'opère lentement. Il est cinq heures et demie. L'attention est immense. Chacun est haletant. Un cri, étranglé par la peur d'un accident dont il est impossible de mesurer l'étendue, part de toutes les bouches. La colonne s'ébranle. Un silence d'épouvante se fait dans la foule anxieuse. Puis, après avoir oscillé un instant sur sa base, cette masse de bronze et de granit tombe sur le lit qui lui a été préparé. Un bruit sourd se mêle au craquement des fascines; des nuages de poussière s'élèvent dans les airs. A l'instant, une immense clameur se dégage de la foule; on crie: « Vive la République! Vive la Commune! »

Tout le monde, ajoute le journal qui décrit cette fête spéciale, tout le monde se précipite en poussant des cris. Les fascines et le fumier ont été chassés de chaque côté à plus de 10 mètres. La colonne est toute disloquée. La statue a un bras cassé et la tête séparée du tronc. En deux minutes le drapeau rouge est arboré sur le piédestal qui est resté debout. Un sergent escalade le soubassement de l'ex-édifice et prononce un discours. Il est interrompu par la foule, qui désire écouter le général Bergeret, monté sur les débris de la colonne brisée. Le général est applaudi à tout rompre par ces vingt mille personnes accourues et prises de joie ou de stupeur. Les corps de musique, au milieu des applaudissements et des cris patriotiques, exécutent la *Marseillaise* et le *Chant des Girondins*. Un marin, ayant ramassé un pavé, voulait le lancer sur la tête de la statue de Napoléon Ier, on l'en empêcha.

Le citoyen Henri Fortuné, monté sur les débris, prononçait alors quelques paroles :

« Citoyens, dit-il, nous avons vu tomber cette colonne, ainsi que l'homme qui gît maintenant sur les excréments destinés à la recevoir.

« Cet homme, qui a épouvanté toutes les cours étrangères, est à vos pieds, impuissant.

« Lui, qui a écrasé la République sous ses talons, le voilà foulé aux pieds du peuple.

« C'est le jour de la vengeance ; c'est le défi jeté aux assassins de Versailles ; c'est le moment où le peuple revendique ses droits.

« Pendant que le canon gronde sur notre population, les séides de Versailles, les souteneurs de dynasties sont écrasés.

« Poussons donc aujourd'hui un cri de vengeance : A mort Versailles ! Traîtres ! vous avez vécu, vous serez écrasés par le peuple ! »

La fièvre gagne alors la foule.

Le citoyen Miot s'écrie :

« Citoyens, la République vient aujourd'hui de donner une grande leçon aux peuples et aux rois. La colonne Vendôme a croulé, annonçant par sa chute les destinées inévitables de ceux qui veulent bâtir leur fortune sur le sang et le principe autoritaire. Que ce monument, élevé par les Bonapartes à la honte de l'humanité, périsse à jamais, ainsi que le nom exécrable de cette race maudite !

« Le peuple est patient ; il se résigne à supporter le joug et l'humiliation, mais sa vengeance n'en est que plus terrible le jour où elle éclate Malheur à ceux qui le provoquent et excitent jusqu'au bout son légitime courroux !

« Jusqu'ici notre colère ne s'est exercée que sur des choses matérielles, mais le jour approche où les repré-



M. POUYER-QUERTIER

sailles seront terribles et atteindront cette réaction infâme qui nous mine et cherche à nous écraser.

« Rallions-nous donc autour du drapeau de la liberté, aux cris unanimes de : « Vive la France ! Vive la République ! »

On le voit, tout cela est menaçant, sinistre, plein de tragiques sous-entendus.

Voici les paroles plus significatives encore d'un autre membre du Comité, M. Ranvier :

« La colonne Vendôme, la maison de M. Thiers, la chapelle expiatoire, ne sont que des exécutions matérielles. Mais le tour des traîtres et des royalistes viendra inévitablement si la Commune y est forcée[1] ! »

Les discours de Miot et de Ranvier laissaient deviner tout le courroux comprimé de certains membres de la Commune. Un épouvantable accident, l'explosion d'une cartoucherie, située avenue Rapp, vint encore donner

1. Le maréchal de Mac-Mahon adressait le lendemain à l'armée l'ordre du jour suivant :

« Soldats !

« La colonne Vendôme vient de tomber.

« L'étranger l'avait respectée. La Commune de Paris l'a renversée. Des hommes qui se disent Français ont osé détruire, sous les yeux des Allemands qui nous observent, ce témoin des victoires de nos pères contre l'Europe coalisée.

« Espéraient-ils, les auteurs indignes de cet attentat à la gloire nationale, effacer la mémoire des vertus militaires dont ce monument était le glorieux symbole ?...

« Soldats ! Si les souvenirs que la colonne nous rappelait ne sont plus gravés sur l'airain, ils resteront du moins vivants dans nos cœurs et, nous inspirant d'eux, nous saurons donner à la France un nouveau gage de bravoure, de dévouement et de patriotisme.

« Maréchal de MAC-MAHON,
« duc de Magenta. »

L'Assemblée nationale devait voter bientôt ces articles :

« Art. 1er. — La colonne de la place Vendôme sera reconstruite.

« Art. 2. — Elle sera surmontée de la statue de la France.

« Art. 3. — Une inscription portera la date de la destruction et celle du rétablissement. »

un aliment, légitime en apparence, à cette fureur. Le Comité de salut public n'hésita pas à déclarer que ce malheur, né d'une imprudence, sans doute, était le résultat d'un crime. Il fit, sans plus tarder, afficher cette déclaration inventée pour raviver la haine aux cœurs des plus crédules et des plus farouches :

« Le gouvernement de Versailles vient de se souiller d'un nouveau crime, le plus épouvantable et le plus lâche de tous.

« Ses agents ont mis le feu à la cartoucherie de l'avenue Rapp et provoqué une explosion effroyable.

« On évalue à plus de cent le nombre des victimes. Des femmes, un enfant à la mamelle ont été mis en lambeaux.

« Quatre des coupables sont entre les mains de la sûreté générale.

« Paris, le 27 floréal an .).

« *Le Comité de salut public.* »

Cette furie semblait d'ailleurs excessive à une partie de la Commune, dite la *minorité,* la plus sage et qui sembla vouloir se dégager des actes du Comité de salut public. Composée de MM. Beslay, Jourde, Theisz, Lefrançais, Eugène Gérardin, Vermorel, Clémence, Andrieu, Serrailler, Longuet, Arthur Arnould, V. Clément, Avrial, Ostyn, Franckel, Pindy, Arnold, J. Vallès, Tridon, Varlin et Courbet, cette minorité sembla vouloir faire schisme, et par là même s'en tenir à la seule *administration de ses arrondissements respectifs.* A quoi Paschal Grousset répondit, en traitant les schismatiques de *Girondins.* « Nouveaux Girondins, dit-il, ils se retirent, non pas dans les départements, ils ne le peuvent pas, mais dans les arrondissements. » Il est à remarquer, au surplus, que les Girondins ont été tués précisément, — et par la Commune de 93, — pour

avoir formulé une réclamation pareille à celle de la Commune de 1871.

Force fut aux dissidents de reprendre leur place à l'Hôtel de Ville et d'obéir au Comité de salut public, qui obéissait lui-même, quoi qu'il en eût, au Comité central.

Le Comité central, tout-puissant, publiait alors la déclaration suivante :

« COMITÉ CENTRAL.

« Au peuple de Paris,

« A la garde nationale,

« Des bruits de dissidence entre la majorité de la Commune et le Comité central ont été répandus par nos ennemis communs avec une persistance qu'il faut, une fois pour toutes, réduire à néant par une sorte de pacte public.

« Le Comité central, préposé par le Comité de salut public à l'administration de la guerre, entre en fonctions à partir de ce jour.

« Lui qui a porté le drapeau de la Révolution communale, n'a ni changé, ni dégénéré. Il est, à cette heure, ce qu'il était hier; le défenseur né de la Commune, la force qui se met en ses mains, l'ennemi armé de la guerre civile, la sentinelle mise par le peuple auprès des droits qu'il s'est conquis.

« Au nom donc de la Commune et du Comité central. qui signe ce pacte de la bonne foi, que les soupçons et les calomnies inconscientes disparaissent, que les cœurs battent, que les bras s'arment et que la grande cause sociale pour laquelle nous combattons tous triomphe dans l'union et la fraternité.

« Vive la République !

« Vive la Commune !
« Vive la Fédération communale !

« *La Commission de la Commune* :

« BERGERET, CHAMPY, GÉRESME,
LEDROIT, LONCLAS, URBAIN.

« *Le Comité central :*

« MOREAU, PIAT, B. LACORRE, GEOFFROY, GOUHIER, PRUDHOMME, GAUDIER, FABRE, TIERSONNIER, BONNEFOY, LACORD, TOURNOIS, BAROUD, ROUSSEAU, LAROQUE, MARÉCHAL, BISSON, OUZELOT, BRIN, MARCEAU, LÉVÊQUE, CHOUTEAU, AVOINE fils, NAVARRE, HUSSON, LAGARDE, AUDOYNAUD, HANSER, SOUDRY, LAVALETTE, CHATEAU, VALATS, PATRIS, POUGERET, MILLET, BOULLENGER, BOUIT, DUCAMP, GRELIER, DREVET. »

Malgré toutes ces affirmations, ces promesses de triomphe, ces assurances de victoire, il est aisé de voir qu'à cette heure le trouble est dans les esprits et dans les cœurs. La cause de la Commune est déjà perdue. Ses dernières rigueurs ne sont que le prélude de son agonie. Mais qu'elle sera sombre, cette agonie même, et que de malheurs vont terminer cette guerre sociale qui eût autrement profité aux travailleurs, au progrès, au bien-être de tous, à la liberté, à la République, si elle eût été une *paix sociale!* Quelles pensées fait naître le manifeste du Comité central ! Que nous sommes loin du temps où les réformateurs de l'Internationale déclaraient, non pas la guerre au monde comme, dans leur fureur, le font aujourd'hui les sectaires, mais la paix et l'union entre les travailleurs pour arriver à l'émancipation des classes laborieuses!

« Nous voulons, disait alors M. Héligon, et je cite encore ces paroles déjà imprimées ici, nous voulons opérer cette réforme pacifiquement, car c'est toujours nous, peuple ouvrier ou peuple soldat, qui faisons les frais de

ces batailles fratricides qui se sont toujours, jusqu'à présent, accomplies au bénéfice d'ambitieux qui se faisaient un marchepied pour arriver au pouvoir. » Maintenant, loin d'être éclairés par l'épreuve, par la catastrophe épouvantable qui vient de stupéfier le monde, loin de reconnaître qu'ils ont été conduits, poussés, trompés par des ambitieux de toutes sortes, fruits secs de tous les états, déclassés de l'armée, de la finance, du journal, de l'école ou de l'atelier, les prolétaires, ou plutôt ceux qui prétendent représenter les prolétaires, déclarent qu'ils continueront, — par le fer et par le feu, — la lutte entreprise, et qu'ils sont le droit, puisqu'ils sont le nombre et la force. Ne croirait-on pas entendre M. de Bismarck lui-même, l'homme de la politique du fer et du sang, jeter au monde moderne effaré ses menaces et ses défis? Ce n'est pourtant ni la force, ni le nombre qui doivent faire la loi à l'humanité. Rien de durable ne se fonde que par le travail lent des générations et le respect du droit. Dans un de ses anciens manifestes, l'Internationale elle-même reconnaissait qu'à travers les siècles, d'Etienne Marcel à Siéyès, la bourgeoisie, dans sa lutte avec la noblesse, avait été vaincue parce qu'elle n'était *pas digne* de la victoire ! « Tout le dix-huitième siècle fut employé par elle à conquérir, *par l'étude et le travail*, la capacité qui lui manquait, et quand 89 vint, *en talent, en science,* en richesse, elle était au moins l'égale de l'aristocratie : *là est le secret de son triomphe.* » Là sera celui du triomphe du prolétariat, si par l'instruction largement répandue, par le sentiment, non pas de la résignation, mais du devoir, par l'honnêteté personnelle, la dignité sévère dans l'humilité de l'existence, il arrive à égaler, à dépasser en talents et en vertus ceux qui seront alors, mais seulement alors, forcés de céder non pas à la force numérique, mais à la supériorité morale.

Mais que de préjugés à détruire, d'idées fausses à dissiper, de mensonges à mettre à nu, de mauvais con-

seillers à démasquer ! « *Il ne faut jamais*, dit Jean-Jacques-Rousseau, *désespérer d'un peuple qui aime encore ce qui est juste et honnête... On est forcé de le tromper pour le rendre injuste.* » Certes ! Et ce sont justement ces trompeurs que le peuple doit haïr, ambitieux qui feraient d'une nation une plèbe pourvu qu'ils eussent la première place à la tête du troupeau.

A l'heure où le Comité de salut public nommé par la Commune de Paris, supprimait les derniers journaux hostiles à son pouvoir, interdisait toute nouvelle publication politique, *avant la fin de la guerre*, et annonçait que les attaques contre la Commune seraient déférées à la Cour martiale, l'Assemblée nationale ratifiait, à la majorité de 440 voix contre 98, le traité de Francfort, et le 20 mai, MM. Jules Favre et Pouyer-Quertier et M. de Bismarck, après l'échange des ratifications de ce traité, signaient une convention concernant le payement des termes de l'indemnité de guerre.

Le drame de la lutte entre la France et la Prusse était terminé. Le dernier acte de la guerre entre Paris et Versailles allait commencer.



DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

PIÈCES RELATIVES AU CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

N° 1.

CONVENTION POUR L'ARMISTICE.

C'est le cœur brisé de douleur que nous déposons les armes. Ni les souffrances, ni la mort dans le combat n'auraient pu contraindre Paris à ce cruel sacrifice. Il ne cède qu'à la faim. Il s'arrête quand il n'a plus de pain. Dans cette cruelle situation, le gouvernement a fait tous ses efforts pour adoucir l'amertume d'un sacrifice imposé par la nécessité. Depuis lundi soir il négocie; ce soir a été signé un traité qui garantit à la garde nationale tout entière son organisation et ses armes; l'armée, déclarée prisonnière de guerre, ne quittera point Paris. Les officiers garderont leur épée. Une Assemblée nationale est convoquée. La France est malheureuse, mais elle n'est pas abattue. Elle a fait son devoir; elle reste maîtresse d'elle-même.

Voici le texte de la convention signée ce soir à huit heures, et rapportée par M. le ministre des affaires étrangères. Le gouvernement s'est immédiatement occupé de régler toutes les conditions du ravitaillement, et d'expédier les agents, qui partiront dès demain matin.

CONVENTION.

Entre M. le comte de Bismarck, chancelier de la Confédération germanique, stipulant au nom de S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, et M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères du gouvernement de la Défense nationale, munis de pouvoirs réguliers,

Ont été arrêtées les conventions suivantes :

Article premier. — Un armistice général, sur toute la ligne des opérations militaires en cours d'exécution, entre les armées allemandes et les armées françaises, commencera pour Paris aujourd'hui même, pour les départements dans un délai de trois jours; la durée de l'armistice sera de vingt et un jours, à dater d'aujourd'hui, de manière que, sauf le cas où il serait renouvelé, l'armistice se terminera partout le dix-neuf février à midi.

Les armées belligérantes conserveront leurs positions respectives qui seront séparées par une ligne de démarcation Cette ligne partira de Pont-l'Évêque, sur les côtes du département du Calvados, se dirigera sur Lignières, dans le nord-est du département de la Mayenne, en passant entre Briouze et Fromentet; en touchant au département de la Mayenne à Lignières, elle suivra la limite qui sépare ce département de celui de l'Orne et de la Sarthe, jusqu'au nord de Morannes, et sera continuée de manière à laisser à l'occupation allemande les départements de la Sarthe, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, du Loiret, de l'Yonne, jusqu'au point où, à l'est de Quarre-les-Tombes, se touchent les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne. A partir de ce point, le tracé de la ligne sera réservé à une entente aussitôt que les parties contractantes seront renseignées sur la situation actuelle des opérations militaires en exécution dans les départements de la Côte-d'Or, du Doubs et du Jura. Dans tous les cas, elle traversera le territoire composé de ces trois départements, en laissant à l'occupation allemande les départements situés au nord, à l'armée française ceux situés au midi de ce territoire.

Les départements du Nord et du Pas-de-Calais, les forteresses de Givet et de Langres, avec le terrain qui les entoure à une distance de dix kilomètres, et la péninsule du Havre jusqu'à une ligne à tirer d'Étretat, dans la direction de Saint-Romain, resteront en dehors de l'occupation allemande.

Les deux armées belligérantes, et leurs avant-postes de part et d'autre, se tiendront à une distance de dix kilomètres au moins des lignes tracées pour séparer leurs positions

Chacune des deux armées se réserve le droit de maintenir son autorité dans le territoire qu'elle occupe, et d'employer les moyens que ses commandants jugeront nécessaires pour arriver à ce but.

L'armistice s'applique également aux forces navales des deux pays, en indiquant le méridien de Dunkerque comme ligne de démarcation, à l'ouest de laquelle se tiendra la flotte française, et à l'est de laquelle se retireront, aussitôt qu'ils pourront être avertis, les bâtiments de guerre allemands qui se trouvent dans

les eaux occidentales. Les captures qui seraient faites après la conclusion et avant la notification de l'armistice, seront restituées, de même que les prisonniers qui pourraient être faits de part et d'autre, dans l'intervalle indiqué.

Les opérations militaires sur le terrain des départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or, ainsi que le siége de Belfort, se continueront, indépendamment de l'armistice, jusqu'au moment où on se sera mis d'accord sur la ligne de démarcation dont le tracé à travers les trois départements mentionnés a été réservé à une entente ultérieure.

Art. 2. — L'armistice ainsi convenu a pour but de permettre au gouvernement de la Défense nationale de convoquer une Assemblée librement élue qui se prononcera sur la question de savoir : si la guerre doit être continuée, ou à quelles conditions la paix doit être faite.

L'Assemblée se réunira dans la ville de Bordeaux.

Toutes les facilités seront données par les commandants des armées allemandes pour l'élection et la réunion des députés qui la composeront.

Art. 3. — Il sera fait immédiatement remise à l'armée allemande, par l'autorité militaire française, de tous les forts formant le périmètre de la défense extérieure de Paris, ainsi que de leur matériel de guerre. Les communes et les maisons situées en dehors de ce périmètre ou entre les forts pourront être occupées par les troupes allemandes, jusqu'à une ligne à tracer par des commissaires militaires. Le terrain restant entre cette ligne et l'enceinte fortifiée de la ville de Paris sera interdit aux forces armées des deux parties. La manière de rendre les forts et le tracé de la ligne mentionnée formeront l'objet d'un protocole à annexer à la présente convention.

Art. 4. — Pendant la durée de l'armistice, l'armée allemande n'entrera pas dans la ville de Paris.

Art. 5. — L'enceinte sera désarmée de ses canons, dont les affûts seront transportés dans les forts à désigner par un commissaire de l'armée allemande [1].

Art. 6. — Les garnisons (armée de ligne, garde mobile et marins) des forts et de Paris seront prisonnières de guerre, sauf une division de douze mille hommes que l'autorité militaire dans Paris conservera pour le service intérieur.

Les troupes prisonnières de guerre déposeront leurs armes, qui seront réunies dans des lieux désignés et livrées suivant

1. Dans le protocole, cette condition du transport des affûts dans les forts a été abandonnée par les commissaires allemands, sur la demande des commissaires français.

règlement par commissaires, suivant l'usage ; ces troupes resteront dans l'intérieur de la ville, dont elles ne pourront pas franchir l'enceinte pendant l'armistice. Les autorités françaises s'engagent à veiller à ce que tout individu appartenant à l'armée et à la garde mobile reste consigné dans l'intérieur de la ville. Les officiers des troupes prisonnières seront désignés par une liste à remettre aux autorités allemandes.

A l'expiration de l'armistice, tous les militaires appartenant à l'armée consignée dans Paris auront à se constituer prisonniers de guerre de l'armée allemande, si la paix n'est pas conclue jusque-là.

Les officiers prisonniers conserveront leurs armes.

Art. 7. — La garde nationale conservera ses armes ; elle sera chargée de la garde de Paris et du maintien de l'ordre. Il en sera de même de la gendarmerie et des troupes assimilées, employées dans le service municipal, telles que garde républicaine, douaniers et pompiers : la totalité de cette catégorie n'excédera pas trois mille cinq cents hommes.

Tous les corps de francs-tireurs seront dissous par une ordonnance du gouvernement français.

Art. 8. — Aussitôt après la signature des présentes et avant la prise en possession des forts, le commandant en chef des armées allemandes donnera toutes facilités aux commissaires que le gouvernement français enverra, tant dans les départements qu'à l'étranger, pour préparer le ravitaillement et faire approcher de la ville les marchandises qui y sont destinées.

Art. 9. — Après la remise des forts et après le désarmement de l'enceinte et de la garnison, stipulés dans les art. 5 et 6, le ravitaillement de Paris s'opérera librement par la circulation sur les voies ferrées et fluviales. Les provisions destinées à ce ravitaillement ne pourront être puisées dans le terrain occupé par les troupes allemandes, et le gouvernement français s'engage à en faire l'acquisition en dehors de la ligne de démarcation qui entoure les positions des armées allemandes, à moins d'autorisation contraire donnée par les commandants de ces dernières.

Art. 10. — Toute personne qui voudra quitter la ville de Paris devra être munie de permis réguliers délivrés par l'autorité militaire française, et soumis au visa des avant-postes allemands. Ces permis et visas seront accordés de droit aux candidats à la députation en province et aux députés de l'Assemblée.

La circulation des personnes qui auront obtenu l'autorisation indiquée, ne sera admise qu'entre six heures du matin et six heures du soir.

Art. 11. — La ville de Paris payera une contribution municipale de guerre de la somme de deux cents millions de francs. Ce payement devra être effectué avant le quinzième jour de l'armistice. Le mode de payement sera déterminé par une commission mixte allemande et française.

Art. 12. — Pendant la durée de l'armistice, il ne sera rien distrait des valeurs publiques pouvant servir de gages au recouvrement des contributions de guerre.

Art. 13. — L'importation dans Paris d'armes, de munitions ou de matières servant à leur fabrication, sera interdite pendant la durée de l'armistice.

Art. 14. — Il sera procédé immédiatement à l'échange de tous les prisonniers de guerre qui ont été faits par l'armée française depuis le commencement de la guerre. Dans ce but, les autorités françaises remettront, dans le plus bref délai, des listes nominatives des prisonniers de guerre allemands aux autorités militaires allemandes à Amiens, au Mans, à Orléans et à Vesoul. La mise en liberté des prisonniers de guerre allemands s'effectuera sur les points les plus rapprochés de la frontière. Les autorités allemandes remettront en échange, sur les mêmes points, et dans le plus bref délai possible, un nombre pareil de prisonniers français, de grades correspondants, aux autorités militaires françaises.

L'échange s'étendra aux prisonniers de condition bourgeoise, tels que les capitaines de navires de la marine marchande allemande et les prisonniers français civils qui ont été internés en Allemagne.

Art. 15. — Un service postal pour des lettres non cachetées sera organisé entre Paris et les départements, par l'intermédiaire du quartier général de Versailles.

En foi de quoi les soussignés ont revêtu de leurs signatures et de leur sceau les présentes conventions.

Fait à Versailles, le vingt-huit janvier mil huit cent soixante et onze.

Signé : JULES FAVRE. BISMARCK.

(*Journal officiel*, du 29 janvier 1871.)

N° 2.

NOTE OFFICIELLE DU GOUVERNEMENT SUR LES SUBSISTANCES.

Le gouvernement a annoncé qu'il donnerait la preuve irréfragable que Paris a poussé la résistance jusqu'aux extrêmes limites du possible. Aujourd'hui que la convention relative à l'armistice est signée, le gouvernement peut remplir sa promesse.

... Lorsque, le 8 septembre, le *Journal officiel* répétant une déclaration affichée sur les murailles par M. Magnin, ministre du commerce, affirmait que les approvisionnements en viandes, liquides et objets alimentaires de toute espèce seraient largement suffisants pour assurer l'alimentation d'une population de deux millions d'âmes pendant deux mois, cette assertion était généralement accueillie avec un sourire d'incrédulité. Or, quatre mois et vingt jours se sont écoulés depuis le 8 septembre.

... Le 27 janvier, — c'est-à-dire huit jours après la dernière bataille livrée sous nos murs et presqu'au moment où nous apprenions les insuccès de Chanzy et de Faidherbe, — il restait en magasin 42.000 quintaux métriques de blé, orge, seigle, riz et avoine, ce qui, réduit en farine, représente, à cause du faible rendement de l'avoine, 35.000 quintaux métriques de farine panifiable. Dans cette quantité sont compris 11.000 quintaux de blé et 6.000 quintaux de riz, cédés par l'administration de la guerre, laquelle ne possède plus que dix jours de vivres pour les troupes, si on les traite comme des troupes en campagne, savoir : 12.000 quintaux de riz, blé et farine, et 20.000 quintaux d'avoine. Telle était la situation de nos approvisionnements en céréales à l'heure de l'ouverture des négociations.

En temps ordinaire, Paris emploie à sa subsistance 8.000 quintaux de farine par jour, c'est-à-dire 2.000.000 de livres de pain ; mais, du 22 septembre au 18 janvier, sa consommation a été réduite à une moyenne de 6.360 quintaux de farine par jour, et depuis le 18 janvier, c'est-à-dire depuis le rationnement, cette consommation est descendue à 5.300 quintaux, soit un dixième de moins environ que la quantité habituelle, nous pourrions dire nécessaire.

En partant de ce chiffre de 5.300 quintaux, le total de nos approvisionnements représente une durée de sept jours.

A ces sept jours, on peut ajouter *un* jour d'alimentation fournie par la farine actuellement distribuée aux boulangers; *trois* ou *quatre* jours auxquels subviendront les quantités de blé enlevées aux détenteurs par tous les moyens qu'il a été possible d'imaginer, et l'on arrive ainsi à reconnaître que nous avons du pain pour huit jours au moins, pour douze jours au plus.

Il n'est pas inutile de dire que, depuis trois semaines, il n'existe plus de provision en farine. Nos moulins ne fournissent chaque jour que la farine nécessaire au lendemain. Il eût suffi de quelques obus, tombant sur l'usine Cail, pour mettre instantanément en danger l'alimentation de toute la ville.

En ce qui concerne la viande, la situation peut se caractériser par un seul mot : depuis l'épuisement de nos réserves de boucherie, nous avons vécu en mangeant du cheval. Il y avait 100.000 chevaux à Paris. Il n'en reste plus que 33.000, en comprenant dans ce chiffre les chevaux de la guerre.

Ces 33.000 chevaux, d'ailleurs, ne sauraient être tous abattus sans les plus graves inconvénients. Plusieurs services, indispensables à la vie, seraient suspendus : ambulances, transport des grains, des farines et des combustibles; services de l'éclairage et des vidanges, pompes funèbres, etc. Il nous faudra, d'autre part, beaucoup de chevaux pour le camionnage, quand le ravitaillement commencera. En réalité, une fois ces diverses nécessités satisfaites, le nombre des animaux disponibles pour la boucherie ne dépassera pas 22.000 environ.

En ce moment nous consommons, avec l'armée, 650 chevaux par jour, soit 25 à 30 grammes par habitant, après le prélèvement des hôpitaux, des ambulances et des fourneaux. *Vingt-cinq* grammes de viande de cheval, *trois cents* grammes de pain, voilà la nourriture dont Paris se contente à l'heure qu'il est. Dans dix jours, quand nous n'aurons plus de pain, nous aurons consommé 6.500 chevaux de plus, et il ne nous en restera que 20.500.

Nous pouvons, il est vrai, y joindre 3.000 vaches réservées pour le dernier moment, parce qu'elles fournissent du lait aux malades et aux nouveau-nés. Mais alors, comme il faudra remplacer le pain absent, la ration de viande devra être quadruplée, et nous serons obligés de tuer 3.000 chevaux par jour. Nous vivrions ainsi pendant une semaine environ.

Mais nous n'en viendrons pas à cette extrémité, parce que le gouvernement de la Défense nationale s'est décidé à négocier. On dira peut-être : « Pourquoi avoir tant tardé? Pourquoi n'avoir pas révélé plus tôt ces vérités terribles? » A cette

question, il y a à répondre que le devoir était de prolonger la résistance jusqu'aux dernières limites, et que la révélation de semblables détails eût été la fin de toute résistance

... Nous avons le ferme espoir, nous avons la certitude que la famine sera épargnée à deux millions d'hommes, de femmes, de vieillards et d'enfants. Le devoir sacré de pousser la résistance aussi loin que les forces humaines le comportent, nous a obligés de tenir tant que nous avons eu un reste de pain. Nous avons cédé, non pas à l'avant-dernière heure, mais à la dernière.

PIÈCES RELATIVES AU CHAPITRE VINGTIÈME

N° 1.

GARNISON DE BELFORT

La garnison de Belfort se composait des troupes suivantes[1] :

Armée permanente.

Un bataillon du 84e de ligne.
Un bataillon du 45e de ligne.
Le dépôt du 48e, d'un faible effectif.
Une demi-batterie à pied, du 7e d'artillerie.
Quatre demi-batteries à pied, du 12e d'artillerie.
Une demi-compagnie du 2e de génie.

Garde nationale mobile.

Une compagnie du génie formée dans la mobile du Haut-Rhin.
Trois batteries mobiles du Haut-Rhin.
Deux batteries mobiles de la Haute-Garonne.
Trois compagnies du Haut-Rhin.
Le 57e régiment (de la Haute-Saône), 3 bataillons.
Le 4e bataillon de la Haute-Saône (isolé).
Le 16e régiment (du Rhône), 2 bataillons.
Cinq compagnies de Saône-et-Loire
Deux compagnies des Vosges.

Garde nationale mobilisée, sédentaire, etc.

Trois compagnies de mobilisés du Haut-Rhin.

1. La *Défense de Belfort*, par Ed. Thiers et S. de la Laurencie, p. 79.

Environ 300 hommes de garde nationale sédentaire de Belfort.

Environ 100 douaniers.

Le tout, formant un effectif total d'environ 16.200 hommes, officiers compris, composés en grande majorité de garde nationale mobile.

N° 2.

DISSOLUTION DE LA GARNISON DE BELFORT[1]
ORDRES DU JOUR DU COLONEL DENFERT

1° *Aux gardes nationaux mobilisés du Haut-Rhin.*

9 mars 1871.

« Vous allez rentrer dans vos foyers après avoir eu l'honneur de concourir à la défense de Belfort.

« M. le ministre de la guerre me charge de vous remercier de votre belle conduite pendant le siége. Votre concours et celui de la garde nationale sédentaire ont aidé la garnison à obtenir la conservation de la place à la France. Seuls en Alsace, vous avez le privilége de ne pas subir la domination étrangère et vous vivrez désormais libres sous les lois de la République, alors que vos frères, après avoir subi pendant vingt ans le despotisme de l'Empire, restent condamnés à subir le joug d'un empire étranger. Que cette pensée soit toujours présente à vos esprits jusqu'au jour où vous serez appelés à revendiquer avec eux et avec toute la France l'intégrité de notre patrie.

« *Vive la France! Vive la République!* »

2° *Aux mineurs et artilleurs de la ligne.*

« Avant de quitter la compagnie des mineurs du 2e régiment du génie et les cinq demi-batteries d'artillerie de l'armée régulière qui ont pris part à la défense de Belfort, le commandant supérieur qui a dirigé cette défense tient à leur exprimer sa reconnaissance pour la manière dont elles ont satisfait

1. C'est à Grenoble que le corps d'armée sorti de Belfort fut dissous. L'opération dura du 9 au 24 mars.

à la rude tâche qui leur était assignée. C'est surtout à la fermeté dont ont fait preuve les artilleurs sous le feu de l'ennemi, à la vigueur avec laquelle ils ont répondu à ce feu, au talent déployé par les officiers d'artillerie pour couvrir ou masquer leurs pièces, qu'a été due la lenteur des attaques ennemies.

« C'est à l'énergie des sapeurs du 2e régiment, à l'exemple qu'ils ont donné au reste de la garnison, à la vigoureuse impulsion de leurs officiers, que nous avons dû la construction relativement rapide des nombreux abris créés sur tous les points de la place, en réduisant nos pertes, ont permis, malgré la violence du bombardement, d'offrir une résistance que l'ennemi n'était pas encore en mesure de briser au moment de la reddition de la place, au bout de cent trois jours de siége.

« Malgré tous vos efforts, les malheurs de la patrie ont obligé la place de Belfort à subir la souillure de l'étranger; mais du moins elle nous est conservée, et elle pourra dans l'avenir nous servir de boulevard contre de nouvelles attaques et nous aider à préparer la revendication de l'intégrité de notre territoire.

« En attendant ce moment, que votre cri de ralliement soit : *Vive la France!* et *Vive la République!* »

3° *Au reste de la garnison.*

« Avant de se séparer des officiers et des troupes de la garnison de Belfort qui se trouvent encore réunis à Grenoble et aux environs (état-major des places, de l'artillerie et du génie, infanterie de ligne, artillerie, génie, infanterie de la garde mobile, etc.), le commandant supérieur tient à les remercier du concours qu'ils lui ont donné pendant la durée du siége de Belfort. Tous ont été appelés, à tour de rôle, à faire preuve de dévouement au pays.

« C'est grâce à l'énergie déployée par les commandants des forts, par les troupes sous leurs ordres, que l'ennemi a dû renoncer en décembre à son attaque sur Bellevue et a été repoussé une première fois le 26 janvier aux Hautes et Basses-Perches

« Les mobiles se sont trouvés pour la première fois engagés avec l'ennemi le 2 novembre, et par la fermeté qu'ils ont montrée dans la défense du village de Roppe, ils ont assuré la rentrée dans la place du détachement de Dannemarie et la destruction du viaduc du chemin de fer que l'ennemi n'a pu rétablir pendant le siége.

« D'autres mobiles ont pris part aux attaques du 13 et 15

décembre contre le Bois de Bavilliers, du 20 décembre contre les batteries d'Essert, et ont repoussé dans le courant de décembre plusieurs attaques contre les villages d'Andelnans, de Danjoutin et la ferme de Froideval.

« L'infanterie de l'armée régulière a pris une part glorieuse à l'attaque du bois de Bavilliers et à la défense des Hautes et Basses-Perches. Appuyée par des bataillons de mobiles, elle a vaillamment soutenu l'attaque dirigée contre Pérouse le 21 janvier, et infligé à l'ennemi des pertes considérables.

« Les batteries d'artillerie mobile ont combattu l'ennemi avec succès, soit dans les forts extérieurs, et rivalisé, en plusieurs circonstances, avec les batteries de l'armée régulière.

« Les troupes ont également, à plusieurs reprises, aidé les pompiers de la ville à éteindre les incendies sous le feu violent de l'ennemi.

« Tous ces faits attestent l'énergie apportée par les diverses troupes de la garnison à la défense de Belfort, et ont contribué pour leur part à la longue résistance de la place, que cent trois jours de siége n'ont pu réduire et qui n'a été rendue à l'ennemi que sur l'ordre du gouvernement français.

« Vous allez déposer les armes et rentrer dans vos foyers. Ne perdez pas de vue les malheurs du pays. Songez aux efforts que nous avons tous à faire pour sortir de la situation difficile où nous nous trouvons, et pour pouvoir revendiquer un jour avec succès l'intégrité de notre territoire.

« Que notre cri de ralliement soit toujours celui qui a présidé à notre défense :

« *Vive la France! et Vive la République!* »

PIÈCES RELATIVES AU CHAPITRE VINGT ET UNIÈME

N° 1.

PRÉLIMINAIRES DE PAIX.

Entre le chef du pouvoir exécutif de la République française, M. Thiers, et

Le ministre des affaires étrangères, M. Jules Favre, représentant de la France, d'un côté;

Et de l'autre :

Le chancelier de l'empire germanique, M. le comte Otto de Bismarck-Schœnhausen, muni des pleins pouvoirs de S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse;

Le ministre d'État et des affaires étrangères de S. M. le roi de Bavière, M. le comte Otto de Bray-Steinburg;

Le ministre des affaires étrangères de S. M. le roi de Wurtemberg, le baron Auguste de Waechter;

Le ministre d'État, président du conseil des ministres de S. A. Mgr le grand-duc de Bade, M. Jules Jolly, représentant de l'empire germanique;

Les pleins pouvoirs des parties contractantes ayant été trouvés en bonnes et dues formes, il a été convenu ce qui suit, pour servir de base préliminaire à la paix définitive à conclure ultérieurement.

Article premier. — La France renonce, en faveur de l'empire allemand, à tous ses droits et titres sur les territoires situés à l'est de la frontière ci-après désignée :

La ligne de démarcation commence à la frontière nord-ouest du canton de Cattenom, vers le grand-duché de Luxembourg, suit, vers le sud, les frontières occidentales des cantons de Cattenom et Thionville, passe par le canton de Briey en longeant les frontières occidentales des communes de Montois-la-Montaigne et Roncourt, ainsi que les frontières orientales des communes de Marie-aux-Chênes, Saint-Ail, atteint la frontière du canton de Gorze qu'elle traverse le long des frontières communales de Vionville, Chambley et Onville, suit la frontière

sud-ouest resp. sud de l'arrondissement de Metz, la frontière occidentale de l'arrondissement de Château-Salins jusqu'à la commune de Pettoncourt dont elle embrasse les frontières occidentale et méridionale, pour suivre la crête des montagnes entre la Seille et Moncel, jusqu'à la frontière de l'arrondissement de Strasbourg au sud de Garde.

La démarcation coïncide ensuite avec la frontière de cet arrondissement jusqu'à la commune de Tanconville dont elle atteint la frontière au nord ; de là elle suit la crête des montagnes entre les sources de la Sarre blanche et de la Vezouse jusqu'à la frontière du canton de Schirmeck, longe la frontière occidentale de ce canton, embrasse les communes de Saales, Bourg-Bruche, Colroy, la Roche, Plaine, Ranrupt, Saulxures et Saint-Blaize-la-Roche du canton de Saales, et coïncide avec la frontière occidentale des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin jusqu'au canton de Belfort dont elle quitte la frontière méridionale, non loin de Vourvenans, pour traverser le canton de Delle, aux limites méridionales des communes de Bourgogne et Froide-Fontaine, et atteindre la frontière suisse, en longeant les frontières orientales des communes de Jonchéry et Delle.

La frontière, telle qu'elle vient d'être décrite, se trouve marquée en vert sur deux exemplaires conformes de la carte du territoire formant le gouvernement général d'Alsace, publiée à Berlin en septembre 1870 par la division géographique et statistique de l'état-major général, et dont un exemplaire sera joint à chacune des deux expéditions du présent traité.

Toutefois, le traité indiqué a subi les modifications suivantes de l'œuvre des deux parties contractantes : dans l'ancien département de la Moselle, les villages de Marie-aux-Chênes, près de Saint-Privat-la-Montagne et de Vionville, à l'ouest de Rezonville, seront cédés à l'Allemagne. Par contre, la ville et les fortifications de Belfort resteront à la France avec un rayon qui sera déterminé ultérieurement.

Art. 2. — La France payera à S. M. l'empereur d'Allemagne la somme de cinq milliards de francs.

Le payement d'au moins un milliard de francs aura lieu dans le courant de l'année 1871, et celui de tout le reste de la dette dans un espace de trois années à partir de la ratification du présent article.

Art. 3. — L'évacuation des territoires français occupés par les troupes allemandes commencera après la ratification du présent traité par l'Assemblée nationale siégeant à Bordeaux.

Immédiatement après cette ratification, les troupes alle-

mandes quitteront l'intérieur de la ville de Paris ainsi que les forts situés à la rive gauche de la Seine; et dans le plus bref délai possible, fixé par une entente entre les autorités militaires des deux pays, elles évacueront entièrement les départements du Calvados, de l'Orne, de la Sarthe, d'Eure-et-Loir, du Loiret, de Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire, de l'Yonne, et, de plus, les départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, de l'Aube et de la Côte-d'Or, jusqu'à la rive gauche de la Seine.

Les troupes françaises se retireront en même temps derrière la Loire, qu'elles ne pourront dépasser avant la signature du traité de paix définitif. Sont exceptées de cette disposition la garnison de Paris, dont le nombre ne pourra dépasser quarante mille hommes, et les garnisons indispensables à la sûreté des places fortes.

L'évacuation des départements situés entre la rive droite de la Seine et les frontières de l'est, par les troupes allemandes, s'opérera graduellement après la ratification du traité définitif et le payement du premier demi-milliard de la contribution stipulée par l'art. 2, en commençant par les départements les plus rapprochés de Paris, et se continuera au fur et à mesure que les versements des contributions seront effectués; après le premier versement d'un demi-milliard, cette évacuation aura lieu dans les départements suivants: Somme, Oise, et les parties des départements de la Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, situées sur la rive droite de la Seine, ainsi que la partie du département de la Seine et les forts situés sur la rive droite.

Après le payement de deux milliards, l'occupation allemande ne comprendra plus que les départements de la Marne, des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meuse, des Vosges, de la Meurthe, ainsi que la forteresse de Belfort avec son territoire, qui serviront de gages pour les trois milliards restants, et où le nombre des troupes allemandes ne dépassera pas cinquante mille hommes.

Sa Majesté l'empereur sera disposé à substituer à la garantie territoriale, consistant en l'occupation partielle du territoire français, une garantie financière, si elle est offerte par le gouvernement français dans des conditions reconnues suffisantes par Sa Majesté l'empereur et roi pour les intérêts de l'Allemagne. Les trois milliards, dont l'acquittement aura été différé, porteront intérêt à 5 0/0, à partir de la ratification de la présente convention.

Art. 4. — Les troupes allemandes s'abstiendront de faire des réquisitions, soit en argent, soit en nature, dans les départe-

ments occupés. Par contre, l'alimentation des troupes allemandes qui restent en France aura lieu aux frais du gouvernement français dans la mesure convenue avec l'intendance militaire allemande.

Art. 5. — Les habitants des territoires cédés par la France, en tout ce qui concerne leur commerce et leurs droits civils, seront réglés aussi favorablement que possible lorsque seront arrêtées les conditions de la paix définitive.

Il sera fixé, à cet effet, un espace de temps pendant lequel ils jouiront de facilités particulières pour la circulation de leurs produits. Le gouvernement allemand n'opposera aucun obstacle à la libre émigration des habitants des territoires cédés, et ne pourra prendre contre eux aucune mesure atteignant leurs personnes ou leurs propriétés.

Art. 6. — Les prisonniers de guerre, qui n'auront pas déjà été mis en liberté par voie d'échange, seront rendus immédiatement après la ratification des présents préliminaires. Afin d'accélérer le transport des prisonniers français, le gouvernement français mettra à la disposition des autorités allemandes, à l'intérieur du territoire allemand, une partie du matériel roulant de ses chemins de fer dans une mesure qui sera déterminée par des arrangements spéciaux et aux prix payés en France par le gouvernement français pour les transports militaires.

Art. 7. — L'ouverture des négosiations, pour le traité de paix définitif à conclure sur la base des présents préliminaires, aura lieu à Bruxelles immédiatement après la ratification de ces derniers par l'Assemblée nationale et par Sa Majesté l'empereur d'Allemagne.

Art. 8. — Après la conclusion et la ratification du traité de paix définitif, l'administration des départements devant encore rester occupés par les troupes allemandes sera remise aux autorités françaises ; mais ces dernières seront tenues de se conformer aux ordres que le commandant des troupes allemandes croirait devoir donner dans l'intérêt de la sûreté, de l'entretien et de la distribution des troupes.

Dans les départements occupés, la perception des impôts, après la ratification du présent traité, s'opérera pour le compte du gouvernement français et par le moyen de ses employés.

Art. 9. — Il est bien entendu que les présentes ne peuvent donner à l'autorité militaire allemande aucun droit sur les parties du territoire qu'elles n'occupent point actuellement.

Art. 10. — Les présentes seront immédiatement soumises à la ratification de l'Assemblée nationale française siégeant à Bordeaux et de S. M. l'empereur d'Allemagne.

En foi de quoi les soussignés ont revêtu le présent traité préliminaire de leurs signatures et de leurs sceaux.

Fait à Versailles, le 26 février 1871.

V. BISMARCK. A. THIERS.

JULES FAVRE.

Les royaumes de Bavière et de Wurtemberg et le grand-duché de Bade ayant pris part à la guerre actuelle comme alliés de la Prusse et faisant partie de l'empire germanique, les soussignés adhèrent à la présente convention au nom de leurs souverains respectifs.

Versailles, 26 février 1871.

Comte DE BRAY-STEINBURG, Baron DE WAECHTER, MITTNACH, JOLLY.

N° 2

CE QUE NOUS PERDONS.

	Hectares.	Habitants.
Arrondissement de Thionville en entier	107.085	90.591
Arrondissement de Sarreguemines en entier	149.895	131.876
Arrondissement de Metz (moins 10 communes du canton de Gorze, restées à la France)	153.021	161.252
5 communes de l'arrondissement de Briey	3.587	2.485
Arrond. de Château-Salins (moins 3 communes du canton de Château-Salins et 10 communes du canton de Vic-sur-Seille)	95.128	56.291
Arrondissement de Sarrebourg (moins 8 communes du canton de Lorquin)	102.802	64.301
Canton de Schirmeck et 7 communes du canton de Saales (arrondissement de Saint-Dié)	18.709	21.617
Total pour la Lorraine	630.227	528.413

Département du Bas-Rhin en entier..	455.645	588.970
Département du Haut-Rhin (moins la ville de Belfort et 13 communes du canton de Delle)..................	401.532	510.749
Total pour l'Alsace	857.147	1.099.719

Récapitulation.

Lorraine	630.227	528.413
Alsace	857.147	1.099.719
Total général	1.487.374	1.628.132

TROISIÈME PARTIE

PIÈCES RELATIVES AU CHAPITRE PREMIER

N° 1.

LETTRE DE CLUSERET AUX GARDES NATIONAUX DE LA SEINE

A propos de la nomination du général d'Aurelles.

« Citoyens,

« Le général d'Aurelles de Paladines est, après Gambetta et Trochu, l'homme le plus coupable envers la France. C'est lui qui a livré l'armée de la Loire à l'ennemi, sans combattre, car on ne peut donner le nom de combat à sa fuite honteuse. Cette armée comptait alors plus de 200.000 hommes.

« Mais M. d'Aurelles, par ineptie ou trahison, comptait vaincre, comme Trochu, par l'intercession de Notre-Dame de Fourvières à laquelle il faisait dire des messes.

« Mon cœur est trop triste pour venir plaisanter. Je parle sérieusement. C'est à la Vierge de Fourvières que M. d'Aurelles avait remis la conduite de nos armées. Or, qui dit Vierge dit jésuite. Est-il étonnant que vous n'ayez pas été secourus et, qu'à toutes les calamités de cette guerre infâme où tout le monde a déchiré la France, Parisiens, vous ayez eu à subir cette honte suprême, l'entrée des Prussiens dans Paris?

« Cette honte, vous la devez à d'Aurelles de Paladines. Il devrait passer devant un conseil de guerre, et c'est lui que choisit M. Thiers pour mettre à votre tête.

« Et de quel droit cette nouvelle insulte?

« Où est le mandat de M. Thiers et celui de l'Assemblée qui lui a conféré ses pouvoirs? Elue par les paysans pour un objet déterminé, traiter de la honte de la France aux frais des villes, elle a accompli son triste mandat. Maintenant, elle n'est plus rien qu'un groupe de factieux, du jour où elle refuse de se dissoudre.

« La source de tout pouvoir et le seul pouvoir à Paris,

c'est vous, gardes nationaux de la Seine, vous, le peuple avancé.

« Faites-vous respecter en arrêtant et mettant en accusation l'homme coupable qui, après avoir aidé à faire le coup d'Etat, trahit une seconde fois la France en livrant l'armée de la Loire.

« Puis, affirmez votre autorité, ainsi que le principe de la souveraineté populaire, en nommant vous-même votre chef.

« Il n'y a pas un honnête homme en France qui puisse servir sous les ordres d'un Paladines.

« Deux *décembriseurs* à la tête des forces armées de la capitale, c'est trop.

« Général CLUSERET.

« Bordeaux, 6 mars.

N° 2.

PROCLAMATION DU COMITÉ CENTRAL A L'ARMÉE.

A L'ARMÉE

les délégués de la garde nationale de Paris.

« Soldats, enfants du peuple !

« On fait courir, en province, des bruits odieux.

« Il y a dans Paris 300.000 gardes nationaux et, cependant, chaque jour, on y fait entrer des troupes que l'on cherche à tromper sur l'esprit de la population parisienne. Les hommes qui ont organisé la défaite, démembré la France, livré tout notre or, veulent échapper à la responsabilité qu'ils ont assumée, en suscitant la guerre civile. Ils comptent que vous serez les dociles instruments du crime qu'ils méditent. Soldats citoyens, obéirez-vous à l'ordre impie de verser le même sang qui coule dans vos veines? Déchireriez-vous vos propres entrailles? Non ; vous ne consentirez pas à devenir parricides et fratricides.

« Que veut le peuple de Paris?

« Il veut conserver ses armes, choisir lui-même ses chefs et les révoquer quand il n'aura plus confiance en eux.

« Il veut que l'armée active soit renvoyée dans ses foyers, pour rendre au plus vite *les cœurs à la famille et les bras au travail.*

« Soldats, enfants du peuple ! unissons-nous pour sauver la

République. Les rois et les empereurs nous ont fait assez de mal. Ne souillez pas votre vie. *La consigne n'empêche pas la responsabilité de conscience.* Embrassons-nous à la face de ceux qui, pour conquérir un grade, obtenir une place, ramener un roi, veulent nous faire entr'égorger.

VIVE A JAMAIS LA RÉPUBLIQUE

« Voté, en séance du Wauxhall, le 18 mars 1871[1]. »

Nº 3.

PROTESTATION DE BLANQUI CONTRE SA CONDAMNATION A MORT.

« Citoyens,

« Le 4 septembre, un groupe d'individus qui, sous l'empire, s'était créé une popularité facile, s'était emparé du pouvoir. A la faveur de l'indignation générale, ils s'étaient substitués au gouvernement pourri qui venait de tomber à Sedan. Ces hommes étaient pour la plupart les bourreaux de la République de 1848. Cependant, à la faveur du premier moment de surprise, ils se sacrèrent arbitres de la destinée de la France. Les vrais républicains, ceux qui, sous tous les gouvernements, avaient souffert pour leurs croyances, virent avec douleur cette usurpation des droits de la nation. Pourtant le temps pressait, l'ennemi approchait; pour ne pas diviser la nation, chacun se mit de toutes ses forces à l'œuvre du salut. Espérant que l'expérience avait appris quelque chose à ceux qui avaient été pour ainsi dire les créateurs de l'empire, les républicains les plus purs acceptèrent sans murmurer de servir sous eux, au nom de la République.

« Qu'arriva-t-il? Après avoir distribué à leurs amis toutes les places où ils ne conservaient pas les bonapartistes, ces hommes se croisèrent les bras et crurent avoir sauvé la France. En même temps l'ennemi enserrait Paris d'une façon de plus en plus inexorable, et c'était par de fausses dépêches, par de

1. Ce factum, imprimé sur demi-feuille, fut répandu à profusion dans toutes les maisons où étaient logés des militaires.

fallacieuses promesses, que le gouvernement répondait à toutes les demandes d'éclaircissements.

« L'ennemi continuait à élever ses batteries et ses travaux de toute sorte, et à Paris trois cent mille citoyens restaient sans armes et sans ouvrage et bientôt sans pain sur le pavé de la capitale.

« Le péril était imminent. Or, au gouvernement issu d'une surprise, il fallait substituer la Commune, issue du suffrage universel. De là le mouvement du 31 octobre. Plus honnêtes que ceux qui ont l'audace de se faire appeler le gouvernement des honnêtes gens, les républicains n'avaient pas ce jour-là l'intention d'usurper le pouvoir. C'est du peuple, réuni librement devant les urnes électorales, qu'ils en appelaient du gouvernement incapable, lâche et traître. Au gouvernement issu de la surprise et de l'émotion populaire, ils voulaient substituer le gouvernement issu du suffrage universel.

« Citoyens,

« C'est là notre crime. Et ceux qui n'ont pas craint de livrer Paris à l'ennemi avec sa garnison intacte, ses forts debout, ses murailles sans brèche, ont trouvé des hommes pour nous condamner à la peine capitale.

« On ne meurt pas toujours de pareilles sentences. Souvent on sort de ces épreuves plus grand et plus pur. Si l'on meurt, l'histoire impartiale vous met tôt ou tard au-dessus des bourreaux qui, en atteignant l'homme, n'ont cherché qu'à tuer le principe.

« Citoyens,

« Les hommes ne sont rien, les principes seuls sont immortels. Confiants dans la grandeur et dans la justice de notre cause, nous en appelons du jugement qui nous frappe au jugement du monde entier et de la postérité. C'est lui qui, si nous succombons, fera, comme toujours, un piédestal glorieux aux martyrs de l'échafaud infamant élevé par le despotisme ou la réaction.

« *Vive la République!* [1]

« BLANQUI. »

1. Cette protestation, comme celle de Flourens, fut placardée, sous forme d'affiche, sur les murs de Montmartre.

N° 4.

PROTESTATION DE FLOURENS.

« Citoyens,

« En présence du jugement qui me frappe, il est de mon devoir de protester de la façon la plus énergique contre la violation de tous les droits inscrits dans toutes les constitutions.

« L'accusé doit être jugé par ses pairs. Tel est le texte de la loi. Or, je dénie complètement aux assassins patentés de la réaction le titre de juges. Nommés par un pouvoir qui n'avait encore été reconnu par personne le 31 octobre 1870, ils ne peuvent puiser leur puissance qu'en dehors de la loi. D'ailleurs, j'ai appris par une longue expérience des choses humaines, que la liberté se fortifiait par le sang de martyrs.

« Si le mien peut servir à laver la France de ses souillures et à cimenter l'union de la patrie et de la liberté, je l'offre volontiers aux assassins du pays et aux massacreurs de janvier.

« Salut et fraternité,

« G. FLOURENS. »

N° 5.

LE 18 MARS PAR UN TÉMOIN OCULAIRE.

Le 18 mars, un peu avant le jour, un régiment de ligne, un bataillon de gendarmerie et quelques escouades de sergents de ville gravissaient la rue des Martyrs. Cette troupe s'arrêta au pied de la butte Montmartre, se divisa en quatre colonnes et monta à l'assaut. Un quart d'heure après, le parc d'artillerie tombait en son pouvoir; le « Comité central » était cerné dans une petite maison de la rue des Rosiers, et les soixante ou quatre-vingts gardes nationaux qui gardaient encore les batteries avaient pris la fuite ou gisaient, blessés, le long du chemin.

Le but de l'expédition était rempli. Il ne restait plus aux soldats qu'à se retirer en amenant les canons pris. C'était, malheureusement, chose impossible. Pour traîner les canons, il fallait des chevaux. Le gouverneur de Paris l'avait oublié. Le général Lecomte, qui commandait les troupes, n'avait pas un seul cheval à son service. Il envoya une estafette au ministre de la guerre pour l'informer de sa situation. Les « attelages » arrivèrent seulement à dix heures du matin : il était trop tard.

Pendant que le général Lecomte s'emparait des hauteurs de Montmartre, l'infanterie de ligne avait occupé Batignolles, Ménilmontant, Clignancourt, La Villette, Belleville. Un régiment s'était massé sur la place de la Bastille. Une proclamation de M. Thiers avait été affichée sur tous les murs. Le chef du pouvoir exécutif annonçait l'intention d'en finir avec le Comité central.

Qu'était-ce que ce comité central? Comment fonctionnait-il? De qui tenait-il son mandat? Comment avait-il pris, en si peu de temps, une si grande importance? Peu de personnes, même à Paris, le savaient.

Le Comité central a dû sa naissance à une faute du gouvernement de la Défense nationale. Au mois de novembre dernier, le 15 ou le 17, un décret parut qui supprimait les « conseils de famille » primitivement institués dans les bataillons. Ces « conseils de famille » étaient composés de simples gardes « délégués. » Ils étaient nommés, en même temps que les officiers et sous-officiers, au suffrage universel. Ils devaient veiller à la dis-

tribution des secours et à la bonne tenue des hommes. Peu à peu ces conseils de famille avaient pris une grande importance. Ils s'étaient mêlés de contrôler les marchés passés légèrement, parfois, par les chefs, ils s'étaient faits les organes des plaintes des soldats, ils avaient tenté de se constituer en conseil d'administration. Ce n'était point un mal, au contraire, ils avaient rendu ainsi de grands services, et je suis persuadé que bien des choses honteuses ne se seraient point passées s'ils avaient pu exercer librement leur contrôle. Le choix des officiers s'était fait souvent avec trop de précipitation. Quiconque se disait ancien soldat ou ancien marin avait obtenu un grade. Les « délégués, » au contraire, étaient, pour la plupart, choisis soigneusement parmi les hommes les plus intelligents et les plus honnêtes. Ils avaient acquis bientôt, dans tous les bataillons, une immense autorité.

La guerre éclata bientôt entre les différents corps d'officiers « et les conseils de famille. » Guerre sourde d'abord. Des misères en furent le prétexte. Les « délégués » portaient au képi des galons d'argent. Les officiers se plaignirent à l'état-major. Ordre fut donné de supprimer les galons d'argent.

Les « délégués » mirent des galons tricolores. Plaintes des officiers. Ordre de supprimer les galons tricolores. Les délégués mirent des galons rouges. Plaintes nouvelles. Ordre de supprimer tous les galons de quelque couleur qu'ils fussent. Rien ne distingua plus les « délégués. »

La guerre déclarée, les bataillons se divisèrent ; une partie tenait pour les officiers, une autre pour les conseils de famille. Les plaintes arrivèrent plus nombreuses au général Clément Thomas, et enfin l'état-major, lassé, prit la résolution de supprimer le titre et les attributions de « délégué. » On décréta que les « conseils de famille » ne seraient plus dorénavant composés que d'un commandant, de quatre capitaines et, je crois, de deux sous-lieutenants. On détruisit de la sorte, d'un seul coup, une institution qui avait pris de profondes racines dans la garde nationale, et on remit aux seuls officiers des bataillons le soin de se contrôler eux-mêmes.

Le mécontentement fut très-vif, très-profond. On ne voulait point abandonner les « délégués. » Mais comment se soustraire au décret? Comment l'éluder? Quelques citoyens songèrent alors à organiser un conseil de famille pour la garde nationale tout entière, où chaque bataillon enverrait un « chargé de pouvoirs. » De la sorte, tout en se soumettant à « l'ordre » du général Clément Thomas, on conservait l'institution regrettée et même on lui donnait une force nouvelle. L'idée fut adoptée, quoique sans enthousiasme. Les événe-

ments se précipitaient. Au milieu des terribles émotions causées par nos derniers combats, par la chute et la capitulation de Paris, on oublia un peu ce grand « conseil de famille » qui, peu de mois après, devait prendre le titre de : « Comité central. »

L'armistice conclu, ministres, membres du gouvernement, députés, partirent pour Bordeaux. Paris se trouva livré à lui-même. L'autorité n'existait plus nulle part. L'armée, désorganisée et découragée, méprisait ses chefs ; les « mobiles » demandaient à retourner chez eux. Les officiers de la garde nationale, humiliés ou désespérés, négligeaient leurs bataillons, les maires et les adjoints, enfin, se laissaient envahir par la tristesse et l'engourdissement général. Le conseil de famille de la garde nationale reparut. Il essaya quelques proclamations. Un assez grand nombre de bataillons ou de demi-bataillons se rallièrent à lui. Il commença à fonctionner sérieusement.

Un événement, prévu et annoncé à l'avance, — le dernier acte de cette épouvantable guerre, — devait lui donner tout à coup une grande puissance : l'entrée à Paris des troupes allemandes. On sait comment la population furieuse s'empara des canons abandonnés par nos généraux place Wagram. Femmes, hommes et enfants les traînèrent à Montmartre. Le grand conseil de famille, devenu Comité central, s'empara aussitôt de cette artillerie au nom de la garde nationale. Il s'installa rue des Rosiers, au sommet des buttes transformées en forteresse.

Dès lors, le Comité eut une force imposante à son service et il fallut compter avec lui.

Les hommes qui se vouèrent à la garde et à la surveillance des canons furent d'abord nombreux. On en comptait deux ou trois mille. Leur zèle se relâcha bientôt. Car, à quoi bon garder des canons que personne n'a envie de prendre ? auxquels personne ne fait attention ? Ils ne furent plus que quatre cents au bout de quelques jours ; que soixante au bout de quelques semaines. M. Schœlcher, se promenant sur la butte Montmartre, avec M. Clémenceau, le 17 mars, avait interrogé quelques-uns de ces gardes.

— Que voulez-vous faire de cette artillerie ?

— Ma foi, citoyen, nous ne savons pas. Nous l'avons sauvée des Prussiens, nous la gardons. Voilà tout.

— Êtes-vous disposés à la rendre au gouvernement de la République ?

— Oui, à l'artillerie de la garde nationale. Pas aux généraux qui ont livré Paris.

M. Schœlcher prévint M. Thiers le soir même. Le lendemain eut lieu la tentative d'enlèvement. Hélas ! si l'on avait eu quel-

que patience, quelque adresse, que de malheurs auraient peut-être été évités!

. . . .

Vous savez la suite qu'eut la tentative d'enlèvement : les soldats restant l'arme au bras sur les buttes jusqu'à neuf heures du matin; la foule les entourant, les forçant de reculer, et de crier : Vive la République!... l'arrivée de quelques bataillons de la garde nationale... la débandade... l'arrestation du général Lecomte...

A dix heures et demie, trois groupes ou plutôt trois partis se dessinaient déjà : le parti du comité, le parti du gouvernement, un troisième parti, enfin, révolutionnaire comme le premier, plus mélangé seulement d'éléments modérés, qui prévoyait déjà l'issue du conflit et allait s'efforcer, en vain, hélas! d'en atténuer les épouvantables conséquences. Le parti du comité se groupait à Montmartre; le parti du gouvernement était dispersé à l'Hôtel de Ville, au ministère de l'intérieur, à la mairie Drouot, à l'hôtel des affaires étrangères; le troisième parti s'était donné rendez-vous pour le soir à la mairie du 2e arrondissement, rue de la Banque.

Quelques voitures stationnaient devant le ministère des affaires étrangères. Quatre députés de la majorité, tristes, se promenaient dans la cour, se donnant le bras. Ils couraient au-devant des fiacres qui arrivaient, aidaient les voyageurs à descendre et demandaient d'une voix altérée :

— Eh bien?...

Les portes étaient grandes ouvertes : on montait l'escalier sans être arrêté. Les domestiques en livrée, inquiets, ne vous demandaient plus votre nom. Ils erraient dans le vestibule la tête basse. Ames en peine!... La chute des gouvernements s'écrit d'abord sur le visage des valets.

On entrait dans des salons immenses, pleins, comme un jour de fête, d'uniformes chamarrés, de généraux, d'amiraux, de colonels et d'officiers de tous grades. M. Jules Simon causait dans l'embrasure d'une fenêtre, grave et triste, avec l'amiral Pothuau. Des députés les entouraient tâchant d'entendre. D'autres se pendaient au bras de M. Picard qui passait en courant. Le général Le Flô, au milieu d'un groupe, haussait les épaules et se croisait les bras avec l'air d'un homme qui disait : Je n'y puis rien! je n'y comprends rien!... De temps en temps, une porte au fond s'ouvrait, et, couvert de crachats et de médailles, raide comme ces mannequins placés à la porte des tailleurs, on voyait paraître et disparaître M. le général V...

Tout ce monde était ahuri et désolé Tout ce monde s'interrogeait et se regardait et levait les yeux au ciel, comme si le

salut dût venir d'en haut. On entendait de ces réclamations stupéfaites : — La troupe a mis la crosse en l'air ! Quoi ! général ! votre armée nous abandonne ! — Quoi ! la ligne !... En êtes-vous sûr?... Et la cavalerie aussi !... C'est Paris qui se révolte !... On comprenait alors ce que c'était que Paris et quelle place il tient en France. On le comprenait et trop tard, hélas !... Et ces mêmes gens qui, huit jours auparavant, à l'Assemblée de Bordeaux, s'écriaient d'un petit air vainqueur : — Nous n'avons pas besoin de Paris ! demeuraient étendus sur les canapés, mornes, inertes, blafards, sans force, la tête renversée et dans l'attitude du désespoir.

Enfin, une porte s'ouvrit près de la fenêtre : M. Thiers parut. Il était pâle, mais calme. Un aide de camp l'accompagnait.

— Qu'allez-vous faire? s'écria un député qui s'approcha de lui ; vivement il lui prit le bras.

M. Thiers répondit d'une voix sèche et très-haut :

— Je n'en sais rien.

Il venait de donner les derniers ordres pour son départ.

On se regarda. Quelques figures devinrent livides.

M. Thiers s'approcha d'un monsieur, vêtu de noir, assez maigre, qui, disait-il, arrivait de Belleville et de Montmartre.

— Voyez donc le général Vinoy, je vous prie. Le général a perdu deux régiments. Il ne sait ce qu'ils sont devenus. Peut-être les avez-vous rencontrés.

Le monsieur donna des indications. Puis, le général rentra dans sa chambre, M. Thiers dans son cabinet, et les députés et grands dignitaires continuèrent à se désoler.

Quelques heures après, sur l'ordre qu'il en avait reçu, M. Jules Ferry et la troupe de ligne évacuaient l'Hôtel de Ville.

. . . .

Pendant ce temps, un monsieur décoré, âgé, à l'air doux, portant la barbe blanche, vêtu d'une redingote noire et d'un pantalon clair, se promenait sur la place de la mairie, à Montmartre, examinant les canons et les caissons entassés là pêle-mêle, et comme jetés au hasard sur le pavé. Il prit, tout en continuant à fumer son cigare, une petite rue à droite et arriva, en moins de deux minutes, au pied de la butte, théâtre du combat de la matinée. Une sentinelle l'accosta.

— Où allez-vous, citoyen?

— Là-haut.

— Pourquoi faire?

— Pour voir.

— On ne passe pas

— Moi, je passe,

— Qui êtes-vous?

— Je suis le général Clément Thomas.

Le garde national, intimidé et indécis, répondit : — Passez !

Clément Thomas gravit l'escalier qui monte en tournant au sommet de la butte, toujours fumant son cigare et toujours tranquille.

Quelqu'un d'inconnu, qui passait là, — on dit un militaire, — le reconnut et le suivit.

Clément Thomas avait des ennemis dans la garde nationale. Il avait, dans ses ordres du jour, signalé avec une extrême rigueur deux ou trois bataillons. En plein *Journal officiel*, il les avait accusés de lâcheté et de trahison. Et, précisément, ces bataillons étaient de ceux de Belleville et de La Villette.

On se souvenait aussi, dans ces régions, de 1848. Un garde national, apprenant dans la soirée qu'on avait fusillé le général, s'écria :

— Ce sont de vieilles balles de juin !

Cependant, il gravissait la butte, insouciant du danger, l'ignorant peut-être, tranquille, regardant parfois Paris et l'horizon ; s'arrêtant devant les batteries qui hérissaient les ondulations du coteau. La mort l'attendait au bout de la route.

Il avait dit chez lui avant de sortir :

— Je vais me promener un peu.

On l'a tué. Mais aussi quelle imprudence folle d'aller au milieu d'émeutiers, et dans un moment pareil !

Que s'est-il passé là-haut ? Personne n'en sait rien. Le général Lecomte avait été transporté du Château-Rouge, où d'abord on l'avait retenu, rue des Rosiers, à Montmartre. A trois heures de l'après-midi, on fusilla les deux généraux. Quand un pareil acte marque le début d'un mouvement populaire, il lui donne une force terrible. La révolution naissante sent un cadavre derrière elle, elle n'ose plus reculer.

A trois heures et demie, une foule étrange, émue, furieuse, se pressait au bas des buttes. J'arrivai au moment où la nouvelle venait de se répandre. On discutait vivement dans les groupes. Des enfants couraient agitant déjà des morceaux d'étoffe rouge; les femmes criaient et se montraient acharnées. Çà et là, les rassemblements s'ouvraient pour laisser passer des hommes en manches de chemises, qui galopaient sur les chevaux tout harnachés de l'artillerie.

Un monsieur disait assez haut :

— C'est affreux ! C'est un crime !... On déshonore la République !

Tout à coup, une dame, vêtue de noir, accompagnée d'une jolie personne qui paraissait être sa fille, s'approcha de lui et lui prit vivement le bras.

— Taisez-vous! dit-elle, c'est bien fait. Nous sommes vengés. Mon fils est mort à Buzenval!

La jeune fille l'entraîna.

Toutes les colères sourdes, amassées pendant cinq mois de siége, toutes les fureurs si longtemps impuissantes éclataient avec une violence inouïe. On croyait se venger de tant de honte... Mais sur qui? hélas !

Il fut défendu de gravir la butte pendant toute la journée.

. . . .

Il était minuit. Le gouvernement n'existait plus à Paris. Des patrouilles de garde nationale parcouraient les quartiers excentriques de Belleville, de la Villette, de Batignolles, de Montmartre. A chaque coin de rue, des barricades s'étaient dressées. Tous les dix pas veillait une sentinelle... Entendant venir quelqu'un, elle épaulait son fusil. On disait le mot de ralliement et l'on passait.

On entendait des détonations d'armes à feu dans le lointain.

Les environs de la mairie de Montmartre étaient déserts; la place située au pied des buttes déserte. On ne voyait pas le garde national qui, placé dans l'ombre, criait aux passants : Qui vive? — Mais on l'entendait armer son fusil. Les lanternes étaient éteintes.

Je commençai à monter les escaliers un peu ému. On ne rencontrait personne. Seul, un soldat ivre, se dandinait sur les marches, en chantant.

Une course d'un quart d'heure, dans cette solitude rue des Rosiers. La rue des Rosiers, ou ce qu'on appelle ainsi, est un petit chemin étroit, où ne passerait pas une voiture, et qui serpente entre deux rangées de maisons hautes, noires, puantes et graisseuses sur la crête même de la butte. Ce chemin était aussi plein et aussi animé que le reste de Montmartre était désert; une foule s'entassait là, foule armée, composée de gardes nationaux, de soldats, de marins. Les crosses résonnaient sur le pavé; les baïonnettes brillaient dans l'ombre. Un réverbère, un de ces vieux réverbères où l'on met des lampes à l'huile, jetait des rayons pâles parmi ces hommes et découpait çà et là, sur le fond obscur des murailles, leurs faces violentes et livides.

Quelques-uns riaient. D'autres demandaient : — Qui les a tués?

Personne n'en savait rien. Le poste avait été renouvelé plusieurs fois et aucun de ceux qui étaient là ne paraissait avoir pris part à l'exécution. Des officiers criaient et couraient cherchant à mettre de l'ordre.

A gauche, à l'endroit où grouillait la foule plus compacte et plus émue, se trouve une grande porte cochère. Elle donne accès dans une cour étroite, entourée de bâtiments, à peu près invisibles le soir à travers l'obscurité, mais qui semblent des écuries, des étables ou de simples hangars à serrer le bois. La maison est en face : maison simple, délabrée, sans meubles, où l'on entre de plain-pied. Un corridor jaune et suintant la graisse donne sur le jardin. A droite est la cuisine, qu'on reconnaissait à un fourneau en porcelaine et à un évier, car tous les ustensiles avaient disparu. Au milieu, sur deux tréteaux, on avait posé une planche de sapin. Derrière était assise une femme de quarante ans environ, habillée en cantinière. Sur la planche on voyait une bouteille et des verres. Deux ou trois gardes nationaux trinquaient, debout dans un coin.

A gauche, en face de la cuisine, se trouve une autre porte que défendait une sentinelle à demi ivre.

— Défendu d'entrer, disait-elle en dodelinant de la tête.

C'était là qu'étaient les cadavres.

Au bout du corridor, le jardin. Il est à moitié dévasté. C'est un carré long que la maison ferme au sud, que de grands murs protégent à l'ouest et à l'est, que rien ne défend au nord. Là, il surplombe une sorte de précipice au fond duquel on ne distingue rien. Quand on met le pied dans cet enclos, on aperçoit, au bout, le ciel tomber, noir et tout constellé d'étoiles.

Un homme prit une chandelle, l'alluma, et protégeant avec sa main la flamme jaune que faisait trembler le vent, me conduisit.

— A dix pas de la maison, me dit-il, comme on conduisait les deux généraux, un homme — volontairement — involontairement? — déchargea son fusil sur M. Lecomte. Il tomba en poussant un cri...

On marchait dans une terre pâteuse, gluante, comme imprégnée de sang.

Mon conducteur s'arrêta vers le milieu du mur, à gauche. On voyait des traces de balles sur le plâtre. Près du sol, quelque chose de rose... une tache.

— Ce doit être là, dit-il.

Il approcha la chandelle; la pluie avait à peu près lavé le sang. En nous en allant, je sentis tout à coup la terre me manquer sous le pied. On avait creusé une grande fosse au milieu d'une plate-bande. Cette fosse était vide. Une pelle et une pioche se trouvaient là, à côté.

Deux fenêtres de la maison donnaient sur ce jardin. En s'accrochant à la balustrade on pouvait voir. La chambre que

j'aperçus était nue et déserte. Le plafond était noir; le papier déchiré pendait à de certaines places le long du mur. On avait placé une lanterne dans un coin, sur le plancher.

Cette lanterne éclairait deux cadavres étendus tout de leur long, l'un à côté de l'autre. Un grand drap blanc cachait leur corps... les têtes passaient.

Je reconnus Clément Thomas. . . . .

. . . .

EDOUARD LOCKROY.

PIÈCES RELATIVES AU CHAPITRE DEUXIÈME

Nº 1.

LE COMITÉ DE LA CORDERIE.

Nous avons souvent parlé du *Comité de la Corderie-du-Temple;* nous le trouvons décrit, avec une certaine couleur, par J. Vallès :

« Connaissez-vous, entre le Temple et le Château-d'Eau, pas loin de l'Hôtel de Ville, une place encaissée, tout humide, entre quatre rangées de maisons? Elles sont habitées au rez-de-chaussée par de petits commerçants, dont les enfants jouent sur le trottoir. Il ne passe pas de voitures, les mansardes sont pleines de pauvres. On appelle ce triangle vide la *place de la Corderie*... Regardez bien cette maison qui tourne le dos à la caserne du faubourg et jette un œil sur le marché. Elle est calme entre toutes les autres. Montez. Au troisième étage, une porte, qu'un coup d'épaule ferait sauter, et par laquelle on entre dans une salle grande et nue comme une classe de collége. Saluez, voilà le nouveau parlement! C'est la révolution qui s'est assise sur ces bancs, debout contre ces murs, accoudée à cette tribune, la révolution en habits d'ouvrier! C'est ici que l'Association internationale des travailleurs tient ses séances, et que la Fédération des corporations ouvrières donne ses rendez-vous. Cela vaut tous les forums antiques, et par ces fenêtres, peuvent passer des mots qui feront écumer la multitude, tout comme ceux que Danton, débraillé et tonnant, jetait par les croisées du Palais de Justice, au peuple qu'affolait Robespierre. »

(*Cri du Peuple*, 27 février.)

N° 2.

ÉLECTIONS COMMUNALES

DU 26 MARS 1871.

1er arrondissement

Électeurs inscrits. 22.060

Adam	7.272
Méline	7.251
Rochard	6.629
Barré	6.294

2e *arrondissement*

Électeurs inscrits. 22.858

Emile Brelay	7.025
Loiseau-Pinson	6.932
Tirard	6.386
Chéron	6.018

3e *arrondissement*

Électeurs inscrits. 28.133

Demay	9.004
A. Arnaud	8.912
Pindy	8.095
Murat	5.904
Clovis Dupont	5.661

4e *arrondissement*

Électeurs inscrits. 32.060

Arthur Arnould	8.608
Lefrançais	8.619
Clémence	8.163
Gérardin	8.104
Amouroux	7.950

5e *arrondissement*

Électeurs inscrits. 21.632

Régère	7.469
Jourde	7.310
Tridon	6.469
Blanchet	5.994
Ledroyt	5.848

6e *arrondissement*

Électeurs inscrits. 24.807

Albert Leroy	5.800
Goupil	5.411
Robinet	3.904
Beslay	3.714
Varlin	3.602

7e *arrondissement*

Électeurs inscrits. 22.092

Parisel	3.367
Ernest Lefèvre	2.859
Urbain	2.803
Brunel	2.163

8e *arrondissement*

Électeurs inscrits. 17.825

Raoul Rigault	2.173
Vaillant	2.145
Arthur Arnould	2.114
Jules Allix	2.028

9e *arrondissement*

Électeurs inscrits. 28.801

Ranc	8.950
Ulysse Parent	4.770
Desmarest	4.232
E. Ferry	3.732
Nast	3.691

10e *arrondisssement*

Électeurs inscrits. 28.801

Gambon	13.734
Félix Pyat	11.813
Henri Fortuné	11.364
Champy	11.042
Babick	10.934
Rastoul	10.738

11e *arrondissement*

Électeurs inscrits. 42.153

Mortier	21.186
Delescluze	20.264
Assi	19.890
Protot	19.780
Eudes	19.276
Avrial	17.944
Verdure	17.351

12e *arrondissement*

Électeurs inscrits. 19.990

Varlin	9.843
Geresme	8.896
Theisz	8.710
Fruneau	8.629

13e *arrondissement*

Électeurs inscrits. 16.597

Léo Melliet	6.531
Emile Duval	6.482
Chardon	4.663
Frankel	4.080

14e *arrondissement*

Électeurs inscrits. 17.769

Billioray	6.100
Martelet	5.912
Descamps	5.835

15e *arrondissement*

Électeurs inscrits. 19.681

Clément	5.025
Jules Vallès	4.403
Langevin	2.417

16e *arrondissement*

Électeurs inscrits. 10.731

Marmottan	2.036
De Bouteiller	1.909

17e *arrondissement*

Électeurs inscrits. 26.574

Varlin	9.356
Clément	7.121
Ch. Gérardin	6.142
Chalain	4.545
Malon	4.199

18e *arrondissement*

Électeurs inscrits. 32.962

Blanqui	14.958
Theisz	14.950
Dereure	14.661
J.-B. Clément	14.188
Th. Ferré	13.784
Vermorel	13.402
Paschal Grousset	13.359

19e *arrondissement*

Électeurs inscrits. 28.270

Oudet	10.065
Puget	9.547
Delescluze	5.846
J. Miot	5.520
Ostyn	5.065
Flourens	4.100

20e *arrondissement*

Électeurs inscrits. 28.270

Bergeret	15.290
Ranvier	15.049
G. Flourens	14.089
Blanqui	13.859

N° 3.

L'ORIGINE DE LA COMMUNE

Notes du 18 *au* 23 *mars*

Par M. A. Chéron, ancien adjoint de la mairie du 2e arrondissement

18 *mars.* — Le gouvernement vainqueur le matin est bientôt défait. Nous voyons arriver à notre mairie les ardents qui prennent à partie l'Assemblée et le gouvernement et ne cachent pas leur joie de la tournure des événements.

Tolain vient vers dix heures et demie ou onze heures dire à Tirard qu'il faut s'interposer, s'entendre. Alors on décide que Tirard appellera les maires et Tolain les députés. Convocation pour trois heures au 3e arrondissement. Les difficultés matérielles en empêchent le succès complet. On arrive les uns après les autres. Cependant le groupe présent décide d'engager le gouvernement à réagir contre les nominations et restrictions provocatrices en nommant Dorian à la Seine, Langlois à la garde nationale, Billot à la guerre. On se divise à cet effet : les uns vont vers le ministère où on s'entre-accuse. On va jusqu'à soupçonner un coup bonapartiste. Les autres auprès du général d'Aurelles qui se jette dans les bras de la municipalité, disant être prêt à tout accepter, pourvu qu'il soit dégagé lui-même, comblant ses collègues de caresses, les engageant à se montrer, disant qu'eux seuls peuvent résoudre la question, qu'il est prêt à faire ce que l'on jugera utile, et enfin les derniers (dont j'étais avec Héligon et autres) se rendent à l'Hôtel de Ville admirablement gardé et imprenable. Ferry approuve le projet des nominations, il désavoue celles qui entraînent la suppression des journaux radicaux et enfin les mesures provocatrices du ministère Picard, et aussi l'attitude de l'Assemblée ; il nous engage à aller au ministère nous joindre à nos collègues pour insister, et nous nous retirons en constatant la présence d'une troupe solide prête à la résistance et bien divisée dans toutes les parties du monument.

Nous nous retrouvons au 2e, dans la soirée. Nous apprenons les événements de la rue des Rosiers, nous sommes consternés. Unanimement une réprobation énergique se manifeste parmi nous. On vient nous dire que Clémenceau court les plus grands dangers; immédiatement nous nommons une commission pour aller à son secours, dont Schœlcher, etc.

Ferry envoie sa dépêche annonçant l'évacuation de l'Hôtel de Ville. Tirard prend la chose au sérieux. Il fut le seul parmi les maires à vouloir tenter un acte important et qui, s'il eût réussi, eût pu changer singulièrement les événements. Il me chargea d'aller au secours de Ferry et d'occuper l'Hôtel de Ville avec un des bataillons de notre arrondissement. (Nous avions divisé le service de la municipalité, mon lot principal étant la garde nationale que j'avais organisée.)

Ne pouvant avancer avec un bataillon *a petit numéro*, car on les appelait les bataillons réactionnaires, je m'assurai du concours du 148e bataillon sur lequel j'avais grande influence et le commandant prit de suite ses dispositions. Le rappel fut battu, les hommes vinrent au complet, et on se dirigea vers l'Hôtel de Ville dont je devais moi-même avec Mahias ouvrir

les portes; pendant le temps que le commandant organisait son bataillon je me dirigeai moi-même vers l'Hôtel de Ville, accompagné de Mahias qui devait m'introduire, d'Amable Lemaître, commissaire de police du Palais-Royal, et de quelques adjoints, trois ou quatre qui ne voulurent pas me laisser seul dans cette entreprise.

Malheureusement la place était prise depuis une demi-heure par Brunel. Arrivés dans l'intérieur des cours, on croisa la baïonnette qui se releva à la vue de nos écharpes. Je dis à mes collègues que le principal de notre mission était avorté, mais qu'il nous restait le devoir de nous enquérir de Ferry et de le sauver, et au milieu des baïonnettes nous pénétrâmes dans la salle des Etats. Là je me dirigeai du côté des appartements du maire de Paris. Un croisement de baïonnette m'arrêta, mais je fus assez heurenx pour apprendre la sortie de celui qui en ce moment me préoccupait. Pendant ce temps mes collègues étaient partis, et me trouvant seul en face de Brunel je lui signalai la grande responsabilité qu'il ne craignait pas de prendre, je lui parlai de la caisse municipale qu'il s'empressa de faire garder et qui parut l'inquiéter tout d'abord. Les bataillons des faubourgs descendaient, il y avait encombrement, et j'eus moi-même toutes les peines à franchir la grille.

Mon 148e avait été arrêté près la rue de Rivoli. On lui avait commandé de faire une barricade, mais voyant l'Hôtel de Ville occupé, il s'était empressé de rentrer au foyer.

Je pourrais vous faire un récit dramatique de mon voyage à l'Hôtel de Ville, mais cela n'a aucun intérêt historique et serait trop personnel.

Je revins à la mairie du 2e; on était à la mairie du 1er. Inutile de parler de ces faits contenus dans les dépositions Ferry, Tirard, etc. (Voir le livre de F. Damé, *la Résistance.*)

OBSERVATIONS

Pendant cette journée si décisive, le gouvernement n'a su prendre aucune résolution ; quand il se décida il était trop tard, les heures sont des années dans ces circonstances. Si de suite on eût agi en donnant les satisfactions nécessaires, on eût rallié la masse.

Paris bafoué, Paris décapitalisé, Paris ruiné, épuisé, accablé de charges, accablé par les lois insensées de l'Assemblée, loyers, échéances, chacun voyant arriver la ruine, les républicains redoutant un coup d'Etat, les bonapartistes ne rêvant que le désordre, les royalistes provocateurs...

Jugez le contraste après avoir cru à la victoire, après avoir respiré la bataille, et pour l'espérance avoir tout sacrifié, tout souffert. Le moment psychologique était venu. Paris devint affolé. Qui fut le grand coupable?

L'Assemblée!

19 *mars*. — Le gouvernement tardivement consent à la nomination de Langlois, qui accepte d'abord, puis refuse parce qu'il entend recevoir ses pouvoirs de M. Thiers et non du Comité Central, qui déjà se sépare nettement du gouvernement de Versailles.

Réunion à deux heures à la mairie du 3°. Les maires au complet ou à peu près et environ 60 chefs de bataillon. Brisson expose admirablement la situation. Il déclare que M. Thiers, dont il ne partage pas les idées, est néanmoins l'homme de la situation; qu'il est le trait d'union entre les classes; que lui seu peut inspirer la confiance non-seulement aux capitaux français, mais encore au marché financier de l'Europe, ce qui nous est indispensable; qu'au surplus il a présidé au traité de paix et qu'il serait illusoire de penser que les Prussiens assisteraient impassibles à son renversement, si ce n'était pour nous imposer des conditions plus cruelles.

Je demandai nettement aux chefs de bataillon s'ils pouvaient compter sur leurs hommes. Ils répondirent affirmativement. Je leur demandai s'ils étaient avec nous ou avec l'Hôtel de Ville, ils dirent qu'ils étaient avec nous et qu'ils feraient leurs efforts pour s'organiser en ce sens.

Le soir nous revînmes délibérer à la mairie du 2°.

20 *mars*. — Les délibérations de la nuit n'avaient point eu de résultat [1]. Déjà on commençait à s'emparer des mairies. Tirard me chargea du soin de garantir la municipalité du 2° et de maintenir l'ordre dans l'arrondissement, et il partit pour Versailles.

Je réunis mes neuf chefs de bataillon, je leur expliquai que d'un côté nous considérions comme un devoir de rester à notre poste et de maintenir l'ordre, mais que nous ne pouvions rien sans leur concours. Je leur demandai s'ils entendaient relever d'un autre pouvoir que celui de leur municipalité élue, tout autre pouvoir n'existant plus en fait; ils répondirent énergiquement ne connaître d'autre autorité que la nôtre et nous être dévoués. Alors, après leur avoir expliqué que nous voulions prendre une attitude neutre, qu'il fallait d'abord faire respecter l'intégrité de l'arrondissement, n'attaquer personne, mais se

1. Si ce n'est l'acceptation de Saisset à une faible majorité.

défendre si on était attaqué, je les priai de désigner parmi eux un chef auquel ils devraient obéir. Puisqu'il n'y avait plus de hiérarchie, il fallait en créer. Ce fut le lieutenant-colonel Queveauvilliers, commandant le 149°, qui fut choisi unanimement. Il se mit de suite en mesure et, le soir, lorsque les députés revinrent, ils trouvèrent le quartier déjà bien gardé et d'un bon aspect.

Aussi bien il n'était pas trop tôt, car déjà on se permettait d'arrêter les particuliers. C'est ainsi que je pus empêcher l'arrestation d'un honorable négociant, M. Dupont. Un piquet de vingt-cinq hommes était venu pour l'appréhender, en plein jour, vers trois heures de l'après-midi. Je renvoyai ce piquet en le priant de bien dire à ceux qui le commandaient de n'avoir désormais aucune ingérence dans le 2e arrondissement, sinon qu'elle serait repoussée par la force.

Les députés ont publié leur première affiche affirmant la nécessité de l'ordre. On prévoit le conflit. Des officieux s'interposent et alors le soir on convient de recevoir une délégation du Comité.

Les maires, les députés sont là. On introduit Arnold, Jourde, Varlin, Moreau.

La discussion dure jusqu'à 4 heures. Varlin signe la Convention qui doit nous remettre en possession du palais municipal au nom de ses trois collègues, lesquels avaient déclaré d'abord être *pleinement autorisés* par le Comité Central. Arnold me parut le plus lettré, le plus fort, Varlin le plus honnête, Moreau le plus doux, Jourde le plus violent. Vous connaissez la convention.

Varlin, auquel Arnold, qui était le véritable chef de la délégation, avait libellé la convention, s'en fut le dernier, paraissant tout à fait enchanté.

Tirard s'était engagé à ce qu'ils ne fussent, aucun, inquiétés pour le fait politique.

Nota. — Frédéric Damé dit : *Antoine Arnaud* était là. C'est une erreur, c'est Arnold qui vint avec les trois autres délégués, lequel Arnold est un jeune homme brun, maigre, élancé, fort bien mis, lettré, distingué, très-fort, trop fort pour être venu là sans raisons particulières.

L'attitude de Varlin fut très convenable et conciliatrice, même presque raisonnable, si on peut dire cela de gens dans une telle situation.

F. Damé a d'ailleurs assez bien retracé les débats.

21 *mars* — Refus du Comité Central de rendre le palais municipal. Séance de Versailles. Efforts des députés.

Pendant ce temps nous nous renforcions un peu. L'Ecole Polytechnique[1] nous arrivait et nous permettait d'organiser un véritable état-major.

Le Comité de son côté se prépare aux élections, refuse de recevoir le soir Schœlcher, Lockroy et Clémenceau. L'attitude des maires se modifie et devient plus énergique. Lockroy et Millière se font remarquer. Personne n'est plus violent qu'eux contre les hommes de l'Hôtel de Ville.

22 *mars*. — Les maires se divisent un peu comme sentiments. Les uns veulent opposer une résistance effective, les autres ont horreur de la guerre civile. Dégoûtés d'être peu soutenus par l'Assemblée, ils opinent pour la conciliation. Cependant, des pouvoirs supérieurs sont confiés à Tirard, Dubail, Héligon.

L'attitude des gardes nationaux s'affermit. Des mobiles, des officiers de l'armée et des bataillons ou partie de bataillons viennent se joindre à nous. Nous organisons un service de finances avec le concours de Gudula, agent de change, Maumy, négociant, Goudchaux, banquier, pour pourvoir aux dépenses urgentes et à la paie de la garde nationale. Ce service s'installe à la Bourse.

Déjà nous avions, en vertu des pouvoirs délégués par le gouvernement, nommé Amable Lemaître commissaire central, rattachant à lui tous les commissaires restés à Paris et fidèles à la légalité.

La manifestation de la place Vendôme se termine comme tout le monde sait. Un certain effroi s'empare de la place. Bergeret envoie à Tirard un parlementaire qui depuis fut membre de la Commune, Andrieux, paraissant bon garçon, mais qui me parut dépourvu absolument d'intelligence et d'instruction.

La fusillade de la rue de la Paix avait provoqué l'indignation dans les rangs de nos gardes nationaux. On s'excitait, on parlait d'aller enlever la place Vendôme. Cela fit croire à la place qu'elle allait être attaquée. Elle prenait de son côté des mesures, nous pensions nous-mêmes avoir pour la nuit à nous défendre. Devant les courtes explications de Tirard, Andrieux se convainquit que nous étions décidés à nous défendre, mais à ne

1. J'ai logé les Polytechniciens dans une grande salle avec de mauvais matelas; ils se sont admirablement conduits, ils m'ont déclaré agir en pensant qu'ils contribuaient à sauver la République. Plusieurs furent faits prisonniers, ils restèrent jusqu'au 25, toujours dignes des plus grands éloges.

pas attaquer. Nous en prîmes l'engagement pour la nuit seulement, car l'amiral Saisset venait d'arriver à Paris et nous ne pouvions entraver son action. C'est pourquoi nous limitâmes la trêve à la nuit. J'allai moi-même sous la sauvegarde du citoyen Andrieux à la place Vendôme accompagné du commandant du 181e, Noirot. Chemin faisant, Andrieux nous montra naïvement des pièces d'argent prussiennes disant qu'il ne pouvait comprendre la quantité qu'il en voyait, et il m'en offrit. Je refusai, mais n'hésitai pas à lui dire que cela prouvait la présence des Prussiens à l'Hôtel de Ville représentés par quelqu'un de ses amis, car c'est de là qu'il tirait sa monnaie étrangère. L'aspect de l'État-major fédéré était peu rassurant. Nous y pénétrâmes après avoir franchi les barricades et marché dans le sang encore tout frais. Chaque marche, chaque porte était occupée par des hommes armés jusqu'aux dents. Bergeret, après nous avoir fait attendre, nous reçut gravement. Je lui représentai la lourde responsabilité qui allait lui incomber. Il m'affirma qu'il déplorait le sang versé, qu'il n'avait pas donné ordre de tirer, et me parut très-occupé de réunir des preuves en sa faveur. Je profitai de cela pour le convaincre qu'il se prêtait à des entreprises insensées qui ne pouvaient aboutir et n'étaient nuisibles qu'à la République. Il pleura sur les malheurs de la guerre civile, me parut très touché, jeta l'ordre de l'Hôtel de Ville qui lui enjoignait de nous attaquer. J'eus un instant un singulier espoir : prendre la place à moi seul ; ce fut une lueur, car Jourde, Varlin et Chalain pénétrèrent dans le cabinet et tout changea brusquement. Bergeret, qui certes n'est pas un méchant homme, me parut subjugué par les nouveaux venus qui étaient très-exaltés, moins Chalain (de l'*Internationale*), auquel je fis dans un coin des propositions et qui ne m'y parut nullement insensible. Néanmoins la paix nocturne fut convenue sur l'honneur!... Et je rentrai au 2e.

L'amiral Saisset arrive avec un aide de camp, son chapeau d'amiral et son épée bien enveloppés. Il nous demande un homme sûr, mais bien sûr pour aller prendre les précieux insignes dans sa voiture, car à tout prix il voulait garder l'incognito.

Il s'informa avec soin où il pourrait aller dîner en sûreté, tant il était préoccupé d'un prétendu complot contre sa personne. Je l'envoyai chez Champeaux, lui garantissant, sur ma tête, la tranquillité, lui affirmant que je me montrais partou avec mon écharpe, que partout j'étais respecté et qu'il n'y avait, dans nos quartiers, nul danger pour sa personne. Cet homme me parut être un choix détestable pour présider à des événe-

ments aussi graves. D'ailleurs sa raison ne paraissait pas solide. Je n'en peux dire davantage.

Après son repas il revint, les maires commençaient à se réunir, il eut une altercation avec Meillet et non Mottu, lequel Meillet fut grossier et blâmé énergiquement par nous tous.

Néanmoins on prit des précautions militaires parfaitement exécutées, quant au 2e, par le colonel Queveauvilliers qui se montra dans toutes ces circonstances plein d'énergie. La situation se tendait de plus en plus; un coup de fusil maladroit, et tout était en feu. Nous avions commencé les hostilités. On s'arrêtait réciproquement, on interrogeait, on faisait des dossiers. C'est ainsi que je pus constater la présence, parmi les fédérés de la place Vendôme, de plusieurs agents de police (brigade Lagrange) qui répondaient au commissaire de police Jubau, délégué à l'instruction des prisonniers, et qui sous l'empire avait exercé des fonctions à la préfecture :

« *Nous travaillons toujours pour l'ancien, il faut bien voir ce qui se passe !* [1] »

23 *mars*. — Note des Prussiens au Comité. Ce qui lui donne plus d'importance et d'arrogance. C'est la guerre. Rue de Valois nous prenons une voiture d'armes aux fédérés et faisons prisonnière la compagnie, on veut traverser nos lignes par la rue du Quatre-Septembre sans y parvenir.

Le soir les adjoints qui sont allés à l'Assemblée reviennent désappointés avec les députés. On voit la guerre civile en face.

Le premier arrondissement, le 9e en partie étaient à nous, ainsi que Passy. De différents quartiers nous arrivaient des secours, nous avions repris la mairie Drouot où M. Desmarets se rendit cinq minutes et ne sut pas se maintenir.

Nous avions découvert quelques mitrailleuses. Toute la journée je parcourais les bataillons les plus suspects qui m'affirmaient leur fidélité à la cause municipale, la position militaire s'améliore, et le 24 mars le 2e arrondissement comptait des forces respectables.

24 *mars*. — On a tenté de s'appuyer sur le gouvernement, on a réussi, mais il fallait à l'assemblée des maires et au gouvernement l'appui de l'Assemblée de Versailles qui a fait absolument défaut. La haine de la République et de Paris l'a emporté sur les sentiments d'humanité. Rien n'a été fait pour

1. Contrôlé par M. Amable Lemaître, commissaire de police.

donner la main aux maires qui sont allés, en suppliants, leur offrir les moyens d'empêcher la guerre civile et ses désastres.

Loin de là (tous les députés nous l'ont rapporté,) on parle à Versailles de donner la lieutenance générale à l'un des princes d'Orléans... C'est ainsi qu'alors que nous devenions forts, que nous allions, avec 12 ou 15.000 hommes, décidés à maintenir l'ordre, risquer notre vie pour l'Assemblée elle-même, c'est alors qu'elle devient factieuse à son tour et non-seulement nous repoussé, mais nous injurie!

Partout dans les rangs, on m'interroge, on me demande nettement si c'est pour la République ou pour les d'Orléans qu'on est sous les armes. J'ai beau me défendre, invoquer mes opinions républicaines bien connues de tous, la nécessité de maintenir l'harmonie en face des Prussiens, etc. : hélas! à ce moment, nous perdîmes la force morale!

Aussi Brunel fut-il bien accueilli, car au fond la masse de mes propres gardes nationaux refusait de se battre pour l'Assemblée de Versailles. Voilà la vraie vérité. Les commandants, tout le monde fut unanime, il fallut céder.

L'aide de camp de l'amiral Saisset s'offrit à signer lui-même la capitulation au nom de l'amiral.

Nous pouvions tout sauver, rendre les canons, tout pacifier, mais il fallait l'appui de l'Assemblée qui refusait jusqu'à mettre le mot République sur ses proclamations, qui n'écoutait pas la voix de ceux qui s'exposaient pour elle, qui n'avait à des passions que des passions à opposer.

Que les ruines retombent sur sa tête!

De son côté, le Comité Central se montrait à nu, en violant la convention une seconde fois. Arnold, Ranvier étaient venus annoncer cette violation nouvelle. Ces hommes se découvrirent, ils nous dirent leurs moyens d'attaque, leurs projets. Nous vîmes, dès cet instant, des hommes capables d'en arriver à toutes les extrémités. Plus d'un parmi nous se sentit froid en écoutant la parole sanglante et calme de Ranvier.

Aux appels patriotiques de Jaclard qui cependant était de la maison, demandant au Comité de s'associer aux élections (Jaclard fut très-modéré, très-éloquent), de Ranc, de Parent que l'on avait introduits comme conseils, rien ne fit, si ce n'est le consentement de Ranvier d'en référer une dernière fois au Comité, « mais sans espoir, dit-il. »

Pouvions-nous davantage? Non assurément! Les canons de Montmartre étaient braqués sur les richesses entassées dans le 2e arrondissement. 40.000 hommes devaient nous entourer de tous côtés, canons et mitrailleuses en avant, puis là

torche de pétrole, etc. Telles furent les explications signifiées par Ranvier.

A mon avis, il fallait s'incliner devant une pareille responsabilité; quoique j'aie refusé de signer la capitulation, aujourd'hui, et de sang-froid, je juge qu'on ne pouvait rien de plus.

Nous avions tenu huit jours le Comité en respect en donnant nos démissions ou en refusant le mandat communal comme je le fis le premier, nous rendîmes au quartier tous les services qu'il n'attendait peut-être pas de nous.

OBSERVATIONS CONCLUANTES

Au commencement de nos réunions il fut proposé de nous en aller, tous ceints de nos écharpes, accompagnés des députés, à l'Hôtel de Ville. J'étais un des promoteurs de la proposition.

Les uns pensèrent que nous serions impuissants à dominer la garde nationale fédérée qui ne reconnaissait que son Comité, les autres que nous serions des victimes inutiles menées immédiatement sous le joug. La masse fut arrêtée par la crainte de sortir de la légalité, la proposition fut écartée.

Assurément nous risquions nos têtes, mais qui peut dire que nous eussions échoué?

Si j'avais été appelé à déposer dans une enquête j'aurais, en conscience, appuyé sur ce fait, que le 23 il y avait un revirement dans l'opinion en notre faveur, lequel se traduisait par l'arrivée à la Bourse de fractions de bataillons venus de divers arrondissements; qu'aussitôt que se répandit dans Paris le bruit d'une conspiration à Versailles en faveur des d'Orléans, le découragement s'empara des âmes, que même beaucoup se retirèrent des rangs en me motivant leur retraite. J'avais beau répéter que l'Assemblée était l'expression légale du pays, que M. Thiers était un honnête homme qui ne trahirait pas la République, ils répondaient qu'ils croyaient à la bonne foi du président de la République, mais nullement à celle de l'Assemblée qui conspirait ouvertement son renversement au profit des princes.

Déjà la scission avait opéré le commencement de la décomposition, le 92e avait livré son canon à l'Hôtel de Ville, alors qu'une partie seulement nous restait fidèle; le 181e conspirait contre ma vie avec partie du 100e.

Ces bruits habilement exploités par le Comité Central, le fortifièrent en même temps qu'ils nous affaiblissaient. Dans

l'assemblée des maires le même effet se produisit. On était navré de voir que les hommes qui avaient accepté de la France un mandat non-seulement de paix, mais de reconstitution, d'apaisement, mandat tellement important qu'aucune Assemblée n'eut mission aussi grande ni responsabilité aussi effroyable à endosser, dans notre histoire parlementaire, on était, dis-je, navré de voir les hommes de Versailles se refuser à comprendre la situation, et précipiter aveuglément le pays dans les aventures épouvantables, en face de l'armée ennemie, campée à nos portes, attentive à profiter de toutes nos erreurs.

Sans l'Assemblée que pouvions-nous ? Rien, si ce n'est de nous insurger nous-mêmes. Avec elle (je le dis en toute sécurité) nous pouvions tout.

Maintenant qu'y avait-il à l'Hôtel de Ville ? des gens de mauvaise foi, ou plutôt des sots dirigés par des mains nuisibles.

En effet, chaque fois qu'il m'arrivait d'être face à face avec un de ces hommes j'en venais à bout. Réunis, ils devenaient fous furieux, c'était à qui se montrerait le plus intraitable.

Ranvier qui est de l'école Blanqui, homme à ne reculer devant aucun moyen pour atteindre le but, mais accessible à la raison — n'étant pas dépourvu d'une certaine intelligence — me frappa dans la nuit du 24 au 25, quand il nous dit textuellement : « Quand j'arrivai à l'Hôtel de Ville, comme membre « du Comité Central, je ne reconnus que deux ou trois per- « sonnes, le reste est composé de *brutes* que je vis là pour la « première fois.

« Je comprends les raisons que vous invoquez pour faire « reculer les élections et que viennent d'exprimer Jaclard, « Ranc et Parent, mais moi-même, si je consens à les faire « valoir, je suis convaincu d'avance de mon impuissance, car « derrière ces brutes, dont je vous parlais, il y a la foule des « autres brutes qui gît dans la garde nationale même et « à laquelle nous devons satisfaction sous peine d'être débor- « dés nous-mêmes ! »

Dès lors il nous fut facile de prévoir les événements sinistres de la fin.

Dans toutes les tentatives de conciliation le Comité fut de mauvaise foi, jusqu'au dernier moment. C'est que certainement s'il y avait là quelques patriotes égarés, il y avait surtout de ces hommes néfastes qu'on rencontre à toutes les époques troublées, représentant les plus vils intérêts ; il y avait les agents de Bonaparte espérant renaître des ruines et

précédemment. Il y avait aussi les séides de Bismarck et les sectaires qui rapportent tout à la force des communistes, voulant se substituer aux droits acquis par le travail, et derrière tous ceux-là des hommes qui, dans l'ombre, les dirigeaient.

Voyez ! à part un honnête homme fourvoyé, Delescluze, mort comme il devait, et quelques rares de ses collègues, que sont devenus les chefs pendant que les soldats sont aux pontons ? ils se sont enfuis quand ils devaient mourir.

Malgré tout ce que je raconte, la population de Paris eut le tort d'abandonner ses vrais représentants, les Louis Blanc, Schœlcher, etc., pour se livrer à des inconnus sans passé sans lumières et, disons-le, pour la plupart sans honneur.

PIÈCES RELATIVES AU CHAPITRE TROISIÈME

N° 1.

AVANT L'ACTION.

Citoyens,

Appelés par le Comité central au poste grand et périlleux de commander provisoirement la garde nationale républicaine, nous jurons de remplir énergiquement cette mission, afin d'assurer le rétablissement de l'entente sociale entre tous les citoyens.

Nous voulons l'ordre... mais non celui que patronnent les régimes déchus, en assassinant les factionnaires paisibles et en autorisant tous les abus.

Ceux qui provoquent à l'émeute n'hésitent pas, pour arriver à leur but de restaurations monarchiques, à se servir de moyens infâmes; ils n'hésitent pas à affamer la garde nationale en séquestrant la Banque et la Manutention.

Le temps n'est plus au parlementarisme; il faut *agir* et *punir* sévèrement les ennemis de la République.

Tout ce qui n'est pas avec nous est contre nous.

Paris veut être libre. La contre-révolution ne l'effraie pas; mais la grande cité ne permet pas qu'on trouble impunément l'ordre public!

Vive la République!

Les généraux commandants :

BRUNEL, E. DUVAL, E. EUDES.

N° 2.

EXTRAIT DE LA PREMIÈRE SÉANCE DE LA COMMUNE, PAR UN TÉMOIN (inédit).

Un officier appela deux hommes qui l'accompagnèrent au Comité central qui siégeait encore dans le grand salon rouge, occupé, pendant le siége, par le gouvernement de la Défense. Les escaliers, les cours, les couloirs étaient occupés par une foule de gardes nationaux qui buvaient, mangeaient et fumaient; d'autres étaient couchés. Une odeur insupportable de victuaille et de tabac était répandue dans l'atmosphère, un tapage infernal brisait le tympan. C'était un spectacle écœurant. M. Tirard se trouva en présence de plusieurs membres du Comité central, qui lui dirent que la réunion des membres de la Commune avait lieu à la salle Saint-Jean. Il s'y rendit, toujours accompagné de ses deux gardes du corps.

La salle Saint-Jean était occupée par des gardes nationaux assis autour de longues files de tables et festoyant gaiement en compagnie de leurs cantinières. M. Tirard remonta alors le grand escalier et alla droit à la salle du Conseil municipal où, pensait-il, devait avoir lieu la réunion. C'était là, en effet, que siégeait la Commune.

La réunion, commencée depuis quelque temps, était déjà fort nombreuse. Elle était présidée par le doyen d'âge, M. Beslay.

Une discussion confuse était engagée, il s'agissait de nommer une commission chargée de rédiger une proclamation. Tout le monde parlait à la fois et le président avait grand'peine à régler la discussion. Tout à coup, un ancien adjoint démissionnaire du dix-neuvième arrondissement, Oudet, se leva et, d'une voix de stentor, demanda la parole pour faire une proposition. Le silence se rétablit. « Je demande, dit-il, la mise en accusation du citoyen Tirard qui s'est rendu complice de la capitulation de Paris en ne donnant pas sa démission de maire du deuxième arrondissement. » Cette proposition fut assez mal accueillie; Delescluze, qui était à côté d'Oudet, s'efforça de le faire asseoir. Le président fit remarquer qu'il était impossible d'intervertir ainsi l'ordre de la discussion, et que toutes les propositions devraient être formulées par écrit pour être discutées en temps utile.

La discussion continua, toujours confuse et sans qu'il soit possible d'en bien déterminer le caractère. Cependant un certain sentiment d'antagonisme se manifestait déjà entre les membres de la Commune et le Comité central.

Le citoyen Jules Allix demanda que son élection fût validée. Il n'avait obtenu qu'un nombre insignifiant de voix, ainsi que Raoul Rigault, nommé comme lui dans le huitième arrondissement. Un membre fit observer qu'il était naturel que cette question fût vidée de suite. D'autres membres s'y opposèrent. Raoul Rigault intervint et demanda qu'il fût statué sur-le-champ, parce qu'il voulait savoir à quoi s'en tenir. Allix devint furieux, il ramassa les papiers qu'il avait devant lui, et quitta sa place en déclarant qu'il ne tenait nullement à rester dans cette assemblée, mais qu'on ne parviendrait jamais à l'arracher de la mairie où l'avait placé la confiance de ses concitoyens. Eudes, en costume d'officier de la garde nationale, s'approcha vivement de lui, en lui intimant l'ordre de se taire et le menaçant de l'arrêter. « Je suis inviolable, » répondit Allix. Eudes l'invita alors, en termes très-énergiques, à sortir.

Après son départ, un calme relatif s'établit. Raoul Rigault revient sur sa demande, et fait observer qu'il est indispensable qu'il sache si, définitivement, il a le droit de siéger.

Les uns disent oui, les autres disent non, s'appuyant sur la loi de 1849, qui exige le huitième des voix. Enfin, un membre fait observer que la Commune n'a pas à s'occuper des lois antérieures, qu'elle n'en connaît aucune, qu'elle est souveraine et qu'elle a parfaitement le droit de valider une élection quel que soit le nombre des électeurs qui y ont pris part. Tous ont été appelés à voter, tant pis pour ceux qui ont manqué à leur devoir en ne votant pas au scrutin. Cette proposition est fort applaudie, et les élections du huitième arrondissement sont validées.

Un membre propose de déclarer que la Commune est investie de tous les pouvoirs, qu'elle se constitue en conseil de guerre, et qu'elle se mettra en communication avec toutes les villes de France où la Commune aura été proclamée. (Applaudissements.)

Un autre membre, revenant à la question de validation, propose de déclarer qu'il y a incompatibilité entre le mandat de membre de la Commune et celui de membre de l'Assemblée nationale.

Delescluze se lève et combat vivement cette proposition. Il n'appartient à personne de circonscrire le choix des électeurs, dit-il, et, dans tous les cas, les incapacités se décrètent avant et non après le vote.

Tirard demande la parole :

« Je n'ai nullement sollicité, dit-il, le nouveau mandat qui vient de m'être confié par les électeurs du deuxième arrondissement, mais je suis intimement convaincu que, dans leur pensée comme dans la mienne, ce mandat ne comporte que des fonctions exclusivement municipales. Le Comité central n'a pas déclaré autre chose dans ses affiches, aussi bien que dans son journal officiel. J'ai consenti, pour éviter toute effusion du sang, à adhérer à la convention signée par les maires de Paris; mais j'affirme que jamais il n'est entré dans leur pensée que les élections dussent avoir un caractère politique.

« Or, vous venez de déclarer tout à l'heure que la Commune était au-dessus des lois, qu'elle n'en reconnaissait aucune, que vous concentriez en vos mains tous les pouvoirs, que vous vous constituiez en conseil de guerre, et qu'enfin votre action s'étendrait à toutes les villes de France où serait proclamée la Commune. Eh bien! je vous le demande, est-ce que ce sont là des fonctions municipales? Vous faussez, vous outre-passez de beaucoup le mandat qui vous a été confié, et, pour ma part, il m'est impossible de m'associer à une semblable usurpation. Donc, si la proposition d'incompatibilité qui vient de vous être faite n'a d'autre but que de m'atteindre, vous pouvez vous dispenser de la discuter, car je donne ma démission. »

PASCHAL GROUSSET : Je demande au citoyen Tirard s'il est avec nous, c'est-à-dire avec Paris, ou s'il entend retourner à Versailles?

TIRARD : Je n'ai pas l'habitude de reculer devant l'expression de ma pensée, mais j'ai l'habitude de ne répondre aussi qu'à ceux qui ont le droit de m'interroger. Tout à l'heure, on a demandé ma mise en accusation, peut-être en fera-t-on autant à Versailles. Accusé ici et là-bas, j'ai la conscience d'avoir fait mon devoir en cherchant à conjurer la guerre civile. Vous ferez de moi ce que vous voudrez, mais jamais vous ne me ferez commettre une lâcheté.

JOURDE : Le citoyen Tirard est notre ennemi, c'est lui qui a organisé la résistance au Comité central; sans lui les élections seraient faites depuis le 22.

PASCHAL GROUSSET : Le citoyen Tirard a déclaré à la tribune que lorsqu'on entrait à l'Hôtel de Ville, l'on risquait d'y être assassiné.

TIRARD : J'affirme n'avoir pas prononcé ces paroles.

PASCHAL GROUSSET : Elles sont à l'*Officiel!*

TIRARD : L'*Officiel* ne dit pas cela. Voici ce qu'il dit et ce que j'ai dit : « Lorsqu'on entre à l'Hôtel de Ville, l'on n'est pas toujours sûr d'en sortir. »

A la suite de cet incident qui provoque une vive émotion, le président s'efforce de changer la discussion, et Delescluze reprend avec le plus grand empressement la proposition relative à la proclamation.

Après quelques instants, M Tirard se lève et quitte la salle. Il ne fut pas arrêté.

PIÈCES RELATIVES AU CHAPITRE QUATRIÈME

N° 1.

LA COMMUNE DE PARIS AUX DÉPARTEMENTS.

Vous avez soif de vérité, et jusqu'à présent le gouvernement de Versailles ne vous a nourris que de mensonges et de calomnies.

C'est le gouvernement de Versailles qui a commencé la guerre civile en égorgeant nos avant-postes, trompés par l'apparence pacifique de ses sicaires; c'est aussi ce gouvernement de Versailles qui fait assassiner nos prisonniers, et qui menace Paris des horreurs de la famine et d'un siége, sans souci des intérêts et des souffrances d'une population déjà éprouvée par cinq mois d'investissement. Nous ne parlerons pas de l'interruption du service des postes, si préjudiciable au commerce, de l'accaparement des produits de l'octroi, etc., etc.

Ce qui nous préoccupe avant tout, c'est la propagande infâme organisée dans les départements par le gouvernement de Versailles pour noircir le mouvement sublime de la population parisienne. On vous trompe, frères, en vous disant que Paris veut gouverner la France et exercer une dictature qui serait la négation de la souveraineté nationale. On vous trompe, lorsqu'on vous dit que le vol et l'assassinat s'étalent publiquement dans Paris. Jamais nos rues n'ont été plus tranquilles. Depuis trois semaines, pas un vol n'a été commis, pas une tentative d'assassinat ne s'est produite.

Paris n'aspire qu'à fonder la République et à conquérir ses franchises communales, heureux de fournir un exemple aux autres communes de France.

Si la Commune de Paris est sortie du cercle de ses attributions normales, c'est à son grand regret, c'est pour répondre à l'état de guerre provoqué par le gouvernement de Versailles. Paris n'aspire qu'à se renfermer dans son autonomie, plein de respect pour les droits égaux des autres communes de France

Quant aux membres de la Commune, ils n'ont d'autre ambition que de voir arriver le jour où Paris, délivré des royalistes qui le menacent, pourra procéder à de nouvelles élections.

Encore une fois, frères, ne vous laissez pas prendre aux monstrueuses inventions des royalistes de Versailles. Songez que c'est pour vous autant que pour lui que Paris lutte et combat en ce moment. Que vos efforts se joignent aux nôtres, et nous vaincrons, car nous représentons le droit et la justice, c'est-à-dire le bonheur de tous par tous, la liberté pour tous et pour chacun sous les auspices d'une solidarité volontaire et féconde.

La commission exécutive :

COURNET, DELESCLUZE, FÉLIX PYAT,
TRIDON, VAILLANT, VERMOREL.

Paris, le 16 avril 1871.

N° 2.

COMMUNE DE PARIS

ÉLECTIONS DU 16 AVRIL 1871.

La Commission nommée pour la validation des élections du 16 avril avait déposé le rapport suivant :

Considérant que, dans certains arrondissements, un grand nombre d'électeurs se sont soustraits par la fuite à leur devoir de citoyens et de soldats, et que, dans les graves circonstances que nous traversons, nous ne saurions tenir compte pour la validité des élections du nombre des électeurs inscrits ; nous déclarons qu'il est du devoir de la Commune de valider toutes les élections ayant obtenu la majorité absolue sur le nombre des votants.

Premier arrondissement.

(Inscrits : 21.360.)

4 conseillers à élire ; votants, 3.271, dont la moitié plus 1 est 1.636. Sont élus les citoyens :

Vésinier : 2.626, — Cluseret : 1.968, — Pillot : 1.748, — Andrieu : 1.736.

Deuxième arrondissement.

4 conseillers à élire ; votants, 3.601, dont la moitié plus 1 est 1.801. Sont élus, les citoyens :

Pothier : 3.352. — Serrailler : 3.141. — Durand : 2.874 — Johannard : 2.804.

Troisième arrondissement.

(Inscrits : 28.133.) Pas d'élus.

Sixième arrondissement.

(Inscrits : 24.000.)

3 conseillers à élire; votants, 3.469, dont la moitié plus 1 est 1.735.

Courbet : 2.418. — Rogeard : 2.202.

Septième arrondissement.

(Inscrits : 22.092.)

1 conseiller à élire; votants, 1.939, dont la moitié plus 1 est 970. — Sicard : 1.699.

Huitième arrondissement.

(Inscrits : 17.825.) Pas d'élus.

Neuvième arrondissement.

5 conseillers à élire; votants, 3.176, dont la moitié plus 1 est 1.589.

Briosne : 2.456 [1].

Douzième arrondissement.

2 conseillers à élire; votants, 5.123, dont la moitié plus 1 est 2.762

Philippe : 3.483. — Lonclas : 2.810.

Treizième arrondissement.

Pas d'élus.

Seizième arrondissement.

(Inscrits : 8.402.)

2 conseillers à élire; votants, 1.590, dont la moitié plus 1 est 796.

Longuet : 1.058.

1. MM. Rogeard et Briosne récusèrent un mandat obtenu à une aussi infime majorité.

Dix-septième arrondissement.

2 conseillers à élire ; votants, 4.848, dont la moitié plus 1 est 2.425.

Dupont : 3.450.

Dix-huitième arrondissement.

2 conseillers à élire ; votants, 10.068, dont la moitié plus 1 est 5.035.

Cluseret : 8.480. — Arnold : 5.402.

Dix-neuvième arrondissement.

1 conseiller à élire ; votants, 7.099, dont la moitié plus 1 est 3.546.

Menotti Garibaldi : 6.076.

Vingtième arrondissement.

2 conseillers à élire ; votants, 9.404, dont la moitié plus 1 est 4.603.

Viard : 6.968. — Trinquet : 6.771.

Les conclusions du rapport sont adoptées par la Commune à la majorité des voix : 26 pour, 13 contre.

PIÈCES RELATIVES AU CHAPITRE CINQUIÈME

N° 1.

DÉMISSION DE ROSSEL

Citoyens membres de la Commune,

Chargé par vous, à titre provisoire, de la délégation de la guerre, je me sens incapable de porter plus longtemps la responsabilité d'un commandement où tout le monde délibère et personne n'obéit.

Lorsqu'il a fallu organiser l'artillerie, le Comité central d'artillerie a délibéré et n'a rien prescrit. Après deux mois de révolution, tout le service de vos canons repose sur l'énergie de quelques volontaires dont le nombre est insuffisant.

A mon arrivée au ministère, lorsque j'ai voulu favoriser la concentration des armes, la réquisition des chevaux, la poursuite des réfractaires, j'ai demandé à la Commune de développer les municipalités d'arrondissement.

La Commune a délibéré et n'a rien résolu.

Plus tard, le Comité central de la fédération est venu offrir presque impérieusement son concours à l'administration de la guerre. Consulté par le Comité de salut public, j'ai accepté ce concours de la manière la plus nette, et je me suis dessaisi, en faveur des membres de ce Comité, de tous les renseignements que j'avais sur l'organisation.

Depuis ce temps-là le Comité central délibère, et n'a pas encore su agir. Pendant ce délai, l'ennemi enveloppait le fort d'Issy d'attaques aventureuses et imprudentes dont je le punirais si j'avais la moindre force militaire disponible.

La garnison, mal commandée, prenait peur, et les officiers délibéraient, chassaient du fort le capitaine Dumont, homme énergique qui arrivait pour les commander, et tout en délibérant évacuaient leur fort, après avoir sottement parlé de le faire sauter, chose plus impossible pour eux que de le défendre.

Ce n'est pas assez. Hier, pendant que chacun devait être au travail ou au feu, les chefs de la légion délibéraient pour

substituer un nouveau système d'organisation à celui que j'avais adopté, afin de suppléer à l'imprévoyance de leur autorité toujours mobile et mal obéie. Il résulta de leur conciliabule un projet au moment où il fallait des hommes, et une déclaration de principes au moment où il fallait des actes.

Mon indignation les ramena à d'autres pensées.

Ils ne me promirent pour aujourd'hui, comme le dernier terme de leurs efforts, qu'une force organisée de 12.000 hommes, avec lesquels je m'engage à marcher à l'ennemi. Ces hommes devaient être réunis à onze heures et demie : il est une heure, et ils ne sont pas prêts ; au lieu d'être 12.000, ils sont environ 7.000. Ce n'est pas du tout la même chose.

Ainsi la nullité du Comité d'artillerie empêchait l'organisation de l'artillerie ; les incertitudes du Comité central de la fédération arrêtent l'administration ; les préoccupations mesquines des chefs de légion paralysent la mobilisation des troupes.

Je ne suis pas homme à reculer devant la répression, et hier, pendant que les chefs de la légion discutaient, le peloton d'exécution les attendait dans la cour. Mais je ne veux pas prendre seul l'initiative d'une mesure énergique, endosser seul l'odieux des exécutions qu'il faudrait faire pour tirer de ce chaos l'organisation, l'obéissance et la victoire. Encore, si j'étais protégé par la publicité de mes actes et de mon impuissance, je pourrais conserver mon mandat. Mais la Commune n'a pas eu le courage d'affronter la publicité. Deux fois déjà je vous ai donné des éclaircissements nécessaires, et deux fois, malgré moi, vous avez voulu avoir le Comité secret.

Mon prédécesseur a eu le tort de se débattre au milieu de cette situation absurde.

Eclairé par son exemple, sachant que la force d'un révolutionnaire ne consiste que dans la netteté de la situation, j'ai deux lignes à choisir : briser l'obstacle qui entrave mon action ou me retirer.

Je ne briserai pas l'obstacle, car l'obstacle c'est vous et votre faiblesse : je ne veux pas attenter à la souveraineté publique.

Je me retire, et j'ai l'honneur de vous demander une cellule à Mazas.

Paris, le 9 mai 1871.

Signé : ROSSEL.

N° 2.

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AUX PARISIENS

La France, librement consultée par le suffrage universel, a élu un gouvernement qui est le seul légal, le seul qui puisse commander l'obéissance, si le suffrage universel n'est pas un vain mot.

Ce gouvernement vous a donné les mêmes droits que ceux dont jouissent Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, et, à moins de mentir aux principes de l'égalité, vous ne pouvez demander plus de droits que n'en ont toutes les autres villes du territoire.

En présence de ce gouvernement, la Commune, c'est-à-dire la minorité qui vous opprime et qui ose se couvrir de l'infâme drapeau rouge, a la prétention d'imposer à la France ses volontés. Par ses œuvres, vous pouvez juger du régime qu'elle vous destine. Elle viole les propriétés et emprisonne les citoyens pour en faire des otages, transforme en déserts vos rues et vos places publiques, où s'étalait le commerce du monde, suspend le travail dans Paris, le paralyse dans toute la France, arrête la prospérité qui était prête à renaître, retarde l'évacuation du territoire par les Allemands et vous expose à une nouvelle attaque de leur part, qu'ils se déclarent prêts à exécuter sans merci, si nous ne venons pas nous-mêmes comprimer l'insurrection.

Nous avons écouté toutes les délégations qui nous ont été envoyées, et pas une ne nous a offert une condition qui ne fût l'abaissement de la souveraineté nationale devant la révolte, le sacrifice de toutes les libertés et de tous les intérêts. Nous avons répété à ces délégations que nous laisserions la vie sauve à ceux qui déposeraient les armes, que nous continuerions le subside aux ouvriers nécessiteux. Nous l'avons promis, nous le promettons encore ; mais il faut que cette insurrection cesse, car elle ne peut se prolonger sans que la France y périsse.

Le gouvernement qui vous parle aurait désiré que vous pussiez vous affranchir vous-mêmes des quelques tyrans qui se jouent de votre liberté et de votre vie. Puisque vous ne le pouvez pas, il faut bien qu'il s'en charge, et c'est pour cela qu'il a réuni une armée sous vos murs, armée qui vient,

au prix de son sang, non pas vous conquérir, mais vous délivrer.

Jusqu'ici il s'est borné à l'attaque des ouvrages extérieurs. Le moment est venu où, pour abréger votre supplice, il doit attaquer l'enceinte elle-même. Il ne bombardera pas Paris, comme les gens de la Commune et du Comité de salut public ne manqueront pas de vous le dire. Un bombardement menace toute la ville, la rend inhabitable, et a pour but d'intimider les citoyens et de les contraindre à une capitulation. Le gouvernement ne tirera le canon que pour forcer une de vos portes, et s'efforcera de limiter, au point attaqué, les ravages de cette guerre dont il n'est pas l'auteur.

Il sait, il aurait compris de lui-même, si vous ne le lui aviez fait dire de toutes parts, qu'aussitôt que les soldats auront franchi l'enceinte, vous vous rallierez au drapeau national pour contribuer avec notre vaillante armée à détruire une sanguinaire et cruelle tyrannie.

Il dépend de vous de prévenir les désastres qui sont inséparables d'un assaut. Vous êtes cent fois plus nombreux que les sectaires de la Commune. Réunissez-vous, ouvrez-nous les portes qu'ils ferment à la loi, à l'ordre, à votre prospérité, à celle de la France. Les portes ouvertes, le canon cessera de se faire entendre, le calme, l'ordre, l'abondance, rentreront dans vos murs ; les Allemands évacueront votre territoire, et les traces de vos maux disparaîtront rapidement.

Mais si vous n'agissez pas, le gouvernement sera obligé de prendre pour vous délivrer les moyens les plus prompts et les plus sûrs. Il vous le doit à vous, mais il le doit surtout à la France, parce que les maux qui pèsent sur vous, pèsent sur elle ; parce que le chômage qui vous ruine s'est étendu à elle et la ruine également; parce qu'elle a le droit de se sauver, si vous ne savez pas vous sauver vous-mêmes.

Parisiens, pensez-y mûrement: dans très-peu de jours nous serons dans Paris. La France veut en finir avec la guerre civile. Elle le veut, elle le doit, elle le peut. Elle marche pour vous délivrer. Vous pouvez contribuer à vous sauver vous-mêmes, en rendant l'assaut inutile, et en reprenant votre place dès aujourd'hui au milieu de vos concitoyens et de vos frères.

PIÈCES RELATIVES AU CHAPITRE SIXIÈME

N° 1.

AUX TRAVAILLEURS DES CAMPAGNES

Commune de Paris.

Frère, on te trompe. Nos intérêts sont les mêmes. Ce que je demande, tu le veux aussi : l'affranchissement que je réclame, c'est le tien. Qu'importe si c'est à la ville ou à la campagne que le pain, le vêtement, l'abri, le secours manquent à celui qui produit toute la richesse de ce monde ? Qu'importe que l'oppresseur ait nom : gros propriétaire ou industriel ? Chez toi, comme chez nous, la journée est longue et rude et ne rapporte pas même ce qu'il faut aux besoins du corps. A toi comme à moi, la liberté, le loisir, la vie de l'esprit et du cœur manquent. Nous sommes encore et toujours, toi et moi, les vassaux de la misère.

Voilà près d'un siècle, paysan, pauvre journalier, qu'on te répète que la propriété est le fruit sacré du travail, et tu le crois. Mais ouvre donc les yeux et regarde autour de toi ; regarde toi-même et tu verras que c'est un mensonge. Te voilà vieux ; tu as toujours travaillé ; tous tes jours se sont passés la bêche ou la faucille à la main, de l'aube à la nuit, et tu n'es pas riche cependant, et tu n'as pas même un morceau de pain pour ta vieillesse. Tous tes gains ont passé à élever péniblement des enfants, que la conscription va te prendre, ou qui, se mariant à leur tour, mèneront la même vie de bête de somme que tu as menée, et finiront comme tu vas finir, misérablement ; car, la vigueur de tes membres s'étant épuisée, tu ne trouveras guère plus de travail ; tu chagrineras tes enfants du poids de ta vieillesse, et tu te verras bientôt obligé, le bissac sur le dos, et courbant la tête, d'aller mendier, de porte en porte, l'aumône méprisante et sèche.

Cela n'est pas juste, frère paysan, ne le sens-tu pas ? Tu vois donc bien que l'on te trompe ; car s'il était vrai que la propriété est le fruit du travail, tu serais propriétaire, toi qui as tant travaillé. Tu posséderais cette petite maison, avec un

jardin et un enclos, qui a été le rêve, le but, la passion de toute ta vie, mais qu'il t'a été impossible d'acquérir, — ou que tu n'as acquise peut-être, malheureux, qu'en contractant une dette qui t'épuise, te ronge, et va forcer tes enfants à vendre, aussitôt que tu seras mort, peut-être avant, ce toit qui t'a déjà tant coûté. Non, frère, le travail ne donne pas la propriété. Elle se transmet par hasard ou se gagne par ruse. Les riches sont des oisifs, les travailleurs sont des pauvres, — — et restent pauvres. C'est la règle ; le reste n'est que l'exception.

Cela n'est pas juste. Et voilà pourquoi Paris, que tu accuses sur la foi des gens intéressés à te tromper, voilà pourquoi Paris s'agite, réclame, se soulève et veut changer les lois qui donnent tout pouvoir aux riches sur les travailleurs. Paris veut que le fils du paysan soit aussi instruit que le fils du riche, et *pour rien*, attendu que la science humaine est le bien commun de tous les hommes, et n'est pas moins utile pour se conduire dans la vie, que les yeux pour voir.

Paris veut qu'il n'y ait plus de roi qui reçoive 30 millions de l'argent du peuple, et qui engraisse de plus sa famille et ses favoris, Paris veut que cette grosse dépense n'étant plus à faire, l'impôt diminue grandement. Paris demande qu'il n'y ait plus de fonctions payées 20.000, 30.000, 100.000 fr., donnant à manger à un homme, en une seule année, la fortune de plusieurs familles ; et qu'avec cette économie, on établisse des asiles pour la vieillesse des travailleurs.

Paris demande que tout homme qui n'est pas propriétaire ne paye pas un sou d'impôts ; que celui qui ne possède qu'une maison et son jardin ne paye rien encore ; que les petites fortunes soient imposées légèrement, et que tout le poids de l'impôt tombe sur les richards.

Paris demande que ce soient les députés, les sénateurs et les bonapartistes, auteurs de la guerre, qui payent les cinq milliards de la Prusse, et qu'on vende pour cela leurs propriétés, avec ce qu'on appelle les biens de la Couronne, dont il n'est plus besoin en France.

Paris demande que la justice ne coûte plus rien à ceux qui en ont besoin, et que ce soit le peuple lui-même qui choisisse les juges parmi les honnêtes gens du canton.

Paris veut enfin, écoute bien ceci, travailleur des campagnes, pauvre journalier, petit propriétaire que ronge l'usure, bordier, métayer, fermier, vous tous qui semez, récoltez, suez, pour que le plus clair de vos produits aille à quelqu'un qui ne fait rien : — ce que Paris veut, en fin de compte, c'est la terre au paysan, l'outil à l'ouvrier, le travail pour tous.

La guerre que fait Paris en ce moment, c'est la guerre à l'usure, au mensonge et à la paresse. On vous dit : « Les Parisiens, les socialistes, sont des partageux. » Eh! bonnes gens, ne voyez-vous pas qui vous dit cela ? Ne sont-ils pas des partageux, ceux qui, ne faisant rien, vivent grassement du travail des autres ? N'avez-vous jamais entendu les voleurs, pour donner le change, crier : « Au voleur ! » et détaler tandis qu'on arrête le volé ?

Oui, les fruits de la terre à ceux qui la cultivent. A chacun le sien ; le travail pour tous.

Plus de très-riches ni de très-pauvres.

Plus de travail sans repos, ni de repos sans travail.

Cela se peut ; car il vaudrait mieux ne croire à rien que de croire que la justice ne soit pas possible.

Il ne faut pour cela que de bonnes lois, qui se feront quand les travailleurs cesseront de vouloir être dupés par les oisifs.

Et dans ce temps-là, croyez-le bien, frères cultivateurs, les foires et les marchés seront meilleurs pour qui produit le blé et la viande, et plus abondants pour tous, qu'ils ne furent jamais sous aucun empereur ou roi. Car alors le travailleur sera fort et bien nourri, et le travail sera libre des gros impôts des patentes et des redevances, que la Révolution n'a pas toutes emportées, comme il le paraît bien.

Donc, habitants des campagnes, vous le voyez, la cause de Paris est la vôtre et c'est pour vous qu'il travaille, en même temps que pour l'ouvrier. Ces généraux qui l'attaquent en ce moment, ce sont les généraux qui ont trahi la France. Ces députés que vous avez nommés sans les connaître veulent nous ramener Henri V. Si Paris tombe, le joug de misère restera sur votre cou, et passera sur celui de vos enfants. Aidez-le donc à triompher, et, quoi qu'il arrive, rappelez-vous bien ces paroles, -- car il y aura des révolutions dans le monde jusqu'à ce qu'elles soient accomplies : — LA TERRE AU PAYSAN, L'OUTIL A L'OUVRIER, LE TRAVAIL POUR TOUS.

LES TRAVAILLEURS DE PARIS.

N° 2.

AUX GRANDES VILLES

Après deux mois d'une bataille de toutes les heures, Paris n'est ni las ni entamé.

Paris lutte toujours, sans trêve et sans repos, infatigable, héroïque, invaincu.

Paris a fait un pacte avec la mort. Derrière ses forts, il a ses murs ; derrière ses murs, ses barricades ; derrière ses barricades, ses maisons, qu'il faudrait lui arracher une à une, et qu'il ferait sauter, au besoin, plutôt que de se rendre à merci.

Grandes villes de France, assisterez-vous immobiles et impassibles à ce duel à mort de l'Avenir contre le Passé, de la République contre la monarchie ?

Ou verrez-vous enfin que Paris est le champion de la France et du monde, et que ne pas l'aider, c'est le trahir?...

Vous voulez la République, ou vos votes n'ont aucun sens ; vous voulez la Commune, car la repousser, ce serait abdiquer votre part de souveraineté nationale ; vous voulez la liberté politique et l'égalité sociale, puisque vous l'écrivez sur vos programmes ; vous voyez clairement que l'armée de Versailles est l'armée du bonapartisme, du centralisme monarchique, du despotisme et du privilége, car vous connaissez ses chefs et vous vous rappelez leur passé.

Qu'attendez-vous donc pour vous lever? Qu'attendez-vous pour chasser de votre sein les infâmes agents de ce gouvernement de capitulation et de honte qui mendie et achète, à cette heure même, de l'armée prussienne, les moyens de bombarder Paris par tous les côtés à la fois ?

Attendez-vous que les soldats du droit soient tombés jusqu'au dernier sous les balles empoisonnées de Versailles ?

Attendez-vous que Paris soit transformé en cimetière et chacune de ses maisons en tombeau ?

Grandes villes, vous lui avez envoyé votre adhésion fraternelle ; vous lui avez dit : « De cœur, je suis avec toi ! »

Grandes villes, le temps n'est plus aux manifestes : le temps est aux actes, quand la parole est au canon.

Assez de sympathies platoniques. Vous avez des fusils et des munitions : Aux armes ! Debout ! les villes de France !

Paris vous regarde, Paris attend que votre cercle se serre

autour de ses lâches bombardeurs et les empêche d'échapper au châtiment qu'il leur réserve.

Paris fera son devoir et le fera jusqu'au bout.

Mais ne l'oubliez pas, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse Nantes et les autres...

Si Paris succombait pour la liberté du monde, l'histoire vengeresse aurait le droit de dire que Paris a été égorgé parce que vous avez laissé s'accomplir l'assassinat.

Le délégué de la Commune aux relations extérieures,

PASCHAL GROUSSET.

N° 3.

DÉPOSITION DE M. THIERS A L'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR L'INSURRECTION DU 18 MARS.

Aussitôt après la signature de la paix, je vis que nous aurions une lutte terrible à soutenir contre les gens de toute sorte accumulés dans Paris. Pendant qu'à Bordeaux nous nous occupions de faire voter le traité, le ministre de la guerre, le général Le Flô, reçut l'ordre d'acheminer les troupes sur la capitale. On m'écrivait tous les jours : « Il n'est pas possible à la distance où vous êtes de livrer bataille à cette foule furieuse, l'Assemblée est trop loin à Bordeaux, il faut la rapprocher de Paris. »

Je n'eus jamais l'idée de faire rentrer immédiatement l'Assemblée dans Paris. A ceux qui étaient d'avis de l'y ramener sur-le-champ, et ils étaient nombreux, je répondais : « Non ! tant que Paris sera dans cet état, je ne proposerai pas à l'Assemblée d'y revenir, parce que je prévois des événements redoutables. Seulement, je lui donnerai le conseil de s'en rapprocher autant que possible. » Plus les symptômes d'une inévitable journée se révélaient à moi, par les correspondances que je recevais, plus j'étais convaincu qu'il fallait se transporter au milieu même des événements, et en y exposant le Gouvernement, ce qui était inévitable, se bien garder d'y exposer l'Assemblée.

On m'avait parlé de Fontainebleau comme d'une ville où

l'Assemblée nationale pourrait siéger en sûreté. Je fis observer que nous serions séparés par quinze lieues, et par toute l'épaisseur de Paris, de la position de Versailles, la seule vraiment militaire; que si les réserves, chargées de garder l'Assemblée, étaient obligées de partir de Fontainebleau pour se rendre au lieu du combat, la distance serait bien grande et la position des plus mauvaises, qu'il fallait aller à Versailles même, et de là tâcher de rester maître de Paris. Cet avis prévalut auprès de l'Assemblée, et nous vînmes en effet nous placer à Versailles.

C'est alors qu'eut lieu le premier acte de ce terrible drame du 18 Mars, qui forme l'objet de votre enquête.

Je dis au général Le Flô que nous n'avions pas assez de troupes, et qu'il fallait réunir toutes celles dont nous pourrions disposer. La majeure partie de nos forces disponibles se composait de 15,000 hommes que nous avions fait venir de Bordeaux. Il y avait bien dans ce nombre quelques soldats qui avaient servi sur la Loire, mais qui étaient peu encouragés par les résultats de la campagne. Les marins étaient commandés par un brave officier, l'amiral Bruat. Cette troupe m'inspirait une véritable confiance. Le tout pouvait faire 15 ou 18,000 hommes. Bien que les transports fussent difficiles, je les fis diriger sur Paris, où, enfin, ils arrivèrent. Malheureusement c'était à peu près tout ce dont nous pouvions disposer.

Quand nous fûmes entrés dans Paris, nous avions les deux divisions du général Vinoy et les 15 ou 18,000 hommes dont je viens de parler, plus quelques détachements qui portaientt le tout à une quarantaine de mille hommes. Mais à ce momen arriva l'époque de la libération, et cette coïncidence nous priva d'une partie considérable de notre effectif; car si on les avait gardés après l'expiration de leur temps de service, on n'aurait eu dans les rangs que des mécontents. En définitive, au 18 Mars, nous pouvions à peine disposer de 24 ou 25 mille combattants.

Les soldats du général Vinoy étaient fatigués et malheureux. Ils avaient cependant à leur tête un homme de sang-froid, de vigueur, qui les tenait bien, et qui faisait du mieux qu'il pouvait. Il avait une réelle influence sur ses troupes. En somme, nous avions, je le répète, 24 ou 25,000 hommes disponibles.

Paris est grand, vous le savez. Pour agir sur un point quelconque, il fallait diriger sur ce point au moins 12 ou 15,000 hommes ; il fallait en outre garder les bords de la Seine et une quantité de postes. Mon intention était d'attendre que nos forces fussent plus considérables ; mais où prendre des troupes?

Telle était la difficulté. Nous avions laissé Bordeaux presque sans défense. Partout ailleurs, il y avait une véritable désorganisation. Le lendemain de l'armistice de Paris, on s'était tiré d'affaire comme on avait pu. L'armée qui avait été envoyée vers l'Est, par suite d'une conception malheureuse, avait été rejetée en Suisse ; il n'y avait rien à prendre de ce côté. Nous ne savions où trouver les 40 ou 50.000 hommes qui nous auraient été nécessaires, car ce n'était qu'avec une force pareille qu'on pouvait tenir d'une manière solide dans Paris.

Nous étions, vous le voyez, dans une déplorable situation.

J'ai passé alors de cruels moments. Combien de temps faudrait-il attendre pour avoir une armée véritable? Et ne pas agir dans la situation où étaient les esprits, avec les rumeurs et les bruits qui circulaient dans Paris, c'était se montrer faibles et impuissants. Nous vivions dans des transes continuelles, et nous ne pouvions pas venir à bout des misérables qui dominaient Paris.

On nous disait : « Ces gens-là ne sont pas aussi pervers que « vous le supposez. Il y en a qui ne sont touchés que d'une « chose, c'est que la République est en danger. Selon eux « l'Assemblée est monarchiste et elle n'attend qu'une occasion « pour renverser la République. C'est là ce qui les rend si dan- « gereux. » Beaucoup de ces insurgés, en effet, croyaient tout ce qu'on leur disait du danger de la République, sans être pour cela précisément des communistes. Il y en a qui le sont devenus quelques semaines après, par l'ardeur de la lutte ; mais le plus grand nombre avait cette idée que la République était en péril.

Je disais à ceux qui m'étaient envoyés : « Je ne suis pas ce » que vous appelez un républicain, je suis un ancien monar- » chiste. Mais j'ai reçu la République en dépôt ; et je garderai « fidèlement ce dépôt. Vous calomniez l'Assemblée, quand vous « la croyez disposée à renverser la République ; il n'y a rien de « semblable ; et dans tous les cas, je vous assure que je n'y « contribuerais point. » Les hommes qui s'adressaient à moi, savaient que j'étais incapable de donner ma parole sans la tenir. J'avais donc un certain crédit auprès d'eux.

On me disait encore : « Il faudrait parlementer avec les plus « modérés de ces hommes qui semblent prêts à s'insurger ; il « y en a une partie que vous toucheriez si vous les rassuriez « sur le sort de la République. » A cela je répondais que j'étais prêt à les détromper si leurs craintes étaient sincères.

J'en vis une quantité que je ne connaissais pas. Ils me déclarèrent, après les explications que je leur donnai : « Eh bien, on vous rendra les canons. — Oh! leur disais-je, si on rend les canons, la paix sera bientôt rétablie. »

Il y avait 2.000 bouches à feu qui étaient en batterie sur les murailles de Paris. Ces canons n'étaient pas alors ce qu'il y avait de plus dangereux pour nous. Mais il était resté dans Paris à peu près 250 autres bouches à feu de campagne, et ce sont celles qu'on me promettait de me rendre. Plusieurs fois on me les promit ainsi; mais on ne me les donna point.

Voici ce qui se passa au sujet de ces canons et c'est ici que mon récit se rattache à l'entrée des Prussiens dans Paris, entrée qui a été le prétexte principal du mouvement.

Il y avait eu abandon complet des rangs de la garde nationale par tous les gens d'ordre, qui ne se doutaient pas qu'ils livraient ainsi Paris à un mauvais destin, et qu'après les épreuves que Paris avait déjà souffertes, ils lui en préparaient de nouvelles. Le brave général d'Aurelle de Paladines, que je leur avais envoyé comme commandant en chef de la garde nationale, s'aperçut bientôt à l'État-major d'une chose singulière, c'est que les bataillons de service obéissaient à une autorité autre que la sienne. La police était occupée à tâcher de saisir le mystère de ce qui se passait ; mais elle ne parvint à savoir qu'une chose, c'est qu'une entente existait parmi certains bataillons de la garde nationale qui étaient justement les plus mauvais. Cette entente s'était établie au moyen d'un comité central, dont vous avez entendu parler, et c'est ce comité qui commandait. Le général d'Aurelle de Paladines n'était plus écouté ; la garde nationale n'existait plus que comme armée ennemie.

Voici comment l'entrée des Prussiens dans Paris avait contribué à ce résultat.

On avait dit à tous ces gens, qui sont devenus si mauvais par l'ardeur de la lutte, mais qui n'étaient pas aussi mauvais à l'origine, on leur avait dit : « Les Prussiens arrivent, ils vont saccager Paris, ils vont le mettre à feu et à sang ! » — Les Prussiens, Messieurs, n'avaient pas cette intention ; ils avaient cédé à un point d'honneur. On leur avait reproché d'avoir peur des Parisiens ; et c'est pourquoi ils avaient tenu à entrer dans leurs murs. Mais ils étaient résolus à se conduire sagement.

Dans ces circonstances on dit aux Parisiens : « Le Gouvernement s'est trompé en laissant entrer les troupes allemandes dans Paris ; mais quant à nous il faut nous défendre. » Alors, on leur fit faire une chose qui, de la part de quelques-uns, était une perfidie, et, de la part des autres, un acte tout naturel. Il y avait au parc Monceaux beaucoup d'artillerie : Il faut la ramener dans Paris, leur dit-on, de peur que les Prussiens ne la prennent. Ils la ramenèrent, en effet, sur les hauteurs de Montmartre, et à partir de ce moment, le comité central commanda en maître.

L'opinion générale voulait absolument qu'on reprît les canons. On entra en pourparlers avec ceux qui les avaient pris. Je ne connaissais pas les hommes avec lesquels il s'agissait de traiter, et cependant on alla vers eux. Une première fois, ils répondirent qu'il y avait eu méprise, malentendu, et qu'ils étaient prêts à nous restituer cette artillerie de campagne. D'autres ne voulaient pas la rendre. Il se passait là ce qui s'est passé plus tard pour le général Chanzy; il y en avait qui voulaient le fusiller et d'autres qui voulaient le sauver. Je ne dis pas qu'il y eût mauvaise foi; mais quand on se présentait en notre nom pour reprendre les canons, on répondait à ceux que nous envoyions : *Oui;* puis un instant après, on répondait : *Non.*

Cependant au même moment, beaucoup de personnes s'occupant de la question financière disaient qu'il fallait songer enfin à payer les Prussiens. Les gens d'affaires allaient répétant partout : « Vous ne ferez jamais d'opérations financières, si vous n'en finissez pas avec tous ces scélérats, si vous ne leur enlevez pas les canons, Il faut en finir et alors on pourra traiter d'affaires.» L'idée qu'il fallait enlever les canons était en effet dominante, et il était difficile d'y résister.

Trois ou quatre fois on renouvela cette comédie entre ceux qui détenaient les canons et ceux que nous envoyions pour les chercher. Une dernière fois, il y eut une telle apparence de bonne foi dans ceux qui faisaient des promesses de soumission, que je crus au succès. On se présenta de notre part à la place Royale; on y arriva avec des attelages. Mais le parti violent qui, évidemment, l'avait emporté dans la nuit, se comporta assez brutalement, et il dit à nos envoyés : « Que venez-vous faire ici? » Il renvoya nos attelages et nos officiers.

Ce dernier incident avait eu une grande publicité. On avait agi si ostensiblement, si arrogamment que moi, qui hésitais à livrer le combat, je sentis qu'il n'y avait plus moyen de reculer, et qu'il fallait, à tout prix, essayer d'enlever cette artillerie. Nous délibérâmes donc. Une grande agitation régnait dans Paris; il y avait l'agitation des bons et l'agitation des méchants. Les premiers disaient : « On ne peut pas supporter un outrage pareil ! » Les seconds : « Il faut résister, et conserver nos canons. »

Je demandai si l'on pouvait compter quelque peu sur la garde nationale. Le général d'Aurelle de Paladines répondit : « Quand nous appelons la garde nationale, il n'arrive que les mauvais bataillons, lesquels n'obéissent pas. » Et, en effet, il était déjà sorti de Paris 100,000 individus peut-être; et c'étaient les meilleurs.

Cependant l'opinion s'était universellement prononcée dans le sens d'une action immédiate.

On comprend qu'alors on pût déjà se dire que si on ne réussissait pas, il faudrait sortir de Paris, mais qu'auparavant il fallait tenter le combat et chercher à enlever les canons à tout prix. Nous étions à l'un de ces jours où il faut tout risquer, où il faut marcher en avant, coûte que coûte. Le général Vinoy, que je consultai, me répondit : « Nous avons bien peu de monde. Enlever les positions n'est pas impossible. Ordonnez, je suis soldat et j'obéirai. » Nous délibérâmes en conseil. J'avais le sentiment que c'était une résolution redoutable que nous prenions, et dont le succès était douteux. Mais enfin, ne pas tenter quelque chose était impossible.

Je dis au général Vinoy : « Il ne faut pas faire cela en présence de tout Paris assemblé, mais de grand matin. Nous ferons sortir les troupes à trois heures, pour qu'à cinq heures elles soient au pied des hauteurs, et qu'elles puissent les enlever avec vigueur, coûte que coûte, atteler ensuite les canons et les emmener. » Tout cela fut convenu. Le Gouvernement passa la journée à Paris ; on préparait tout à Versailles pour y recevoir l'Assemblée. J'étais venu dans cette ville pour quelques heures, mais je revins immédiatement à Paris.

J'avais recommandé au général Vinoy de disposer ses mouvements avec la plus grande précision pour la sortie des casernes, afin que les troupes arrivassent de bonne heure au pied des hauteurs, et les attaquassent sans hésiter. En effet, le général Faron, homme très-énergique, qui s'est admirablement conduit dans toutes ces circonstances, était chargé d'exécuter nos ordres. A trois heures, les troupes étaient sur pied, sortaient des casernes, et, à cinq heures, elles arrivaient au pied des hauteurs, qui furent enlevées avec une extrême promptitude. Malheureusement, il restait une opération très-difficile à exécuter, et qui ne fut pas aussi bien conduite que la première.

Un Gouvernement qui se respecte doit partager les malheurs communs et ne s'en prendre à personne, lorsque le succès n'a pas toujours couronné ses efforts. Nous avons été malheureux dans la seconde opération qui consistait à emmener les canons. Je pourrais accuser celui-ci ou celui-là ; je ne le ferai pas, bien qu'on ait souvent moins d'égards pour moi. Je ne dirai pas à quoi a tenu la faute commise, si toutefois il y a eu faute.

Les positions furent donc occupées ; mais les mesures prises pour enlever les canons ne réussirent pas aussi bien que l'attaque. Je dois dire, car je veux être juste, que, quand même on aurait pris les meilleures dispositions pour emmener les

canons, traverser Paris avec 250 attelages, puisqu'il y avait 250 bouches à feu à traîner, était une opération des plus difficiles et des plus chanceuses.

Quand les troupes furent établies sur les hauteurs, la foule, composée d'hommes, de femmes et d'enfants qui ne valaient pas beaucoup mieux que ceux qui les amenaient, la foule entoura les troupes, se jeta dans les rangs de l'artillerie, et bientôt ce fut un chaos sans pareil.

J'étais à l'état-major avec le général Vinoy, quand arriva un premier officier nous annonçant que tout allait bien. Mais, plus tard, d'autres officiers nous arrivèrent fort tristes, et nous sentîmes que la situation devenait embarrassante. C'est alors que je fus frappé d'un souvenir, le souvenir du 24 février. J'étais depuis fort longtemps fixé sur ce point, que, si nous n'étions pas en force dans Paris, il ne fallait pas y rester.

Au 24 février, le roi m'avait demandé, lorsque les choses avaient pris une mauvaise tournure, ce qu'il y avait à faire. Je lui répondis qu'il fallait sortir de Paris, pour y rentrer avec le maréchal Bugeaud et cinquante mille hommes.

Le parti que je proposais au roi fut discuté, mais point accepté. On rappela que les Bourbons, que les Bonaparte eux-mêmes étaient sortis et n'avaient jamais pu y rentrer; et on en avait conclu qu'il ne fallait jamais en sortir.

Ce souvenir m'était resté dans la mémoire; et, en outre, je me rappelais l'exemple du maréchal de Windischgraetz, qui, après être sorti de Vienne, y était rentré victorieusement quelque temps après. Je dis au général Vinoy : « Il est clair que nos troupes vont être submergées dans cette foule. Emmener les canons est impossible, les mouvements de l'armée étant aussi entravés qu'ils le sont. Tirons nos troupes du chaos où elles sont plongées, et faites-les revenir vers le ministère des affaires étrangères. » Le Gouvernement était réuni en ce moment à l'hôtel de ce ministère. Beaucoup de personnes étaient accourues, et chacune donnait son avis. Je réunis mes collègues dans la salle du conseil, où nous pûmes délibérer seuls avec nous-mêmes. Là, je n'hésitai point, je me rappelais le 24 février, mon parti était pris; je l'annonçai. Cette déclaration provoqua de graves objections Le 24 février je n avais pas pu réussir; mais, ce jour-là, je triomphai des objections, grâce au bon sens et au courage de mes collègues.

Le général Vinoy me dit : « Je suis soldat, commandez! — Faites, lui dis-je, retirer vos troupes derrière la Seine, et occuper tous les ponts. On ne passera pas la Seine devant vous. »

Il était midi, nous étions là depuis cinq heures du matin; le

temps s'écoulait. Je réitérai au général Vinoy l'ordre de se replier avec ses troupes derrière la Seine.

On envoya de tous côtés des officiers d'état-major porter l'ordre, aussi bien aux troupes qu'à la garde nationale, d'avoir à se réunir sur la rive gauche de la Seine.

Si nous avions eu quelques milliers de gardes nationaux avec nous, nous les eussions tenus à nos côtés ou sur nos derrières, et nous aurions pu livrer bataille. Mais, comme le disait le général Vinoy, avec 20.000 hommes seulement, nous ne le pouvions pas. « Nous ne pouvons qu'une chose, ajoutait-il, c'est mourir jusqu'au dernier pour défendre le Gouvernement contre les factieux qui veulent le renverser ! »

Deux opérations simultanées furent entreprises. Le général Vinoy s'occupa de ramener ses troupes sur les bords de la Seine ; et, à l'état-major de la garde nationale, on commença à battre la générale et à chercher de tous côtés des gardes nationaux. Si les braves gens qui avaient passé quelques mois dans Paris assiégé par les Prussiens s'étaient trouvés là, si nous avions pu réunir 15 ou 20.000 gardes nationaux, nos troupes auraient pris la tête, et nous aurions pu livrer bataille avec chance de succès. Mais nous n'avions que 20.000 soldats, prêts, il est vrai, à faire leur devoir ; mais si nous nous avancions sans avoir nos ailes et nos derrières couverts, nous pouvions être enveloppés.

La générale fut battue pendant plusieurs heures. Il nous arriva peut-être 5 ou 600 hommes. Les mauvais gardes nationaux étaient descendus des hauteurs de Paris; nous n'avions pas pu occuper tous les ponts, ils étaient venus dans les Champs-Élysées; ils défilaient sous nos yeux, sur la rive gauche; même nous en vîmes défiler près du ministère des affaires étrangères. Ils ne tiraient pas encore de coups de fusil, mais ils étaient très-menaçants. On les laissa défiler. Ce qui me préoccupait, c'était la retraite des troupes ; j'y attachais le salut de la France. Elles se replièrent en bon ordre, et ce fut alors seulement que je fus tiré d'une inquiétude mortelle, et que je pus me dire : Nous sommes sauvés ! J'avais vu arriver la division du général Faron faisant très-bonne contenance. Il y eut bien quelques détachements qui, troublés, montrèrent de la faiblesse; mais, en général, les troupes se retirèrent en bon ordre.

Quand nous eûmes occupé les ponts sur la rive gauche de la Seine, nous trouvâmes un peu plus de repos. Des bandes de furieux avaient passé la gauche de la Seine ; ils voulaient aller au ministère des affaires étrangères, où se tenait le Gouvernement ; on les refoula, et nous nous trouvâmes assez bien concentrés en avant des ponts.

Nous délibérâmes de nouveau. Il était tard ; je vis plus clairement encore que nous ne pouvions pas rester impunément dans Paris, et qu'il fallait en sortir. Après une discussion approfondie, je pris sur moi de décider la question, et je donnai l'ordre au général Vinoy de sortir de Paris avec ses troupes. Le Gouvernement se dirigea alors sur Versailles. Quant à moi, je précédai le général Vinoy de quelques instants; je vins me placer sur la route de Sèvres, par où l'armée devait passer. L'attitude des troupes était bonne. Cependant j'éprouvais quelque inquiétude pour le reste de l'armée. Enfin, par les aides de camp qui m'arrivaient à tout moment, je sus que les troupes n'avaient essuyé aucun échec sérieux. Je partis pour Versailles.

Versailles a toujours été un camp de plaisance, et l'on ne s'attendait pas à y voir arriver une armée. Aussi rien n'était prêt. Il fallut aller chercher des ressources dans tout le voisinage ; on y parvint et l'armée eut de quoi se refaire. Pour le soldat, l'essentiel est d'avoir des cartouches, des vivres et des généraux qui ne se troublent point.

Les événements que je viens de rappeler avaient eu lieu le 18 mars. Le lendemain, vers six heures du matin, j'aperçus la queue des colonnes qui arrivait, sans avoir essuyé aucun accident fâcheux. Il ne faut pas se plaindre de l'armée. Des détachements isolés avaient faibli ; mais la vigueur des généraux avait su maintenir le gros des soldats. Je vis donc les troupes arriver ; cela me rassura, car j'étais convaincu qu'une fois à Versailles, on ne viendrait pas nous y chercher. J'avais du reste recommandé au général Vinoy de faire usage de la mitraille si on le serrait de trop près.

Quant aux insurgés qui étaient restés dans Paris, leur opinion fut qu'ils étaient désormais les maîtres, qu'ils n'avaient qu'à se présenter à Versailles, que l'armée lèverait la crosse en l'air et irait au-devant d'eux. Je n'avais pas d'inquiétude à cet égard. Je savais que, quand j'aurais réuni l'armée à Versailles, tout serait sauvé. Cependant ce n'était pas l'opinion de beaucoup de gens qui disaient : « Si l'armée vient à être abordée sérieusement, que fera-t-elle ? » Il régnait donc une certaine crainte.

Je commençai par donner mes soins aux soldats ; je m'occupai de les faire placer dans de bonnes positions, de leur procurer tout ce dont ils avaient besoin, et surtout de les bien concentrer. Plusieurs personnes avaient émis l'avis qu'il fallait en laisser autour de Paris.

Nous étions trop peu nombreux pour occuper le périmètre d'une ville aussi grande. Si nous avions voulu nous étendre,

embrasser un espace que les Prussiens n'embrassaient pas eux-mêmes, nous aurions été faibles partout ; on aurait pu percer notre ligne sur tous les points. En général quand les troupes faiblissent devant les masses populaires, il y a chez elles plus de faiblesse que d'infidélité. Des troupes qui n'ont pas le sentiment de leur supériorité sont prêtes à mettre la crosse en l'air, plutôt par timidité que par esprit de trahison. Il fallait donc tenir nos troupes ensemble, de manière que, quelque part qu'elles fussent abordées, elles eussent l'avantage. C'est pourquoi je voulus que leurs positions fussent resserrées. Et de fait, avec les 130.000 hommes que nous avons eus plus tard, c'est à peine si nous aurions pu embrasser la moitié de Paris. Les Prussiens avaient employé 300.000 hommes à envelopper le tout. Au moment dont je viens de parler, nous ne comptions que 22.000 hommes.

Je fis occuper le Mont-Valérien. On y envoya un excellent régiment. Il y avait là un immense matériel, et de plus une position dominante qui commande tous les environs. Quant aux autres forts nous nous serions affaiblis si nous avions voulu les garder, car il nous aurait fallu au moins 8.000 hommes pour les occuper. Nous aurions perdu là sans profit une partie notable de nos forces. Je ne gardai donc que le Mont-Valérien, et je ramenai tout le reste. J'eus ainsi 22.000 hommes bien liés et bien commandés.

Nous passâmes à Versailles quinze jours sans rien faire. Ce sont les plus mauvais jours de ma vie. Il y avait cette opinion répandue dans Paris : « Versailles est finie ; dès que nous nous « présenterons, les soldats lèveront la crosse en l'air. » J'étais bien certain que non ; et cependant, si nous avions été attaqués par 70 ou 80.000 hommes, je n'aurais pas voulu répondre de la solidité de l'armée, ébranlée surtout par le sentiment d'une trop grande infériorité numérique. Aussi, fis-je donner l'ordre de serrer l'armée, et notamment de l'isoler. Nos principales forces étaient campées à Satory, avec injonction de ne laisser aborder qui que ce fût. L'instruction était donnée de fusiller quiconque tenterait d'approcher. Du côté de Neuilly, je fis prescrire au Mont-Valérien, qui était entre les mains de braves gens, de tirer à outrance dès qu'il se présenterait des masses ennemies.

En même temps, je recommandai de la manière la plus formelle de traiter très-bien nos soldats. J'augmentai la ration, surtout celle de la viande, reconnue insuffisante. J'étais sûr qu'en les nourrissant bien, qu'en les faisant camper, qu'en forçant les officiers à camper avec elles, les troupes se referaient bien vite, et arriveraient à avoir une très-bonne attitude.

A la suite du premier siége, les soldats étaient débraillés, mal vêtus, leur aspect était fâcheux. J'étais certain que ce désordre passerait bientôt avec le campement, avec une surveillance active et bien soutenue. Mon espérance ne fut point trompée, car en quelques jours l'armée changea d'aspect, et tout le monde en fut frappé.

Ce n'était pas tout que de réconforter l'armée sauvée de Paris; il fallait la porter à 120 ou 130,000 hommes, et surtout la munir d'un immense matériel de siége. Il y a une manière d'ordonner que j'ai employée souvent, et qui m'a toujours réussi, c'est de ne pas s'en fier à la correspondance et de commander directement et de vive voix. Chaque matin je réunissais tous les chefs de service autour de moi, j'arrêtais, en présence de tous les chefs, ce qu'il fallait faire, et chacun avait ainsi sa tâche bien tracée. Il fallait de la grosse artillerie ; on disait sur-le-champ où elle était; on s'occupait des transports devenus très-difficiles. S'il y avait une difficulté, on cherchait à la lever instantanément. Grâce à cette manière de procéder, j'ai pu, en réunissant tous les services, en ne recourant pas aux correspondances, qui prennent un temps infini en demandes et réponses, en exigeant que les ordres fussent transmis immédiatement, en m'assurant que tout le monde était d'accord, avait bien entendu, bien compris, exécuterait l'après-midi ce qui avait été convenu le matin, en m'assurant moi-même que les ordres s'accomplissaient, j'ai pu, dis-je, arriver au but, et créer en quelques semaines une armée de 130,000 hommes. Je recommençais le lendemain matin ce que j'avais fait la veille; je ne donnais jamais un ordre sans être certain de son exécution, et je suivais cette exécution jusqu'à ce que tout fût consommé.

C'est ainsi, Messieurs, que des hommes m'arrivèrent de toutes parts, et que nous atteignîmes en peu de jours le chiffre de 50,000 hommes. Alors je fus, non pas rassuré sur la possibilité d'emporter Paris, mais sur le danger d'être assailli à Versailles par une masse de forcenés. « Qu'ils viennent, me dis-je alors, et ils seront bien accueillis ! »

L'opinion générale était qu'il ne fallait pas perdre de temps; mais on comprenait aussi qu'il y aurait danger à faire une tentative prématurée, car si un malheur était arrivé sous les murs de Paris, il eût été impossible de compter sur rien.

L'Assemblée nationale crut qu'il fallait demander des volontaires ; tout le monde était de cet avis. Je reconnus bientôt que le pays était tellement abattu par les désastres de toute nature qui avaient fondu sur lui, qu'il ne fallait pas compter sur une ressource semblable. Les mobiles ne valaient pas

grand'chose, ils étaient découragés ; une fois la paix signée, ils étaient rentrés chez eux. Il ne vint pas un seul bataillon de volontaires. Mais il restait les débris de nos armées; je me hâtai de les réunir, de les réorganiser, et c'est avec ces débris que je composai l'armée qui est parvenue à arracher Paris à la révolte. Dès que je fus parvenu à réunir 50.000 hommes, je me dis que le moment était venu de donner une leçon aux insurgés. Ils étaient sortis du côté des forts du Sud, ils s'avançaient du côté de Châtillon, de Vanves. Je me préparai à les bien recevoir. Ils se montrèrent plus téméraires du côté de Neuilly et de Courbevoie. On dit même qu'ils se préparaient à une attaque sérieuse. Je n'en étais pas effrayé. Je voulais leur prouver que nous n'avions pas peur; je voulais surtout bien engager l'armée. Les officiers placés au Mont-Valérien, et munis des instruments qui leur permettaient de bien voir les mouvement des insurgés, nous rendirent d'immenses services. Le maréchal Mac-Mahon n'était pas encore à la tête de l'armée. D'après les observations du Mont-Valérien, le mouvement se dessinait évidemment vers le pont de Courbevoie. Je fis diriger de ce côté une grande partie de l'armée. Je dis au général Vinoy : « On nous attaque faiblement du côté de Meudon, de Châtillon, des forts du Sud; il faut être en grande force du côté de Courbevoie, où le mouvement de l'ennemi est plus prononcé. » Les troupes vinrent, en effet, se placer sur les coteaux qui sont au pied du Mont-Valérien et qui dominent les plaines de Saint-Germain et de Saint-Denis. On fondit sur eux à outrance, on en sabra un bon nombre. Flourens fut tué ce jour-là. Chacun avait pris confiance ; il y eut un entrain extraordinaire. Nous n'avions pas mis en ligne 50.000 hommes, mais seulement 30.000; les autres étaient restés à Versailles et vers les forts du Sud.

Une tentative était possible sur le pont de Sèvres : quelques mille hommes le couvrirent, refoulèrent les insurgés qui étaient là, et les rejetèrent de l'autre côté du pont.

J'étais renseigné, je savais qu'on disait que nous ne prendrions jamais Paris; mais en même temps on avouait que les gens que nous combattions ne prendraient jamais Versailles ; de sorte qu'il y avait deux corps ennemis en présence qui étaient pour ainsi dire impénétrables l'un pour l'autre.

Cependant, peu à peu la situation s'améliorait visiblement. Je veillai aux vêtements, car je savais que le soldat bien vêtu se comporte mieux. Je passai mes journées dans les bivouacs, je m'occupai de tout; les soldats étaient contents. L'armée avait un aspect excellent.

Pourtant je m'abstenais encore d'agir contre Paris malgré

beaucoup de plaintes qui retentissaient de toutes parts. On me disait: « Il faut en finir ! » Je répondais : « Je ne ferai une ten tative sur une place aussi forte que Paris que lorsque j'aurai tous les moyens nécessaires pour réussir. »

On me disait aussi, et il y avait du vrai dans cette objection: « Mais pendant que vous vous organisez, les insurgés s'organisent aussi. » Je répondais : « Oui, mais ils se rendent odieux à la population par les moyens qu'ils emploient, tandis que nous, en nous préparant, nous répondons au vœu du pays, nous gagnons plus qu'ils ne gagnent, ils finiront par des actes qui soulèveront l'indignation générale. Dans tous les cas la place de Paris est tellement formidable qu'il ne serait pas raisonnable de l'attaquer avec 50.000 hommes. » — J'étais convaincu que c'était par la puissance des feux que nous triompherions, et nous étions loin alors d'avoir une artillerie suffisante.

L'Assemblée a bien voulu me laisser faire. Je dis à la Commission des Quinze mes raisons d'attendre et de temporiser jusqu'à ce que le moment fût propice, et elle finit par m'approuver.

Alors, il faut le rappeler, les Prussiens étaient de très-mauvaise humeur. Il n'est pas vrai, comme on l'a prétendu, que j'eusse beaucoup de difficultés avec le gouvernement prussien à propos de la Commune, et qu'il eût pour elle la moindre prédilection. Il y eut seulement quelques dépêches désagréables échangées à ce sujet avec M. de Bismarck.

La Commune, qui joignait à la prétention d'un patriotisme implacable celle d'être en faveur auprès de la Prusse, avait répandu le bruit de ses relations amicales avec les généraux prussiens. Des écrivains imprudents en avaient tiré des suppositions offensantes pour le cabinet de Berlin, et tout à fait calomnieuses. M. de Bismarck, avec beaucoup de raison, démentait ces bruits, se plaignait de ce que nous ne les démentions pas nous-mêmes, en quoi il avait tort, et offrait publiquement ses secours contre la Commune, secours qu'évidemment nous ne pouvions point accepter. Il nous pressait lui-même d'en finir, et à cet égard joignait ses impatiences à celles d'un certain nombre de députés qui auraient voulu substituer leurs idées aux nôtres, sans connaître la situation et ses difficultés.

Cependant, malgré ces démêlés, malgré le traité qui limitait à 40.000 hommes l'armée de Paris, M. de Bismarck consentit à une augmentation qui fut d'abord de 100.000 hommes, puis de 130.000. Il nous en fournit lui-même les moyens, en nous renvoyant un nombre assez considérable de nos prisonniers, dont il avait suspendu le retour par suite des contestations survenues

Les troupes que nous avions étaient très-jeunes, elles n'avaient pas beaucoup vu le feu. Il y avait près de la frontière beaucoup de nos soldats faits prisonniers à Metz ; ceux-là avaient pu voir 47.000 hommes abattus en un seul jour à Gravelotte. Je demandai qu'on me les rendît le plus tôt possible. M. de Bismarck y consentit. Le général Ducrot à Cherbourg, le général Clinchant à Douai, reçurent les prisonniers et s'occupèrent de les réorganiser. Je ne saurais dire exactement le nombre des soldats qui nous furent ainsi rendus; les papiers de l'administration de la Guerre étaient les uns à Paris, les autres à Bordeaux, quelques-uns avaient été perdus. Les prisonniers arrivèrent au nombre de 50 à 60.000 hommes, mais la moitié était libérable; il fallait leur donner leur congé, car ils eussent été mécontents et non des combattants dévoués comme il nous en fallait. Beaucoup étaient fatigués. Tous les soins furent donnés à leur rétablissement. Nous avons pu avoir ainsi la moitié de ces prisonniers à verser dans l'armée. Les dépôts s'étaient aussi remplis de recrues que la loi nous autorisait à y appeler. C'est ainsi que nous parvînmes à creer une armée de 130.000 hommes bien organisés, et pouvant être mis en ligne. Nous avons eu jusqu'à 170.000 rationnaires. Mais, dans une armée, tout ce qui mange ne combat pas. Il y avait le train, les malades, les blessés. Ces derniers étaient peu nombreux.

Après la tentative manquée du côté de Courbevoie, les insurgés nous attaquèrent du côté de Châtillon. Le général de Cissey enleva cette redoute avec la plus grande vigueur. Nous eûmes alors deux routes ouvertes, Châtillon et Courbevoie.

Je ne m'étais pas borné à compléter l'armée, j'avais appelé à sa tête les chefs les plus renommés, et notamment l'illustre maréchal de Mac-Mahon, digne et constant objet du respect universel. Sa présence avait donné à l'armée une nouvelle consistance et une direction excellente. Tout étant prêt, le moment d'agir était venu. Mais comment attaquer Paris ? On disait : « Il faut employer les moyens réguliers, ouvrir la tranchée, cheminer, pour battre en brèche quand on sera au bord du fossé. » Les règles de Vauban subsistent en effet tout entières, sauf très-peu de modifications. Leur application aux ouvrages immenses de Paris offrait de graves difficultés. On estimait à trente jours au moins le temps nécessaire pour être au pied des murailles, et pouvoir établir les batteries de brèche. Les impatients, et ils étaient nombreux, disaient « 30 jours ». M. de Bismarck pensait que nous aurions du bonheur si nous arrivions à ce résultat en 30 jours. Dans l'Assemblée, on disait : « Que fait-on? pourquoi employer les moyens ordinaires, les tranchées, les cheminements? Comment se condamner à

30 jours de travaux? Pourquoi pas une attaque à force ouverte? » — A cela les généraux répondaient : « Comment scalader de telles murailles, monter à l'assaut avec des escarpes de dix à douze mètres? »

Une idée me préoccupait depuis longtemps, pour le sort des ouvrages de Paris, et m'avait fort inquiété pendant le premier siége, celui que dirigeaient les Prussiens.

Comme membre du Conseil de défense, où j'étais entré malgré moi un peu avant le 4 Septembre, j'avais eu occasion, quelques jours avant Sedan, de visiter les forts qui entourent Paris, et je m'étais dit que si l'ennemi dirigeait sur un de ces forts une masse considérable de feux, l'ouvrage ainsi attaqué pourrait se trouver en grand péril. J'étais persuadé que par la puissance des feux on pourrait amener des résultats imprévus et décisifs. Les généraux étaient à cet égard d'opinions très-différentes. Quelques-uns prouvaient qu'en accumulant sur un seul point une masse de feux considérable, on pourrait produire des effets très-prompts et très-grands. D'autres prouvaient que le plus sûr était de suivre les règles, d'ouvrir la tranchée, et de miner jusqu'au bord du fossé, et là de battre en brèche, et de donner de suite l'assaut, promettant d'emporter la brèche, quelle que fût l'énergie de la défense.

Après avoir écouté avec la déférence qui leur était due les hommes consommés qui m'entouraient, je pris le parti d'employer les deux moyens à la fois : d'ouvrir la tranchée en s'avançant par les procédés ordinaires jusqu'au bord du fosse, mais en même temps de réunir une masse de feux extraordinaire, convaincu que, sous la protection de ces feux, le travail des tranchées serait plus rapide, et que peut-être en rendant le rempart inhabitable pour ses défenseurs, on ferait évacuer les ouvrages. Cet avis fut unanimement adopté et suivi.

On tomba ainsi d'accord qu'on réunirait une masse d'artillerie très-grande et qu'on s'en servirait au moins pour hâter et rendre moins périlleux le travail des tranchées. On pensa qu'on pourrait ainsi arriver en 15 ou 20 jours à forcer les portes de Paris.

Réunir ces moyens d'action était une affaire d'administration; je m'en chargeai. Les transports commerciaux sur les chemins de fer furent suspendus, et on amena ici des masses prodigieuses de pièces de canon. L'administration des chemins de fer et la marine nous ont rendu, en cet occasion, des services signalés. Le résultat a été vraiment extraordinaire.

Dans le Conseil de défense, lors du premier siége, on trouvait que 250 coups par pièce était un approvisionnement suffisant, 500 coups semblaient une exagération, et 750 une folie.

J'en vins à réunir des approvisionnements de 1,000 coups par pièce. On disait : « Les pièces ne résisteront pas! » — « Nous aurons des approvisionnements de canons, » répondais-je. Bref, après des efforts prodigieux et des peines infinies, nous fûmes approvisionnés dans les proportions que je viens d'indiquer.

Nous fîmes un essai sur un point. Le fort d'Issy nous incommodait. Le général d'artillerie de Berckheim, homme du plus grand mérite, placé sous les ordres du général de Cissey, dirigea sur le fort d'Issy les feux d'une artillerie considérable. Le fort fut réduit au silence et rendu presque inhabitable pour ses défenseurs. Cependant, soutenu, part le fort de Vanves et des troupes fraîches y étant entrées, il essaya de recommencer la lutte; mais il fut écrasé par notre artillerie, et, un jour, à l'abri de nos feux terribles, les cheminements étant devenus plus faciles, nos travailleurs, approchant des fossés, s'aperçurent que le fort était évacué. Le fort de Vanves fut conquis de même.

Quand Issy et Vanves eurent été pris de la sorte, les idées se fixèrent. Il devint clair qu'en élevant contre le Point-du-Jour une batterie formidable, on atteindrait les mêmes effets, surtout les feux d'Issy et de Vanves, feux de flanc fort incommodes, étant définitivement éteints.

Je fis élever à Montretout, en huit jours, une batterie comme on en a rarement employé à la guerre. Sous la protection de cette batterie, le général Douai était entré dans le bois de Boulogne; le travail des tranchées était devenu plus facile, on cheminait très-rapidement vers Paris; nous étions près de la place. L'artillerie de Montretout avait brisé, pilé le Point-du-Jour.

Nous espérions que l'escarpe allait être en assez mauvais état pour nous permettre de donner l'assaut, lorsque, le dimanche 21 mai, le général Douai et quelques soldats de tranchée, aperçurent un homme agitant un mouchoir blanc : c'était Ducatel. On ne se doutait pas de l'effet qu'avait produit cette artillerie de Montretout, on ne croyait pas la brèche si praticable. La porte et le pont-levis s'étaient abattus et formaient une espèce de pont naturel. Ducatel, au milieu de graves dangers, était venu en aide à nos troupes en appelant nos soldats, en leur apprenant qu'ils pouvaient entrer.

Le maréchal de Mac-Mahon et moi nous étions au Mont-Valérien, lorsqu'une estafette vint nous apprendre que le général Douai entrait dans Paris. Le général de Cissey, placé sur la rive gauche en avant d'Issy, avait de son côté ouvert une brèche qui allait bientôt devenir praticable.

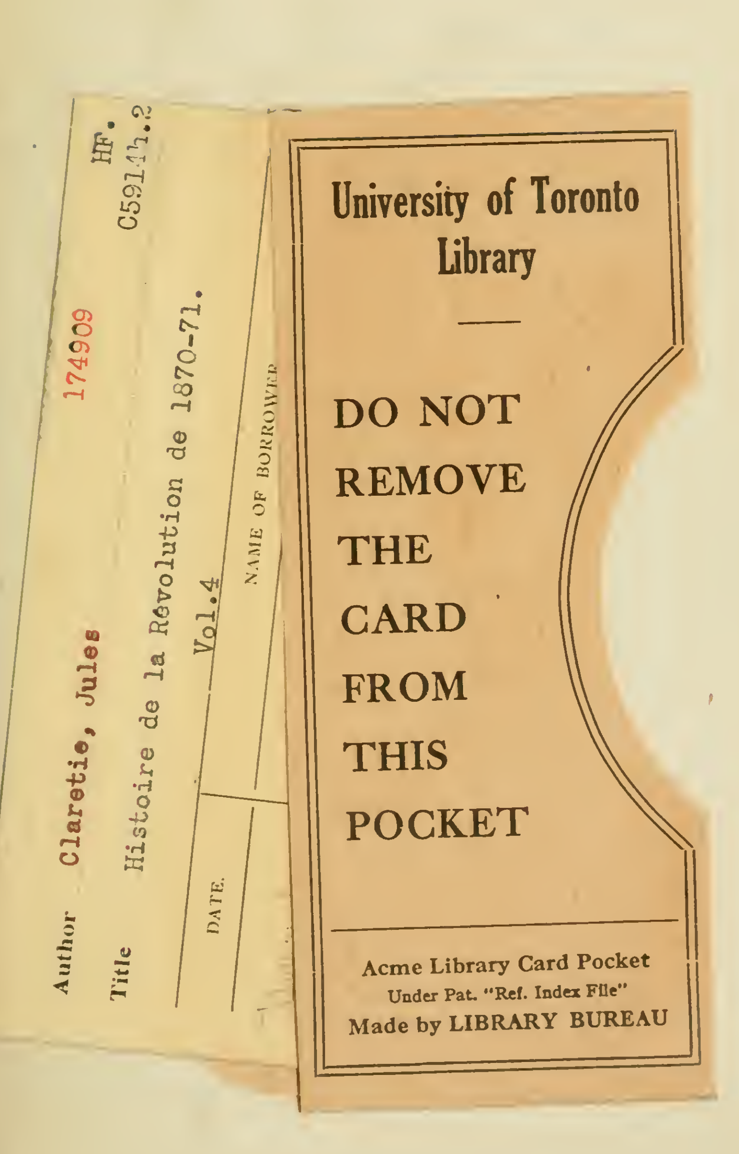
Le général Douai entra à la tête de ses troupes par une

seule porte, celle qui venait de s'ouvrir, vers la gauche. Une autre ne fut ouverte que le lendemain matin. Il fallut dix-sept heures pour faire entrer 130.000 hommes et notre nombreuse artillerie.

On disait que tout Paris était miné. Le général Douai, à la tête de ses colonnes, s'avança intrépidement jusqu'au Trocadéro, au risque de sauter en l'air. Nous étions fort inquiets; heureusement rien ne sauta. Nous nous rassurâmes; mais nous nous attendions à avoir des combats terribles, désespérés. Le triomphe de nos troupes fut dû à leur vaillance, à la vigueur de nos généraux, et surtout à la constance, à l'habileté avec laquelle l'illustre maréchal Mac-Mahon dirigea pendant huit jours la conquête de chaque quartier, l'un après l'autre.

Rentré à Versailles, après avoir assisté à l'entrée de nos troupes dans la nuit du dimanche au lundi, je songeai que nous avions accumulé plus de 200 bouches à feu au pont de Neuilly, qui était gardé par une brigade de la division Montaudon. Le général Ladmirault avait fait dire au maréchal de Mac-Mahon qu'il avait besoin de cette brigade; elle lui fut envoyée, et il ne restait plus de troupes au pont de Neuilly pour garder l'immense matériel qui s'y trouvait. Je fus inquiet à la pensée que si les révoltés s'échappaient de Paris, ils pouvaient s'emparer de cette artillerie et se jeter peut-être en désespérés sur Versailles pour y mettre le feu; et à ce moment, nous n'avions que des sergents de ville, c'est-à-dire deux ou trois mille hommes tout au plus. Heureusement, il venait de nous arriver 1.500 prisonniers rendus par les Prussiens. On leur donna des fusils et, sous les ordres du général Fournez, ils allèrent garder le pont de Neuilly. Le général Ladmirault put alors se servir de la seconde brigade Montaudon, s'empara des hauteurs de Belleville, et termina ainsi la lutte. Il y eut de grandes douleurs, de grands sacrifices; le massacre des otages fut un des crimes les plus navrants de ces terribles scènes. On nous avait proposé l'échange de plusieurs otages contre le conspirateur Blanqui. Nous ne pouvions pas consentir à un tel échange; ces malheureuses victimes tombèrent sous le coup des assassins. Enfin, nous sortîmes de cette horrible situation.

Voilà, Messieurs, tout ce que je puis vous dire, et j'ose affirmer que c'est la vérité même.


University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU
Author Claretie, Jules 174909
Title Histoire de la Révolution de 1870-71. Vol.4
HF. C5914h.2
DATE.
NAME OF BORROWER